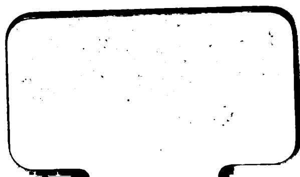

TAYLOR INSTITUTION
DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA



LES PROPOS RUSTIQUES

DE

NOËL DU FAIL

LYON

IMPRIMERIE ALF. LOUIS PERRIN & MARINET

LES

PROPOS RUSTIQUES

DE

NOËL DU FAIL

Texte original de 1547

Interpolations et Variantes de 1548, 1549, 1573

AVEC INTRODUCTION

ÉCLAIRCISSEMENTS ET INDEX

par

ARTHUR DE LA BORDERIE

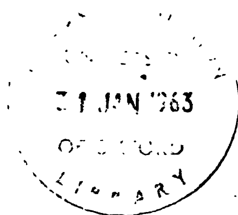


PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

27-31, paſſage Choiſeul, 27-31

M. D. CCC. LXXVIII





AVERTISSEMENT

SUR CETTE ÉDITION

A préſente publication a pour but de rétablir dans l'intégrité de ſon texte une œuvre fort originale de la littérature du XVIe ſiècle, qui n'était plus connue que par une verſion très-défigurée.

Les ſupercheries littéraires, ſuppoſitions d'auteur, interpolations, etc., ne ſont pas rares à l'époque de la Renaiſſance; quelques-unes ont réuſſi au-delà de tout eſpoir. La plus remarquable & la plus heureuſe eſt certainement *l'Iſle Sonnante*, publiée huit ou dix ans après la mort de Rabelais comme dernier livre

de ſon *Pantagruel*, & aujourd'hui encore preſque univerſellement acceptée pour ſon œuvre, malgré le témoignage précis & déſintéreſſé d'un contemporain qui dit : « Quant au « livre dernier qu'on met entre les œuvres de « Rabelais, qui eſt intitulé l'*Iſle Sonnante*, je « proteſte qu'il ne l'a pas compoſé, car il ſe « fit longtemps après ſon decez ; *j'eſtoy à « Paris lorſqu'il fut faict & ſçay bien qui en fut « l'autheur*, qui n'eſtoit pas médecin. » (*Les Diverſes Leçons* de LOYS GUYON, livre II, ch. 30.) Il faudra bien ſe décider un jour à diſcuter à fond cette queſtion.

Celle que nous avons eu à examiner eſt tout-à-fait analogue, ou plutôt — ſauf l'étendue & le renom de l'ouvrage auquel elle ſe rapporte — tout-à-fait ſemblable. Nous nous ſommes propoſé en effet de dégager les *Propos Ruſtiques* — le chef-d'œuvre de du Fail — des additions poſtiches & des interpolations nombreuſes qui, en s'y attachant comme des ſcories dès 1548 & en y reſtant incorporées dans les éditions modernes de 1732, 1842 & 1874 — les ſeules qu'on liſe aujourd'hui — en ont gravement &, ſelon nous, très-fâcheuſement altéré le ſtyle, la compoſition, en un mot

toute la phyſionomie littéraire & la valeur hiſtorique.

Nous ne pouvions donc héſiter à reproduire l'édition originale de 1547, devenue inacceſſible au public, & qui a été miſe à notre diſpoſition, avec une obligeance infinie, par l'un de nos bibliophiles les plus disſtingués & les plus aimables, M. de la Roche La Carelle. A la ſuite de ce texte nous donnons : 1° l'indication de quelques corrections néceſſaires ; 2° les variantes des éditions revues par l'auteur (1549 & 1573) ; 3° les additions & les interpolations de l'édition frauduleuſe de 1548. On a donc ici toutes les verſions, on pourra les comparer à l'aiſe.

Le texte des *Propos Ruſtiques* ainſi établi, avec les interpolations & les variantes, eſt ſuivi de Notes & Eclairciſſements & précédé d'une Introduction.

L'Introduction contient la biographie ſommaire de Noël du Fail, — la bibliographie raiſonnée des *Propos Ruſtiques*, — l'analyſe & l'appréciation de ce livre tel que l'avait fait l'auteur, — l'analyſe & l'appréciation de la beſogne de l'interpolateur.

Outre les éclairciſſements néceſſaires pour

élucider certains paſſages du texte, nous nous ſommes attaché dans les Notes à ſignaler le rapport des récits de du Fail avec l'hiſtoire locale : nous avons indiqué les perſonnages, décrit les lieux que l'on peut reconnaître, de façon à prouver que ce livre, ſi curieux au point de vue littéraire, a, au point de vue hiſtorique, la valeur d'une chronique de village. — Nous avons auſſi relevé les tours & les expreſſions dont on retrouve les analogues dans Rabelais & dans d'autres auteurs du xvi[e] ſiècle, avant ou après du Fail; & ces rapprochements démontrent que ſi du Fail était bien de ſon temps, s'il en connaiſſait à fond la langue & la littérature, il n'en a pas moins ſu ſe créer un ſtyle & une phyſionomie propre. — Enfin, nous avons dû rectifier les erreurs, parfois étranges, échappées à nos devanciers, éditeurs & commentateurs de du Fail, — ſans prétendre aſſurément n'en avoir nous-même commis aucune.

Les Notes ſont ſuivies d'une table alphabétique diviſée en quatre ſections (noms d'hommes, — noms de lieux, — rapprochements avec pluſieurs auteurs, — matières diverſes), et de la table générale du volume.

Il manque un gloſſaire. Mais nous comptons publier ſous peu le ſecond opuſcule de du Fail, les *Baliverneries*, d'après une édition preſque inconnue, dont les variantes modifient ſenſiblement le caractère de l'œuvre. Le gloſſaire des *Baliverneries* eût été, à peu de choſe près, la répétition de celui des *Propos Ruſtiques*. Mieux vaut donc n'en donner qu'un, à la fin des *Baliverneries*, & qui s'appliquera aux deux ouvrages.

Reſte à indiquer le ſyſtème ſuivi dans la reproduction du texte. Ce ſyſtème eſt ſimple : il conſiſte à réimprimer ce texte, orthographe & ponctuation, avec une fidélité scrupuleuſe.

L'orthographe de l'édition de 1547 eſt très-caractériſée. Elle conſerve beaucoup de lettres étymologiques que l'uſage courant avait déjà ſupprimées: ainſi à la 3e perſonne du préſent de l'indicatif du verbe *avoir*, l'édition de 1547 écrit toujours « il *ha*, » du latin *habet*. Elle emploie encore parfois le relatif neutre *que* au lieu de *qui*. Elle néglige ſouvent d'opérer les éliſions qu'on repréſentait dès lors par l'apoſtrophe, comme nous le faiſons encore aujourd'hui ; & là où elle les opère, au lieu de l'apoſtrophe, elle ſoude intimement au mot

qui ſuit la particule dont elle élide une voyelle. Ainſi, au lieu d'écrire : « En ce bon vieux temps « *qu'*aucuns appellent *l'*âge doré, *n'*y avoit « différence aucune entre les hommes, ains « eſtoient égaux, uſans *d'*une communauté *qui* « à la poſtérité *n'*a laiſſé que les regrets *d'*un « pareil ſiècle, » l'édition de 1547 porte : « En ce bon vieux temps *que* aucuns appellent « *laage* doré, *ny* auoit difference aucune entre « les hommes, ains eſtoyent égaux, vſans *dune* « communauté *que* à la poſtérité *nha* laiſſé que « les regrets *dun* pareil ſiècle, &c. » — Ce ſyſtème orthographique donne au texte de 1547 une phyſionomie archaïque, que nous nous ſommes fait une loi de reſpecter.

L'édition interpolée de 1548 prend le contrepied de ce ſyſtème : elle pratique les éliſions, uſe conſtamment de l'apoſtrophe, écrit toujours « il *a*, » ſupprime beaucoup de lettres étymologiques & preſque partout les lettres doubles.

L'édition de 1549, donnée par l'auteur, réagit contre l'orthographe de l'édition interpolée, ſans revenir rigoureuſement à l'archaïſme de 1547. Ainſi, elle dédaigne l'apoſtrophe, mais elle uſe de l'éliſion preſque au-

tant que nous le faifons aujourd'hui. Elle garde encore l'*h* dans « il *ha,* » mais elle facrifie bon nombre de lettres étymologiques & de lettres doubles.

En rapportant les variantes de 1549, les interpolations & les additions de 1548, nous avons, bien entendu, laiffé à chacune des éditions fon orthographe propre. Il y a là, pour l'hiftoire de la langue, plus d'un rapprochement curieux.

Nous reproduifons auffi la ponctuation des éditions anciennes, avec fes défectuofités & fes caprices. Nous ne l'avons modifiée que très-rarement, là où fon irrégularité allait jufqu'à troubler le fens de la phrafe.

Malgré tout le foin que nous avons donné à la correction du texte, quelques fautes nous ont échappé pendant l'impreffion. Nous les relevons dans un errata fpécial placé à l'Appendice, immédiatement avant la Table alphabétique, & intitulé : *Fautes à corriger dans le texte des* PROPOS RUSTIQUES. Nous prions le lecteur de s'y reporter.

Enfin, après M. de La Carelle, — dont la complaifance nous a feule permis d'établir cette édition, — nommons, en leur exprimant

notre reconnaiſſance, M. le baron Alphonſe de Ruble, qui a bien voulu nous communiquer le ſeul exemplaire actuellement connu de l'édition de 1573 avec le titre de *Ruſes & fineſſes de Ragot;* — MM. Olgar Thierry, de la Bibliothèque Nationale, & Lorédan Larchey, de celle de l'Arſenal, qui ont mis obligeamment à notre diſpoſition les richeſſes des grands dépôts confiés à leur garde; — M. le comte de Palys, notre guide dans l'exploration entrepriſe par nous pour reconnaître le théâtre des ſcènes décrites par du Fail & qui nous a fort aidé à percer le pſeudonyme de *Vindelles* & de *Flameaux*, ſous lequel l'auteur s'eſt plu à voiler la partie la plus curieuſe de ſes récits.





INTRODUCTION

I.

NOËL DU FAIL.

'ÉTUDE *biographique que nous comptons conſacrer à Noël du Fail devant être publiée en tête de notre édition des* Baliverneries, *qui ſuivra de près celle des* Propos Ruſtiques, *nous nous bornerons ici à donner ſur la vie de notre auteur les dates & les renſeignements tout-à-fait indiſpenſables.*

Iſſu d'une race de vieille nobleſſe, mais de petite fortune, ſans importance ni illuſtration notable, il naquit vers 1520 *au manoir patrimonial de ſa famille appelé Château-Létard, ſitué en la paroiſſe de Saint-Erblon, au*

bord d'une jolie rivière nommée la Seiche, à trois lieues au ſud de Rennes. Il eut trois frères & une ſœur, tous plus âgés que lui, & paraît avoir perdu ſon père de bonne heure.

On l'envoya jeune faire ſes études à Paris, où il était certainement en 1540. — En 1543-1544, il fit une campagne comme volontaire en Italie, & viſita Rome & Veniſe. — De retour en France, il étudia le droit pendant trois ans dans différentes univerſités (Angers, Poitiers, Bourges, &c.), puis publia à Lyon, en 1547, les Propos Ruſtiques.

En 1548, il ſuivait à Rennes la carrière du barreau, ce qui ne l'empècha point de faire paraître, cette année même, un autre petit livre, du même genre que les Propos Ruſtiques, *intitulé* Baliverneries.

En 1553, il entra dans la magiſtrature & fut nommé conſeiller au ſiége préſidial de Rennes, qui venait d'être créé. La même année, nous le trouvons marié à Jeanne Perraud, d'une naiſſance égale à la ſienne mais plus riche que lui, & qui poſſédait, entre autres, la ſeigneurie d'Andouillé en la paroiſſe de ce nom, & la terre de la Morlaie en Saint-Aubin d'Aubigné. Il eut en partage de ſon côté la terre de la Hériſſaie en Pleumeleuc, dont il joignit le nom au ſien : quoiqu'il s'intitulât pompeuſement ſeigneur de la Hériſſaie, *ce n'était pas un gros domaine.*

Le 14 octobre 1571, il fut nommé conſeiller au Parlement de Bretagne & inſtallé dans cet office au mois de février ſuivant. — En 1579, il fit imprimer un ſavant

recueil des arrêts de cette Cour, dans laquelle il continua de ſiéger jusqu'aux derniers jours d'octobre 1585. — Vers la fin de cette année, il publia la première édition des Contes d'Eutrapel *& traita de la ceſſion de ſon office, qu'il réſigna définitivement le 12 avril 1586.*

Il mourut à Rennes le 7 juillet 1591.





II.

LES PROPOS RUSTIQUES.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Manuel *de Brunet (5e édit. t. II, col. 1162-1163) indique huit éditions anciennes des* Propos Ruſtiques, *que nous allons paſſer en revue.*

La première & la plus rare a pour titre :

PROPOS RVSTIQUES DE MAISTRE LEON LADVLFI CHAMPENOIS. A LYON, PAR IEAN DE TOVRNES. MDXLVII.

Leon Ladulfi *eſt ſimplement l'anagramme de* Noël du Fail : *anagramme bien connue des contemporains, expliquée dès 1584 par La Croix du Maine, avouée par l'auteur lui-même au chapitre XXXV des* Contes d'Eutrapel.

C'eſt le texte de cette première édition que reproduit la nôtre. — Elle eſt du format in-8° & contient 100 pages chiffrées y compris le feuillet de titre. Tout entière en italique, sauf le dizain imprimé au revers du titre (voir ci-deſſous, p. 3) & les titres des chapitres qui ſont

en lettre ronde. Caractères un peu allongés, très-élégants. Lettres ornées au commencement de chaque chapitre; celles du premier chapitre & de l'épître au lecteur (plus grandes que les autres) sont reproduites dans notre édition par la photogravure, ainsi que les fleurons de tête qui les accompagnent (ci-dessous pages 5 & 13) & la marque de Jean de Tournes placée sur le titre avec la devise : Quod tibi fieri non vis alteri ne feceris. *Notre titre reproduit exactement la disposition de celui de l'édition originale.*

On ne connaît que trois exemplaires de cette édition. Le premier porte sur un des feuillets de garde la note suivante, qui indique trois de ses possesseurs : Ex. de Picard 1780, n° 564 ; — de Courtois 1819, n° 2205 ; — de M. R. Heber, première partie, n° 1632. *M. le baron Jérôme Pichon, l'ayant acquis de sir Richard Heber, le fit, en 1838, habiller par Bauzonnet d'une reliure en maroquin rouge, doublée de même, avec dentelle intérieure. A la vente de M. Pichon (catalogue n° 781), il fut acheté 900 fr. par M. le baron de la Roche-Lacarelle, son possesseur actuel, qui a bien voulu nous le communiquer avec une complaisance que nous ne pouvons assez reconnaître. — Il a de belles marges & mesure 180 millimètres de hauteur sur 104 de largeur.*

Le second des exemplaires connus de l'édition de 1547 porte les deuxièmes armes de Thou. Entré, comme le précédent, dans la riche collection de sir Richard Heber, il avait été acquis, lors de la vente (IX° partie), par M. Brunet, & à la vente de ce dernier, en 1868 (cata-

logue n° 468), il eſt paſſé, au prix de 2,005 fr , aux mains de M. le comte de Lignerolles, poſſeſſeur actuel.

Le troiſième a été acheté récemment par M. le baron James de Rothſchild chez un libraire de Paris, ſans que l'on connaiſſe ſes précédents poſſeſſeurs.

*
* *

L'édition de 1547, très-jolie comme œuvre typographique, n'eſt pas d'un format commode pour un livre populaire : les Propos Ruſtiques *le devinrent de ſuite. Auſſi, dès l'année ſuivante, un libraire pariſien ne ſe fit nul ſcrupule d'en donner, ſans conſulter l'auteur, une édition d'un format plus portatif, dont voici le titre :*

DISCOVRS D'AVCVNS PROPOZ RVSTIQVES FACECIEVX *& de ſinguliere recreation, de Maiſtre Leon Ladulfi, Champenois,* REVEVZ ET AMPLIFIEZ par l'vn de ſes amys. A PARIS. *Par Eſtienne Groulleau, demourant en la rue Neuue Noſtre Dame, à l'enſeigne Saint Ian Baptiſte.* 1548.

In-ſeize de 95 feuillets non chiffrés, 21 lignes à la page, lettre italique. Au verſo du 95° feuillet (7° du cahier M) eſt gravée la marque de Groulleau reproduite par Brunet — un chardon ſortant d'un vaſe marqué d'un monogramme, avec la double deviſe : Patere aut abſtine. & Nul ne s'y frote.

Tout indique que l'intention du libraire a été de faire une édition à bon marché. Le caractère employé eſt loin d'avoir l'élégance de celui de 1547; il eſt plus court, plus carré & plus gras; le tirage ſemble fait à la hâte, avec trop d'encre; le papier aſſez fort n'eſt pas d'un beau blanc; ſomme toute, l'aſpect eſt médiocre & dénote une ſpéculation de librairie. — L'exemplaire de la bibliothèque de l'Arſenal (n° 18109. B), ſur lequel je décris cette édition, un peu rogné, eſt haut de 110 millimètres, large de 68 à 69; il y manque le 56e feuillet, 8e du cahier G.

Cette édition contient, à la fin, deux chapitres qui ne ſont pas dans celle de 1547, & dans le corps des autres, — notamment aux chapitres VI & VIII, — de nombreux paſſages ajoutés ou modifiés. Que ces modifications & ces additions ſoient l'œuvre d'un interpolateur, le libraire lui-même, ſur le titre de cette édition, l'avoue : malgré ſon audace, il n'oſe les attribuer à l'auteur, mais à « l'un de ſes amys. » — Nous donnerons un peu plus loin des preuves intrinſèques de cette interpolation. — Il eſt clair enfin que ces additions illégitimes, malhabiles & maladroites (comme on le verra) ne ſont qu'un expédient de plus pour activer la vente.

***

Du Fail proteſta immédiatement contre cette ſpéculation malhonnête en réimprimant l'année ſuivante (1549) ſon petit livre chez ſon premier éditeur, en lui reſtituant

ſon titre primitif & établiſſant nettement, ſur ce titre même, que cette nouvelle édition eſt donnée par l'auteur, non par un autre :

PROPOS RVSTIQVES DE MAISTRE LEON LADVLFI CHAMPENOIS, *Reueuz, corrigez & augmentez par luy-meſme.* A LYON PAR IEAN DE TOVRNES. MDXLIX.

In-ſeize allongé de 187 pages chiffrées, lettre ronde, 21 lignes à la page, ſauf les pages 3 à 11 qui contiennent l'épître au lecteur, en plus petit caractère, & ont 30 lignes. — Au verſo de la page 187 un fleuron gravé avec cette deviſe : Neſcit labì virtus. — *Nous reproduiſons ci-deſſous (p. 118) la diſpoſition exacte du titre, ſauf le fleuron placé immédiatement au-deſſus de l'adreſſe (A LYON), lequel conſiſte en une circonférence formée par deux ſerpents affrontés, les queues enchevêtrées, & dans cette circonférence un cartouche portant la deviſe :* Quod tibi fieri non vis, &c.

Jolie édition; caractère mi-gros, bien noir, bien net, très-liſible, remarquable de vigueur & d'élégance; tirage excellent & fort papier. Cependant on a viſé à faire une édition à bon marché, capable de lutter, même à ce point de vue, avec celle de Groulleau de 1548. Ainſi, pour tenir moins de place, on a imprimé l'épître au lecteur en petit texte très-peu interligné; on n'a mis dans tout le volume que deux lettres ornées de petite dimenſion, l'une à l'épître & l'autre au premier chapitre, &c.

Nous avons vu deux exemplaires de cette édition, l'un

à la bibliothèque de l'Arſenal, l'autre à la Bibliothèque Nationale (réſerve) ſous la cote Y² 637. Ce dernier eſt beau, a bonne marge, 120 millimètres de haut ſur 70 de large.

Impoſſible de ne pas voir dans ces mots du titre : « Reveuz, corrigez & augmentez par Leon Ladulfi luy-« meſme, » *l'intention formelle de renier l'édition revue & amplifiée « par l'un de ſes amys. »*

Du Fail a en effet rejeté ſans pitié du texte de 1549 les deux derniers chapitres de l'édition interpolée de 1548, les paſſages ajoutés aux chapitres VI, VIII & autres. Il a ſeulement adopté çà & là quelques additions ſans importance qui ne jurent pas avec ſon texte & même parfois rectifient des fautes d'impreſſion ou des négligences de l'édition de 1547. Il a fait de ſon crû quelques autres additions, pas toujours heureuſes (v. ci-deſſous p. 127-128) : le tout ſans doute pour pouvoir mettre ſur ſon titre : revu, corrigé & augmenté, *— formule ſuffiſamment juſtifiée ſi l'on compare l'édition de 1549 à celle de 1547, injuſtifiable ſi on la rapproche de celle de 1548, plus longue d'un cinquième. Preuve évidente qu'aux yeux de l'auteur « luy meſme » cette dernière édition n'exiſtait pas, qu'il la répudiait abſolument.*

Nous avons donné ſéparément, à la ſuite du texte de 1547, les variantes de 1549 & celles de l'édition interpolée ; il ſera facile, en les comparant, de voir le traitement que du Fail a fait ſubir à l'œuvre de ſon interpolateur ; nous avons même pris ſoin, on le verra (p. 135), de faciliter ce travail de comparaiſon.



Si Noël du Fail tint pour non avenue l'édition interpolée de Groulleau de 1548, Groulleau rendit fièrement la pareille à l'édition rectifiée & restituée par l'auteur en 1549. Cinq ans après, en 1554, quand il eut besoin de rééditer l'œuvre de du Fail, il réimprima obstinément, sans y rien changer ni supprimer, le texte interpolé de 1548. Voici le titre de cette quatrième édition :

DISCOVRS || D'AVCVNS PROPOZ || RVSTIQVES FACECIEVX || *& de singuliere recreation de maistre* || *Leon Ladulfi Champenois* || Reueuz & Ampliez par l'vn || de ses amys || A PARIS || Par Estienne Groulleau, demourant en la || rue Neuue nostre Dame à l'enseigne || Saint Iean Baptiste || 1554.

Au-dessus de l'adresse (A PARIS) *le chardon d'Estienne Groulleau planté en pleine terre, accosté des initiales E. G. & dans un encadrement ovale où court la double devise, à gauche :* NVL NE S'Y FROTE, *à droite :* PATERE AVT ABSTINE.

In-seize carré de 72 feuillets non chiffrés, 27 lignes à la page, lettre ronde ; 14 vignettes sur bois dans le texte à tiers de page, qui n'ont pas été composées pour l'ouvrage & dont plusieurs n'ont même nul rapport avec les chapitres en tête desquels elles sont placées ; lettre ornée

en tête de chaque chapitre. — Edition assez jolie, mieux imprimée, plus nette (quoique plus serrée) & sur plus beau papier que celle de 1548.

La Bibliothèque Nationale en a un exemplaire qui a bonne marge, 111 *à* 112 *millimètres de haut sur* 75 *de large, & qui a appartenu à Huet, évêque d'Avranches, dont sa reliure porte les armes. A l'intérieur un ex-libris où sont gravées ces mêmes armes & au-dessous ces mots :*
« Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus Ecclesiæ
« Princeps D. PETRUS DANIEL HUETIUS Episc.
« Abrincensis Domui Professæ Paris. PP. Soc. Jesu inte-
« gram vivens donavit. An. 1692. »

Cette édition, copiée sur celle de 1548, *la reproduit textuellement, sauf quelques rares variantes othographiques sans importance & presque toujours sans intention.*

*
* *

Le Manuel *de Brunet, après avoir mentionné l'édition de* 1549, *dit : « Le même ouvrage fut réimprimé à Orléans chez Eloi Gibier, en* 1571. *— Le* Manuel *entend-il par là que la réimpression de* 1571 *suit le texte de* 1549*? Cela ne nous semble pas certain; nous croirions plutôt que Brunet n'avait, pas plus que nous, rencontré cette cinquième édition* (1).

(1) *Modifier en ce sens ce que nous avons dit ci-dessous* (*p.* 135) *de l'édition de* 1571.



Ce n'était pas assez pour le livre de du Fail d'avoir subi les outrages d'un interpolateur, il devait perdre jusqu'à son titre. En 1573 *parut à Paris, chez Ruelle, un petit volume intitulé :*

LES || RUSES || ET FINESSES || DE RAGOT, IADIS || Capitaine des Gueux de || l'hostiere & de ses suc || cesseurs. || AVEC || *Plusieurs Discours plaisans & || recreatifs, pour s'entretenir || en toute honneste compagnie.* || A PARIS || Pour Jean || Ruelle. || 1573.

*Ce petit livre est un in-*16 *de* 88 *feuillets non chiffrés, joli caractère en lettre ronde, bon papier, en tête de chaque chapitre une lettre ornée.*

Mais qui devinerait sous ce titre une réimpression des Propos Rustiques? *Cependant c'en est une, qui même se présente à nous dans des conditions nouvelles. Elle reproduit, non point l'édition interpolée de* 1548, *mais l'édition rectifiée de* 1549, *& elle la reproduit très-correctement; toutefois elle a quelques variantes intéressantes que nous indiquons ci-dessous (p.* 131 *à* 133*), elle a une orthographe un peu différente, enfin aux treize chapitres qui composent l'œuvre de du Fail elle joint le commencement (un tiers au plus) du premier des chapitres ajoutés par l'interpolateur (chap. XIV de l'édit. de* 1548*) & s'arrête court à la fin de la chanson de maître Huguet (ci-dessous, p.* 169*).*

Il y a là deux ou trois petits problèmes bibliographiques. Pourquoi a-t-on changé le titre? pourquoi n'a-t-on reproduit qu'une petite partie des chapitres ajoutés? quelle est l'origine de cette édition?

Pour nous, tout nous porte à croire qu'elle a été revue et donnée par l'auteur « luy mesme » : d'abord, le choix du texte pris pour type. Un libraire, ne voulant faire qu'une spéculation, eût suivi nécessairement l'édition la plus longue, c'est-à-dire celle de 1548, dans la crainte qu'on n'accusât la sienne d'être incomplète. L'auteur au contraire, jaloux avant tout de la sincérité de l'œuvre, a pris pour base le dernier texte établi par lui, & repoussé encore une fois les surcharges de l'interpolateur. Bien mieux, il a revu, émendé son propre texte avec un soin qui dénote vraiment l'œil du père & qu'à cette époque surtout on eût demandé en vain à un étranger : les variantes ne sont pas nombreuses, mais toutes ont une intention & sont faites avec intelligence; quelques-unes corrigent des fautes reproduites depuis 1547 dans toutes les éditions.

Mais si l'auteur a donné ou dirigé cette édition, comment a-t-il pu y admettre même un fragment des chapitres ajoutés par l'interpolateur? Ici, croyons-nous, c'est l'influence du libraire ou, si l'on veut, de l'imprimeur qui s'est fait sentir. — L'édition de 1573 se compose de 11 cahiers de 8 feuillets chaque; or le texte du chap. XIII & dernier de l'œuvre de du Fail (le chapitre de Gobemouche*) finit, dans cette édition, par trois lignes portées en haut du recto du 5e feuillet du cahier L.*

On ne pouvait finir ainſi au haut d'une page : typographiquement, c'était fort laid. Comme il reſtait dans le cahier ſept à huit pages vides, Ruelle n'a rien trouvé de plus ſimple que de les remplir avec le commencement des chapitres interpolés ; ſon cahier plein, il s'eſt arrêté, & ce point d'arrêt s'eſt trouvé être juſtement la fin de la chanſon de maître Huguet.

Cette édition un peu hybride ne pouvait reprendre le titre de celle de 1548 dont elle différait beaucoup ; du Fail d'ailleurs s'y fût oppoſé, lui qui avait à cœur de renier, d'effacer l'œuvre de ſon interpolateur. L'édition de 1573 ne pouvait reprendre non plus le titre de 1549, car elle n'était pas uniquement due à Ladulfi « luy meſme. » Puis du Fail ne devait pas tenir à voir revenir au jour ce nom de Ladulfi. Il venait d'entrer au Parlement de Bretagne, il était un grave magiſtrat, ne s'occupant — oſtenſiblement du moins — que du grave recueil d'arrêts dont il publia le premier livre en 1576 ; Ladulfi aurait ramené l'attention ſur ſes œuvres de jeuneſſe, ſur les ſoins qu'il y donnait encore en ſecret... Il fallait un autre titre qui ne pût le déceler. Celui qu'on choiſit était fort inattendu. Des quatorze chapitres de l'édition de 1573 un ſeul s'occupe de la vie peu édifiante des « Coquins & Maraults, » Ragot y eſt nommé incidemment, il n'y eſt point gratifié du titre de « Capitaine des gueux de l'hoſtière, » & cette expreſſion de « gueux de l'hoſtière » ne figure même pas dans le texte de du Fail. C'eſt parce que ce titre, ne convenant nullement au livre, le déguiſait complètement & faiſait

mieux oublier Léon Ladulfi, c'eſt pour cela préciſément que du Fail l'inventa. — Dans l'édition de 1573, ce titre fait bonne figure, au milieu d'un riche encadrement, dont la partie ſupérieure poſe ſur des cariatides, la baſe ſur des ſphinx, le tout d'un joli deſſin.

Cette édition n'exiſte pas dans les bibliothèques publiques de Paris, Brunet la ſignale comme particulièrement rare : nous ſommes d'autant plus obligés à M. le baron de Ruble, qui nous a gracieuſement communiqué l'exemplaire qu'il poſſède. Exemplaire en état excellent, haut de 110 millimètres, large de 67. Feu M. le comte de Lurde (oncle de M. de Ruble), qui l'avait acquis en 1868 à la vente Brunet, le fit, cette année même, vêtir de maroquin rouge, dos orné, filets cintrés, tranche dorée, dentelle intérieure, reliure de Trautz-Bauzonnet (1).

***

« *L'édition de* Lyon, de Tournes, 1576, *in-12 (dit* « *le* Manuel *de Brunet), portée dans le catalogue de Du* « *Fay n° 2617, eſt ſous le même titre que celle de* « 1573. » *On doit croire, d'après cela, que cette ſeptième édition — dont nous n'avons pas vu d'exemplaire — reproduit ſimplement la précédente.*

(1) *Voir* Notice biographique sur le comte de Lurde, suivie du Catalogue de sa bibliothèque, *par M. le baron de Ruble (Paris, 1875, in-8°), p. 116.*



Il en eſt de même — au titre près — de l'édition ſans date donnée à Orléans par Eloi Gibier, ſur laquelle a paru, dans le Bulletin du Bibliophile *de* 1840-1841 *(p.* 473*) une notice attribuee à M. Guſtave Brunet & dont nous allons reproduitre toute la partie bibliographique :*

« Propos Ruſtiques de maiſtre Leon Ladulphi *(Noël du Fail). Orléans, Eloi Gibier, ſans date (vers* 1580*), in-*16*,* 127 *pages.*

« *Cette édition eſt rare ſans doute, car je ne connois juſqu'à préſent aucun bibliographe qui en ait fait mention ; la Biographie Univerſelle n'en dit rien ; elle ne figure ſur aucun des catalogues les plus riches en vieilles facéties, & vous la chercheriez en vain dans l'inventaire de l'immenſe bibliothèque La Vallière. Je ne la mentionne cependant que pour faire obſerver qu'elle préſente des différences aſſez ſenſibles avec le texte adopté dans l'édition de Paris,* 1732*. Des traits aſſez heureux, des ſaillies naïves ont diſparu dans la réimpreſſion moderne ; en voici un exemple pris à l'ouverture du livre :* « *Le* « *bonhomme Robin Cheuet commençoit vn beau conte* « *du temps que les beſtes parloyent (il n'y a pas deux* « *heures)* » *: telle eſt la leçon ancienne ; la nouvelle édition porte :* « *Le bonhomme Robin Le Clerc commen-* « *çoit le conte de la Cigoigne du temps que les beſtes* « *parloyent.* » *Je regrette les deux heures, qui me rappellent les trois jours que, dans la même circonſtance,*

indique Rabelais, livre 2, ch. 15. — La liste des noms injurieux dont se gratifient mutuellement les Vindeloises & les Flamiennes, a subi de notables retranchements dans l'édition moderne. — L'édition d'Orléans se termine à la chanson de maistre Huguet. Elle ne contient donc rien de ce qui remplit les pages 155-174 de l'édition de 1732. »

Les différences relevées ici entre l'édition sans date & celle de 1732 viennent de ce que cette dernière suit la version interpolée de 1548, l'autre la version rectifiée de 1549 pour les treize premiers chapitres, en y joignant le commencement du premier des chapitres ajoutés : ce qui établit, sauf le titre, une complète similitude entre l'édition sans date & celle de 1573.

*
* *

Avant de passer aux éditions modernes, il est bon de constater que les huit éditions anciennes dont nous venons de parler se ramènent à trois types : 1° le texte original comprenant exclusivement l'œuvre de l'auteur (éditions de 1547, de 1549, & peut-être de 1571); 2° la version interpolee (1548 & 1554); 3° le texte original suivi d'un fragment interpolé, avec ou sans changement de titre (1573, 1576, & édition sans date). — Le malheur a voulu que les éditions modernes, qui seules depuis plus d'un siècle ont fait connaître au public le livre de du Fail, se soient accordées à reproduire celui de ces trois textes qui s'éloigné le plus de l'original.

Il n'en est pas moins vrai que — sans parler des modernes — les huit éditions anciennes des Propos Rustiques *connues jusqu'ici (qui peut-être ne sont pas les seules), publiées de 1547 à 1580, prouvent à quel point se trompait Etienne Pasquier en affirmant que « la mémoire de ce livre s'était perdue, » & cela en 1555, alors que, dans les huit ans écoulés depuis sa publication première, il s'en était déjà fait quatre éditions* (1).



Les éditions modernes étant à la portée de tout le monde, nous les décrirons très-sommairement.

Celle de 1732 (in-12, 176 pp. & 4 ff. limin.) reproduit exactement l'édition interpolée de 1548 & non, comme l'a dit Brunet, celle de 1554, car dans les cas

(1) *C'est dans une lettre à Ronsard datée de 1555 que se prodnit cette étrange affirmation. Pasquier, reprochant aux Français leur manie d'imitation, cite, entre autres exemples, celui-ci : « Il n'y a celuy de nous qui ne sçache combien le docte Rabelais, en folastrant sagement sur son Gargantua & Pantagruel, gaigna de grâce parmy le peuple. Il se trouva peu après deux finges qui se persuadèrent d'en pouvoir faire tout autant, l'un sous le nom de Leon l'Adulfi* (fic) *en ses Propos Rustiques, l'autre sans nom en son livre des Fanfreluches. Mais autant y profita l'un que l'autre : s'estant la mémoire de ces deux livres perdue » (Lettres d'Et. Pasquier, liv. I, 8). On croit que le livre des Fanfreluches dont parle Pasquier est la* Mitistoire barragouyne de Fanfreluche & Gaudichon *de Guillaume des Autels, qui parut en effet sans nom d'auteur.*

assez rares où il existe des différences (d'ailleurs sans importance) entre 1554 & 1548, le texte de 1732 suit celui de 1548. — En tête, l'éditeur anonyme a ajouté une brève notice sur du Fail & sur ses œuvres, occupant les feuillets liminaires 2, 3, 4. — Enfin, voici le titre exact de cette édition :

DISCOURS || D'AUCUNS || PROPOS RUSTIQUES, || FACECIEUX || ET DE SINGULIERE RECREATION : || OU || LES RUSES ET FINESSES || DE RAGOT || Capitaine des Gueux, &c. || Par LEON LADULFI (NOEL DU FAIL) Seigneur || DE LA HERISSAYE, Gentilhomme Breton. || M.DCC.XXXII.

C'est un titre composé, qui n'existe dans aucune des éditions anciennes. Celle-ci ne portant pas de nom de lieu, il est inexact — bibliographiquement — de la désigner, comme on le fait parfois, sous le nom d'édition de Paris de 1732.

***

Dans l'édition des œuvres de du Fail donnée en 1842 par M. Guichard (Paris, Charles Gosselin, in-18 anglais), les Propos Rustiques *occupent les pages 21 à 93.*

Une note placée au bas de la page 23, annonce que l'on a suivi l'édition de 1554 dont on a au moins reproduit le titre : Discours d'aucuns Propos rustiques, facé-

tieux & de fingulière récréation de maître Léon Ladulfi, Champenois, revus & ampliés par l'un de fes amis.— *Le mot* ampliez, *ici reproduit* (ampliés), *diftingue effectivement ce titre de celui de* 1548 *qui porte* amplifiez. — *Toutefois, en réalité, cette édition a été compofée non fur celle de* 1554, *mais fur celle de* 1732 *qui reproduit, on vient de le dire,* 1548. *Nous n'en donnerons qu'une preuve. Au chapitre XIV, maître Huguet dit à la grande Perrine dont il eft amoureux: « Helas, prin« cipale & feule* regence *de mes entrailles. » Tel eft le texte de* 1548, *mais* 1554 *a corrigé avec grande raifon* régence *en* régente. *L'édition Guichard, fi elle était faite fur celle de* 1554, *devrait donc avoir* régente : *elle a confervé* régence, *comme* 1548 *&* 1732.

Du refte, dans l'édition de 1842, *toute l'orthographe a été par l'éditeur ramenée au fyftème moderne, fauf les troifièmes perfonnes des imparfaits & des conditionnels, où l'on a confervé* o : étoit, étoient, feroit, feroient, &c.

Difons enfin que M. Guichard (p. 4, 7, *& note de la p.* 23) *s'eft étrangement mépris fur la bibliographie des* Propos Ruftiques. *Il ne connaît pas l'édition de* 1547. *Selon lui, l'édition de* 1548 *ferait femblable à celle de* 1549 *& n'aurait que treize chapitres. L'édition de* 1554 *ferait la première complète, c'eft-à-dire ayant les quinze chapitres (les* 13 *de du Fail & les* 2 *de l'interpolateur). Celle d'Orléans fans date, n'ayant que le commencement du chap. XIV, eft confidérée par lui comme antérieure à* 1554, *&c. Nous avons d'avance réfuté toutes ces erreurs.*

*
* *

M. Assézat a publié en 1874 dans la collection dite Bibliothèque elzévirienne, *chez M. Paul Daffis, libraire à Paris, une édition des* OEuvres facétieuses de Noël du Fail *en 2 vol. in-12, où figurent nécessairement les* Propos Rustiques *(p. 1 à 137 du tome Ier). Ils sont précédés de ce titre :*

Discours d'aucuns propos rustiques facecieux & de singuliere recreacion [ou les ruses & finesses de Ragot, capitaine des gueux de l'hostiere, & de ses successeurs] de maistre Leon Ladulfi, Champenois. Paris par Estienne Groulleau, 1548. Lyon par Jean de Tournes, 1547-1549.

Ce titre est un amalgame un peu étrange, qui donne assez idée de la manière dont cette édition a été faite. M. Assézat comptait — vraisemblablement — se borner à reproduire le texte de 1732, de là ce titre composite, imité de cette dernière édition, & qui autrement ne s'expliquerait pas, puisque l'édition Daffis ne contient pas une seule des variantes des Ruses & finesses de Ragot, *c'est-à-dire de l'édition de 1573. Puis, M. Assézat trouva les deux exemplaires de l'Arsenal, éditions de 1548 & de 1549. Il s'attacha à la version de 1548, qu'il crut la meilleure comme étant des deux la plus an-*

cienne (1) & la plus complète, ou tout au moins la plus longue, & il se borna d'abord à donner çà & là, un peu au hasard, quelques variantes prises dans celle de 1549. En conférant les éditions, il finit par reconnaître la supériorité de cette dernière & regretta évidemment de ne l'avoir pas prise pour base de la sienne, en donnant comme variantes les intercalations & les modifications de 1548; mais il était trop tard, il ne put qu'exprimer lui-même ce regret dans la note 1 de la page 117, où il fournit en même temps de la marche suivie par lui une justification insuffisante, que nous ne discuterons pas.

Résultat: l'edition de 1874 reproduit à peu de chose près le texte de 1548, avec un certain nombre de variantes de 1549 jetées au bas des pages, assez rares au commencement, vers la fin assez nombreuses, mais dont la place & l'agencement dans le texte ne sont pas, en général, clairement indiqués. Quant aux nombreux passages de 1548 retranchés en 1549, & qui constituent les additions & les modifications de l'interpolateur, — jusqu'à la p. 54 de l'édition Daffis, c'est-à-dire, pour toute la première moitié de l'ouvrage, rien ne les indique au lecteur (2). A la page 54, on commence à les mettre

(1) *M. Assézat savait l'existence de l'édition de 1547, mais il déclare ne l'avoir jamais eue entre les mains.*

(2) *Pour prendre un exemple — M. Assézat n'indique même pas que le titre du chap. V, ainsi conçu dans l'édition de 1548 :* De Robin Le Clerc, compagnon charpentier de la grand' Dolouëre, *se réduit dans l'édition de 1549 à ces trois mots :* De Robin Chenet.

entre crochets, & à la p. 55 (note 1) le lecteur eſt averti que des crochets lui déſigneront déſormais les paſſages de 1548 ſupprimés en 1549.

Si cette intention avait été complètement remplie, ce ſerait quelque choſe; mais non. Après la p. 55, il y a encore beaucoup de ces paſſages ſupprimés qui ne ſont ni mis entre crochets, ni indiqués d'aucune ſorte; j'en citerai un ſeul, qui a plus d'une page. Il commence à la ligne 8 de la page 73 (édit. Daſſis) : « Meſme l'une d'elle avoit marchandé, » *& finit à la ligne 13 de la p. 74 :* « à ce ſouverain degré. » *Cette page entière, ajoutée par l'interpolateur de 1548, ne figure ni dans l'édition princeps de 1547, ni dans celle de 1549, & cependant, comme il n'y a point de crochets, le lecteur de l'édition de 1874, fondé ſur la note 1 de la p. 55, doit néceſſairement regarder toute cette page comme partie intégrante du texte de 1549, auſſi bien que de celui de 1548.—L'éditeur a même eu parfois la diſtraction (entre autres, p. 84 & 85) de mettre entre crochets des mots de l'édition de 1549 omis dans celle de 1548, ce qui eſt juſtement le contraire de l'indication donnée à la note de la p. 55.*

En ſomme, l'édition de 1874 repréſente ſuffiſamment le texte de 1548, mais elle ne repréſente que cela. Elle nous apprend qu'il y a certaines différences entre ce texte & celui de 1549, mais elle ne fait connaître ce dernier que d'une façon confuſe & tout-à-fait inexacte.

Nous diſons qu'elle repréſente ſuffiſamment le texte de 1548, — mais elle ne le reproduit pas exactement.

L'inexactitude ne provient pas de quelques fautes d'impression, que nul ne peut se flatter d'éviter; elle tient au syſtème orthographique pratiqué par M. Aſſézat.

L'édition de 1732 s'était aſtreinte à reproduire fidèlement l'orthographe de 1548, ſauf la ſubſtitution de v & j *à* u & i *d'après les règles modernes, & réciproquement. L'éditeur de 1842 avait au contraire complètement moderniſé cette orthographe ſauf les troiſièmes perſonnes en* oit & oient : *ſyſtème fort inférieur au premier, mais qui du moins avait l'avantage d'être franc, conſéquent avec lui-même, & de ne pouvoir tromper perſonne.*

M. Aſſézat, tout en critiquant ce ſyſtème (OEuvres facét. de du Fail, I, p. XXX), *en a adopté un beaucoup plus ſingulier. Après avoir dit (p. XXXI) : « Le poſſible « etait de rétablir l'ancien texte avec ſon orthographe,* « & c'eſt ce que nous avons fait, » *il conſtate les différences d'orthographes nombreuſes & importantes qui exiſtent entre diverſes éditions des* Propos Ruſtiques, *entre les* Propos Ruſtiques & *les* Contes d'Eutrapel, *publiés en 1585. On croit enſuite que, pour tenir ſa promeſſe de tout à l'heure, il va ajouter : Entre ces diverſes éditions & ces diverſes formes, nous avons choiſi l'édition de 1548 & nous la reproduiſons* avec ſon orthographe. — *Au lieu de cela il dit :*

« *Nous avons choiſi entre diverſes formes* également « authentiques (?) *celle qui ſe rapprochait le plus de la « forme actuelle & nous permettait de ne pas paraître « trop irrégulier.* » *(p. XXXII). En effet, pour certains mots il ſuit l'orthographe de 1548, pour d'autres celle*

de 1549, *ailleurs celle de* 1585, *ou bien même une orthographe qui n'eſt d'aucune de ces dates. Auſſi l'édition de* 1874 *ne repréſente-t-elle aucunement la phyſionomie orthographique de celle de* 1548.

Un des traits caractériſtiques de ce dernier texte eſt l'emploi habituel du z *&* *de l'*x *comme marque du pluriel au lieu de l'*s : *M. Aſſézat met au contraire l's partout.*

L'édition de 1548 *ſupprime la plupart du temps les lettres doubles, même celles qui ſe ſont maintenues dans l'orthographe moderne; ainſi, pour ne citer que la lettre* A, *elle écrit* acord, acouſtrer, acouſtumé, acuſer, aléguer, aliance, apareil, apeller, aprendre, aſſiete, atendre, atirer, *au lieu de* accord, accouſtrer, accouſtumé, accuſer, alléguer, alliance, appareil, appeler, apprendre, aſſiette, attendre, attirer, &c. — *M. Aſſézat rétablit partout les lettres doubles.*

L'édition de 1548 *fait un grand uſage de l'*y, *par exemple, dans* yvrogne, dyable, memoyre, dymanche, amye, pluye, troys, moys, ſuyvante, roſty, poyres, avoyne, *ſans parler de* luy, moy, quoy, *& le reſte.* — *Dans tous ces mots & dans beaucoup d'autres, M. Aſſézat change l'*y *en* i ; *en revanche il écrit* voylà, phyſique, ſçay-tu, *on* s'esbahyt, *au lieu de* velà, phiſique, ſçais-tu, *on* s'esbahiſt, *que porte le texte de* 1548.

Ce texte met conſtamment un t *aux pluriels en* an *&* en, *comme* ayants, faignants, ſentants, gents, enfants, eſtudiants, *&c.* — *M. Aſſézat, dans tous ces mots & autres analogues, ſupprime le* t *final. Par contre, il en met un à* chahuant *que l'édition de* 1548 *écrit* chahuan.

Il femble même fe plaire parfois à contrarier la fyntaxe de cette édition : elle porte par exemple « *la* grand *Perrine, — ma* feuē *mère* »; *il imprime ma* feu *mère, la* grande *Perrine.*

Beaucoup de changements apportés en 1874 à l'orthographe de 1548 n'ont d'autre raifon que le deffein préconçu de la ramener à l'ufage moderne : comme avecques *&* avecq', doncq, onques, *changés en* avec, donc, onc, *& encore* amiration, aureilles, apercëu, cueur, gafté, hault, langoreux, loing, meffagier, pouffes *(les)* fçavoir, tord, Jan, Phelipes, *&c., corrigés en* admiration, oreilles, aperçu, cœur, gâté, haut, langoureux, loin, meffager, pouces *(les)*, favoir, tort, Jean *&* Philipe.

Il y a d'autres altérations qu'on ne s'explique pas : quel befoin par exemple de changer ha *en* ah, — confrairie *en* confréries, — cordouan *en* corduan, — don Hugues *en* dam Huguet, — eguille, eguillette *en* efguille, efguillette, — fift *en* feit, — jufques aux *en* jufqu'aux, — fauçaye *en* faulfaye, *&c.*

Mais ce qu'on ne comprend plus du tout, c'eft de voir M. Affezat pouffer l'amour du changement jufqu'à altérer l'orthographe de l'édition de 1548 quand elle concorde entièrement avec l'orthographe actuelle ; ainfi 1548 porte avantageux, avis, avifé, blé, deplaifir, dit *(il)*, eau, egard, emerveillé, eut *(il)*, gibecière, manger, pauvre, pris, profit, fœur, foulz, *&c. Et l'édition de 1874 imprime* advantageux, advis, advifé, bled, defplaifir, dift, eaue, efgard, efmerveillé, euft, gibef-

fière, menger, povre, prins, proufit, feur, fols, *&c.*

Grâce à tous ces changements, la verſion de 1874 ne reproduit exactement aucune des éditions anciennes ; ſon orthopraphe eſt un amalgame de formes priſes à droite & à gauche, & arbitrairement choiſies par l'éditeur.

Signalons enfin dans cette édition, au chap. XIV — le premier des chapitres ajoutés, — une petite lacune. Au recto du 88e feuillet de l'édition de 1548, on trouve ces deux vers :

Par telles fortes pointes
On vient à ces ataintes.

Dans l'édition de 1874, ces deux vers manquent ; ils euſſent dû être placés entre les lignes 19 & 20 de la p. 125 du t. 1er des OEuvres facétieufes de Noël du Fail.

Quant aux notes de cette édition, pluſieurs sont bonnes, quelques-unes contiennent des erreurs que nous avons rectifiées dans nos propres notes. Mais ni dans ſes notes ni dans ſon introduction, M. Aſſézat n'a mis en relief le caractère le plus original des Propos Ruſtiques, *le côté par lequel ce livre, ſes récits & ſes tableaux, ſe rattachant à la réalité, changent de genre & ſortent de la claſſe des œuvres de pure imagination pour devenir des portraits, des vues d'après nature, de l'hiſtoire vivante.*





III.

L'ŒUVRE DE L'AUTEUR.

BIEN *que les œuvres de du* Fail *— ſauf ſon* Recueil *d'arrêts — ſoient habituellement rangées dans la littérature facétieuſe du XVIᵉ ſiècle, on ne peut ſans injuſtice confondre leur auteur avec les écrivains facétieux de ce temps & voir en lui ſimplement un conteur grivois, un bouffon, un plaiſantin, qui ne cherche qu'à rire & à faire rire ſes lecteurs en leur narrant d'un ſtyle débridé les hiſtoires les plus drôles qu'il peut apprendre ou imaginer. Il ſerait ſurtout très-faux de conſidérer les* Propos Ruſtiques *comme une facétie au sens ordinaire de ce mot, & Paſquier, entre autres, qui les a aſſimilés à la* Mitiſtoire barragouyne de Fanfreluche (Lettres, *liv.* I, 8*), ne prouve par là qu'une choſe, c'eſt qu'il ne les avait pas lus.*

Du Fail eſt avant tout un obſervateur, un peintre de mœurs du premier mérite. Il ne procède pas par formu-

les générales & par abſtractions plus ou moins vagues comme les moraliſtes de profeſſion; conteur excellent, vraiment artiſte, tout chez lui tourne au conte ou au tableau. Sans chercher à idéaliſer, ſans voiler le laid ou le trivial, il peint, il conte ce qu'il voit, avec un art ſingulier de mettre en relief les traits curieux, plaiſants, originaux, caractériſtiques, du monde où il nous introduit.

Il eſt de l'école hollandaiſe : il peint la vie de tous les jours, les mœurs populaires, tout au plus les mœurs moyennes, ce qu'il a vu & ce qu'il connaît parfaitement, les milieux qu'il a hantés, la vie qu'il a vécue.

Son enfance & ſon adoleſcence s'étaient écoulées à la campagne, à Château-Létard & à la Hériſſaie. Sa jeuneſſe s'était promenée à Paris, dans les principales univerſités de France & dans les villes d'Italie; mais chaque année il revenait au pays natal, il ravivait les ſouvenirs de ſon enfance, parcourant tous les villages de cette belle vallée de la Seiche, que domine du haut de ſon coteau abrupt Château-Létard; viſitant les plates & graſſes campagnes de la Hériſſaie, de Clayes & de Pleumeleuc, où les arbres montent juſqu'au ciel; écoutant cauſer les payſans, ſe mêlant à leurs jeux, à leurs affaires. Auſſi, avant d'entrer dans la vie ſérieuſe, quand il jette ſur le papier les plus vives impreſſions de ſa jeuneſſe, que nous donne-t-il? Une deſcription animée, libre & plaiſante, priſe ſur le vif & copiée ſur le réel, des mœurs & des types de ſon village; non un éloge banal de la vie champêtre, fait de lieux communs & orné de ſouvenirs claſſiques, comme on en rencontre tant au XVIe ſiè-

cle, mais une vue d'après nature des campagnes bretonnes & de leurs habitants,—disons mieux, des campagnes du pays de Rennes,—plus exactement encore, de deux petits cantons qui ont pour centres, l'un Château-Létard & l'autre la Hérissaie, c'est-à-dire les deux domaines de la famille du Fail. Les Propos Rustiques *& les* Baliverneries *sont cela. L'auteur lui-même les a définis : « Une batelée de contes rustiques* (1) *» sortis de la bouche des paysans, « desquels, sans faire semblant de rien j'ay autrefois extrait & recueilli le subjet & grâce, & communiqué leurs* Propos *& mes* Balivernes *au peuple, l'imprimeur prenant & renversant mon nom de Leon Ladulfi. »* (Contes d'Eutrapel, *chap. XXXV*).

La donnée générale & les procédés de composition des Propos Rustiques *confirment cette définition.*

Du Fail, à un jour de fête, se promène dans la campagne ; il aperçoit les jeunes gens des « villages voisins faisans exercice d'arc, de luittes, de barres & autres jeux : spectacles aux vieux estans soubz un large chesne couchés... prenans un singulier plaisir à veoir follastrer ceste inconstante jeunesse. » L'auteur s'approche du groupe de vieillards (chap. I), en nomme & dépeint les plus notables (ce sont de curieux portraits), écoute leurs conversations, rentré chez lui les fixe sur le papier. — Et ce sont les Propos Rustiques.

Que disent ces vieux ? Ils regrettent le temps passé &

(1) Conte *est pris ici, bien entendu, au sens de* récit, *non au sens de* fable *ou de* fiction.

racontent les vieilles coutumes du village (chap. II). Le premier récit est celui du Banquet rustique *(chap. III), car autrefois « il estoit mal aysé voir passer une simple feste que quelcun du village ne eust invité tout le reste à disner, à manger sa poulle, son oyson, son jambon. » Le curé présidait « haulsant les orées de sa robe ; » sa présence n'empêchait pas la gaîté. Après le dîner on dansait ; la danse achevée, on buvait « hault & net sans se blesser ; puis alloyent voir quelque champ ou pré bien accoustré... Lors quelcun des vieux, à la requeste de ses coëvaux, commençoit à harenguer les jeunes gens. »*

*Du Fail rapporte cette harangue (chap. IV) où, parmi d'excellents conseils aux agriculteurs encore de mise aujourd'hui, on trouve une peinture morale, fort curieuse, de la condition rustique, aussi éloignée des idéales bergeries de l'*Astrée *que des sombres couleurs de La Bruyère. Le ton des* Propos Rustiques *n'est pas partout aussi sérieux que dans cette harangue ; mais là où il est le plus enjoué, l'auteur ne sort jamais du réel. Dans le chapitre VI, par exemple, où il explique la différence de l'amour de ville & de l'amour de village, il décrit le costume du « gallant rustique » avec une précision telle, que l'on pourrait aujourd'hui le dessiner & le peindre sans hésitation (voir ci-dessous, p. 44).*

Du Fail ne montre pas la vie rustique seulement par les beaux côtés. Après les fêtes & les joies il dit les haines & les guerres, ces haines héréditaires de village à village, dont quelques-unes ont persisté jusqu'à nos jours, qui engendrent & nourrissent entre les habitants de pa-

roiſſes limitrophes une ſuite de querelles ſéculaires, de rixes inceſſantes, & parfois de vraies batailles. Du Fail (chap. IX & X) conte l'une de ces guerres — celle des habitants de Vindelles contre les gens du village de Flameaux — avec un luxe de détails & de traits caractériſtiques capable de ſatisfaire les réaliſtes *les plus exigeants, joint à une puiſſance de verve & de couleur difficile à égaler.*

Outre ces grands tableaux de mœurs champêtres, les Propos Ruſtiques *contiennent une galerie de figurines, où du Fail a modelé avec amour les types les plus pittoreſques de ſon village : Robin Chevet, le conteur ruſtique (chap. V), jaſant après ſouper « le dos tourné au feu, le ventre tendu comme un tabourin; » — Guillot le Bridé & Philipot l'Enfumé, les francs-archers de Vindelles & de Flameaux (chap. XI), auſſi bons ſoldats l'un que l'autre; — Perrot Claquedent, le légiſte de campagne, l'homme d'affaires univerſel, « vray coq de paroiſſe » & gourmand fieffé, cauſeur & mangeur ſempiternel (chap. XII); — Gobemouche, le payſan féru d'ambition naïve (chap. XIII) qui, pour déniaiſer ſon fils & le pouſſer dans le monde, l'envoie chercher hors de ſon village une inſtruction plus élevée, dont tout l'effet eſt d'en faire un pédant inſupportable, bien plus ſot que ſon père; — Thénot du Coin, le philoſophe ruſtique (chap. VII), qui s'eſt acquis une petite aiſance & ſe laiſſe vivre doucement ſans mettre le pied hors de ſa paroiſſe, ayant « grand contentement attiſer ſon feu, faire cuire des naveaux aux cendres, eſtudiant en de vieilles*

fables d'Esope, » jouant avec les petits enfants & prenant plaisir de prince à voir les oiseaux manger ses fèves & échapper à ses piéges par mille gentilles ruses.— Mais ce Thénot, le sage du canton, a pour héritier un garnement, Tailleboudin, qui mange en quelques jours le bien de son père & se sauve à Paris, où il devient « bon & sçavant gueux, » & conte un jour à un homme de son village, rencontré par hasard, toute la vie, toutes les fraudes & les finesses des gueux & coquins, ses associès, dont du Fail a placé la description au beau milieu des Propos Rustiques *(chap. VIII), pour mieux faire briller, par le contraste, auprès de cette écume des villes, l'innocence & beauté de la vie des champs.*

Nous n'avons rien dit de la préface ou Epistre au lecteur. *C'est un hors-d'œuvre, & qui n'est pas fort heureux. Du Fail a voulu remonter là à la source de son sujet, à l'origine même de la classe dont il va peindre les mœurs, c'est-à-dire de ces rustiques, qu'il nomme aussi « païsans, vilains, ignobles, » ou* non-nobles; *& suivant une méthode qu'il croit très-philosophique, il veut les décrire par leur contraire, faire connaître leur origine en exposant celle de la noblesse.*

Il remonte jusqu'à l'âge d'or, quand il n'était point encore d'inégalité entre les hommes, point de propriété privée, point de discordes, rien que la félicité chantée par les poètes. Il a des traits imprévus, originaux, pour peindre la vie, les mœurs & les querelles de ce qu'on appelle aujourd'hui l'homme des cavernes (le mot y est déjà). Car bientôt les querelles surgissent, le tien &

le mien paraiſſent, les forts foulent les faibles. Les faibles ſe liguent, ſe choiſiſſent un chef, un roi chargé de concentrer, de diriger leurs efforts, & auquel ils conſtituent un revenu en s'impoſant tous l'obligation de lui payer tribut. Ce chef, chargé de la défenſe commune, cherche les moyens d'exalter le courage de ſes ſujets, il n'en trouve pas de meilleur que d'exempter du tribut les plus vaillants : exemption qui conſtitue la nobleſſe.

Les nobles, à l'origine, auraient donc été, ſelon du Fail, les hardis, les preux, ſignalés par leur bravoure contre les ennemis de la nation. Les « plébéiens, païſans, vilains, ruſtiques, » enfin tous les roturiers, ſeraient ceux, ou les deſcendants de ceux « qui avoient tourné le dos, gaigné le hault, ne s'eſtant mis au haʒard, » & tenant « en point péremptoire que la manière de fuir eſt de partir de bonne heure. » En un mot ce ſont les poltrons.

Il eſt curieux de voir du Fail formuler ainſi, dès la première ligne tombée de ſa plume, cette doctrine de la ſupériorité innée de la nobleſſe qu'il profeſſa toute ſa vie d'une manière abſolue; qui le conduiſit, dans ſon Recueil d'arrêts, à revendiquer l'adminiſtration de la juſtice comme une prérogative excluſive des nobles, « aiant leſdits nobles un je ne ſçay quoy d'honneur naturellement empraint & attaché par deſſus les autres conditions (1), *» — &, dans ſon* Eutrapel, *à repréſenter le tiers-état*

(1) **Mémoires des plus solennels arrests du parlement de Bret.** *édit.* **1579,** *épître préliminaire, f.* **6°**, *et dans l'édit. des* **Œuvres** *de du Fail de* **1874**, *t. II, p.* **382.**

comme la postérite de Cham, maudit de Dieu pour s'être moqué de son père, & condamné, avec toute sa descendance, à servir « jusques à la fin du monde, en toutes les républiques & assemblées d'hommes, » les deux autres ordres (Eglise & noblesse), issus de Sem & de Japhet (1).

Du Fail estime néanmoins — revenons à son Epistre au lecteur — *que les històriens ont eu tort de ne parler jamais que des nobles, comme si les pauvres rustiques n'eussent pas existé. Non-seulement la vie rustique a des charmes qui de tout temps ont séduit les plus puissants & les plus illustres personnages, mais l'industrie des rustiques, l'agriculture, est la source principale de la richesse des peuples. Les rustiques méritent donc qu'on s'occupe d'eux. C'est pourquoi du Fail écrit son livre.*

Cette brève analyse des Propos Rustiques *montre au moins combien Estienne Pasquier s'est trompé en faisant de l'auteur un prétendu « singe » de Rabelais. Loin de singer Rabelais, du Fail ne visa pas même à l'imiter. L'essence du génie de Rabelais, c'est la fantaisie, — la fantaisie la plus débridée, la plus illimitée, la plus érudite aussi, qui se soit donné carrière dans un livre. Tout autre est l'inspiration de du Fail : il n'entend pas inventer, se livrer à son imagination, mais dessiner fidèlement, peindre d'une couleur vivante & vraie les scènes & les personnages qu'il a sous les yeux. Rabelais nous donne la satire universelle, incisive, souvent outrée, des mœurs*

(1) Contes d'Eutrapel, *chap.* XXXI *et* XXXIII, *édit.* 1585, *f.* 174 *r°* *et* 189 *r°*; *édit.* 1874, *t.* II, *p.* 264 *et* 295.

de son temps, sous le masque d'une colossale bouffonnerie; du Fail, une curieuse étude de mœurs locales, une vue d'après nature de la vie champêtre dans un petit coin de la Bretagne. Quel rapport y a-t-il entre les deux œuvres?

Il n'y en a guère plus entre les deux styles. Tout le monde connaît les principaux traits de celui de Rabelais, entre autres, son goût prononcé pour les phrases en forme énumérative, les répétitions, les accumulations sur une même idée d'une masse de substantifs, d'adjectifs ou de verbes de signification similaire, disposés dans un crescendo puissant, souvent comique, parfois un peu fatigant (1). *Cette forme revient chez lui à chaque page : à peine en trouve-t-on dans les* Propos Rustiques *quelques exemples, & un seul bien caractérisé.*

*Rabelais verse à foison dans son style les réminiscences d'une érudition immense, universelle, arrangée de la façon la plus plaisante, ou tout au moins la plus imprévue. Dans certains chapitres d'*Eutrapel *du Fail a imité ce procédé : dans les* Propos Rustiques *on n'en trouve pas trace.*

Rabelais, quand il est grave ou touche à la gravité, reproduit dans sa phrase l'ampleur de la phrase latine, parfois même la période cicéronienne (2). *La période est inconnue à du Fail. Sa phrase est ordinairement hachée menu, parfois prolongée en une suite de petits membres,*

(1) « *Le lecteur est tenté de s'écrier : Quand aura-t-il tout vu !* » *Em. Gebhart,* Rabelais. *p.* 142.

(2) *Voir entre autres la lettre de Gargantua à Pantagruel, liv. II, ch.* 8.

qui ne ſont pas toujours très-liés entre eux, mais dont chacun fait image & ajoute un nouveau trait au tableau.

Enfin, tandis que Rabelais s'émancipe dans ſon langage juſqu'à l'extrême licence, — au point de devenir ſouvent, comme dit La Bruyère « le charme de la canaille, » — du Fail garde à cet égard, dans le livre qui nous occupe, une réſerve remarquable pour ſon ſiècle, & l'un de ſes éditeurs a pu juſtement appeler les Propos Ruſtiques *« une églogue en proſe, où l'auteur ne s'écarte jamais des limites d'une plaiſanterie décente* (1). »

Il n'en eſt pas moins certain — quoi qu'en ait dit Guichard — que du Fail, avant les Propos Ruſtiques, *avait lu Rabelais, auquèl il a emprunté les noms déjà célèbres du gué de Vède, de Laringues & Pharingues, le pays des Canarriens, le capitaine Tiravant, &c. (V. ci-deſſous, p. 32, 41, 65, 66, 77, 85, 86). Nous avons pris ſoin de relever dans nos notes un certain nombre d'expreſſions de du Fail, dont quelques-unes ſont des réminiſcences évidentes de Rabelais, dont les autres ont été directement empruntées par les deux écrivains au fond commun de la langue populaire, — pluſieurs d'entre elles ne ſe montrant même chez Rabelais que dans ſon IV*[e] *livre, paru en 1552, c'eſt-à-dire après du Fail. Mais comment imaginer que ce dernier ait pu être trois ou quatre ans ecolier en l'univerſité de Paris ſans lire*

(1) *Guichard, édition de 1842, p. 5. A peine rencontre-t-on dans les* Propos Rustiques *cinq ou six mots crûs qu'on ne remarquait même pas au XVI*[e] *siècle.*

les deux premiers livres de Gargantua *&* *de* Pantagruel, *si célèbres, si répandus, parus dès 1532 & 1533 ? Pourquoi pas aussi le troisième, publié en 1546?*

Mais tout en lisant Rabelais, tout en subissant son influence dans une certaine mesure, du Fail, surtout le du Fail des Propos Rustiques, *sut rester lui-même, garder dans sa composition, dans son style, un caractère propre, distingué, original; en un mot, il a droit de dire :*

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre !

Un style franc & naturel, rehaussé d'une bonhomie narquoise, un sentiment vrai de la forme & de la couleur, par suite le don de peindre au vif, de faire saillir aux yeux hommes & choses, du Fail a cela au plus haut degré. Tantôt il prend la peine de tailler une statuette, tantôt il se contente d'un portrait, partout il sème des esquisses finement enlevées en quatre traits.

Regardez, par exemple, ce voyageur « qui estant à la pluye au milieu d'une plaine, voyant au bout un large chesne, possible creux, ne cesse de courir, le chapeau bridé, le baston par continuelle motion çà & là branlant, jusques à ce qu'il ayt attaint le but pretendu » (ci-dessous, p. 97); — & ce « charretier qui, pour ayder à ses chevaux attellez à la charrette trop chargée, met son chappeau entre son espaule & la roue, aucunes fois beuvant à son baril attaché au collier du cheval de devant » (p. 16); — & messire Jean, le curé de la paroisse, quand il préside le banquet rustique, « haussant les orées de sa

robe, tenant un peu ſa gravité, conférant avec la plus ancienne matroſne, près luy aſſiſe ayant ſon chapperon rebraſſé » (p. 21). — Voilà trois tableaux tout faits.

Il réuſſit auſſi bien les animaux. Ce chien, « qui ayant deſrobé un lopin de lard & eſtant veu, ſachant qu'il a mal fait, s'enfuit le petit pas la queue entre les jambes, aucunes fois regardant après luy » (p. 68) — n'eſt-il pas ſupérieurement deſſiné? — Et le matin, quand le payſan entame ſon labour, ne voyez-vous pas ces « mille oyſeaux, les uns chantans ſur la haie, autres ſuivans la charrue pour ſe paiſtre des vermets qui iſſent de la terre renverſée, autres qui là & ça volans deſcouvrent le renard (p. 30)?

Mais il faudrait tout citer, car on trouve de ces croquis ruſtiques à chaque page, preſque à chaque phraſe. Voyons ſeulement, pour finir, le défilé des quêteurs d'étrennes du village de Vindelles :

« Se equippèrent honneſtement de bons baſtons de pommier, fourches, vouges, & quelques vieilles eſpées rouillées, avec un forte arbaleſte de paſſe... Baudet, le faiſeur de fuſeaux, eſtoit devant tous avec un tabourin de Suiſſe, qu'ils avoient emprunté de la Seguiniere. Et eſtoit maiſtre Pierre Baguette celuy qui faiſoit tout le Tu autem *(1), & ſonnoit du fifre, ayant ſa rapière ſous le bras, diſant qu'il ne la portoit pour mal faire, mais pour piquer les limax. Lubin Garot (celuy que je viſſe*

(1) *Qui dirigeoit tout, voir l'explication de ce terme, ci dessous p. 120.*

onc qui le mieux prenoit grenoilles) portoit une grande & large poche pour mettre les andoilles & autres emolumens de la queste; je croy qu'il portoit aussi la bourse. Hervé le Rusé portoit la broche pour le lard... Ainsi bien enharnachés, marchèrent longuement, bien eschauffez, chantans une chanson bien melodieuse que maistre Pierre leur apprenoit » (p. 76).

Un peintre réaliste — de la bonne école — ferait-il mieux ?

La réalité est si bien le fond de ce petit livre que pour connaître la vie, la véritable condition des habitants de nos campagnes au milieu du XVIe siècle, nulle dissertation savante ne vaut dix lignes de du Fail, — celles-ci, entre autres, où il nous les montre « se contentans, quant à l'accoustrement d'une bonne robe de bureau calfeutrée à la mode d'alors, celle pour les festes, & une autre, pour les jours ouvriers, de bonne toile doublée de quelque vieux saye (1), entretenans leurs familles en liberté & tranquillité louable, peu se soucians des affaires estrangères, seulement combien avoit valu le blé à Lohéac, fléaux au Liége (2); & au soir, aux raiz de la lune, jazans librement ensemble sur quelque bagatelle, rians à pleine gorge, contans des nidz d'antan & neiges de l'année passée; & revenans des champs, chascun avoit son mot de gueule pour gaudir l'un l'autre & raconter les contes en la journée faicts, chascun content de sa

(1) *Voir l'explication de ce mot, ci-dessous, p. 196.*
(2) *Sur ce mot, voir ci-dessous, p. 188.*

fortune & du meſtier, duquel pouvoit honneſtement vivre » (p. 17-18).

Le ſiècle compris entre le mariage de la ducheſſe Anne & les guerres de la Ligue (1491 à 1589) fut effectivement pour la Bretagne une ère de grande proſpérité. Les documents hiſtoriques en fourniſſent la preuve, mais la preuve morte. Pour la claſſe rurale ſurtout, la preuve vivante — c'eſt-à-dire la peinture vraie de la vie de ce temps — manquerait, ſi notre auteur n'en eût fait l'objet de ſon livre. Car, nous l'avons déjà dit, les tableaux & les récits de du Fail, œuvre d'imagination dans la forme, dans le ſtyle, dans l'agencement de la compoſition, ne ſont au fond que la deſcription & la chronique de deux petits cantons de la campagne bretonne qui ont pour centres, l'un Château-Létard & l'autre la Hériſſaie. Nous en donnons la preuve dans nos notes. Nous avons retrouvé, dans les anciens regiſtres paroiſſiaux de St-Erblon & de Noyal-ſur-Seiche, de Pleumeleuc, de Clayes & de St-Gilles, beaucoup des perſonnages qui figurent dans les Propos Ruſtiques; *nous avons retrouvé ſur la carte & ſur le ſol tous les ſites & tous les lieux, même ceux que l'auteur déguiſe ſous des pſeudonymes, comme Vindelles & Flameaux.*

En effet, ſoit diſcrétion & prudence, ſoit défiance de ſes forces, du ſuccès de ſon livre, de l'effet qu'il pourrait produire dans le petit monde qu'il peignait, du Fail a ſouvent débaptiſé les lieux & les perſonnages, parfaitements réels, de ſes récits. Tantôt il les a voilés ſous des noms imaginaires, tantôt il a mêlé, amalgamé &

brouillé comme à plaiſir les noms & les hommes du canton de Château-Létard avec ceux de la Hériſſaie, quoique ces deux petits mondes ruraux — ſi l'on peut parler ainſi — ſéparés par une diſtance de ſept à huit lieues, grande pour l'époque en raiſon des habitudes & des mauvais chemins, euſſent probablement entre eux aſſez peu de rapports. C'eſt ſurtout dans l'épopée ruſtique de Vindelles & de Flameaux que l'auteur redouble de précautions, dans la crainte de contribuer à entretenir des haines déjà trop tenaces. Nous avons ſignalé ces déguiſements, nous les avons percés plus d'une fois.

En tout cas — quand on aura lu nos notes, on en conviendra — ce caractère reſte acquis aux Propos Ruſtiques, *d'être à la fois une œuvre littéraire d'un grand mérite, un document hiſtorique curieux & important.*





IV.

LA BESOGNE DE L'INTERPOLATEUR.

L'INTERPOLATEUR *s'étant dénoncé lui-même ſur le titre de l'édition de* 1548, *il eſt ſuperflu de prouver l'interpolation. Souvent ces mots* un ami de l'auteur, *mis en cette place, couvrent l'auteur lui-même; mais alors, quand celui-ci juge à propos de lever le voile, il ne déſavoue pas l'œuvre de l'ami, puiſqu'entre l'ami & lui il y a identité. Ici il en va tout autrement : l'auteur & ſon prétendu ami ſont en lutte réglée.*

En 1548 *paraiſſent les additions de l'ami; en* 1549 *l'auteur les ſupprime; en* 1554, *nouvelle édition de l'ami qui les rétablit. Impoſſible de méconnaître ici deux mains, non-ſeulement diverſes mais adverſes, dont la ſeconde s'obſtine à altérer l'œuvre de la première.*

Dans quelle vue? Nous l'avons dit. En vue de favoriſer un calcul mercantile des moins honnêtes. Groulleau voulut confiſquer à ſon profit le ſuccès des Propos Ruſtiques, *parus chez Tournes en* 1547; *il fit en* 1548 *une édition en petit format & à bon marché, bien plus por-*

tative & plus vendable, *& pour lui donner ſur la première un avantage déciſif, il la voulut auſſi plus complète. S'il s'adreſſa à l'auteur pour avoir des additions, l'auteur refuſa; il ſe rejeta ſur le premier venu, qu'il qualifia hardiment « ami de l'auteur » pour faire croire à la connivence de celui-ci, & qui ſans héſitation lui fabriqua du du Fail.*

Sans héſitation, — mais auſſi ſans ſoin, ſans habileté, & avec tant de hâte, que ces pièces diſparates mal recouſues choquent l'œil dès qu'on y regarde de près, ſurtout dès que l'on peut comparer entre eux les deux textes de 1548 & de 1549. Et nous ne pouvons trop nous étonner que M. Aſſézat, qui eut le moyen de faire cette collation, n'ait pas dénoncé franchement le texte interpolé & fondé ſon édition ſur le texte ſincère (1).

Quelques exemples feront comprendre le genre d'altération infligé à du Fail par ſon interpolateur.

D'abord, ſous prétexte de le corriger, celui-ci a fait maints non-ſens ou contre-ſens ridicules. Ainſi il remplace veſſaille *par* vaiſſelle *(ci-deſſous p. 7 & 136); il donne trois mains à maître Huguet (p. 15 & 138); là où du Fail parle de la corde d'*aurichal *ou fil d'*archal, *il écrit, par correction, « la corde de* Richard *(p. 30 & 141). M. Aſſézat a déjà ſignalé comme incompréhenſibles l'épithète* non vilotières *donnée à des braies ou à*

(1) *Voir ci-dessus, p. XXI et suiv. Quant à Guichard (1842) et à l'éditeur de 1732, ils ne semblent avoir eu entre les mains que les éditions interpolées de 1548 et de 1554.*

des chausses (édit. 1874, I, p. 38, ci-dessous p. 132), l'expression « *un duo* à quatre diableries » *remplaçant* « *une diablerie* à quatre personnages » *(édit. 1874, I, p. 53; ci-dessous, p. 46 & 147). Il y en a bien d'autres de ce genre, que nous avons relevés en indiquant les interpolations du texte de 1548.. Citons, pour dernier exemple, le titre du chapitre V, qui consiste uniquement, chez du Fail, dans le nom du héros de ce chapitre:* « De Robin Cheuet ». *L'interpolateur, trouvant cela trop maigre, en a fait ceci :* « *De Robin* Le Clerc, compagnon charpentier de la grand'dolouëre. » *L'altération la plus grave est de substituer un nom en l'air comme* Le Clerc à Chevet, *nom très-réel d'un contemporain de du Fail que nous avons retrouvé dans les actes & les registres de ce temps (v. ci-dessous, p. 192); mais le trait le plus ridicule, qui montre bien l'attention & le degré d'intelligence de l'interpolateur, c'est d'avoir qualifié charpentier, dans le titre du chapitre, un personnage que la première phrase nous fait connaître pour un laboureur :* « *Robin... fut celuy de tout son quartier qui autant bien soisoit un guéret, qui inuenta mille beaux mots concernans le fait d'agriculture, &c.* » *(Ci-dessous, p. 36 & 143.)*

A côté de ces inepties, dont on pourrait aisément grossir la liste (1), *notons la tendance très-décidée de l'in-*

(1) *Nous signalerons encore comme un bel exemple d'obscurité prétentieuse tout le commencement de la longue interpolation des p. 73-74 de l'édit. de 1874 (voir ci-dessus, p.* XXVII *et ci-dessous, p. 151-152).*

terpolateur à imiter groſſièrement la manière de Rabelais, même là où cette imitation convient le moins. Ainſi, au chapitre VI (ci-deſſous, p. 45-48), dans l'analyſe des paſſions & des ſentiments de l'amour de ville, du Fail a montré une fineſſe & une réſerve de langage rares à cette époque & ſurtout fort étrangères au génie de Rabelais. Il peint comme ſuit l'échec du pauvre amoureux : « De toutes leſquelles belles prières & requeſtes vous auez au bas d'icelles ſigné Je ne vous congnois point : *qui eſt à dire que vous deuez eſtre ſeruiteur deux & trois ans, perſeuerans en voſtre follie, à fin que on congnoiſſe de voſtre conſtance aſſeurée & maintien non variable » (p. 46). Voici le texte interpolé : « Qui eſt à dire que deuez eſtre ſeruiteur deux & trois ans*, vous accommodans à toutes les inepties, ſotiſes, beſtries, nyaiſetez, chiardries, reſueries, mignardiſes, puſilanimitez, verteuelleries, manequinages, lourderies, ignorances & aſneries, pleurer quand on pleure & rire quand on rit, *perſeuerans en voſtre* grand *folie, à fin qu'on cognoiſſe voſtre conſtance aſſeurée & maintien non variable » (ci-deſſous, p. 146). On comprend ce qu'a dû devenir la phyſionomie de du Fail ſous un pareil barbouillage. D'autant que le barbouilleur efface ſans ſcrupule les traits caractériſtiques qu'il n'entend pas. L'auteur, homme de loi, émaille volontiers ſon ſtyle de termes de palais, comme ici : «* Signé au bas d'icelle, — *afin qu'on congnoiſſe* de *voſtre conſtance. » Le barbouilleur efface* de & *remplace une tournure originale par une banale expreſſion.*

En voilà assez pour faire connaître la nature & l'importance des dégâts commis au détriment de l'œuvre de du Fail par ce gâcheur d'encre, qui usurpe effrontément le titre d'ami de l'auteur. Il nous faut cependant encore dire quelques mots des deux chapitres ajoutés par cet intrus.

Ce qui frappe d'abord, c'est que ces deux chapitres ne sont que la reprise sinon la répétition de deux thèmes déjà traités par du Fail, l'amour de ville (1) & le banquet rustique (2). Cela devait être ; les interpolateurs ne sont d'ordinaire que des copistes sans esprit & sans imagination. Ce qui étonne, c'est la maladresse de celui-ci. Du Fail, dans sa préface & dans son premier chapitre, dit fort haut qu'il prend pour unique sujet de son livre les mœurs & les affaires des Rustiques. Dès le début du chap. XIV, l'interpolateur se montre, au contraire, plein de dédain pour les récits rustiques, pour « les contes de la charrue & des bœufs, » & déclare les laisser là pour « parler de choses plus grandes & haultes, des bons tours & souveraines sciences qu'apprenoient les estudiants en la diversité de Sirap, » c'est-à-dire en l'université de Paris (ci-dessous, p. 166). Il suffirait de cette contradiction grossière pour montrer que la plume a changé de main.

L'interpolateur a cependant tenté de rattacher ses additions au texte de l'auteur. Au chapitre VI de du Fail, maître Huguet, l'un des anciens du village, après avoir joliment décrit l'amour de ville, ses tribulations & ses

(1) *Chap. VI de du Fail, chap. XIV de l'interpolateur.*
(2) *Chap. IV de du Fail, chap. XV de l'interpolateur.*

manéges, laiſſe entrevoir qu'il vient de faire là ſa propre confeſſion ou quelque choſe d'approchant (ci-deſſous, p. 48-49). L'interpolateur, dans ſon chapitre XIV, introduit deux neveux de maître Huguet, Fiacre Sire & Thibaud Monſieur, qui reprennent & racontent en grand détail toute l'hiſtoire des amours de leur oncle pour ſon hôteſſe, « du temps de ſes terminances, » avec force digreſſions & traits nouveaux; mais ce qui eſt nouveau ſurtout, c'eſt le ſtyle & la manière. Selon du Fail (au chap. VI) l'amoureux s'adreſſe ainſi à ſa belle : « Hee ma maiſtreſſe, voulez-vous que, pour voſtre amour conquérir, je me rompe le col? Je combattray, & fuſt le Turc qui eſt grand terrien! Par la vertu saint Quenet! belle dame, ceſte dernière guerre (je croy que ce fut à Luxembourg), je feis un coup de ma main, & ſeulement pour un ſimple ſouvenir de vous, dont toute la trouppe..... Je ne dis rien! Haa, ma dame, que voulez-vous que je vous offre fors ma perſonne, de laquelle pouvez diſpoſer comme d'une choſe toute voſtre! » *(Ci-deſſous p. 45-46).*

D'après l'interpolateur, maître Huguet « venant du premier coup parler à ſa grand Perrine, » luy dit : « Helas, principale & ſeule regente (1) *de mes entrailles! Que n'ay-je le moyen de vous en faire l'anatomie ſans mort? Vous verriez comme mon cueur s'eſchaufe,*

(1) *Les edit. de* 1732, *de* 1842 *et de* 1874, *suivant servilement le texte de* 1548, *ont imprimé « regence, » quoique cette faute eût été avec raison corrigée et remplacée par « regente » dans les édit. de* 1554 *et de* 1573.

le foye fume, mon poulmon roſtiſt, & l'eſpine me bruſle ſi ardemment que j'en ay la rate gaſtée, & tant que je ſuis perdu s'il ne vous plaiſt me retrouver ! Mon Dieu que peines a celuy qui commence à aymer ! il n'en peult manger ſa ſoupe ſans engreſſer ſa jaquette, &c. » (*Ci-deſſous, p.* 166-167).

Cela reſſemble abſolument à une parodie. Tout eſt dans ce goût. Aucune invention : ce ſont les thèmes, ſouvent les idées de du Fail, groſſièrement habillées en ſtyle de farce, avec des imitations ouvertes & maladroites de Rabelais. L'auteur avait pris la peine de compoſer des portraits, des tableaux d'après nature ; l'interpolateur fabrique ſur les mêmes ſujets de lourdes caricatures & des images d'Epinal, ſans rapport avec la réalité.

Sur un point aſſez notable cependant — mais peut-être ſans s'en douter — il s'eſt ſéparé de du Fail. Celui-ci, nous l'avons vu, eſt tout gentilhomme ; l'interpolateur eſt tout bourgeois. Il met la bourgeoiſie, ſpécialement la bourgeoiſie marchande, au-deſſus de l'égliſe pour la ſcience, & de la nobleſſe pour les belles manières ; il en fait un éloge enthouſiaſte dont voici quelques traits :

« *D'vn ſire* (1) *bien entendu, qui ſçait que c'eſt que de vivre entre les hommes de bon iugement, d'eſprit & de vertus, ſes deuiz ne ſont point ſans profit. De ſorte qu'on s'en*

(1) *Dans la première moitié du XVI*e *siècle*, sire *était le titre que l'on donnait aux bourgeois et aux commerçants notables*, monsieur *étant réservé aux gentilshommes ; voir du Fail*, Contes d'Eutrapel, *chap.* XXXI, *édit.* 1585, *f.* 173 v° *et* 174 ; *édit.* 1874, *t. II, p.* 262-263.

esbahiſt & les a l'on en amiration, meſmes le noble de notre bourg. Car s'il eſt queſtion de parler, oultre leurs marchandiſes, de nauigation, d'architecture, des ars liberaux & mathematiques, ciuilité, honneſteté, ſcience, & bonne experience des manieres de viure & façons modernes, les bonnetz à l'orbaleſtre (1) *en triumphent.... Vrayement la coifure de credit* (2) *a transferé le bon ſauoir, entretien, bon & beau parler, de l'extremité à ſon mylieu* » (ci-deſſous, p. 173).

Cet éloge de la bourgeoiſie eſt curieux, & nous le croyons mérité. Mais il ne peut être de du Fail, qui attribuait à la nobleſſe une ſupériorité innée de courage & d'honneur, qui voyait dans le tiers-état la poſtérité maudite de Cham condamnée par Dieu lui-même à ſervir les deux autres ordres « juſqu'à la fin du monde, » & qui prétendait n'avoir connu de ſa vie qu'un ſeul marchand homme de bien (3).

Au chapitre XV, l'interpolateur reprend le thème du banquet ruſtique, déjà fort développé par du Fail (chap. III & IV), mais c'eſt pour le traiter d'une manière tout oppoſée à celle de l'auteur. Celui-ci s'était plu à retracer la phyſionomie morale des convives, leurs cauſe-

(1) *Sur ces* bonnets à l'arbalète, *qui étaient effectivement sous François I*[er] *une coiffure spéciale à la bourgeoisie, voir ci-dessous,* p. 241.

(2) *C'est-à-dire la coiffure de la bourgeoisie marchande, dont le crédit pécuniaire était toujours supérieur à celui des nobles.*

(3) *Voir ci-dessus p. XXXIV, et* Contes d'Eutrapel, *chap. XXXI, édit. 1585, f. 177 R°; édit. 1874, II, p. 269.*

ries, leurs amuſements après boire, & ſurtout les enſeignements élevés, ſous une forme familière, que les anciens du village mêlaient à ces fêtes pour le profit des jeunes : du menu du banquet il parle à peine, & ſeulement pour en louer la ſimplicité (ci-deſſous, p. 20). C'eſt ſur le menu au contraire que l'interpolateur inſiſte, il en fait le fond de ſon chapitre. S'il avait donné là une bonne deſcription des aliments & de la cuiſine de nos payſans du XVIᵉ ſiècle, on lui en ſaurait gré. Mais ce menu n'eſt qu'une litanie groteſque & fantaſtique de mets impoſſibles : oreilles de vache à l'étuvée, pieds de bœuf lardés de raiforts, hachis de grouins de truies, ſalade d'écorces de châtaignes, de queues de poires & de têtes de raves, oies de dix-huit ans, l'anatomie d'vn vieux mouton, &c., &c. (1). *En un mot, groſſe farce & peu d'eſprit : toujours même ſyſtème. Ce qui eſt bon à relever, ce ſont les réflexions que Guillot, l'auteur de ce beau menu, débite en manière d'exorde :*

« *Je ſerois d'auis (dit-il) dreſſer quelques aſſiettes nouuelles & entremetz pour deſennuyer la compagnie, ſans nous amuſer à vn tas de folies, que nous ont amenées vne manière de noz bragardz qui ont hanté les villes, à deuiſer toutes les feſtes, les veſpres dites. Cela ne me plaiſt point : mais que leur ſert-il de vouloir aprendre ceulx qu'on ne peult enſeigner, & perdre leur temps après vaines perſonnes? Qu'ils nous laiſſent telz que nous ſommes. Boire bien aux iours feſtez, regarder ſi on a*

(1) *Voir ci-dessous, p.* 177-178.

gaigné sur son blé & comme l'on pourra prendre nouveau terme de ce que l'on doit, n'est-ce pas nostre estat ? Si est : & maudit soit celuy qui abolit les bonnes vsances ! » *(ci-dessous, p. 177).*

Ce dédain pour les enseignements donnés aux gens de village après leur banquet rustique *porte directement contre la* harengue *qui forme le chapitre IV de du Fail. Mais dans les lignes qui précèdent il y a plus encore ; il y a une critique ouverte, fort peu mesurée, de l'idée-mère des* Propos Rustiques, *comme l'auteur les a conçus & exécutés. Dès son premier chapitre, il affirme que l'usage immémorial des paysans bretons est de s'assembler les jours de fête, les jeunes pour des exercices de corps, les vieux pour causer du temps passé & de leurs affaires rustiques ; ce sont ces causeries des vieux, recueillies « par deux ou trois festes subsecutives,* » *dont il avoue avoir fait ses* Propos Rustiques. *Et ici — si c'était lui qui eût écrit ce XVe chapitre — il ferait dire à un prétendu paysan que cet usage de « deviser toutes les festes, les vespres dites, » est une « folie », une innovation importée dans les campagnes « par des bragardz qui ont hanté les villes ».— Impossible à l'interpolateur de se démasquer plus clairement, ou plutôt de se moquer plus complètement de l'auteur, dont il prétend être l'ami.*

Mais que dire des éditeurs modernes, qui tous, sans hésitation, ont donné les deux chapitres ajoutés dans l'édition de 1548 (chap. XIV & XV des éditions Guichard & Assézat) pour l'œuvre de du Fail ?

Reste à savoir quel est le scribe malhonnête & sans

talent qui a ainsi défiguré l'œuvre de du Fail. Rien ne nous a mis, jusqu'ici, sur la trace de son nom, qu'il a eu raison de cacher ; il a seulement laissé connaître sa patrie.

Il était d'Angers ou au moins d'Anjou, car on ne saurait attribuer qu'à lui le dizain ajouté dans l'édition de 1548, où il a l'effronterie de louer la prose de l'auteur à laquelle il vient de mêler ses ordures, & qui est intitulé : L'Angevin aux lecteurs *(ci-dessous, p. 136). Joignez à cela que, dans les deux chapitres ajoutés (XIV & XV), — mettant de côté* Sirap *qui est Paris, — sur treize noms de lieu appartenant à la France, il y en a sept de l'Anjou (Andrezé, Chalonnes, Cunault, Montsoreau, Saumur, la Seguinière & Villedieu), trois de la Touraine (Candes, Chouzé, Tours) dont les deux premiers touchent la frontière d'Anjou, & trois que nous n'avons pu retrouver dans l'Ouest (1). — De même, le seul nom de lieu breton qui ait été changé dans les treize chapitres qui constituent l'œuvre* originale *de du Fail, est remplacé dans le texte de 1548 par un nom angevin (2).*

L'interpolateur devait donc être originaire d'Anjou ;

(1) *Borneu, Ancone et Essone. — Il y a une commune d'Ancone dans le département de la Drôme, arrondissement de Montélimart ; un village de Bornoux dans la Nièvre, commune de Dun-les-Places, arrondissement de Clamecy ; une commune d'Essones dans Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil.*

(2) *Le moulin de* Blochet, *remplacé par* Guicholet. — *Voir ci-dessous, p. 67, 155 et 211.*

peut-être même était-ce un ancien condiſciple de du Fail, qui avait ſuivi quelque temps (on le ſait) les leçons de l'univerſité d'Angers. Mais, grâce à Dieu, ſa patrie — qui a une ſi belle part, au XVIe ſiècle, dans la gloire littéraire de la France — ne ſaurait être reſponſable de ſon méfait.



PROPOS RVSTI-QVES,

DE

MAISTRE LEON LADVLFI CHAMPENOIS.





A LYON,
PAR IEAN DE TOVRNES

M. D. XLVII.



G. L. H. A L'AVTHEVR

TEL cuide au vray le Badin contrefaire,
Ou le voyant, eſt rendu peu content.
Entreprenant imprudemment de faire,
Cela à quoy n'eſt apte aucunement.
Mais toy tu as ſi bien & proprement,
Deſcrit les mœurs de la vie champeſtre,
Que tres ciuil à tous t'es faiƈt congnoiſtre :
Oeuure (ma foy) ou n'eſt facile attaindre :
Pourtant qu'il fault parfaiƈtement ſage eſtre,
Pour le vray fol bien naïuement feindre.





MAISTRE LEON LADVLFI, AV LECTEVR SALVT.





Es Philosophes & Iurisconsultes, ont cela assez familier de descrire lun contraire par lautre, en baillant par iceluy plus seure, & solide congnoissance, que silz laissoyent lumbre diceluy, pour de prime face traicter leur subiect : comme quant ilz veulent proprement deschiffrer Vertu, ilz paingnent Vice de toutes ses couleurs : ou Liberté, Santé, Froid, ilz discourent par leurs opposites Seruitude, maladie, Chauld, qui donne au surmentionné contraire

la grace plus naturelle, & trop mieux diſpoſee. Au moyen de quoy, puis que les Propos daucuns Ruſtiques (que ie nomme Païſans, Vilains, ou Ignobles) nous ſont en main, il ne ſera, me ſemble, hors de propos, faire vn brief & ſommaire Diſcours du nom, & impoſition diceluy, ce que ie feray à beaucoup moindre difficulté, prenant ce que luy eſt (comme lon dict) en diametre contraire, qui eſt Nobleſſe, non celle de laquelle ſe ſentent, & diſent eſtre embelliz & armés vn tas de Logiciens, & Alkimiſtes, mais de celle primitiue, & premier commencement, quon appelle de race. Et pour repeter les choſes de plus hault en ce bon vieux temps, que aucuns appellent laage Doré, ny auoit difference aucune entre les hommes en preeminence, haulteſſe, ou autre poinct d'honneur, ains eſtoyent egaux, non partiaux, ou diuiſés, vſans dune telle tranquille, & louable communauté, que à la poſterité nha laiſſé, que les regretz & ſouhaitz dun pareil ſiecle. Ne ſe ſoucians de diſner, ſinon quand la faim les contraignoit daller, ou au glan, ou frezes, ou bien ſeicher au Soleil la chair de quelque beſte par eux prinſe à courſe, & de la peau en accouſtroyent celuy, qui le plus en auoit meſtier. Viuoyent au iour la iournee, le premier à la porte paſſoit ſans difference, ne ſe faiſoyent prier à lauer leurs mains, encores moins à ſe ſeoir à table, auſſi toſt beuuoyent en leur bonnet, comme en leur main: couchoyent indifferemment tous en vne cauerne, comme font auiourdhuy ces Egyptiens ſophiſtiqués, & là piſſoyent, chioyent, faiſoyent la beſte à deux dos, les vns deuant les autres, ſans faire les eſtranges, auec excuſes. Par

ce moyen estoyent pour lors incongneuz Noblesse, Païsanterie, Liberté, Seruitude, & autres de semblable farine, inuasions de droict naturel. Mais en ceste paisible, & humble façon de viure, non guieres demeurerent, à raison que eux en plus grand nombre percreuz & augmentés, commencerent especes de querelles sourdre entre eux : comme iamais ne demeurons long temps fermes ny constans en nostre heur. Par ce que (possible) Marion rioit plus voulentiers à Robin, que à Gautier, dont commença la maniere de se battre pour la vessaille, coustume qui ha tousiours duré. Ou que lun auoit meilleure peau que lautre : & par ce que il estoit plus ancien luy deuoit appartenir : ou par aduenture lun auoit mangé le gland, tandis quun autre le branstoit, choses qui les prouoquoyent tellement à guerre & dissention, que ordinairement se combattoyent à beaux coups de poing, de bastons, de pierres, sentretrainoyent par les cheueux à escorchecul, cestoit pitié, car dautres façons de se battre, long temps apres ne les eurent : parquoy qui auoit la maschouere dun asne, estoit bien armé. En ces combats les plus fors auoyent lauantage, au moyen duquel les foibles estoyent contrains faire entredeux aux cauernes, & se separer pour le mieux : car la trop grande familiarité commençoit desia estre enuieuse. Autres se retiroyent plus loing seulz auec la seule, pour se acquerir priuément, ne remettans plus rien à la sus mentionnée communauté. Au moyen dequoy cecy fut tant demené, & auec le temps tellement continué, que les plus fors commencerent à subiuguer & mettre en crainte les plus petits

& abaissés, prenans vne merueilleuse superintendence sur eux. Quoy voyans esleurent vn dentre eux par commune voix plus robuste, plus saige, & hault à la main pour leur conducteur, leur souuerain maistre, en qui ilz sceussent se reposer de leurs negoces priués (car ia commençoyent Republiques, & affaires Politiques à se administrer) & recourir si aucun schisme, ou different se esleuoit entre eux. Quel maistre, ou superieur commença les agensdarmer, les leurrer, les veiller, mettre aux champs, au monde, tellement que se voyans plus Rustres, & plus gallans que les autres, non contens de leurs propres limites, vsurpoyent sur le territoire, & voysinage prochain par continuelles courses. Et en ces (Dieu sçait) bien dressees escarmouches sentreprenoyent comme voyez quon faict aux barres, & le prins (de quoy est descendu la Prison, le Prisonnier, le Geolier, & la suyte) estoit retenu en perpetuel seruage, comme vn coquin, vn Marault, vn Belistre. Mais à fin que ce maistre Gouuerneur fust recongnu comme principal & plus eminent, luy donnerent par commun aduis, chascun partie de son butin, ou conquest, en signe de recongnoissance, par ce moyen se rendans à luy tributaires. Toutesfois voyans que le profit particulier commençoit à auoir lieu, à daucuns relaschoit ceste rente, ou deuoir: car deuant que entrer en bataille, promettoit au mieux faisant, au plus hardy assailleur, plus robuste combattant, à celuy qui plus viuement estonnoit son ennemy, & quoy? ceste exemption ou immunité des deuoirs susdicts deuz pour la superiorité. Lors y auoit presse, qui premier seroit au reng, qui le

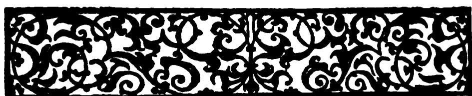
premier feroit brefche, le premier à lenfeigne. Par ce moyen tendans tous à vn mefme but, & dune pareille emulation le plus fouuent demeuroyent vainqueurs, où, quand pour leur bienfaict rien ne leur euft efté propofé, ilz fe fuffent attendus les vns aux autres, au grand intereft de leur propre falut. Cefte exemption ilz appellerent Nobleffe (comme la premiere chofe, qui leur vint à la bouche, la mode dadonques de impofer à fignifier) à caufe, que par leur hardieffe, & brufque adreffe aux armes (poftpofans toute crainte de mort) ilz acqueroyent ce que aux autres, qui auoient tourné le dos, gaigné le hault, ne feftans mis au hazard, eftoit villainement denié. Au moyen dequoy ces anciens Carthaginiens, autant danneaux donnoyent à leur Souldart (gens faigement recongnoiffans les bienfaicts) qu'il euft efté en de batailles, & ce en figne de perpetuelle Nobleffe. Les Romains, ces vaillans conquereurs, dautant de couronnes, leur homme darmes honnoroyent (recompenfe digne du merite) quil euft efté à de iournees, par ce moyen anobly. Quoy? Les Macedones auoyent cefte loy reueremment obferuee: Qui naura en la bataille occis quelquun des ennemis, foit en lieu public, lié, billé, & attaché à vn poft en figne d'ignobilité. Les Germains, ou Allemans plus toft neftoyent mariés (chofe autrement villaine) quilz neuffent prefenté la tefte de leur ennemy à leur Roy. Aux banquets des Scythes on offroit vne pleine taffe de vin à la compagnie, & ne eftoit loyfible à celuy qui nauoit tué fon ennemy au conflict, la prendre, comme fil euft efté villain, & immerité de ceft honneur. Aux

[illegible] fut ennobly par Artaxerxes:
[illegible] faict noble par Pha-
[illegible] à vne pareille fin
[illegible] grand & excessif
[illegible] le populaire) se
[illegible] en poinct
[illegible] est de partir de
[illegible] Villains,
[illegible] Geographes de
[illegible] Alexandre le Grand
[illegible] pompettes, ou
[illegible] ingrats vers
[illegible] hardis &
[illegible] Monarches, &
[illegible] moins) à dire,
[illegible] prompte,
[illegible] richesses est
[illegible] plus
[illegible] de la
[illegible] de ceux,
[illegible] Caton ce
[illegible] loix,
[illegible] homme de
[illegible] plus com-
[illegible] qu'il experi-
[illegible] non moins
[illegible] Laboureur,
[illegible] Horace, heureux.
[illegible] instruit à

la guerre) veult lhomme de guerre estre nourry aux champs, & estoyent nourriz anciennement les enfans des Princes, aux champs, non en ceste delicatesse des villes. Aglaus ce poure Arcadien, ne fut il iugé par loracle d'Apollo (si cela faict foy) lheureux de tout le païs? Quoy? & combien de Empereurs ont laissé ladministration des magnifiques & superbes Empires, leurs pompes, haultesses, & triumphes pour se retirer aux champs pour auoir layse & commodité diceux, & illec (iugeans ceste façon de viure beaucoup plus seure) passer en tranquillité le demeurant de leurs ans? Comme Pericles ce graue Athenien, Scipion l'Aphricain, Diocletian l'Empereur Romain, Caton le Censeur, le Consul M. Curius. Auec ce tant, & innumerables Philosophes enuieux du bien & felicité de noz Rustiques, ont (pour à layse philosopher) choysi leurs estudes aux champs, comme les Stoïques, Druides, Platon en son Academie : Seneque ce saige Philosophe, & autres infinis. Au contraire, combien de Païsans bons laboureurs ont esté appellés de leur charrue pour prendre ladministration de Republiques fortes & puissantes, toutesfois sans eux ruinees, mal ordonnees, & (ce que lon dict) à lanchre? Ce vaillant charrieur Q. Cincinnatus en fera ample tesmoignage. Autant Attile Calatin, bon & excellent Vigneron, Fabrice gentil Iardinier, Attile Regule, desquelz la memoire tant durera, que seront en vigueur Charrue, Soc, Coultre, Fouet, & Timon. Que si nous regardons en quoy principalement estoit la richesse de lantiquité, nous ne trouuerons, que Bœufz, Vaches, Moutons, Oysons, & autres

auoirs, tellement que Seruius Roy des Romains feit insculper en la premiere monnoye Romaine, des Bœufz & Moutons, dont encore sont les Moutons à la grand laine. Mais neantmoins, que cecy demanderoit plus ample discours, que les aureilles dun delicat (possible) souhaitteroyent, toutesfois pour ce que ce nest le principal negoce, iay induit ce peu, pour monstrer, au moins essayer lorigine de noz Rustiques, par leur contraire. Contente toy donc (amy lecteur) de ce peu que ie te offre chose (soubz ton iugement soit) indispose, & de mauuaise grace: toutesfois en obseruant lhonneur & droict de escrire, choses basses, & humbles, ne requierent style esleué, ne grand façon de dire: pource que à tel sainct telle offrande: tel mercier, tel panier. Que si tu nes content de ce, ie ne pourray (au pis aller) que te prier, prendre tel quel petit present en gré, comme tu ferois, dune simple Bergiere, vne pottee de laict caillé: car (comme dict Ouide) ceux qui nont Encens à sacrifier, offrent de la farine, ou de ce quilz ont pourement. Me recommandant à ta bonne grace, & à Dieu.





PROPOS RVSTIQVES.



D'ou ſont prins ces propos Ruſtiques.



VELQVE fois aux champs m'eſtant retiré, pour illec plus commodement, & à layſe paracheuer certain negoce, ie me pourmenois (& ce à iour de feſte) par les Villages prochains, comme cherchant compagnie, ou trouuay (comme eſt leur couſtume) la pluſpart des Vieux & Ieunes gens, toutesfois ſeparés, pour ce que (iouxte lancien prouerbe) chaſcun cherche ſon ſem-

blable, eſtoyent les Ieunes faiſans exercice d'Arc, de Luittes, de Barres, & autres ieux, ſpectacles aux vieux, eſtans ſoubz vn large Cheſne couchés, les iambes croiſees, & leurs chapeaux vn peu abaiſſés ſur la veüe, iugeans des coups, rafreſchiſſans la memoire de leurs ieunes ans, prenans vn ſingulier plaiſir à veoir follaſtrer ceſte inconſtante ieuneſſe. Et eſtoyent ces bonnes gens en pareil ordre, que feroyent les Magiſtrats dune Republique bien & politiquement gouuernee, pource que les plus anciens, & reputés de plus ſain & meilleur conſeil, tenoyent les places plus eminentes, & les moyennes occupoyent les moindres daages, & qui nauoyent tant de bruyt, ou en preudhommie, ou à bien labourer. Quoy voyant ie mapprochay pour auec les autres eſtre plus attentif à leurs propos, qui me ſembloyent de grand grace, à raiſon quil ny auoit fard ne couleur de bien dire, fors vne pure verité, & ce principalement en la collation de leur aages, mutation de ſiecles, & aucunes fois regrets des bonnes annees, ou (ce diſoyent) beuuoyent & faiſoyent plus grand chere, quen ces temps. Lors (voulant ſçauoir les noms de ces preudes gens) ie tire par la manche quelquun de ma congnoiſſance, auquel priuément demanday les noms diceux. Celuy (me reſpondit alors) que voyez acouldé tenant en ſa main vn petit baſton de couldre, duquel il frappe ſes bottes liees auec courroyes blanches, ſappelle Anſelme, lun des riches de ce village, bon Laboureur, & aſſez bon petit notaire pour le plat païs. Et celuy que voyez à coſté ayant le pouſſ

paſſé à la ceinture, à laquelle pend celle grande gibeſſiere, ou ſont des Lunettes, & vne paire de vieilles heures, ſappelle Pasquier, lun des grands gaudiſſeurs, qui ſoit dicy à la iournee dun cheval, & quand ie dirois de deux, ie croy, que ne mentirois point : toutesfois ceſt bien celuy de toute la bende qui plus toſt ha la main à la bourſe pour donner du vin aux bons compaignons. Et celuy (dis ie) qui auec ce grand bonnet enfoncé en la teſte, tient ce vieux liure. Celuy (reſpondit il) qui ſe gratte le bout du nés? Celuy proprement (dy ie alors) & qui ſeſt tourné vers nous. Ma foy, diſt il, ceſt vn Rogier bon temps, lequel paſſé ha cinquante ans quil tenoit leſcolle en ceſte Paroiſſe, mais changeant son premier meſtier eſt devenu bon Vigneron : toutesfois quil ne ſe peult paſſer encore aux feſtes de nous apporter de ces vieux liures, & nous en lire tant que bon nous ſemble, comme vn Kalendrier des Bergers, les fables de Eſope, le Romant de la Roſe : auſſi ne ſe peult tenir, que aux Dimenches ne chante au Lutrin auec ceſte mode antique de gringoter, & ſappelle maiſtre Huguet. Lautre aſſis pres de luy, qui regarde par ſur ſon eſpaule en ſon liure, ayant ceſte ceinture à tout vne boucle iaune, eſt vn autre gros riche Pitault de ce village, aſſez bon villain, & qui faict autant grand chere chez luy, que petit vieillard du quartier, qui ſe nomme Lubin. Et ſi vous voulez vn peu vous aſſeoir auec nous autres, vous orrez leurs propos, ou (poſſible) trouuerez gouſt : ce que ie feis, & par deux ou trois feſtes ſubſecutiues les ouy iazer & deuiſer priuément

de leurs affaires Ruſtiques, deſquelz ay faict par heures rompues, & de relaiz vn brief discours, ou iay eu non moindre peine, que à vne bonne beſongne : car apres auoir ahanné long temps, reſuant & deuinant ce que deuois dire, eſtois contraint boire deux ou trois voltes (gratieux compulſoire) pour me rendre la ceruelle plus friſque & deliberee, & meſtoit vne telle peine, que au charretier, qui pour ayder à ſes cheuaux attellez à la charrette trop chargee, met ſon chappeau entre ſon eſpaule & la roue, pour aucunement les ſoulager, aucunesfois beuuant à ſon baril, attaché au collier du cheual de deuant.





De la diuersité des Temps.

ANSELME ce preudhoms sur mentionné, homme de mediocre sçauoir, comme bon Grammarien, & passablement Sophiste, commença par vne merueilleuse admiration à deschiffrer le temps passé, que luy & ses coëuaux là presens avoyent veu, bien different à celuy de maintenant, disant: Ie ne puis bonnement (ô mes anciens Comperes, & amys) que ie ne regrette ces nostres eunes ans, au moins la façon de faire de adonques, beaucoup differente & rien ne semblant à celle de present: car vous voyez toutes bonnes coustumes se amortir & se changer en ie ne sçay quelles nouueautés, quilz merueilleusement approuuent, & sans lesquelles vn homme dauiourdhuy est mesprisé. O temps heureux! ô siecles fortunés! ou nous auons veu noz predecesseurs peres de famille, que Dieu absolue (ce disant en haulsant loree de son chappeau) se contentans quant à laccoustrement dune bonne robbe de Bureau, calfeutree à la mode dalors, celle pour les festes, & vne autre pour les iours ouuriers, de bonne toille, doublee de quelque vieux saye, entretenant leur familles en liberté, & tran-

quillité louable, peu ſe ſoucians des affaires eſtrangeres, ſeulement combien auoit valu le Bled à Loheac, Fleaux au Liege : & au ſoir aux raiz de la Lune, iazans librement enſemble, ſur quelque bagatelle, rians à pleine gorge, comptans des nidz dantan, & neiges de lannee paſſee, & reuenans des champs chaſcun auoit ſon mot de gueule pour gaudir lun lautre, & racompter les comptes en la iournee faicts, chaſcun content de ſa fortune, & du meſtier duquel pouuoit honneſtement viure, ne aſpirans à dautres filz ne ſe ſentoyent ſuffiſans, comme vouloir, ou eſtre notaire de la Court de Bobita, ou dautres, eſtre gaudayeur, ou priſeur, ou teſmoing ſynodal. Lors Dieu eſtoit aymé, reueré, vieilleſſe honnoree : Ieuneſſe ſage, pour lobiect quelle auoit de vertu, lors floriſſante : tellement que ie peux, auec tous vous autres, appeller ces temps paſſés, temps de Dieu. Ou eſt le temps (ô Comperes) quil eſtoit mal ayſé voir paſſer vne ſimple feſte, que quelcun du Village ne euſt inuité tout le reſte à diſner, à manger ſa Poulle, ſon Oyſon, ſon Iambon? Mais comme auiourdhuy ſe fera cela, quand quaſi on ne permet, ou Poulles, ou Oyſons venir à perfection, quon ne les porte vendre, pour largent bailler, ou à monſieur Laduocat, ou Medecin (perſonnes en ce temps preſque incogneües) à lun pour traicter mal ſon voiſin, pour le deſheriter, le faire mettre en priſon. A lautre pour le guerir dune fieure, luy ordonner vne ſaignee (que Dieu mercy iamais neſſaiay) ou vn clyſtere, de tout quoy feu de bonne memoire, Tiphaine la Bloyé gueriſſoit, ſans tant de

barbouilleries, & quafi pour vne Patenoftre. Sur mon Dieu (dift alors Pafquier) mon Compere vous dictes toute verité, & me femble proprement eftre en vn nouueau monde. Mais puis que nous auons du loyfir, & iour fuffifamment, ie vous prie auec le refte de compaignie, de pourfuiure le propos encommencé. Ma foy (refpondit Anfelme) il eft vray, que iay faict louuerture, & donné le commencement : mais de le bien continuer, ien donne la charge à mon compere maiftre Huguet, que voyla fil veult (dea) en prendre la peine. Ceft bien aduifé (dift lors Lubin) que chafcun en dye, comme il lentend. Mais pource que noftre compere maiftre Huguet ha rofty en beaucoup de cuyfines, & fçait tresbien enfoncer les matieres, il en dira (fi bon luy femble) ce quil en penfe. Maiftre Huguet ne fe bougeoit point, quand dix ou douze fe leuerent pour le prier, leur dire la façon des banquets de fon temps, & manieres de viure, auec ce quil touchaft vn peu quelques poincts de agriculture. A quoy faccorda facilement maiftre Huguet, qui apres auoir beu vne fois, de vin, quilz avoyent enuoyé querir, & avoir accouftré fon chappeau, qui luy pendoit fur les yeux, commença à dire.





Banquet Rustique.

Pvis que (de voftre grace) vous mauez baillé la charge de dire, & faire iugement de ce que iay veu & ouy (ô mes bons amys) ne la refufant, ien diray poffible confufement, mais (au moins) la verité. Et pource, que les banquets & feftins de noz anteceffeurs fe offrent, il fault penfer que non moins eftoyent de bonne doctrine, que bien inftruicts, non que ie vueille mefurer la confequence dun banquet en varieté, & magnifique apparat de mangeries, chofes que ne congnoiffoyent ces bonnes gens: car leur eftoyent incogneuz, Poyure, Safran, Gingembre, Canelle, Myrabolans à la Corinthiace, Mufcade, Giroffle, & autres femblables refueries, transferees des Villes en noz Villages, quelles chofes tant fen fault, quelles nourriffent le corps de lhomme, quelles le corrompent, & du tout mettent au neant, fans lefquelles, toutesfois vn banquet de ce fiecle eft fans gouft, & mal ordonné, au iugement trop lourd de lignare & fot peuple. Maiftre Huguet vouloit pourfuyure, quand Lubin luy dift, quil ceffaft de blafonner les façons de faire de auiourdhuy, veu que tout fe

faifoit pour le mieux, auec ce que lantiquité auoit aucunesfois erré. Puis que il vous plaift (refpondit maiftre Huguet) que ie touche le blanc, ie diray ce que ie veis faire paffé ha cinquante ans, en ceft noftre village, repetant ce que le compere Anfelme ha defia dict, ceft que aux iours feftés, plus toft fuffent morts noz bons peres, quilz neuffent amaffé toutes leurs bribes, chez quelcun du village, pour illec fe recreer, & prendre le repos du labeur de la fepmaine. Veiftes vous onc aux villes, quand y allez porter quelque fromage à voftre maiftre, ou autre : quand quelque Bourgeois, ou Citadin va foupper chez fon voyfin, quil envoye fon garçon deuant, portant partie de fon difner : tellement faifoyent ilz, lefquelz apres auoir beu de mefmes, & à toutes reftes, le tout fans hazard, commençoyent à iazer librement du faict dagriculture, & à qui mieux mieux, Meffire Iean, le feu Curé de noftre Paroiffe, eftant au hault bout (car à tous feigneurs, tous honneurs) haulfant les orrees de fa robbe, tenant vn peu fa grauité, interpretant, ou l'Euangile du iour, ou fur iceluy donnant quelque bonne doctrine, ou bien conferant auec la plus ancienne matrofne, pres luy affife, ayant fon chapperon rebraffé, & voulentiers parloyent de quelques herbes pour la fieure, cholique, ou la marriz. Le bon homme de Curé fe mettant aucunesfois aux champs, le tout à la bonne foy, fe vantant de belles befongnes (par ce quil eftoit ouy tres voulentiers) & que (Dieu mercy) il ne craignoit homme des deux prochaines paroiffes (& ce difoit fans blafmer perfonne) ou à chanter du contre-

poinct, ou bien & ruftrement faire vn profne : & que fil eftoit queftion de Latin (neantmoins quil y fuft vn peu rouillé) il fe y entendoit tout oultre, & autant que petit compaignon du quartier, & de ce fen referoit à ceux qui le congnoiffoyent, fans plus oultre proceder. Autant en difoit de bien iolyment empenner vne flefche, ou mettre vne arbalefte en chorde, de bien faire vn rebech, & que plufieurs fois en avoit faict au Mufnier de Vaugon, de tout quoy, nen craignoit homme, fil nauoit deux teftes. Et ce luy accordant, la poure femme deuenoit en vne merueilleufe admiration. Eftoit ce, ce ferial Curé (feit alors Pafquier) qui au profne de fa grand meffe reprenant les enfans de la paroiffe, pour quelques infolences, difoit, que fil eftoit leur pere, quil les chaftieroit tresbien. Celuy fans autre, refpondit maiftre Huguet. Mais pour paracheuer lordre de noftre banquet, au bout dembas y auoit quelque Rogier bon temps, comme mon compere Lubin, que voyla : comptant des veilles, ou filleries, qui auoyent efté en la fepmaine, ou luy mefmes auoit efté triumpher, & faict ie ne fçay quoy dauantage, quil laiffoit à penfer à la compaignie. Comptoit auffi de fon Poullain noir, qui luy eftoit efchappé pres la vigne, & couru iufques aux landes de Liboart : & allant apres auoit rencontré Marion la petite, ou la petite Marion, il ne luy challoit lequel, à laquelle (fans mal penfer), auoit leué fon fufeau, & en confequence bayfee, auec ce, faict offre de fa perfonne, & neuft voulu (ce difoit il) pour ie ne fçay quoy, quil ne leuft rencontree, neantmoins que le ieudy da-

pres deuoit aller à la Seguimere, ou elle feroit, & là penfoit (fil neftoit bien abufé) practiquer quelque cas, ou luy euft il deu coufter, quelque bonne chofe. Le refte des bons Lourdaux parloyent du decours du croiffant, quand il feroit bon planter porree, temps conuenable pour houer la vigne, pour greffer, ou coupper couldre, ou chaftagnier, pour faire cercle à relier tonneaux. Or bien (feit alors Pafquier) nous fçauons peu pres quilz pouuoyent dire. Ie vous prie pourfuiure la fin de ce banquet, & comme ilz fe gouuernoyent apres auoir rué fi brufquement en cuyfine. Apres difner (refpondit maiftre Huguet) quelcun du village, comme vous pourriez dire, Peftel, produifoit de foubz fa robbe vn rebech ou vne chalemie, en laquelle fouffloit par grand maftrife, & tellement les inuitoit le doulx fon de fon inftrument, auec vn Haultbois, qui fe y trouua pour le feconder, quilz eftoyent contraints, ribon ribaine (là iettees leurs robbes, & hoquetons) commencer vne dance. Les vieux pour monftrer exemple aux ieunes, & à fin de ne monftrer eftre fafcheux, faifoyent leffay, tournoyans la dance deux, ou trois fois, fans beaucoup fredonner des piedz, ne faire grands gambades, comme nous pourrions bien faire nous autres. La ieuneffe alors faifoit fon deuoir de treppir, & mener le grand gallop, finon meffire Iean, quil falloit vn peu prier, & dire, Monfieur, ne vous plaift il pas dancer? Toutesfois luy ayant un peu refufé, pour faire la rufe du ieu, fy mettoit, & nen y auoit que pour luy : car luy fraiz, & poffible amoureux, contournoit fes commeres, tellement

que elles fentoyent leur efpaule de mouton à pleine gorge: & difoit ce venerable Curé, Boute, boute iamais ne nous esbattrons plus ieunes, prenons le temps comme il vient, maudit foit il qui fe feindra. Et lors que la fumee du vin commençoit emburelucoquer les parties du cerueau, quelque bonne galloyfe menoit la dance par fur tables, bancs, coffres autant dune main que dautre. Au refte, chafcun le faifoit comme il voyoit lauoir affaire. Comment (dift alors Anfelme) ces vieillars alloyent ilz comme les autres? Nenny (refpondit maiftre Huguet) ains eftoyent les bonnes gens, pres le feu fe chauffans dun fagot de ferment de vigne, le dos au feu regardans & iugeans des coups, difans, Ceftuy cy dance bien, que le pere dun tel eftoit le meilleur danceur du païs, que vn tel auait deffié les iours paffés, tous ceux de Vindelles à dancer. La dance finie, recommençoyent de plus belle à dringuer & boire hault & net fans fe bleffer, puis apres fe eftre chauffez, fi bon leur fembloit alloyent voir quelque pré, ou champ bien accouftré, & là dordinaire fe affeoyent pefle mefle, ieunes & vieux, fors (quil ne fault pas mentir) que les anciens auoyent (comme bien eftoit raifonnable) les plus honnorables places. Lors quelcun des plus vieux (à la requefte de fes çoëuaux) commençoit à harenguer les ieunes gens, ou auoit telle audience, que ha celuy qui eftant venu de quelque païs eftrange, veult compter quelque nouueauté. Ie vous prie (dit Pafquier) fi le refte de la compaignie le trouue bon, traicter les poincts principaux de cefte harengue: eftant affeuré, quilz difoyent quelque cas de

bon. Maiſtre Huguet vouloit ſeſchapper diſant, quil en auoit dict à la trauerſe, ce quil auoit peu, & que vn autre prinſt les fonts, mais par importunes requeſtes fut contraint acheuer, diſant, Puis que à faire faire, & quil ny ha ordre ne remede de euader, ie vous diray à peu pres la teneur de la harengue laquelle le plus ancien, & de meilleur ſçauoir, comme iay dict, commençoit, diſant :





Harengue Rustique.

Mes enfans, puis que le Seigneur Dieu vous ha appellés à cefte bienheureufe vacation de agriculture, lequité veult auſſi, & il eft bien raifonnable, que foyez diligens & prompts à lexercer par vertueux faićts, bons & louables aćtes, dont auez la fource (graces à Dieu) de voz peres & meres cy prefens, le furplus parfera vne efpece de preudhommie, que ie voy apparoiftre en vous, auecques fignes euidens de eftre à laduenir gens de bien. Et puis bien dire cela auec toute la compaignie, que depuis cinquante ans, & quand ie dirois foixante ie ne penferois mentir, noftre village ne fut en ieunes gens autant floriffant, comme il eft de prefent, & ce en toutes qualités, ſi vous regardez tant les bonnes mœurs, & graces dont ilz font aornés, comme grandeur & compofition de corps, puiffance auec forniture de membres, iointe à ce la legiere & prompte adreffe. Le bon Dieu nous ha (comme en toutes cho-

ses) merueilleusement fortunés en ce. Et toutesfois, mes enfans, ieunesse (ce que iay experimenté) eſt tant folle & aueuglee, quelle ne regarde que les choſes preſentes, & ce qui eſt à ſes pieds, ſans auoir lœil ne muſer plus hault, dont ſouuent ſont gaſtez & abaſtardiz les plus nobles & meilleurs eſprits. Au moyen dequoy eſt fruſtree, & miſe au neant la bonne expectation des peres, qui de lenfant merueilleuſement aggraue le deſmerite. Que ſi par exemples requerez confirmation, ie vous produits deux de voz compaignons (leſquelz ſur mon Dieu, ie ne nommerois, ſi cela neſtoit tout maniſeſte) Guillemin Plumail, & Geoffroy Thibie, les deux autant gentilz garçons en leurs ieunes ans, que on peuſt ſouhaiter, & autant bien inſtruicts. Mais (ô bon Dieu) depuis, quilz ont commencé de hanter tauernes, bordeaux (peſtes de tout bon naturel) & autres tels lieux desbauchés, retirans en tout les cœurs des ieunes de vertu, quont ilz faict? queſt ce? ſont brigands, voleurs, gardeurs de chemins pour tous potages, & beſongne taillee pour le bourreau, ayans propoſé vne fin malheureuſe au noble & vertueux commencement. Quoy voyant la mere de lun (comme chaſcun ſçait) la faict prendre, & comme (par maniere de dire) priſonnier, que en fin recongnoiſſant ſes deffaults (& auſſi contraint) eſt deuenu homme de bien, bon preneur de Taulpes, & gentil faiſeur de Quenouilles, viuant ſimplement en la façon de noſtre eſtat. Lautre (comme obſtiné) demande laumoſne en loree dun bois, attendant lheure. Pourquoy (ô mes enfans) pour obuier à tous ces mal-

heureux inconueniens (aufquelz plus continuellement fommes duits, que à bien faire) il eft de befoing en premier poinct aymer, reuerer, & craindre Dieu, comme celuy qui souffre, que deuenions en mille aduerfités, pour nous monftrer, quil eft le maiftre, & celuy qui ha procreé toutes chofes pour noftre profit, & bien. Que fil vous ha donné parens riches, departy de fes graces, ne fault prefumer ce venir de vous,, par ce moyen encourir vne faulfe opinion, dont fouuent ieuneffe eft abufee, & en confequence glorieufe : ains croire, que en moins de vn tour doeil vous peult ofter boeufz & cheuaux, brebis & tout voftre auoir : & de tout ce luy en rendre graces, & eftimer quil faict tout pour le mieux, bien congnoiffant ce qui nous eft neceffaire. Et à celle fin que congnoiffiez certains poincts de la voftre & mienne vacation, grandement à obferuer, gardez fouuerainement de mal parler de voz voyfins, ou en aucun cas fouller leur honneur, pource que aucunesfois vous trouuez enfemble, difputans de l'excellence, ou de voz terroirs, ou befongnes, comme de voz faulx, faucilles, coingnees, & telz vtilz, ou preferez les vns aux autres, gardez ce entre autres chofes, & que en louant les voftres, les leurs ne foyent deprimees, pource qu'il fault tout trouuer bon, à raifon, que (comme lon dict) à chafcun oyfeau fon nid eft beau, auffi que par la langue on voit plufieurs, beaucoup de maux & diuers encourir, ce que (ce maift Dieu) ie voy nauoir lieu en vous, ne autres imperfections, dequoy ordinairement font tachés

ieunes gens. Ie oublioís à vous dire, que es chofes ou ny ha remede, & moins de confeil, ne feiffiez grand eftat, ny en prendre grand courroux, comme des aduerfités & maladies, qui le plus fouuent viennent à voz Bœufz, Vaches, Brebis, Poulles, & Porcs, qui toutesfois, neantmoins les penfemens, de bonne heure meurent : car en bonne, ou mauuaife fortune, il fault auoir vn mefme vifage, & conftance accouftumee. De ma part la plus grande occafion, & plus euident argument, que puiffe dire, pourquoy mes ans ont efté fi longuement prolongés (cela ie dy fans vanterie) ceft, & ne fcay autre raifon, que telle aduerfité, qui me foit furuenue au iour, iamais ne fe eft couchee auec moy. Si ainfi le faictes, vous viurez heureux, fortunés, en honnefte tranquillité, & naurez compagnons en felicité. Car demandez, ou fouhaittez vous plus falutaire, ou plus liberalle vie, que la noftre? moyennant que nous gardions de afpirer à trop haults poinćts, veu mefmement, que fi fommes diligens à labourer les terres à nous laiffees par noz bons peres, fera beaucoup, ne tafchans par grands heritages à les amplifier. Et auoyent cela en grande reuerence, noz anciens, quil neftoit loyfible de occuper plus de terre, que ce que on leur auoit limité, ayans beaucoup dobferuances, qui auiourdhuy ne font : comme, Celuy eftre mauuais laboureur, qui achetoit ce que fon champ luy pouuoit produire. Mauuais le pere de famille, qui faifoit ce le iour, que la nuict euft pu faire, finon (dea) quil euft efté empefché par lintemperie

de lair : plus mauuais eftimoyent celuy, qui plus toft befongnoit à la maifon, que aux champs, comme defdaignant la couftume. Et meft aduis auoir ouy dire dun antique Laboureur accufé de fes voyfins, difans quil auoit empoifonné leurs bleds, par ce que le fien eftoit demeuré garanty, & les leurs gaftez & fans fruict, lequel preudhoms (fachant à tort tel crime lui eftre impofé) amena en plein iugement fa fille, de force ineftimable, fes bœufz gras & refaicts, fon foc rondement aceré, fon coultre tresbien appoincté, difant que ceftoit fa poifon, & mauuais art de ainfi bien accouftrer les bleds. Or maintenant iugés fi tel moyen neftoit fauorable pour bien toft gaigner fon proces : mais (pour reuenir) neftimez vous en rien cela, que au matin, frottans votre couille, eftendans voz nerueux & mufcleux bras (apres auoir ouy voftre Horologe, qui eft voftre Coq, plus feure que celles des villes) vous leuez fans plaindre leftomach, ou la tefte, comme feroit, ie ne fcay qui, yure de foir. Et lians voz bœufz au ioug, qui (tant font duits) eux mefmes fe prefentent, allez au champ, chantans à pleine gorge, exerçans le fain eftomach, fans craindre efueiller ou Monfieur, ou ma Dame. Et là auez le paffetemps de mille oyfeaux, les vns chantans fur la haye, autres fuyuans voftre charrue (vous monftrans figne de familliaire priuauté) pour fe paiftre des vermets qui yffent de la terre renuerfee. Autres qui là & ça volants, defcouurent le Renard, dont le plus fouuent, auec la chorde de aurichal tendue, auez la peau. Vous

monftrent daucuns fignes futurs, auec autres pronoftiques, que auez de nature, & par commune couftume aprins, comme le Heron trifte, fur le bord de leaue, & ne fe mouuant, fignifie Lhyuer prochain : l'Arondelle volant pres de leaue, predict la pluye, & volant en lair, beau temps. Le Geay fe retirant plus toft, que accouftumé, fent Lhyuer qui approche. Les Grues volans hault, fentent le beau temps, & ferain. Le Piuert infalliblement chante deuant la pluye. La Chouette chantant durant la pluye, fignifie le temps beau & clair. Quand les Poulles ne fe retirent foubz le couuert par la pluye, dafleurance elle continuera. Les Oyes & Cannes fe plongeans continuellement en leaue, fentent la pluye prochaine, autant en fignifie la Grenoille, chantant plus que accouftumé, ou quand ces vieilles murailles rendent de leaue. La ferenité d'Automne predict vents en Yuer. Tonnerre du matin fignifie Vent, celuy de Midy, Pluye. Les Brebis ça & là courans, fentent Lhyuer approcher. Autresfois (pour laiffer ce propos, que trop mieux entendez) ayans le vouge fur lefpaule, & la ferpe brauement paffee à la ceinture, vous pourmenez à lentour de voz champs, voir fi les cheuaux, vaches, ou porcs y ont point entré, pour auec des efpines, reclorre foudain le nouueau paffage : & là cueillez des Pommes, ou Poyres à voftre ayfe, taftans de lune, puis de lautre : & le refte, que ne daignez manger, portez aux villes vendre : & de largent, en auez quelque beau bonnet rouge, ou vn coufteau de bonne façon. Autresfois au matin regar-

dans dou vient le vent, allez voir à voz pieges, que auez tendues au ſoir, pour les Renards, qui vous deſrobent, ou Poulles, ou Oyes, aucunesfois (la meſchante beſte) les tendres aignelets, peu vous ſoucians de lintemperie de Lair, fieures d'Automne, ou iours Caniculaires, ains en ces temps, aux autres perilleux, auez la teſte nue aux champs, billans (poſſible) vne gerbe de bled, ou raccouſtrans vn foſſé, par ce moyen eſtes forts, robuſtes, allegres, plus la moytié, que gens de ville, naymans que mignarderie, ſoubs lombre, en rien ne ſentans leur homme. Au moyen dequoy vn bon Capitaine ayme vn Soudart, nourry en ſes ieunes ans aux champs, ce que iay veu, lors quil eſtoit queſtion daller à Pharingues. Que ſi vous tombés en quelque maladie (comme ceſt vne choſe naturelle) vous ne cherchez clyſteres, purgations, ſaignees, & telles badauderies : car vous auez le remede preſent en voſtre Iardin, de bonnes herbes, deſquelles la vertu vous demeure, quaſi heritellement de pere en filz. Queſtce donc (ô mes enfans) que ie vous diray dauantage? Ie ne penſe, quil reſte rien à voſtre totalle felicité, fors lamour du Seigneur, quelle, ie penſe, vous acquerez par vertueux faicts, prouenans des bons & fructueux enſeignemens, que noſtre Curé de ſa grace vous donne, auſſi que en conſcience il y ſoit obligé. Pourquoy ie le prieray, celuy grand conſeruateur de noz tropeaux, quil nous doint grace, de ne foruoyer du chemin baillé à nous autres poures viateurs, me recommandant à voz bonnes graces, vous priant

prendre tout à la meilleure part, comme le voſtre amy, & dun vieillart reſueur.

Maiſtre Huguet vouloit pourſuyure la fin & yſſue du diſner, mais Paſquier luy interrompit ſon propos, diſant à Anſelme, Le banquet eſtre tres bien deſchiffré, & en bon ordre. Ceſt mon (feiſt Anſelme) mais encore ne ſçauons nous le departement, & comme le reſte du iour ſemploÿe. Vous mauez (diſt maiſtre Huguet) roigné la queue de mon propos, quand ie le voulois acheuer, mais bien, or eſcoutez. La harengue finie, retournoient tous au logis, fraiz & deliberez, ou recommançoyent à chopiner de meſme, & de plus belle : & lors quilz eſtoyent venus au poinct, & quilz en auoyent tout le long des ſangles, commençoyent à chanter de la plus haulte meſure, que on ouyt onc, *Au bois de dueil. Qui la dira. Allegez moy doulce plaiſant Brunette. Le petit cœur. Helas mon pere ma mariee. Quand les Anglois deſcendirent. Le Roſſignol du bois ioly. Sur les ponts d'Auignon,* & beaucoup dautres telles chanſons de bonne muſique, & meilleure grace. Cela faict reprenoyent ſans intermiſſion, ſans repos à dringuer, tant que tout le monde fut ſaoul. Dont lun (apres que chaſcun auoit prins congé) conuioit toute la bende au prochain Dimenche à meſme banquet, & pareilles ceremonies, ou eſtimoit leur faire gode chere, ſe il ne luy couſtoit plus de ie ne ſçay quoy. Retournez que eſtoyent à la caſe, le bon pere de famille ſe interrogeoit diligemment (ſil luy en ſouuenoit) comme ſes bœufz, vaches, brebis, porcs,

auoyent efté panfez, & comme tout le mefnage fe portoit. Au refte (apres auoir ofté fa robbe, & ia commençant à fe desaccouftrer) diftribuoit les affaires du iour fubfequent, felon que bon luy fembloit, & en ce poinct voulentiers fendormoit le bon homme, fur fes genoux : que fi le chat fe trouuoit là, donnoit deux coups de fa patte, à fes triquedondaines, qui pendoyent : car en ce temps nauoyent haults de chauffes, mais bien brayes, toutesfois les fiennes eftoyent à la lexiue, ou à feicher, ie ne fçay lequel. Apres que la bonne femme auoit chaffé la maudicte befte, & couuert le feu, faifoit aller au lict fon bon homme, toutesfois apres auoir donné ordre, que tout fuft le lendemain preft pour charruer au clos deuant, & que fi le foc neftoit en bonne pointe, on leuft au matin porté au Pleffeis à la forge, chez Guyon Iarril, & fil neftoit à la maifon, quon leuft porté à Chantepie, car là y auoit vn tresbon Marefchal. Par mon ame (feit alors Lubin) le compte nous eft fi bien mis deuant les yeux (ô Compere) que proprement me femble y eftre, & voir le bon homme Robin Cheuet, fesbattant ainfi à iazer, & enuoyer quelcun à la forge. Ceftoit vn grand allant (dift Anfelme) & me femble lauoir autresfois veu. Ouy bien (feift maiftre Huguet) fi vous auez voulu, & eftoit de ce temps, dequoy vous ay parlé. Puis que le compere Lubin ha mis en termes ce bon lordault Robin Cheuet (dift Pafquier) il me femble, quil ne sera que bon, quil dye ce quil luy ha veu faire : car ilz ont demeuré en vn mefme village. Puis que la compai-

gnie (dift Lubin) me commande, que en mon renc, ie compte de Robin Cheuet, ien diray comme ie lentends, par ce que chafcun en dira, à fin que la peine foit égale. Quelles chofes ly accorderent. Lubin alors commença.





De Robin Cheuet.

ROBIN Cheuet fut moult preudhoms, par ma confcience, auffi que tel il fe clamoit, & fut celuy de tout fon quartier qui autant bien faifoit vn gueret. Qui inuenta le riche homme, mille beaux mots, concernans le faict dagriculture, impofant à fignifier à beaucoup à la bonne foy, & fans mal penfer. Voulentiers apres fouper, le ventre tendu comme vn tabourin, faoul comme Patault, iazoit le dos tourné au feu, teillant bien mignonnement du chanure, ou raccouftrant, à la mode qui couroit, fes bottes (car à toutes modes dordinaire faccouftroit lhomme de bien) chantant bien melodieufement, comme honneftement le fçauoit faire, quelque chanfon nouuelle, Iouanne fa femme de lautre cofté qui filloit, luy refpondant de mefmes. Le refte de la famille ouurant chafcun en fon office, les vns adoubans les courroyes de leurs fleaux, les autres faifans dents à Rateaux, bruflans hars pour lier (poffible) laixeul de la charrette, rompu par trop grand faix, ou faifoyent vne verge de fouet de mefplier, ou

meflier. Et ainfi occupés à diuerfes befongnes, le bon homme Robin (apres auoir impofé filence) commençoit vn beau compte du temps, que les beftes parloyent (il ny ha pas deux heures) comme le Renard defroboit le poiffon aux poiffonniers, comme il feit battre le Loup aux Lauandieres, lors quil lapprenoit à pefcher, comme le Chien & le Chat alloyent bien loing. De la Corneille, qui en chantant perdit fon fromage. De Melufine. Du Loup garou. De cuir d'Afnette. Des Fees, & que fouuentesfois parloit à elles familiairement, mefmes la vefpree paffant par le chemin creux, & quil les voyoit dancer au branfle, pres la fontaine du Cormier, au fon dune belle veze couuerte de cuir rouge, ce luy eftoit aduis, car il auoit la veüe courte, pour ce que depuis que Gueuichot lauoit abbattu de coup de trenche par les feffes, les yeux luy auoyent toufiours depuis pleuré : mais que voulez vous, nous ne departons les fortunes. Difoit (en continuant) que en charriant le venoyent voir, affermant que elles sont bonnes Commeres, & voulentiers leur euft dict le petit mot de gueule, fil euft ofé, ne fe deffiant point, que elles ne luy euffent ioué vn bon tour. Auffi que vn iour les efpia, lors quelles fe retiroyent en leurs cauerneux rocs, & que foudain que elles approchoyent dune petite motte, elles fefuanouiffoyent, dont fen retournoit (difoit il) fot comme il eftoit venu. En ce difant, fault penfer, quil ne rioit aucunement, ains faifoit bonne pippee. Que fi quelcun, ou vne fe fuft endormie dauenture, comme les chofes

arriuent, lors quil faifoit ces haults comptes (desquelz maintesfois iay efté auditeur) maiftre Robin prenoit vne cheneuotte allumee par vn bout, & foufflloit par lautre au nés de celuy qui dormoit, faifant figne dune main quon ne lefueillaft. Lors difoit, Vertu goy? iay eu tant de mal à les apprendre, & me romps icy la tefte, penfant bien befongner, encores ne daignent ilz me efcouter. Que filz ne rioyent de ce, le preudhoms faifoit vn pet à trois parties, qui les esbaudiffoit tous, & rioyent defmeshuy à toutes restes. Le bon homme las de compter (pource que il foublioit le plus fouuent en fes comptes) demandoit à Iouanne fa femme vn petit à boire, le tout pour la pareille, & quil lauoit bien gaigné : & de ce en vouloit croire tout le monde, & elle pour la premiere. Vous fouuienne de voftre propos (dift maiftre Huguet) neftoit elle pas fille de Colin Guarguille, ce bon gautier? De celuy fans autre (refpond Lubin) & eftoit voftre coufine remuee dune bufche, & ce par deuers la couette. Pour reuenir, la bonne femme ayant vn pot en fa main, commençoit comme par force à y aller, difant quil auoit toufiours cinq folz ou foif : & quelle penfoit fermement, quil euft vn charbon au ventre, & que hardiment vne autre fois ne retournaft pas, car pluftoft creueroit de foif, que elle daignaft faire vn pas. Ie voudrois bien (dift lors Pafquier) que la femme de chez nous, meuft tant contefté, ie croy que Martin bafton trotteroit. Vous dictes vray (refpondit Lubin) fi à chafcune iniure, que me dit ma femme, ie luy donnois vn coup de

baſton, il y a plus de dixneuf ans, quil ne feroit nouuelle delle. Mais escoutez comme elle luy diſoit, que touſiours eſtoit ſa couſtume de lembeſongner à aller luy querir à boire, & quil ny ſçauroit enuoyer vn autre, pource quil voyoit bien quelle eſtoit empeſchee bien profondement à deuuyder du fil meſlé, & quelle voudroit quil fut en gaige de ce quil luy falloit. Robin ne la voulant contrarier, diſoit quil ne luy en challoit, mais quil beuſt : & ſefforçoit de luy complaire, diſoit que peu luy demandoit à boire, & que ceſtoit vne fois entre cent, & que vne fois neſt pas couſtume : oultre, que ſi elle vouloit touſiours ainſi tencer, il aymeroit mieux aller boire à la riuiere, la priant à iointes mains, que elle ne luy feiſt tant acheter, ou que par ſa foy ſen iroit le lendemain chez la muſniere, qui tenoit tauerne à Noyal, ou là meneroit dam Armel Augier, ou boyroient tout leur ſaoul, & quil aymeroit autant eſtre ie ne ſçay ou. Sur quoy elle luy reſpondoit quelle ne ſen ſoucioit guieres, & que ceſtoit bien ſa couſtume, mais (au moins) le prioit, quil ne la vouluſt battre, quand il feroit yure, comme luy eſtoit choſe bien accouſtumee, & que elle ſe esbahiſſoit, quil nauoit honte. Ha par ma vie (diſoit lors Robin, voyant quil ne la pouuoit auoir par force) iaymerois mieux eſtre ie ne ſçay ou ma Iouanne, à qui Dieu veult ayder ſa femme ſe meurt : allez mamie allez, que Dieu vous face la teſte mieux couuerte, vous aſſeurant que iaymerois mieux auoir mangé vne charretee de foin, & que pour lamour de Dieu, luy donnaſt vne fois à boire, & apres

lappellaſt queſteur, Quelle poyaſt pinte, elle boiroit la premiere. La bonne femme rechingnant comme celuy à qui on penſe vne boſſe chancreuſe, trouſſait ſes agoubilles pour aller tirer du vin, o proteſtation, dont Robin luy diſoit, que elle tiraſt de celuy daupres le mur, & que ne feigniſt à lemplir, par ce que Roulet Lambart eſtant ſuruenu, demandant vne coingnee à preſt, boyroit bien. Elle reuenue leur bailloit le pot, comme par deſpit, ſur quoy ilz ſe ruoyent ſi bruſquement, quil ne ſembloit pas que vne mouſche y euſt beu. Elle voyant diſoit, que ſil euſt eſté honneſte homme luy euſt pour le moins offert à boire, neantmoins quelle ne leuſt pas prins, & que honneſtes gens ſe monſtrent ou ilz ſont, & quil luy en ſouuiendroit par ſon Dieu. Puis ayant les mains ſur les deux hanches, & en plorant commençoit à belles iniures, dequoy le poure Robin rioit à pleine gorge, diſant quil congnoiſſoit bien le naturel de la damoyſelle, & que ceſtoit vne femme pour tous potages, que elle auoit prins ſa teſte, que ceſtoit vn diable coiffé, que le diable luy auoit faict la teſte, quil ny auoit rithme ne raiſon en ſon affaire, que voir vn homme ayant teſte de cheual, eſt choſe fort eſtrange, mais vne femme ſans teſte, encore plus : & que la bonne beſte ſembloit au chien, qui cloche quand il veult : auſſi, que à poinct nommé, elle plouroit : & que vrayement elle auoit vn quartier de la Lune en la teſte. Mais voyant quelle le commençoit à gaigner de paroles, & que deſmeshuy ny auoit ordre dauoir patience, il commandoit

que tout le monde fe allaft coucher, & quil feroit bien fon appointement, par ce moyen au matin eftoyent plus grands amys que deuant. Saint Quenet (dift alors Anfelme) voyla bonne forme de quereler & dappointer, & que ie ne voudrois toutesfois eftre chez nous, & vous prie ne le dire à ma femme : car trop lourdement fe courrouceroit tous les iours auec moy : puis vous fçauez que ie ne pourrois fi fouuent appointer, fans grand intereft de ma perfonne. Sur mon Dieu, quand tout eft dict (dift Pafquier) à nous autres vieillards raffottez ne nous font guieres duifans telz menuz plaifirs, car defmeshuy ne nous fault, que le mol lict, & lefcuelle profonde : de ma part ie quitte le meftier à ces ieunes gens, de fraiz efmouluz. Vrayement (dift maiftre Huguet) compere vous le pouuez bien, & ne deuez point plaindre le temps paffé, car iay veu quil nen y auoit que pour vous, rien ne fe tenoit deuant vous, vous eftiez le chien au grand collier de tout le païs, & le plus grand abbatteur de bois, qui fuft dicy au gué de Vede : ne vous fouuient il de ces grands licts ou lon couchoit tous enfemble fans difficulté? Ouy ma foy (dift Pafquier). Mais ie vous prie dire vn peu ce quen fçauez, non pas de ce que fut faict, mais la caufe pourquoy on ha ofté cette bonne couftume.





La difference du coucher de ce temps, & du passé : & du gouuernement d'Amour.

DV temps quon portoit fouliers à Poullaine (mes amys) & que on mettoit le pot fur la table, & en preftant largent on fe cachoit, la foy des femmes vers les hommes eftoit inuiolable : & neftoit auffi loyfible aux hommes (fors de iour, ou de nuict) vers leurs preudes femmes lenfraindre, ainfi eftoit vne couftume reciproquement obferuee, dont neftoyent moins à louer, que en merueilleufe admiration. Au moyen dequoy Ialoufie neftoit en vigueur, fors celle qui prouient de trop aymer, de laquelle les chiens meurent. A loccafion de cefte merueilleufe confidence couchoyent indifferemment tous mariés, ou à marier en vn grand lict faict tout à propos, fans peur, ou crainte de quelque demefuré penfement, ou effect lourd, pource que (comme dict lautre) nature eft fi coquine, auffi quil ne fault mettre le feu pres les eftouppes. Toutesfois depuis que le monde eft

deuenu mauuais garçon, chafcun ha eu fon lict diftinct & à part, & pour caufe, auffi pour obuier à tous & chafcuns les dangers, qui en euffent pu fourdre. Pource que depuis que Moynes, Chantres, & Efcholiers (à raifon quen ce bon vieux temps, chafcun fe contentoit de fon païs) commencerent à peregriner, ietter le froc aux choulx, vicarier, fe emanciper hors leur territoire, on feit par commun aduis licts plus petits au profit daucuns mariés (par ce que le pain fuyt le ieu à la trace) & merueilleux intereft pour les femmes, iouxte le dire de mon voifin Baudet, Maudict foit le chat, fil trouue le pot defcouuert, qui ny met la patte, auffi qui ne fçait fon meftier, fi ferme fa boutique, & aille aux prunes. Sur ma foy (dift Pafquier) la mode neftoit que bonne, mais puis que toutes chofes fe changent, ie penfois bien que elle ne demeureroit pas la derniere. Ceft mon (dift lors Anfelme) vous voyez toutes bonnes façons de faire fe abaftardir, car (puis que vous auez parlé de la façon du coucher) penfez vous à voftre aduis, que les amours des anciens fe demenaffent, comme celles de auiourdhuy? Nenny vrayement (dift Lubin) ie le fçay bien pour moy : car quand il fut queftion de me marier à voftre niepce, ie auois daage trentequatre ans, ou enuiron, auquel temps ne fçauois, que ceftoit eftre amoureux, encore moins, comme il fy falloit gouuerner, finon que ma feu mere grand (dont Dieu ayt l'ame) me monftra vn petit le moyen de my enharnacher : aduifez fi auiourdhuy le ieune homme paffera quinze ans, fans auoir

praƈtiqué quelque cas auec ces garſes, comme boſſes chancreuſes, veroles, chaude piſſe, ou eſtre ia marié. Au moyen dequoy les enfans de auiourdhuy ne ſemblent que nains, au regard des anciens. Quoy? & laage de dixhuiƈt ans eſt blaſmé, quand nentretient les Dames, ne muguette les Filles, ne faiƈt le Braue, le Mignon, & fault quen deſpit de luy il erre auec ceſte ſotte multitude, pour eſtre compaignon en malheur, ſil ne ſe veult ouyr appeller partial, melancholique, ſe reiglant de ſa teſte, opiniaſtre. Maiſtre Huguet print lors la parole, diſant auoir ouy dire, que vn homme ne peult eſtre gallant, bruſque, & ſçauoir ſon entregent, ſil ne ha conuerſé & hanté auec les femmes : & que anciennement peu eſtoyent qui fuſſent ruſtres, & qui entendiſſent poinƈts dhonneur, & autres honneſtetés de auiourdhuy. Et puis (diſoit il) que auez parlé de voz amours, ie vous diray la façon des antiques, ceſt que vn bon Lourdault de adonques, bien bruſquement, & au buſq accouſtré, comme dun ſaye ſans manches, le beau pourpoint de migraine, bordé de verd, & coupé au coude, le petit bonnet rouge, le chappeau deſſus, auquel pendoit le bouquet bien mignonnement compoſé. La chauſſe iuſques aux genoux, & pour cauſe, les ſouliers deſcouuers, la ceinture bigarree, pendante ſur les ſouliers, le gallant ainſi friſque, tabourdant des pieds ſur vn coffre, diſoit le petit mot à la trauerſe à Ieanne, ou Margot, & ſoudain regardant ſi lon le voyoit point, lempongnoit, & ſans dire mot, la iettoit ſur un banc, & le reſte, ie le vous laiſſe à ſonger. La

besongne parfaicte secouoit les oreilles, & vie, apres toutesfois auoir donné vn beau bouquet à la Done, qui estoit la plus grande recompense, & entretien damour, que on eust pour lors, neantmoins que ie ne dis pas que vn ruban neust esté receu, ou vne ceinture de laine, mais ce fust esté à grand peine, car trop se fust senty obligee. Regardez ô muguets, qui sçauez que cest, & qui en faictes mestier, si par tel moyen viendriez à ce but pretendu, que vous appellez le don de mercy, le contentement, la recompense du trauail, le cinquiesme poinct damours, & aucuns Docteurs, le vieux ieu, lancien mestier, & le ioly gentil petit ieu des cymbales, ou manequins. Non certes (asseurement monachal) ains par longues, & enormes protestations vous desesperez, vous mettez aux champs, parlez seulz comme Lunatiques, enuoyez rithmes, donnez aubades, allez emmasquez, donnez de leaue benoiste à l'Eglise, faictes la court, changez daccoustremens, faictes de belles signatures chez les marchans, entretenez gens pour vous seconder en voz propos, fondez querelles, contrefaictes laudacieux, estes (ce que lon dict) hardiz entre les femmes, & muguets entre gens de guerre: car quelque fois auez la commodité de parler à elles en priué, vous estes les plus mauuais que lon sçauroit voir, comme dire, Hee ma maistresse, voulez vous, que pour vostre amour conquerir, ie me rompe le col? mais pource que cela est vn peu fascheux, ie combattray, & fust le Turc, qui est grand terrien. Par la vertu saint Quenet. belle Dame, ceste derniere guerre

(ie croy que ce fut à Luxembourg) ie feis vn coup de ma main, & feulement pour vn fimple fouuenir de vous, dont toute la trouppe, ie ne dis rien. Haa ma Dame, mon fouuenir, mon bon efpoir, ma fermeté, mon petit cœur gauche, mon foulas. Helas amour. Las quon congneuft. Ie fens laffection. Perrette venez toft. De ce brandon. Quoy? que voulez vous, que ie vous offre (dictes vous apres) fors ma perfonne, de laquelle tant y ha quelle eft à voftre feruice, que pouuez en difpofer, comme dvne chofe toute voftre, vous affeurant, que fi me faictes tant de bien de me receuoir des voftres, & croire que le nombre de voz feruiteurs eft creu, vous trouuerez en moy non moins dobeïffance, que le cœur fera difpofé, pour leffect mettre à fin. De toutes lefquelles belles prieres & requeftes, auez au bas dicelles figné, Ie ne vous congnois point : qui eft à dire, que deuez eftre feruiteur deux & trois ans, perfeuerans en voftre follie, à fin que on congnoiffe de voftre conftance affeuree, & maintien non variable. Ce pendant il furuient quelcun plus rebraffé que vous, qui vous rufe autant loing, que vous eftiez pres, & lors eft vne vraye diablerie à quatre perfonnages, car en defpit de vous il fault faire la court à ce nouueau furuenu, pour luy tirer les verms du nez, & là cautement diffimuler, & faire bonne pippee, luy affirmer, que au tout vous eftes retiré de elle, & que trop longuement y auez perdu & le temps, & voz pas, & quelle ne merite que vn homme de bien entreprenne rien pour elle, veu que

à tous faict vn mefme vifage, fans recompenfer celuy qui ha defferuy. Et en tous ces beaux motz le cœur ne parle point : car vous faifant vn iour apres vne œillade, vn foubriz de trauers, vn coing dœil, ou feulement que vous puiffiez toucher fa robbe, ou luy leuer fon deal, ou fufeau, vous eftes (ce vous femble) le plus heureux de tout le monde, neantmoins que apres que eftes deftourné de fa veüe, elle tire la langue fur vous, elle vous faict la moüe, elle fe moque à tout le monde de vous, difant que vous eftes vn beau ieune homme, de belle taille, de belle venue, bien adroit à vne table, & que vous ferez homme de bien auec vn long biays, fi vous viuez vous aurez de laage, que vous auez bonne grace, mais que vous la portez de trauers, & autres motz defquelz fi le moindre auiez entendu, vous yriez pendre de la honte, & mefpris que elle ha de voftre perfonne, & puis allez vous y frotter. Comment (dift lors Pafquier) apres vous auoir bien efcouté, Compere à qui parlez vous, veu que telz muguetz & petis braues ne feroyent pas les bien venuz en noz villages, auffi quil ne fi en trouue nuls. Auquel refpondit maiftre Huguet, quil luy pardonnaft, & quil fe eftoit foruoyé, ce que bien congnoiffoit, & que puis quil auoit tant pourfuiuy le compte, quil le acheuroit. Acheuez donc (dift Lubin) & quelle façon de faire doibt tenir le muguet fus mentionné. Ie veux (refpondit maiftre Huguet) quil laiffe ces longues & fafcheufes harengues, qui (pour la verité) ne mouuent en rien la Dame : car il aura plus toft conquis ce quil

pretend, auec vn mot bien couché, & de bonne grace, ioint vn peu de ce que lon met en la gibbeſſiere, que par ſeruir & faire le mignon long temps, qui eſt loffice dun Iobelin bridé : car (penſez vous) ilz en voyent tant & de diuers, leſquelz auec leurs brauades laiſſent paſſer, & ſans flux, & y ſont autant accouſtumees, que vn aſne à aller au moulin : & me ſemble que on les peult comparer à ceux qui ont ordinairement gens de guerre, leſquelz ſont tant duits à les ouyr iurer, maugreer Dieu, & faire les mauuais, que pour toutes ces mines ne daigneroyent bouger, ſe ilz ne frappent à grands coups de baſton, ou mettent leur hoſte au trauers du feu, comme vn fagot. Autant en peult lon dire de noz Dames dauiourdhuy, leſquelles ne prennent moins de paſſetemps, à voir ſe donner vn poure languiſſant au Diable, & ſe deſeſperer, que à le voir à tous propos changer contenance, & perdre grace pour la veüe delles, leſquelles (ce me ſemble) fault que elles tiennent leurs cœurs auecques elles enueloppés, car en quelque forme quelles voudront le feront mettre & changer, comme feroit le Magicien auec ſon image. Mais quand noſtre amoureux produit vn baudrier bien clouſté, & en bon equippage, les portes fermees luy ſont ouuertes grandes, comme à paſſer vne charretee de foin, qui eſt le ſouuerain remede, la clef de la beſongne, la peautre du nauire, le manche de la charrue. Vous en parlez à ce que ie voy, comme experimenté (mon Compere) diſt Anſelme, & croy que vous auez paſſé par les piques. Par ma foy

(refpond maiftre Huguet) tant y ha que ie le fçay tresbien, que ien ferois bien vn liure auffi gros, comme vn Doctrinal. Mais (feit Lubin) ne fe pourroyent trouuer quelques femmes, qui non meües dauarice, conuoytife, voudroyent loyaument aymer. Il fen trouue (dift Huguet) mais de celles tant feulement parle, qui plus ordinairement font ainfi, car iay efté trompé, comme les compaignons. Ie ne mesbahis (feit lors Pafquier) fi vous auiez tellement la matiere recommandee, & en affection. Mais ie vous diray, pource que defmeshuy mal conuiennent telz propos à nous autres vieillards, retournons aux premiers, qui ne touchent que preudhommie & antiquité : car par fainct Aubert vous ne faictes que men faire venir leaue à la bouche, & auons bien affaire de fçauoir ce que vous faifiez tandis que eftiez Efcholier. Moy ? (feit maiftre Huguet) ia à Dieu ne plaife, que eftant Efcholier, ie feiffe rien, auec ce que les Efcholiers en ont, fil en demeure, car les femmes difent, que ilz nont pas fi toft attaché la brayette de leurs chauffes, quilz ne cherchent à hafte à qui le dire. En bonne foy (dift Lubin) fi ay ie autresfois ouy dire, que auec la graine de fougiere, vous auiez faict, ie ne fçay quoy. Haa, vous eftes vn gallant. Maiftre Huguet en foubriant, & tournant la tefte à cofté, difoit que Dieu pardonnaft au temps paffé, & quil faut tous paffer par là, ou par la feneftre. Or bien (difoit il) dictes donc quelque cas de voftre village, Pafquier. Lequel refpondit quil ne auoit veu rien en fon temps, fors

lancien Thenot du Coing, duquel tout lè monde fçauoit la vie. Ie penfe bien (dift Lubin) que tous en ont ouy parler, mais fi eft ce, que vous eftes plus refolu en cela que aucun, à raifon de la longue demeure pres luy, parquoy dictes vn peu fa maniere de faire : car ceft homme là fut faict en defpit des autres, & viuoit à fa guife, fans auoir regard aux autres. Ie diray donc (feit Pafquier) ce que bon men femble, & fe moufche qui voudra, fil ne veult auoir de la gaule, par foubs lhuys.





De Thenot du Coing.

En ce temps, dequoy auons parlé cy deſſus, viuoit le preudhoms Thenot du Coing, oncle de Thibaud le Nattier. Ainſi appellé du Coing, pource que iamais ne ſortit hors ſa maiſonnette, ou (pour ne mentir) les limites, ou bords de ſa Parroiſſe. Par ce moyen luy eſtoit grand contentement, attiſer ſon feu, faire cuire des naueaux aux cendres, eſtudiant en de vieilles fables d'Aeſope, allant aucunesfois voir ſi les Geais mangeoyent point ſes pois, ou bien ſi la Taulpe auoit point beché en ſes febues du petit iardinet. Auquel auoit tendu des fillets pour les oyſeaux qui ne luy laiſſoyent rien. Ha vrayement, ie diray bien cela, & ſans mentir, que de deux boiſſeaux de febues, quil ſema, encores meſure de Chaſteaugeron, nen eut iamais vn bon quart, auec ces larrons doyſeaux, auſſi ne demandez pas, comme il les donnoit au Diable. Et toutesfois quand il les y trouuoit (il les y trouuoit quaſi tous les iours) il prenoit plus de plaiſir à voir leur grace de venir, deſpier, & ſen retourner chargez, quil ne faiſoit

à les chaffer. Et puis quand quelcun luy difoit, Comment fouffrez vous (Compere Thenot) que vifiblement & apertement, ilz vous gaftent ainfi voz pois, par la vertu faint Gris, fi ceftoit moy. Ho (refpondoit le preudhomme) mon amy, ie reffemble à ceux qui ont querelle auec gens bien parlans, lefquelz deuant quilz les voyent, tuent & mettent à fac de paroles, mais lors quilz fentrerencontrent, iamais ne fut amytié plus grande. Ainfi eft il de moy : car voyant à veüe dœil le degaft, que font ces oyfeaux, de mes pois, ie nen fuis guieres content, & les fouhaitte le plus fouuent en la riuiere. Mais allant tout à propos les efpier foubs vne coudre là aupres, & voyant linduftrie, quilz ont à regarder ça & là, fi iay point tendu quelques laqs, ou trebufchet pour les furprendre, & tout à vn coup en prendre, pour viftement fen voler, ie me rends content, confiderant quil eft neceffaire, quilz viuent par le moyen des hommes. Quoy ? & daucunesfois à peu pres ilz me attendent, bien fachants (ainfi ie le cuyde) que ne leur veux aucun mal, & le plus fouuent font leurs nids en ma maifon, comme Lhironde, & Pafferons : & autres, tout ioingnant, qui aucunesfois entrent familiairement dedens, ou viennent manger en ma court auec mes Poulles & Oyes, ou prends tel paffetemps, quel vn Prince fouhaitteroit, & à grand peine le pourroit auoir. Telles chofes difoit le bon homme, fans mal penfer. Et me fouuient, difoit lors Pafquier, en continuant fon propos, que eftant ieune garçonnet, comme vous pourriez dire voftre filz Perrot

(parlant à Lubin) il me menoit par la main, iazant auec ſon compere Triballory, homme fort ruſé, & aſſeuré menteur. Leſquelz aſſemblés en comptoyent en dixhuict ſortes. Le bon homme Thenot ayant vn petit baſton à crochet, me faiſant dire mille beaux motz à vn chaſcun, & tous bien à propos, puis ma feu bonne femme de mere arriuant, comme de fortune, luy diſoit : Par mon ferment compere Thenot, vous auez bonne grace, de ainſi bien apprendre mon filz à parler, vrayement ie vous ſuis fort attenue, en bonne foy vous eſte auſſi mauuais, que lenfant. Oui dea de beaux (reſpondoit le preudhomme) laiſſez nous faire tous deux, & nous ferons de beaux bleds à moytié, vous navez que voir icy, allez vous en filler. Lors ie commençois (poſſible) à faire vne maiſonnette, & amaſſer force petits bois. Le bon homme de ſon coſté amaſſoit quelque bagatelle, pour me ayder, ou me faiſoit vn couſteau de bois, vn moulinet, vne fuſee, vne fluſte deſcorce de chaſtaigner, vne ceinture de ionc, vne Sarbattaine de feuz, vn arc de faulx, & la fleſche dune cheneuotte, ou de meſme, ou bien vne petite arbaleſte, & le traict empenné de papier, vn petit cheual de bois equippé à lauantage, vne charrette, vn chappeau de paille, ou bien me faiſoit vn beau plumart de plumes de Chappon, & les me mettoit ſur mon bonnet, au vieux buſq, & en tel equippage, ſuyuois le bon Thenot, & ſon cher compere Triballory, leſquelz congnoiſſans les choux & lard eſtre cuits (ce voyans par les Corneilles qui ſe retiroyent

des champs pour percher 'au bois, & du beftial, qui defia eftoit mis au teƈt) fen alloyent le petit pas, difputans quelque matiere de confequence, comme de regarder par leurs doigts, quand feroit la fefte de Noël, ou Afcenfion : car tresbien fçauoyent leur Compoft, ou iugeoyent de la ferenité des iours fubfequens, par les bruines du foir, puis me chargeoyent de vn petit fagot de bois, que ilz mauoyent faiƈt amaffer, difans (en confcience) que iamais ne fault retourner à la maifon vuyde, & que ceft le dire dun bon mefnager. Eux arriuez fe mettoyent comme deux Fourbiffeurs vis à vis lun de lautre, & grand chere : car tous deux mettoyent tresbien le nez au barril, fe il en eftoit queftion. Apres foupper recommençoyent de plus belle à caquetter, efcriuans au fouyer, auec chafcun fon bafton bruflé par le bout, affermans que cela fert moult aux Lunatiques. Vn quidam paffant par ce païs, & aduerty de la vie du bon Thenot non moins moins fainƈte, que louable, efcrivit fur la porte, dun charbon de faulx :

Suyue qui voudra des Seigneurs,
Les honneurs,
Pompes & banquets de ville,
Ne font en moy telz labeurs,
Et ailleurs
Paffe le temps plus tranquille.

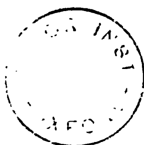
Mes iours fe paffent fans bruit,
Au deduit

De cefte vie vmbrageufe :
Dont vn doulx fruit eft produit,
Et reduit
A ma vie fi heureufe.

La mort me fera ioyeufe,
Glorieufe :
Mais à cil qu'eft de tous congneu
Odieufe,
Et fafcheufe,
Eftant à luy mefme incongneu.

Et en ceft exercice paffa fon temps le bon Thenot, & vefquit iufques à la mort, en defpit des medecins, & mourut lan & iour, quil trefpaffa. A la grande ioye de Tailleboudin fon filz, heritier principal, & noble, qui peu de temps apres fa mort meit tout par efcuelles, & fut vn terrible mefnagier, & qui mettoit vne ordre non veüe, à fes affaires. Sçauez vous bien (dift lors Anfelme) de quel meftier il eft à cefte heure, & quel trein il meine ? Nenny (refpondit Pafquier) Mais bien ay ie ouy dire, que on ne fçait ou il eft, & eftime lon quil foit pendu. Tant fen fault (dift Anfelme) quil foit pendu, encore moins eftranglé, quil faict plus grand chere, que homme qui foit en la compaignie : & fi vous voulez ouyr la façon, ie la vous diray à deux mots. Lors prié par toute la compaignie, & ne refufant cefte charge commença à dire.





De Tailleboudin filz de Thenot du Coing, qui deuint bon & sçauant Gueux.

COMME ha dict le Compere Pasquier (dist Anselme) Tailleboudin desamassa en peu de iours, ce que le bon homme Iamet en toute sa vie auoit conquis : car quand se veit toucher argent comptant, il en departit à beaucoup de gens, desquelz auoit le plus souuent affaire : mais pour bien entretenir cest estat vendit tout pour estre riche : car (disoit-il) pensez vous que ie me vueille damner, pour les biens de ce monde ? Apres quil eust bien gaudy, & faict chere de toutes heures, il se veit de reste de tout son bien, le liure des Roys, qui est vn ieu de Cartes, trois Dets, vne Raquette, & vne Boette pleine de vnguents pour guerir des Poullains, quil auoit achetés au Lendit : quoy voyant, & que personne ne le congnoissoit, aussi que la faim commença luy allonger les dents, fut lun des Anges de Greue, & bon petit Porteur

de Hotte, Crieur de Cotterets, & gentil Cureur de Retraicts. Vn iour estant à Paris, pour quelque affaire, ie le trouuay en front, & luy demanday la cause de la mutation de son estat, & sil nauoit point de honte de ainsi estre Coquin, & Marault. Comment (me respondit il) A qui penses-tu parler? Lhabit (comme tu sçais) ne faict pas le Moyne. Si tu sçauois les commodités & gaings de mon estat, tu voudrois voulentiers changer le tien au mien : car ie ose bien dire, & me vanter, sans faire tort à personne, que de tous les mestiers, qui au matin se leuent, ien parlerois suffisamment, & comme vn autre : mais entre tous iay esleu le mien, comme le plus lucratif, & de meilleur reuenu, & sans main mettre. Et à fin que tu lentendes, ie ne me soucie de cinq solz, si tu les doibs, ne me soucie non plus de planter, semer, moissonner, vendanger. Rien, rien, iay tant de gens, qui font cela pour moy : tel ha vn porc en son charnier, duquel ie mangeray quelque lopin, qui toutesfois ne le pense pas : tel ha cuit auiourdhuy du pain pour moy, qui ne le pensoit pas faire. Et ne pense pas, non, que si les accoustrements sont dun Coquin, que lesprit soit Lourdaut. Viença, ie gaigneray plus en vn iour, ou à mener vn aueugle, ou iceluy au naturel contrefaire, ou auec certaines herbes me vlcerer les iambes, pour faire la parade en vne Eglise, que tu ne ferois à charruer trois iours, & trauailler comme vn bœuf, encores en estre payé à lannee qui vient : à moy, il ne me donne qui ne veult, ie ne prens rien à force, cest vne chose

voluntaire, & non contrainte. Mais efcoute (me difoit ce ferial Tailleboudin) ientens le dire à ce mur là. Ayes bon bec feulement, & ie te feray riche, fi tu me veux fuyure. Il fault que tu entendes, que entre nous tous (qui fommes en nombre prefque ineftimable) y ha traffiques, chapitres, monopoles, changes, banqs, parlemens, iuridifctions, fraries, mots de guet, & offices pour gouuerner, vns en vne Prouince, & autres en lautre. Quoy? nous nous congnoiffons enfemble, voire fans iamais nous eftre veuz, auons noz ceremonies propres à noftre meftier, admirations, ferments pour inuiolablement garder noz ftatuts, que feu de bonne memoire Ragot noftre anteceffeur ha tiré de beaucoup de bonnes couftumes, & auec adioufté de fon efprit. Aufquelz obeïffons autant que faictes à voz Loix & couftumes, neantmoins que les noftres ne foyent efcrites. Il y ha dauantage, ceft quil neft loyfible à quelcun fe vouloir immifcer de nos affaires, premier quil ne ayt prefté le ferment de non reueler les fecrets du Confeil, & de bien & fidelement apporter le gaing au foir, au lieu député. Lieu (poffible) ou le grand Seigneur ne ha fa table mieux garnie, ne de tant de fortes : & ne boit guieres plus frais. Le tout à heure de minuict, car le fcandale eft lun des principaux poincts de noftre Religion Puis me difoit : Voy tu pas ces Aueugles, ceux qui nont figure ne forme de vifage, autres les bras pendans, froiffez par la foudre, qui toutesfois font dun pendu, & les leurs ferrez contre leur corps : autres ayans les mains crochues, qui les

ont à table autant droittes, que les autres : autres vn iarret pendant à la ceinture, vn contrefaifant le Ladre, feftant lié la gorge auec vn fillet. Lautre, qui ha bruflé fa maifon, portant vn long parchemin que nous autres luy auons faict, & rendu bien authentique. Lautre tombant du mal fainct Iean, qui ha la ceruelle autant affeuree que toy. Lautre contrefaifant le Muet, retirant fubtilement la langue. Nas tu veu celuy qui affermoit le ventre & inteftins luy tomber, monftrant vn ventre de mouton ? & quelle pipperie eft ce là ? Et celuy qui va fus deux petites tablettes, lequel eftant au confiftoire, faict mieux vn foubrefault, ou vn voltigement, que Bafteleur qui foit en cefte ville. Par ce moyen la Rue, ou nous retirons à Bourges, fappelle la rue des Miracles, car ceux qui à la ville font tortuz & contrefaits, font là droits, allegres, & difpofts. Et te veux dire verité, ceft que cefte femme, que tu vois à Angiers, ne ayant figure de vifage entiere, laquelle chante comme vne Seraine, quand elle eft de retour, gaigne plus que le meilleur Artifan de la ville, de quelque meftier quil foit. Croirois tu bien, que iay voulu affermer fon gaing, dvn iour de Pafques, trois francs ? Et y ha en ladicte ville vne femme de riches parens, laquelle allaictée de noftre heur, ne feft iamais voulu retirer, quelques remonftrances que on luy ayt fceu faire, affermant le meftier eftre trop lucratif, pour le changer auec vn plus honnorable, & moindre en practiques. De ma part ie ne donnerois mon gaing, & autres emolumens du fief, pour cent bonnes liures

tournois, barbe rafe, pied ferrat. Regarde (me difoit il) cefte enorme playe en cefte iambe, ne me iugerois tu, pour plus pres de la mort, que autrement ? & cefte face eft elle pafle, & ternie : & toutesfois en vn moment iauray ofté tout cela & feray auffi gay & deliberé que toy : car voyla ma boette auec mes vnguens, & ce pour la iambe, pour la face vn peu de foulphre, accouftré comme chafcun fçait. Tant en y ha de voyageurs, les vns à fainct Claude, à fainct Meen, autres à fainct Seruais, fainct Mathurin, qui ne font aucunement malades, & ceux là enuoyons pour voir le monde, pour apprendre. Par lefquelz de ville en ville, mandons (le tout en noftre Iargon) ce que fçauons de nouueau, mefmes ce que concerne noftre faict, comme de quelque maniere de faire, de nouueau inuentée, pour attrapper monnoye. Et comme tu vois, que à ces Couuents Monachaux fe departent les Paroiffes, pour prefcher : auffi auec nous fe departent les Prouinces, pour à certain temps, rapporter tout au commun butin. Il y ha dauantage, que en noftre meftier y ha femmes tellement expertes & fçauantes, que foudain que vn enfant eft nay (car tous les iours en eft bafty quelcun) ilz le contrefont au tout, comme luy tourner la tefte à cofté, ou vn pied, le faire boffu, luy apprendre à tourner les yeux pour faire laueugle, & ce principalement au Soleil. Et penfes tu quil me faict bon voir harenguer vne poure femme de village, & que ie luy en compte de belles, car fi elle me ha donné ou lin, ou chanure, il me faudra du lard pour

faire vn emplaftre, & lors que elle fera au charnier, fil fe trouue quelque cas à part, elle nen fentira que le vent. Ie luy vendray quelque relique, que moymefmes ay apporté de Hierufalem, ou vne image, ou quelque bagatelle. Dieu gard de mal le compaignon, qui depuis trois iours ha gaigné vn bel efcu, pour porter vne lettre : car penfes tu, ientreray ou tu noferois auoir mis le nés. Quoy ? & les amours des groffes Bourgeoyfes, ne fe demeinent que par deux, ou trois vieilles de noftre college, dequoy font vn reuenu, Dieu fçait quel, & font venir leaue au moulin dune haulte forte. Lors ie luy demanday, Efcoute Tailleboudin, Ne crains tu point de tomber entre les mains de quelque fin frotté, qui congnoiffe tes rufes & fineffes ? Ma foy (refpondit il) ie crains cela comme feu, & ne voudrois principalement aller à Renes, car aucuns de mes compaignons, qui fe eftimoyent bien fins, & qui en vendoyent aux autres, y ont efté frottez & eftrillez, & laiffé quelque oreille. Mais (à propos) iay bien vfé de plus grande rufe cefte annee. Comment ? (luy dis ie) Par ma foy (dift il) fi feis : car ie prins mes deux petits enfans, auec ma garfe, & les monte fur mon afne. Ientends les enfans : & contrefaifois le Bourgeois, fpolié de mes biens, par la guerre, ou ie feis vn merueilleux gaing, & principalement en vne ieune garfe, que ie prins à Hurleu, affermant que elle eftoit ma fille, & lors ie auois plus de Muguets apres la queue, plus de Maquerelles : & elle qui fcauoit tresbien fon badinage, contrefaifant la pucelle, neantmoins que elle

euſt couru tous les Bourdeaux de France, leur accordoit, moyennant vne bonne ſomme, quilz auançoyent, & tandis que eſtois aux Egliſes auec mon aſne, elle practiquoit de ſon coſté, faiſant ſemblant toutesfois deuant moy, que iamais ny auoit touché, pour donner meilleure couleur à la farce : par ce moyen elle eſtoit tellement pourſuyuie, que ie fuz contraint la donner à vn gros Chanoine, qui la me paya ce que ie vouluz. Puis voulant partir, ie la luy deſrobay, & la vendis, par ce meſme moyen à plus de quinze, qui tous eurent la verole. Somme, ie te dis, mon ancien voyſin mon amy, que ieſtois gaſté, ſi ie neuſſe eſté gaſté. A tant ſen partit le Gallant, & onques puis ne lay veu. Ie neuſſe pas penſé (diſt lors Lubin) que ce fuſt eſté vn tel client : car à le voir (au moins tandis quil demeuroit en ce païs) on euſt dict quil neuſt ſceu deſlier vne mouſche. Mais la cauſe qui fut, pourquoy ſen alla hors de ce païs : car y ha enuiron dixſept ans, que ne lay veu. A quoy reſpondit Anſelme, quil ne ſçauoit autre raiſon, fors que de deſpit, par ce quil auoit tout mangé ſon bien. Ce ne fut la principale (diſt maiſtre Huguet) ce fut pour ce que il auoit donné vn coup de tribard à ie ne ſçay qui de Vindelles, au moyen dequoy ſen eſtoit allé. Vous dictes vray (diſt Paſquier) il y ha ie ſçay combien, quilz eurent vn grand debat, ceux de Flameaux, & ceux de Vindelles : mais ma foy il ne men ſouuient plus. Maiſtre Huguet demanda lors à la compaignie, ſilz trouueroyent bon, quil parlaſt de lenorme & perilleuſe bataille dentre

eux, auquel fut refpondu de tous, que ouy & quil y auoit eu vn grand chappliz, mefmes entre les femmes. Maiftre Huguet commença à la fource de la querelle, fans en mentir dun feul mot.





De la grande bataille de ceux du village de Flameaux, & de ceux de Vindelles, ou les femmes se trouuerent.

AV moys de May, que les esbats amoureux commencent à se remettre aux champs, ceux de Flameaux feirent vne archerie, ou toutes les festes sexerçoyent fort à tirer de larc, tellement que on ne parloit que de eux par tout le païs, & à leur grand aduantage. Mais cecy guieres ne leur dura, que ceux de Vindelles (comme sçauez) prochains voysins, meuz dune enuie, conspirerent vne hayne couuerte, oyans le los, & bon bruit que on leur donnoit, & quon ne parloït de eux, attendu mesmement que ilz estoyent autant gentilz gallants, & haults à la main, que voysins quilz eussent. Ceste hayne dissimulerent, & feignirent, sans en monstrer semblant, neantmoins que souuent se trouuassent aux Landes & Champaignes à garder leurs auoirs, ou bien à becher, ou besongner en quelque autre mestier, & là eussent belle enuie de quereller. Toutesfois ne peurent

longuement couurir celle enuie, & fallut quilz fe declairaffent, comme le feu couuert par long temps, rend tout à vn coup plus grande flamme à caufe de la chaleur beaucoup cachee. Auffi quelque fois quatre ou cinq de chafcun cofté, feftans trouuez de fortune enfemble, commencerent à quereller, fentredonnans attaches de chafcun cofté, difputans de leurs prerogatiues, ou se fentoyent merueilleufement foulez ceux de Flameaux, qui ne fçauoyent la caufe de toute cefte menee, difans la querelle eftre fondee fur vn pied de moufche. Au moyen dequoy prioyent ceux de Vindelles fe deporter de querelles, & de plus les piquer : & que tous fe entre congnoiffoyent, fans faire tant de mines, & que chafcun auoit beau fe paffer de fon voyfin. O refpondoyent ceux de Vindelles, fi nous auions autant defcuts, comme vous penfez bien valoir de crottes de Chieures, nous ferions riches. Les Flameaux faiges ne refpondirent rien (pource quil neft point de pire fourd, que celuy qui ne veult ouyr) finon, Bien, bien nous leur dirons, vous eftes gentils & beaux enfans, allez allez vous eftes yures de laict caillé. Ceux de Vindelles refpondoyent pour leurs deffenfes, bien efchauffez, que les Flameaux ne eftoyent que petits Muguets, petits Glorieux, peu fe foucians du Labeur de leur terre, auffi poures comme Rats, & quilz nauoient que le bec. Et touchant leurs terres quelles eftoyent de meilleur rapport, que les leurs, & de ce en vouloyent croire en confcience ceux du gué de Vede, amys communs, & de tous deux prochains voyfins. Et au regard de leurs beftes, ilz vou-

loyent (fi lon aduifoit que il fuft bon) mettre leurs moutons à heurter contre les leurs, & autant en difoyent des Thoreaux. Et que de mettre vn tas de lorderies en auant, il ne y auoit aucun propos, concluans comme deffus. Ceux de Flameaux fappliquans fort & ferme du contraire, difoyent eftre en meilleur foulage, & plus fecond territoire, que Vindelles, ou il ne croiffoit que Chardons, Efpines, Efglantiers, viuans comme beftes baptifees, fans quelconque paffetemps : & au contraire, quilz triumphoyent à leur archerie, ou alloyent de tres belles filles, & que elles ne daignoyent aller à Vindelles, pource que ilz neftoyent que Lourdaux, & gros Veaux de difme. Cefte matiere, & querelle fut longuement demenee de lun cofté & de lautre, & fentrefuffent voulentiers donnez fur le hault de leurs biens, fi daucuns plus faiges neuffent efté mediateurs, & moderé les choleres trop ardantes. A chef de piece, que les deux villages en furent abbreués, chafcun de eux fe fentit fort intereffé, demandans des deux coftés reparations merueilleufes. Mefmes ceux de Vindelles (de qui pour parler priuément, fourdoit tout le different) difoyent merueilleufement eftre outragés : car ne demandoyent que vn peu doccafion de quereller, difans (pour parler à bon efcient) que on leur deuoit laiffer manger leur foupe en patience, attendu quilz ne demandoyent rien aux gens, fi premier on ne les provoquoit : & que hardiment chafcun fe tinft fur fes gardes. Au moyen de quoy aduiferent (le tout par le confeil de ceux du gué de Vede, qui penfoyent en fin occuper les deux villa-

ges) que ilz donneroyent le prochain Dimanche, vne aubade à l'Archerie de ceux de Flameaux, sauf à faire retour à qui le deuroit : & de cet aduis fut la meilleure part, mesmes Jouan Pretin, qui mettoit le feu aux estoupes, & la cloche au chat, disant qu'il falloit leur en donner, puis quilz en demandoyent, & quil sçauoit bien, que ainsi en seroit lors quilz leur rendirent leurs habits de leurs ieux tous rompuz, & que ne seroit ny bien ny honnestement faict, chercher leur amytié, & de ce produisoit vne balle de querelles, que ilz auoyent eües, comme vous sçauez que voysins ont de coustume. Apres auoir de lune & autre part examiné la matiere, & au long grabellé la querelle, fut conclud, & de tous ratifié, que le prochain Dimenche, donneroyent le choc à ceux de Flameaux. Venu que fut ce Dimenche, se trouuerent tous chez Talbot le Rebrassé Tauernier, equippés à lauantage, comme ayans Broches de fer, Fourches ferrees, Vouges, Leuiers, Tortouers, Bastons à deux bouts, Furgons, & quelque meschante Partisane, encore de la iournee de Monthlery, & autres telz bastons inuasifz, & de deffense. Et apres avoir beu magistralement, se meirent haultement en ordre & en chemin ayans le feu en la teste, bien resoluz de faire vn bel eschec. Ilz auoyent deuant eux pour faire la brauade, Tourgis vn ioueur de Veze, & le Musnier de Blochet auec son Haultbois, qui faisoyent rage de souffler. Tant cheminerent nos Vindellois, que ceux de Flameaux (qui y songeoyent autant, que à se aller noyer) les pouuoyent facilement ouyr, menants beau

bruit, riants à haulte voix, difans : Compaignons, nous ne fommes icy venuz (ainfi que fçauez) pour enfiler des Patenoftres, que chafcun monftre ce qu'il fçait faire feulement, & puis laiffez faire aux bœufs de deuant. Et affez pres du paftiz ou tiroyent ceux de Flameaux, le fon & bruit quilz menoyent, feirent que beaucoup de Flameaux vindrent voir en courant, que ceftoit : & voyans que ceftoyent leurs ennemis mortelz, furent bien esbahis : car iamais neuffent penfé, quilz euffent efté fi audacieux. Arriuez que furent ceux de Vindelles, commencerent fans dire mot, ne faluer la compaignie, à dancer au branfle. Lors quelcun des Flameaux fe voulut mettre en leur dance, qui fut rechaffé bien lourdement, luy difant, quilz luy auoyent amené des fonneurs tout expres, pource que ceftoit le beau danceur. Puis fe moquans de tout le village, difoyent quilz noferoyent touffir, les Belliftres, euffent ilz mangé vn plein fac de plume. Les Archiers auoyent ceffé leur Archerie pour voir larriuee. Mais oyans que cela prouenoit des iniures quilz fe difoyent les iours precedens, & quil falloit y donner ordre, retournerent à leur Archerie. Veiftes vous oncques vn Chien, qui ayant defrobé vn lopin de lard, & eftant veu, faichant quil ha mal faict, fenfuit le petit pas, la queue entre les iambes, aucunesfois regardant apres luy. Telz eftoyent ceux de Flameaux, laids & quinauds. Lefquelz toutesfois commencerent à fefuertuer & prendre courage, fe propofans lextreme villennie, que leur faifoyent ceux de Vindelles, & diceux la temeraire audace, les venir ainfi iufques à leur

porte deffier : & quilz neuſſent iamais penſé, que pour ſi peu de paroles, encores ou ilz eſtoyent les plus foulés, ilz euſſent voulu faire un tel tort. Le tout calculé conclurent, que ſilz ne donnoyent le choc, ilz eſtoyent à iamais infames & deshonnorés, & que ne ſe oſeroyent trouuer aux bons lieux, ny es bonnes compaignies : veu meſmement que leur honneur y dependoit, & y eſtoit trop lourdement deſauantagé. Le cœur & audace creurent à ces poincts dhonneur, ainſi ſommairement deduits. Au moyen dequoy eſchappans lun par cy, lautre par là, ſe trouuerent bien trente chez la Iambue, qui tenoit Tauerne, ou feirent ſi bonne diligence (apres auoir beu vn coup, ou deux) que toſt furent en equippage, auſſi bien, ou mieux que partie aduerſe, neantmoins quilz neſtoyent en ſi grande quantité : mais la victoire neſt le plus ſouuent au grand & exceſſif nombre. Preſts que furent, aduiſerent ne les aſſaillir en la plaine : car le hazard y eſtoit trop grand, ains les aller garder au chemin creux, lieu pour eux auantageux, ce que fut trouué bon, meſmes par vn vieux Routier, qui autresfois auoit ſuiuy la guerre, qui diſoit quil eſt loyſible circonuenir ſon ennemy par toutes voyes, & manieres. Se tranſporterent là donc les offenſés, bien rebraſſés, & reſoluz leur monſtrer leur bec iaune, & apprendre leur leçon. Les Vindellois furent tous esbahis, quilz ne veirent perſonne aupres de eux, & que tout le monde ſeſtoit abſenté, fors deux ou trois Vieillards, leſquelz ſadreſſerent à eux pour leur remonſtrer certains poincts de honneſteté : & que ce neſtoit

guieres bien faiĉt, ainſi rompre leur paſſetemps, & (par maniere de dire) les venir ainſi aſſaillir iuſques ſur leur fumier, que ilz pourroyent bien ſen repentir, pource que tout vient à lieu qui peult attendre. Neantmoins toutes leſquelles remonſtrances (iettans la teſte aux Chiens) feirent vn tour de dance, les deſpitans par pluſieurs iniures diffamatoires. Et apres auoir abattu leurs buts prindrent chemin confuſément à ſen retourner, ne penſans à lembuſchade, diſans quilz nauoyent point de ratte, & que ce neſtoyent gens pour eux, que à tout iamais ilz en feroyent mal eſtimés, ioint que de grand vent, petite pluye : de tout quoy, en feirent vne belle chanſon, quilz chantoyent bien melodieuſement, & puis la dançoyent de bonne meſure, tellement que furent pres du chemin creux. Ce chemin neſtoit faulſement appellé creux, car eſtoit fort obſcur, & bas, & tellement eſtroit, que vne charrette occupoit la largeur du chemin, auquel eſtoyent deux coſtaux dun coſté & dautre, que impoſſible eſtoit de iamais eſchapper de là : auquel chemin, comme iay diĉt, eſtoyent les Flameaux cachés, les vns à vn bout, autres ſur les orees, auec belles pierres. Les Vindellois dançoyent encores, & iazoyent à pleine teſte, quand ilz commencerent à entrer au chemin, auquel furent receuz dune haulte ſorte : car ceux de Flameaux, ſans dire qui ha perdu, ou qui ha gaigné, commencerent à charger ſur eux auec belles pierres, & de prime fronte ne ſçauoyent dou cela venoit, toutesfois (ainſi que depuis ilz en plaiſantoyent) ſe trouuerent bien eſtonnés & furent tous

esbahis, quilz se voyoyent abattre de coup de pierre. Au moyen dequoy commencerent à gaigner le hault, courans à la foule pour sortir hors le chemin. Mais (ô mauuaise rencontre) vont à l'yssue trouuer une douzaine de ceux de Flameaux, qui auec grôs Leuiers de charrette, leur donnoyent laumosne de grands coups sur les espaules, sur la teste, & ainsi leur liuroyent leur soupper. Ces poures Vindellois se voyans ainsi surprins, & tant douloement mener, crioyent à layde, à la force, au meurdre. Hee messieurs, ayez mercy de nous, helas pardonnés nous. Par le sang bieu (disoyent ceux de Flameaux) les pardons sont à Rome, vous en aurez, tu Dieu vous faictes les gallans, & dessus, & quoy? comment? torche, lorgne. Notamment fault entendre (car voicy le beau du ieu) que les femmes des deux villages pouuoyent facilement entendre le bruit & allarmes, qui là se faisoyent. Au moyen dequoy, chascune se delibera de aller voir le passetemps, & que ceftoit: car dhommes ny en auoit que les aagés, qui estoyent demeurez à garder lhostel, attiser le feu, & reculer le pot, qui y vindrent, mais ce fut sur le tard. Les femmes donc bien eschauffees, & toutes affaires cessees, se trouuerent là, & (comme Dieu voulut) celles de Flameaux rencontrerent celles de Vindelles en front. Les Vindelloyses voyans ainsi mal mener & accoustrer leur poures meschants marys, voulurent en faire la vengeance sur les femmes de ceux de Flameaux: & de faict commencerent à beaux coups de pierres, celles de Flameaux se reuenchoyent aussi à beaux cailloux: mais pource quil

y auoit vn bon Gaultier, qui iugeoit des coups, qui leur dift (en fe moquant delles) que elles ne pourroyent ietter pierres, fans leuer la cuiffe, elles commencerent (par defpit) à beaux coups de poings fur le nés, trainer par les cheueux, fentretrainer à efcorchecul, efgratigner, mordre, defcoiffer : & faire mille maux, comme vous entendez que femmes font. Ie laiffe vn peu ces femmes, & reviens aux Vindellois, qui honneftement & au plus feur, auoyent ioué de lefpee à deux iambes, & auoyent beau requerir mifericorde, & que pour la pareille on les laiffaft : car on chargeoit fur eux de fi bonne grace & forme, que en fuyant furent pourfuyuiz iufques en leur village, encores ne pouuoyent prefque trouuer leurs maifons, à raifon de la grand hafte & peur, qui les conduyfoit. Les Flameaux (au moins aucuns) vouloyent plus oultre & trop afprement pourfuyure leur fortune : toutesfois des plus faiges dirent, quilz en auoient tout au long de laulne, & quil ne falloit fe venger fi cruellement. Cela fut trouué bon, & fe retirerent auecques la veze & haultbois, dequoy ilz fe esbaudirent ruftrement : & vont trouuer les femmes, qui encores fe combattoyent. Et en ce combat y auoit des herbaudes dun cofté & dautre, qui faifoyent rage de frapper, vne entre autres, qui auec son foulier cloué, frappoit à tour de bras, vne autre auec le pied, qui ne trouuoit rien que elle ne meift par terre, vne autre, qui auec une pierre quelle auoit mife en fa bourfe, frappoit comme vn quaffeur dacier. Brief il ny en auoit pas vne qui ne feift le Diable darguer. Et y

fuffent encores ces bonnes Dames, fi la nuict ne les euft departies. Au moyen dequoy chafcune fe retira à fon enfeigne, ne ayans laqs ne couurechefs en tefte, le vifage tout efgratigné, les oreilles prefque arrachees, & les cheueux Dieu fçait comment accouftrés, les robbes rompues. Par le moyen de la nuict furuenue, commencerent à belles iniures, comme Putains, Veffes, Preftreffes, Bordelieres, Trippieres, Lorpidons, vieilles Edentees, Mefchantes, Paillardes, Larronneffes, Maraudes, Coquines, Sorcieres, Infames, Truyes, Chiennes, Commeres de feffes, Foyreufes, Morueufes, Chaffieufes, Pouilleufes, Baueufes, Merdeufes, Glorieufes, Malheureufes, Chagrineufes, vieilles Haquebutes à croc, vieilles Drogues, vieux Cabas, demeurans de Genfdarmes, Maquerelles, Brouillons, Effrontées, Puantes, Rouillees, Effacees, Maftines tannees, Louues. Et tellement crioyent & bramoyent ces Deeffes, que tout le boys de la Toufche en retentiffoit, ainfi que me compta depuis Hillot Feffepain, qui pour lors y eftoit, coupant vne branche d'Orme pour faire vn arc. De dire à la verité, qui gaigna & emporta le pris, on ne en fçauroit faire feur iugement, attendu laddreffe & hardieffe de tous les deux coftés au faict de bien donner coups de poings, & de babiller : car de tous les deux coftés eftoyent prefque rendues, que encore fentremenaffoyent. Ce chemin appellé vulgairement & notoirement Creux, fut deslors appellé le Chemin de la rencontre. Et fi bien fe font maintenuz en leurs choleres & droits, que fi par fortune fe trouuent audict chemin (comme

deux hommes fe rencontrent affez, deux montaignes non, fi boffuz ne font dos à dos) fault neceffairement quilz se donnent le choc, & chargent lun fur lautre, feulement pour entretenir cefte bonne & louable couftume : & ainfi lont promis & iuré faire & tenir, & de leur grés & confentemens les y auons condamné & condamnons, comme de maintenant pour lors, & de lors pour maintenent. Et eftoit ce que auois à vous dire de cefte iournee du Chemin de la rencontre, vous affeurant que ien ay dict, comme ie lentendois. Anfelme print la parole, difant que les Vindellois de tout temps immemorial, eftoyent fort quereleux, & ny auoit ordre en leur choleres. Auffi que le plus fouuent & toufiours eftoyent battuz, ou lon leur faifoit quelque tromperie : & luy fouuenoit (ce difoit il) comment ilz perdirent beaucoup, allants à Haguilleneuf, par ce que ilz feirent vn trop grand tort, & fans propos à Miftoudin. Ie croy (dift lors Pafquier) que la compaignie ne me defdira en ce que ie veux pour elle entreprendre, ceft que le compere Anfelme compte des Vindellois, & de leur audace, mefmes comme à leur honte ilz furent à Haguilleneuf. Ne faictes tant de preoccupations (dift Anfelme) car auffi bien ieftois deliberé de le dire.





Mistoudin se venge de ceux de Vindelles, qui lavoyent battu, allants à Haguilleneuf.

POVRSVYVANT ce que le compere Huguet ha ia dict (dist Anselme) les Vindellois neantmoins que audacieux & glorieux, toutesfois ont le bruit de auoir amené beaucoup de coustumes en ce païs, vnes bonnes, autres mauuaises : mesmes sont les premiers que ie aye veu, qui ont porté bonnets à croppiere, chausses à la Martingalle, & à queue de merluz, souliers à Poullaine, & chapeaux Albanesqs. Et auec ce sont estimés de tout temps les meilleurs, & plus suffisans bouleurs du païs, & autant beaux mangeurs de febues, que on peust trouuer : & dasseurance, quilz ne se cachent quand on disne. Vne fois se auiserent apres boire (comme nouueaux aduis, nouuelles opinions viennent aux pensees des hommes) puis que ilz auoyent beaucoup profité aller chanter de Noël au Bas Champ, à Tremerel, à Telle, à Huchepoche, & autres villages, & qu'ilz auoient amassé force Pommes, Poyres, Noix, & quelques vnzains, & beu de

mefmes, quil ne falloit pource fe contenter, & quitter la partie, ains le premier iour de lan (comme eft lancienne couftume) aller à Haguilleneuf, pourfuyuans leur fortune, qui au commencement leur auoit efté profpere, & que la fin, ce leur fembloit, nen fçauroit eftre malheureufe. Au moyen dequoy (pour eftre bref) au iour dict bien refoluz & deliberés de aller à Haguilleneuf, fe equipperent honeftement de bons baftons de Pomier, Fourches, Vouges, & quelques vieilles efpees rouillees, auec vne forte Arbalefte de paffe, qui eftoit au premier front, pour feruir de demander, Qui eft là? qui bruit? qui vous meine? tue, tue: chargeons, donnons, & autres femblables mots & demandes de nuict. Mais à fin que ne fois trouué menteur, Baudet le faifeur de Fufeaux eftoit deuant tous auec vn tabourin de Suiffes, quilz auoyent emprunté de la Seguimere. Et eftoit maiftre Pierre Baguette, celuy qui faifoit tout le *Tu autem:* & fonnoit du fiffre, ainfi quil difoit, ayant fa rapiere foubs le bras, en faifant du bon compaigon, difant quil ne la portoit pour faire mal, mais pour piquer les Limax. Lubin Garot (celuy que ie veiffe onc, qui le mieux prenoit Grenoilles) portoit vne grande & large poche, pour mettre les Andoilles, & autres emolumens de la quefte. Ie croy que il portoit auffi la bourfe, ie nen fçay rien. Herué le Rufé portoit la broche pour le lard, neantmoins que aucuns me ayent dict, que ceftoit Colin Guarguille, ceft tout vn qui ce fuft, cela ne fert de rien. Ainfi bien enharnachés, marcherent longuement bien efchauffez, chantans vne chanfon bien melodieufe, que

maiſtre Pierre leur apprenoit, que luy meſmes auoit baſtie, pource que tresbon eſtoit Rimaſſeur, & eſtoit voulentiers appellé à tous ieux, qui ſe fuſſent faicts. Trouuerent dauenture au dela du paſtiz de Rollard Miſtoudin du village de Flameaux, venant mener ſes Cheuaux boire du gué de Vede, ou de Belloufe : car ce iour eſtoit venu de Laringues, ou auoit mené vne charretee de fagots à Robin Turelure, & plus toſt ne les euſt ſceu abbreuer. Maiſtre Pierre eſtoit deuant, qui va congnoiſtre Miſtoudin lun de leurs gallants de Flameaux, luy diſt aſſez hault : Ha Dieu te gard, or ça compaing donne nous Haguilleneuf. Par ma vie, reſpond Miſtoudin, Meſſieurs icy ne vous ſcaurois rien donner : car ie nay pas mon Baudrier, mais ſil vous plaiſt venir iuſques à ma maiſon, Perrine trouuera quelque cas pour vous donner, par ma ſoy, & auec cela boyrons. Sainćte Grigne (diſt maiſtre Pierre, ne demandant que occaſion de frapper) & veux tu nous enuoyer à une lieüe dicy pour vn lopin de lard ? Par la mere Dieu, ie tapprendray à railler les Garçons & manger les Poyres aux gens, qui ne te demandent rien. En ce diſant luy bailla un coup de couſteau par les cheueux, qui deſcendit ſur le bras dextre, auquel leuſt villainement endommagé, ſi le manche du fouet ne euſt tins coup. Miſtoudin voyant que maiſtre Pierre vouloit repliquer, & ne luy ſuffiſoit le premier argument, commença à piquer de la botte, & donner du talon à ſa iument, & via, regardant ſilz le ſuiuoyent. Les Vindellois paſſerent oultre en riant. Miſtoudin iurant & proteſtant quil ſen vengeroit, gallopa tellement quil arriua à ſon

hoſtel, hors dhaleine, & peu ſen fallut qu'il neuſt dronos par ſa femme, pource que elle diſoit, que les ſouppes eſtoyent trempees y auoit bien vne heure, & quil ne ſe pouuoit garder, quil ne la veiſt, ou ramenant ſes vaches, ou allant à la fontaine, le meſchant, & quelle vouloit bien quelle entendiſt, que elle eſtoit auſſi belle & en bon poinct, comme elle: mais que ceſtoit grand cas, que la phantaſie des hommes. Le poure Miſtoudin ſe excuſant, diſoit que, ce maiſt dieux, il neſtoit pas vray, & que iamais ny ſongea, quelque choſe que diſt Margot la haſlée, la plus mauuaiſe langue vrayement, qui fuſt à un traict d'arc, & quelle feroit bien courroucee ſi elle ne tenoit touſiours quelcun en ſes caquets. Lors le poure homme reuenu en ſon bon ſens, luy compta de fil en aguille toute laffaire, le tout en plorant à groſſes larmes. Au moyen deſquelz pleurs fut excuſé, neantmoins que elle diſt, que ceſtoit bien faict, & que ce eſtoyent de auſſi bons gallans, comme luy, & quil falloit quil leur tinſt grands propos, & quil ne falloit que vne mouſche pour lamuſer une heure d'horologe. Miſtoudin nen ſongeant onc moins, diſt quil ſen vengeroit, ou mourroit en la peine, & que ſil enduroit cela, il en endureroit bien dautres, & ſur ce poinct, & en cholere, voire quil ne daigna onc ſoupper, envoya querir ſon frere Brelin, & quil apportaſt ſon baſton à deux bouts, lequel à grand haſte fut tantoſt venu, & bien eſchauffé en entrant demanda, que il y auoit, ne quoy ne comment, ou ſont-ilz? quoy, queſt ce? Par le ſang dé, ſilz ne ſont plus de ſept, laiſſez les hon hon, ventre

faind Gris? Ha ventre fainƈ Quenet, que neſt il guerre? Sur mon Dieu (diſt Miſtoudin) tel cas & tel, par tel moyen & par tel. Regardez? mais toutesfois, ſi eſt ce pourtant, vous deuez entendre, nenny, & ce pendant luy comptoit toute l'affaire, y adiouſtant & diminuant, comme un homme qui compte quelque querelle, & là ou il eſt plus favorit, donne plus de couleur, et rend la cauſe meilleure. Luy diſt oultre, quil eſtoit deliberé ſen venger, par un moyen, quil luy diroit, mais quil fuſt aſſis, & à ſon ayſe, & quil luy pardonnaſt, ſil eſtoit : car trop eſtoit faſché de loffenſe. Rien rien (dit Brelin, ayant vn peu haulſé ſon chapeau) comptez comptez tout, heen tu bieu, le bon ſang ne peult mentir. Par ſainƈ Iuſt, ceux de Vindelles ne gaignerent rien à nous faire tort. Ie eſpere (ſi mon baſton, que voicy ne me fault) que ilz nen feront pas plus auec nous. Par ma conſcience (feit loutragé) iay aduiſé, que vous & moy leur donnions la chaſſe, la raiſon à la main, pourcę quilz paſſeront par ſus la chauſſée de leſtang de Huchepoche, ou il y ha (comme ſçauez) vne planche au milieu, à cauſe de la chauſſee rompue, entendez vous? Poulſez poulſez diſt Brelin. Ientends, & au dela. Au moyen dequoy (pourſuyuoit Miſtoudin) ie feray au bout de deça, veſtu en vn linceul, comme vn homme mort, ma faux en la main, & pour cauſe. De vous, vous ferez à lautre bout, caché pres la planche. Or ces Vindellois, mes meſchants, infalliblement paſſeront par là, car ou Diable iroyent ilz, ſe deſtourner iuſques à Iauze? Et deſlors que ils feront tous paſſez la planche, vous oſterez, ſans mener bruit,

le quarreau. Alors que ilz feront aupres de moy, ie me leueray, ma faulx en la main, vous affeurant, que de la feule grimaffe que ie feray, ilz auront fi belles vezardes, que filz ne fenfuyent appellés moy Huet, & le beau du ieu fera, quilz tomberont tous dedens celle foffe, ou y ha encores de leaue pour feicher leurs brayes. Et apres de la peur, ayans laiffé leurs hardes, nous aurons poches & facs, & par ce moyen ie feray véngé. Regardez fi ie dis bien, car la cholere me feroit poffible entreprendre chofe, dont ie ne pourrois venir à bout. Rien, rien (dift fa femme) vous neftes que vn fot, faictes cela, & fur mon honneur vous en trouuerez bien. Brelin contrariant, difoit vouloir y aller feul, & donner le choc à toutes reftes, quoy quil en deuft aduenir. Neantmoins le tout meurement, & auec vne faige & difcrette deliberation enfoncé, fut conclud le premier propos : & apres auoir beu vne volte, prindrent leur equippage, & fen allerent audict eftang, ou chafcun fe meit en fon lieu refolu (par ferment fidelement prefté fus la faulx de Huguet) les receurent en magnifique apparat, & comme ilz le meritoyent, pour venger cefte iniure tant atroce : ie les laiffe là, attendans ces meffieurs de Haguilleneuf, femblables à Guillot, qui eftant caché derriere vn buiffon au foir, attend Marion, qui vient de querir fes vaches, doubteux fi elle luy refufera, ce dequoy elle a efté par luy fouuentesfois importunee. Long temps ne furent attendans, quilz ouyrent les Vindellois, qui fen venoyent bien hardez & fafquez, iazans dune haulte forte, mefmes de Miftoudin, & qu'il auoit du Haguilleneuf : & de ce

louoyent fort maiſtre Pierre, luy en donnant lhonneur, ſans en rien reſerver : lequel glorieux de ce (ſe frottant le bout du nés, faiſant bonne pippee) diſoit, quil en auoit bien veu dautres, & vn peu dautre eſtoffe : car quand il eſtoit à Breudebach, ville de Vtopie, il en faiſoit bien des ſiennes, neantmoins quon auoit rapporté au païs, que la vieille Ianeton luy auoit donné vn ſoufflet : mais (ce diſoit il) elle lauoit prins en trahiſon : & que bien luy eſtoit deſtre femme, car autrement il leuſt eſcorchee. Et comme ilz furent pres de leſtang, Maiſtre Pierre prié par aucuns, quil feiſt quelque honneſteté de ſon eſpee, commença à monſtrer certains poincts deſcrime, & tous mortelz, diſant, Ce faulx montant eſt dangereux auec vne ſoudaine deſmarche à coſté, ou bien en entrant dun eſtoc volant, ou ſi vous voulez dune baſſe taille : car iamais fendant, ou reuers ne vous ſçauroit toucher, pource que vous eſtes touſiours couuert. Voyla vn coup dequoy on ne donne remiſſion. Voyla pour ſe battre à trois, tenez? autant dune main que dautre, voyla le ſecret du ieu, & ſeulement tenez là voſtre eſpee, diſant : ie ne vous demande rien, vous neſtes point en danger. Vous me pourriez dire que ie faulſe mon ſerment, point, point. Ie ne dis pas tout, il y ha encores en ce bras là vne douzaine de coups, deſquelz le moindre mettra touſiours vn homme par terre, & fuſt il armé de pied en cap. Voyla (diſoit il) la leuee du bouclier de leſpee ſeule, & de leſpee baiſe mon cul à deux mains, voyla le moulinet que on ha accouſtumé de faire, & tout cela. Maiſtre Pierre eſtant au bout de ſon ſçauoir ceſſa ſon ieu, & le

premier eſtant ſur la planche diſt, que on ne ſe haſtaſt, & que le lieu eſtoit dangereux, & que maudit fuſt il, qui le deuoit raccouſtrer. En fin ayans tous paſſez aydans lun à lautre, Brelin qui ſeſtoit caché ne faillit à iouer ſon perſonnage, & apres auoir leué le quarreau qui faiſoit la planche, ſe remit en ſon lieu pour voir le paſſetemps : & neantmoins quil fuſt grandement faſché de loutrage faicte à ſon frere, toutesfois ſi rioit il tant fort que peu faillut quil ne fuſt ouy de partie aduerſe. Miſtoudin loffensé voyant le poinct commode, commence à ſoy leuer peu à peu, faiſant la roue à ce requiſe, & pour le froid quil auoit, naquettant des dents, qui donnoit à la farce vne couleur merueilleuſe, tant que ces gentils meſſieurs le pouuoyent facilement apperceuoir. Maiſtre Pierre en ſurſault, comme le premier choyſit ce phantoſme, & de la peur quil eut laiſſa cheoir ſon eſpee pour gaigner le hault, & le reſte à qui mieux mieux, crians à layde, *aduerbia localia,* & pour mieux courir, laiſſerent Tabourin, Broches, Poches, Lard, pieces de Bœuf ſalé, Iambons, Oreilles, Pieds, Andoilles, Saucices: & ceux qui au parauant eſtoyent les plus hardiz, comme maiſtre Pierre, furent les premiers qui tomberent en la foſſe ſus mentionnee, ou de fortune leaue eſtoit petite: car autrement ilz eſtoyent perdus, & nen eſchappa aucun qui ne feiſt lamende honnorable, & qui nen euſt tout ſon faix. Ce temps pendant Miſtoudin & Brelin, rians aſſez bas, amaſſerent leurs bribes, & ſen allerent à leurs hoſtelz vengés & riches de la queſte des aduerſaires. Les poures Haguilleneufs penſans de

affeurance eftre morts, furent trois, ou quatre heures, les vns fur les autres fans ofer bouger. Toutesfois fur le poinct du iour vn peu affeurés commencerent à fortir, premier neantmoins mettans le bout du nés, regardans filz verroyent rien, puis peu à peu deça & dela examinoyent les chemins. Et me fouuient voir vn fugitif, qui eftant caché, eft cherché par vne douzaine de Sergents, & lors quilz fen font allez on luy vient dire, Monfieur? les clients fen vont, toutesfois non affeuré de la peur conceüe nofe monftrer du premier coup, que la tefte, regardant encores fil y ha point de fineffe. De cefte caffade en fut faicte vne chanfon à fept parties, que on chantoit bien melodieufement aupres du feu à la grande confufion des Vindellois, lefquelz le Dimenche eufuyuant feirent vn monitoire de ceux, ou celles qui auroyent point prins certaines poches, & autres tels bagages. Et dune mefme raifon & pareil intereft en feit vn autre Mifteudin de ceux qui lauoyent battu. De tout quoy leur en fut baillé acte, & fur ce plaidoyerent longuement, & eft encores par deffault de fuyte le proces indecis, & au croch, qui ainfi que ie penfe fera vuydé aux grands iours de Rion. Et eft ce que ie voulois dire touchant les querelles des Vindellois : fi vous en fçauez dauantage dictes : car ie nen fçay autre. Sur mon Dieu (dift lors Pafquier) voyla bonne petite vengeance, & de bon efprit. Ha iofe bien dire, que ceux de Flameaux, & Vindelles ne feront iamais amys: car toufiours fe entrefont quelque fredaine, & y ha toufiours quelque proces entre eux. Voyez vous pas encores auiourdhuy Guillot le Bridé, & Philippot Lenfumé

à grand debat ? ie les efcoutois auanthier, mais ceft vn triumphe. Ie vous prie (dift Lubin) que vous comptiez tout du long, car font deux bonnes teftes. Par mon ferment (dit Pafquier) vous nen ferez pas refufé Compere, vous auez bien congneu le pere de Philippot ? Ceft mon (dift Lubin) vn homme bien notable, & preudhoms. Par ma foy (refpond Pafquier) il auoit vn autre fils, frere de Philippot aagé de quatre vingts ans, ou plus, & lors quil le veit mort, fans en faire aucun femblant, dift : ie difois toufiours bien, que ce garçon ne viuroit ia. Cela neft point à propos, venez au point, dift Lubin : auquel refpondit Pafquier, quil en eftoit content, & quil auoit grand hafte. Hoo (feift Lubin) ien fçauray plus pour rien de auec Philippot, que vous ne feriez pour vn liard. Or efcoutez donc (dift Pafquier) & me pardonnez : car il falloit dire ce petit mot là : vous ne mangerés iamais rien froid, car vous eftes trop haftif.





Querelles entre Guillot le Bridé, & Philippot Lenfumé.

DV village de Vindelles fut efleu pour Francarchier Guillot le Bridé, tant pour fa hardieffe, mefmes au plat, que pour la grandeur de corps, car beau Maftin eftoit, fil euft voulu mordre, & croy auffi, quil eftoit gentilhomme à caufe dun pré, que fon pere vendit, & portoit en fes armes vne efcuellee de choux, billettee de lard. Ce venerable & difcret Guillot, vn iour eftant à sa garnifon (pource que les Canarriens faifoyent mine de defcendre) & là ne feit pas grands armes, & ne feruit que de nombre, fe aduifa, que fi le decours paffoit, que fa porree tarderoit beaunoup à planter, en quoy feroit trop lourdement intereffé : & pour obuier à tous & chafcuns les inconueniens, qui en euffent peu venir, fans prendre congé de fon Capitaine, alla faire fa befongne, & poyer quelques arrerages quil deuoit à fa femme, ou pour rien ne fe vouloit laiffer encourir, car il les euft payees au double, intereft &

tout, fe il neuft voulu eftre battu. Apres quil euft acheué fon faict (quil entendoit, difoit il, comme vn autre) retourna à fa garnifon, fes fouliers bien mignonnement pendants à la ceinture, à laquelle eftoit auffi fa rapiere, le chappeau bien & au bufq. Et arriué compta fi bien les raifons de fon abfence à fon Capitaine Tireauant, & de fi bonne grace (car gracieux fut lhomme de bien) quil fut clamé quitte & dict abfouls. Or voicy le poinct de la querelle. Philippot Lenfumé auffi Francarchier de Flameaux, voyant que Guillot eftoit quitte, & quil nauoit point payé damende, fe appliqua fort & ferme du contraire : & en cholere, difant en fon clein que dune mefme raifon, & pareil fondement fen iroit acheuer la platte forme de fon four, ou tailler fa vigne, attendu que autant eftoit priuilegié que luy, & en rien ne fe fentoit inferieur à luy : car autant bien que luy, & mieux feftoit gouuerné, le tout auantageufement, & felon laffife au comte Geoffroy, concluant comme deffus : & que se il auoit tort, vouloit payer quelque bonne chofe à lefgard de toute la compaignie, de tout quoy demandoit refpons, fauf à paffer du parfus. Guillot ne dift mot, finon que bien, & deftacha une de fes efguillettes, & en bailla vn bout à Philippot, luy difant, Tu mentends bien ? Ceft mon dea, ie te entends bien (dift Philippot) & taffeure, que ie ne te crains. Voicy vn poinct de difficulté, que ie ne veux laiffer en doubte. Couper lefguillette (ainfi que difent les Maiftres) eft vne maniere de deffy, ou bien de vn chartel, quilz faifoyent anciennement,

coupans vne efguillette par la belle moytié, & tandis quilz eftoyent fans la renouer (comme vn figne & renouuellement de cholere) ilz fe combattoyent, la part ou ilz fe trouuoyent, fans dire, qui ha perdu, ou qui ha gaigné. Et neftoit loyfible la couper, que pour iuftes, grandes, & fauorables caufes, comme de ne auoir payé fon efcot, ains fans dire mot à Lhofte fen eftre fuy, faifant femblant daller piffer, nauoir plegé aucun quand il auoit beu à luy, auoir ioué de faulfe compaignie : comme dire, attendez moy icy, ie reuiendray tantoft, pour le feur, & ny aura point de faulte : auoir tiré la langue fur aucun, puis luy venir rire en la bouche, auoir difné fans fon compaignon, que premier ne euft efté appellé trois fois foubs la table, auoir entré en vne tauerne, fans auoir baifé la chamberiere, qui eftoit villainement faict, & ne y auoit propos autrement : auoir parlé du vieux ieu, incarnation, ou ancien meftier, deuant Lhofteffe, quelle ne leuft entendu. Pour toutes lefquelles caufes fe trouua cefte couftume, quon appelloit vulgairement & notoirément incifion, diuifion, coupement, ou coupation defguillette. Reuenuz quelque temps apres de leur garnifon (pour retourner à noz moutons) fe porterent toufiours mauuais vifage, mefmes Philippot, lequel ayant prins les porcs de fon ancien ennemy Guillot, qui mangeoyent fes naueaux en fon iardin derriere ne leur voulut iamais faire mal, ne pis que aux fiens, ains les traicter comme appartient à beftes de telle, ou femblable grauité. Auquel comme Guillot euft envoyé fon filz aifné Tredouille,

le remercier du bien & honneſteté, que de ſa grace, auoit faict à ſes porcs, dont luy reſtoit bien obligé, reſpondit : Ce que ien ay faict, ce neſt à loccaſion de chercher amytié auec ton père, mais mon naturel, qui ne conſiſte (dont ie remercie Dieu) à me venger ſur une beſte, bien ſachant ce ne prouenir que de ton pere, premier argument de noſtre debat. Au reſte, aſſeure le de par moy (ce quil ſçait aſſez toutesfois) dune perpetuelle inimitié, & quil nauoit que faire rompre ma haye, pour furtiuement me prendre mes choux le larron : & me nier vn vnzain, que iauançay pour luy au faiſeur de roües, qui tous les iours me menaſſe de me faire adiourner. Auſſi que ſes porcs ſont continuellement ſoubs mes poyriers, dont ie me ſens fort intereſſé, & ne faut quil allegue mes champs eſtre mal clos, car ie ſuis celuy (poſſible) qui regarde autant de pres à les bien clorre, & hayer : mais que ferez vous à vn larron ? Ha (diſt lors Tredouille) iay ouy dire à mon pere, que vous luy prinſtes vne Becaſſe à vn collet, quil auoit tendu pres la riuiere, es prés de Caillette, ne vous en ſouuient-il ? Il faudroit donc. Hay ? trut auant (diſt Philippot) debout, que ie ne vous voye iamais. Voire mais (conteſtait Tredouille, qui eſtoit auſſi mauuais, que vn Oyſon) ſi les eſtrilles & concluſions : Bo bo, vertu ma vie (feit Philippot) par la dague ſainct choſe, ſe il fault que Martin baſton trotte ? & queſt cecy à dire, ie ne feray donc le maiſtre à ma maiſon, Aliſon ? croy hardiment quil men ſouuiendra, & fuſt à cent ans dicy, & dy à ton pere, que baſte :

& que vn bon coup payera tout. A qui penfe il auoir affaire? font des comptes cela, tu Dieu. Vrayement (dift Anfelme) voyla de tresbelles querelles, & bien fondees. Haa, ie vous diray (refpond maiftre Huguet) il eft malayfé, & quafi impoffible, que voyfins nayent quelque different, ie le fçay bien pour moy. Il y ha des gens, auec lefquelz vous ne pourriez auoir amytié, tant font pleins de mauuaife grace : & ne congnois homme de ce païs, qui fy puiffe honneftement reigler. Par mon cotin (dift Lubin), il eft vray, toutesfois Perrot Claquedent, que tous auez congneu, faifoit bien cela : car à grand peine ouyftes vous iamais guieres dire, quil prinft noyfe auec voyfin qu'il euft, & tant y ha quil eftoit dordinaire appellé des Nobles, & à leur confeil, ou y fe entendoit tres bien, & y gaigna tout fon bien. Vous dictes le mieux du monde (dift Pafquier) mais ceft vn entre cent, auffi que tout le monde ne peult pas auoir les couillons dacier. Iay fouuentesfois (dift Anfelme) ouy parler de ce Perrot, comme dun grand allant, & qui (à propos) entretenoit fort ces gentilz hommes, auec lefquelz fe trouuoit fort bien, mefmes à quelques banquets, qui fe fuffent faicts (fil en euft fenty la fumee) neuft eu garde den perdre fa part : que fi vous trouuez bon, que ie dye, ce que luy ay veu faire autresfois, ie mettray peine me y acquitter. Alors tout le monde le pria, & quil ne falloit ainfi demander congé dune chofe, quil pouuoit fans commandement.



De Perrot Claquedent.

GRAND mercy (dift Anfelme) il ny ha celuy, qui ne congnoiffe, que Perrot fut vn bon villain, tendre du pourpoint, & du cerueau, qui voulentiers ne fe foucioit qui payaft, mais quil beuft. Mais il auoit vn mal en luy (comme nous fommes tous imparfaictz) que combien quil fuft de grand confeil aux affaires eftrangeres, aux fiennes il eftoit aueuglé, abefty, & de nul efprit, pource que (me femble) il eft bien facile denfeigner, combien que le remonftreur ne fçauroit faire. De Perrot il regnoit en fon quartier, comme vn petit demydieu, & vray coq de paroiffe. Regnoit dis ie à caufe de fa grande diligence, aux affaires dautruy, par ce moyen tout le monde accouroit à luy pour fa preudhommie, & fçauoir : car pour mourir (qui eft grand cas) vn proces ne fe fuft intenté, que premier il ny euft mis la main, affis fon iugement feur, & (auec fes lunettes appofees au nés, haulfant un peu fa veüe) enfoncé les matieres, & pour recompenfe auoit la nouueauté de tous les fruicts

du païs, ou Oyfons, Poullets, il ne luy challoit : car indifferemment, & fans grand efgard il prenoit tout, neantmoins quil refufoit un peu, difant (mode des Aduocats) que il eftoit affez contenté du bon vouloir, mais puis que on eftoit tant importun, il ny auoit remede. Il auoit auffi cela de bon, que quelque banquet qui fe feift il fy trouuoit, encores fans y eftre inuité, & commençoit à rire, & faluer la compaignie des lentree de la maifon, difant, Dieu soit ceans, & les-Moynes chez le Diable, voyla belle compaignie, Dieu doint que à cent ans dicy nous nous puiffions tous eftrangler, & apres quil auoit deueftu fa robbe, & mife fur vn coffre, fe mettoit à la table, ou quelque rebraffé qui y fuft, nul eftoit mieux adroit que luy, & qui mieux tinft fonordre, toufiours en comptant quelque fable, quelque cas de nouueau, quelques nouuelles frefches quil inuentoit fur le champ, ou bien de quelque proces, quil promptement intentoit, & tellement par diuers incidents le continuoit, que il en venoit à fon honneur : puis difoit, Donnez moy de cecy, preftez moy ce coufteau, donnez moy du vin pour boire, ne oftez point cecy, ains feruez fans defferuir, Dieu pardoint à vn tel, car voyla le morceau que plus voulentiers il mangeoit, de tous poiffons fors de la Tenche, prenez les æfles dun Chappon, neantmoins que aucuns Docteurs dient dune garfe, voyla le morceau pourquoy la bonne femme tua fon mouton, & ce morceau honteux demeurera il ? ma Dame pource que vous ne dormez pas affez, vous plaift il ce pied de poulle ? O le bon bœuf, ie croy

quil ſoit de Carhès, donnez ce pigeon, ie le mettray au buſq, encores vn filet de ce vinaigre, ma fille. Ha Diable ces Chamberieres vous lont gaſté, & que vous auez mauuaiſe teſte, ma Dame, vn ſaupiquet cy deſſoubz ne feroit pas mauuais : mais qui mettroit encores cecy en la broche. Haa gentil Leuraut, tu ſois le bien venu, ma foy il neſt que my crud, ça donnez ie le mettray à la mode de la feu Royne Gillette. Comment Monſieur, cecy demourera il, ie le croy bien, les premiers morceaux ſont ennuy aux autres, tien mon fils mets cecy ſur le gril, & ie te marieray à ma fille aiſnee ſe maiſt dieux, puis me donne à boire de ce flaſcon, grand mercy Monſieur, ie vous plegeray, mets comme pour toy, ie vous ſeruiray le iour de voz nopces, tenez mon petit amy, or ne mentez point, combien mangeriez vous bien de cecy, auant que les oreilles vous cheuſſent ? cecy ne ſe fuſt ſauué deuant moy il y ha quinze ans. O le bon appetit, tenez comme il briffe, qui luy attacheroit des ſonnettes au menton, vertu ſainct Gris, auoit il mangé ſon ſaoul de gland le gallant, ie nay plus de dent qui rien vaille, il en y ha qui ne mangent point entre leurs heures, ou plus au matin que au ſoir, ie mange à toutes heures, & men trouve bien, faiſons comme les Sergens, releuons mangerie, ie ne donrois pas de tout ce que nous mangeons, ſi nous ne beuuons, vne merde : oſtez ceſte eaue il eſt aſſez fort ſans elle, au matin tout pur, au ſoir ſans eaue, à fol, fromage, mon amy leue ceſte ſeruiette, baillez à vn villain vne ſeruiette, il en ſera

des eftriuieres, de peur doublier mon coufteau, donne moy à boire. Ie fuis faoul, iay le ventre tendu comme vn tabourin à chordes, ie dancerois bien vn rond : mangez, vous ne beuuez point, apres auoir faict vn bon repas il fault deuenir chiches. Bren, fi mes enfans font gens de bien, ilz viuront : apres auoir bien brouillé nous nauons que noz defpens, du vin, ou ien demanderay : apres la poyre, il fault boyre : fi femme fçauoit, que vault pomme, iamais nen donneroit à homme. Or ça Compere, à caufe de luy, pour lamour delle. Là ma coufine, fi iay beu à ma Commere, ma Commere ha beu à moy : là vous nen mourrez pas, pour vn coup à la Bretefque. Ie ne men iray pas de ceans auec la foif. Compere Anfelme (dift maiftre Huguet) ie vous prie foyez brief, & le faire court : car ie veux (auant que la nuict foit plus auancee) vous dire quelque cas daffez bon gouft, le tout pour entretenir le propos de celle antique preudhommie. Par mon ferment (dift Pafquier) ie dirois bien de Perrot dauantage, le tout bien à propos : mais à raifon de la nuict, qui approche, & que nous en auons dict de vertes, & de meures, ie fuis preft de quitter le ieu, vous laiffant le temps que auois deliberé employer au demeurant de mon propos à voftre dernier compte. Alors Lubin vouloit fe leuer, difant quil eftoit las, & que à peine pourroit fen aller, que il ne fuft longuement attendu de fa femme, au moyen dequoy enuoya querir fa Iument noire, & demeura encores pour ouyr maiftre Huguet, qui commença.



De Gobemousche.

GOBEMOVSCHE (ô mes compaignons, & amys) comme vous lauez congneu, eſtoit vn terrible Senault, & bon Villain : & payoit voulentiers pinthe, ou tout le pot, quand il neſtoit point en ſon Lourdaut. Quelque fois eſtant de loyſir auec ſon Compere Trainefournille, faiſoit de beaux ſouhaitz, & à profit, entre autres (pour eſtre brief) que ſe il eſtoit gros Seigneur, il meneroit ſes bœufs à cheual, ou bien garderoit ſes moutons ou vaches de cheual. Et que ſil y auoit quelque beau manche de fouet en païs, ou quelque beau quartier de Cormier, pour faire vn manche de coingnee, il les auroit, ou y auroit bien tiré à la poche. Par ma vie (luy reſpondoit de meſmes ſon compere Trainefournille) ceſt tresbien ſouhaitté à vous, & ne penſez pas, non, que ie vouluſſe donner mes ſouhaitz pour beaucoup, car le plus ſouuent il meſt aduis, que ie ſuis vn grand Seigneur, & en cet aduis faictz

mille belles maifons, & à la fin ie me trouue auffi auancé, comme au parauant. Bo bo (difoit Gobemoufche) ie ne me foucierois beaucoup de tant de belles befongnes que ont ces gros & puiffans Gentilshommes, il me fuffiroit feulement de manger de ce beau lard iaune, à celle fin que les Chiens me regardaffent : & croyez de affeurance, que ie mangerois tout mon fáoul de febues, & de pois, fi le quart nen couftoit plus de deux vnzains, autant en ferois de ces belles Andouilles, auec de la porree, & en rien ne femble ceux qui ayment mieux deux chiens, que vn porc, il y ha bien difference. Ce difcret & honnefte homme Gobemoufche, vn matin couplant fes Bœufs pour charruer, pres le moulin à vent, fe aduifa (attendu quil eftoit bien pour ce faire) quil enuoyeroit fon filz Guillaume à lefcholle, foubz maiftre Baiaret. Nous auons (dift lors Anfelme) maintesfois argué de Grecifme enfemble. Ie le penfe bien (dit maiftre Huguet) car bien fçauant fut, ainfi que me afferma Haudulphi, vn iour que le trouuay, pefchant à la ligne. Et le y enuoya pource que fa mere le gaftoit à luy apprendre mille fottes façons de dire, & fort eftranges, comme ne piffer contre le vent, ne dire chat, la nuict : ne rongner fes ongles au Dimenche, car le Diable en allonge les fiennes, ne filler au Sabmedy, ne eftudier aux feftes : mais loyfible iouer aux quilles, ou à Cornichon va deuant, pour guerir des verrues fault toucher à la robbe dun Cocu, ceft celuy à qui

lon bifcotte fa femme, dont à quelque chofe fert malheur, pour la fieure prendre neuf petites pierres, & les enuelopper en vn mouchouer, puis le premier qui les trouuera prendra la fieure, fault eftre huict iours entiers, apres les nopces faictes, fans toucher à fa femme, encores auec proteftation : qui veult eftre marié en lan, prenne le premier papillon quil verra : qui veult gaigner le pré* Raoul de Renes, ou le pourceau de Bleron, ne fault fe repentir dedens lan dauoir efté marié : qui garde les fouliers en quoy on ha efpoufé, cela fert moult à auoir bon mefnage, autant en eft des treize deniers, defquelz font achetees les femmes. Guillaume ayant changé prefque tous ces petits mots, foubs la doctrine de maiftre Baiaret, fut mandé par fon pere Gobemoufche, pour rendre raifon, & du temps, & de largent : & fut le meffager grand Iean le Beurrier vn ferial beuueur, & bon compaignon : auquel Guillaume en comptoit de toutes façons, & comme il lentendoit, le tout à la bonne foy. Morbieu (difoit il) que ilz feront esbahis de me voir à cefte heure : ie fuis feur quilz me decongnoiftront : car ie neftois pas vn tel gallant quand ie y allay. Ie nen doubte point (refpondoit grand Iean) attendu la couftume du païs, auffi que vous eite abille homme, & bon clerc. *Per diem* (difoit Guillaume) ie ne dy pas pour me vanter : car vanterie, comme dift lautre. Mais quand il fera queftion de arguer, ie ne dy mot, & gaige que on verra beau ieu. Demandez vn peu à ! toutes-

fois vous ne le congnoiſſez pas. Mais à propos, nous auons faict de bons petits tours enſemble. Par ma foy (mais ie vous prie nen dire rien) pour vne apres diſnee nous auons moy & luy, & vn autre bon garçon, deſrobé enuiron vne douzaine de chaſtaignes à noſtre hoſteſſe, tandis que elle eſtoit à la meſſe, & les allaſmes manger au pré Fiſchault, au Soleil : puis chaſcun tirė à la bourſe, pour auoir des pommes pour vn liard, & du vin pour vn double : & vous reſponds de cela, que tous fuſmes yures, & ne euſt eſté ie ne ſçay quoy, comme vous entendez, nous euſſions querellé des Lauandieres, qui eſtoyent là. Voyla mon amy, comme font les garçons, quand ſe trouuent enſemble : auſſi que apres bon vins, bons Cheuaux. Ie mesbahis (diſoit grand Iean, qui ne cherchoit que à ſen deffaire, pource quil luy rompoit la teſte) que vous ne vous haſtez, car ilz vous attendent de tout le païs. Ie croy que vous dictes vray (diſoit Guillaume) il vault donques mieux, que me diligente. A Dieu donc grand Iean, à Dieu Guillaume : lequel haſtant ſes pas, commença à courir comme le viateur, qui eſtant à la pluye au milieu dune plaine, voyant au bout vn large cheſne, poſſible creux, ne ceſſe de courrir (le chappeau bridé, le baſton par continuelle motion ça & là branſlant) iuſques à ce quil ayt attaint le but pretendu. Auſſi Guillaume ne ceſſa iuſques à ce quil fut rendu hors de haleine, & tirant la langue de demy pied, & arriué trouua ſon pere Gobemouſche, emmanchant vne Faucille : lequel en ſurſault diſt : Ceſt

toy donques Guillaume ? & de la chere ? Toufiours plus fain que faige, refpondit noftre ferial Guillaume. Peu apres il falua mignonnement tous ceux du Village, mefmes Tugal le Court, qui luy ayant faict des chauffes deux ans deuant, luy auoit attaché la Braguette derrier, en forte quil le hayffoit mortellement : pourquoy ie euffe penfé, que il ne leuft daigné faluer, mais fi feit. Depuis fut (à la fuafion de fa mere) interrogé par dam Silueftre Sortes, & fut trouué bon Grammarien pofitif, & bon petit Sophifte. Au moyen dequoy tinft les conclufions à tous venans, foubs Lif de la paroiffe : & pource quil parloit hault, fut iugé, mefmes par fa mere, & fa coufine, les auoir mis tous fur le cul, & rendu Quinauds : tellement que on parloit de luy iufques à Becherel, à fon bien grand auantage. Il eft temps (dift Lubin) faire fin à noz propos. De ma part ie men vois retirer, prenant congé de voz bonnes graces, iufques à vne autre fois, vous remerciant de voftre bonne compagnie. Quoy voyant tout le refte fe retira, chafcun à fa chafcuniere, remettant le furplus à la prochaine fefte, & monterent fur leurs iuments, que on leur auoit amenees. Mais auant que partir, maiftre Huguet ia à cheual, fe tourna vers les ieunes, qui commençoyent à fen aller, & leur dift : Enfans, tant que preudhomme ha vie, il ne fe doibt efmayer. Au moyen dequoy feruez à Dieu, & le craignez, & ne vous fouciez au refte : car ceft peu de cas que biens, & telz poincts de fortunes, aufquelz nous confions. Faictes donques grand chere mes petits

Enfans, riez, iazez, voltigez, gaudiſſez, beuuez dautant, entretenez les Dames, triumphez, pennadez, ballez, gambadez, pouſſez le Dets, virez la Carte, faictes les tours, faictes le pied de Veau, long ce reuers, hault le verre, mettez ou il fault, entrez dune pointe auec trois pas en arriere, & ne vous ſouciez que deſcrire, toutesfois ſi vous aduiſez. Mais rien, ne laiſſez pas de aller, & faictes ce que ie vous ay dict, & vous en trouuerez bien, allez mes Enfans, que Dieu vous conuoye. A Dieu donc, puiſque boire ne voulez. Ie me recommande à vous, & moy à vous. Ie vous prie, tel, menuoyer vn cent de Lattes, pour embeſongner mes Couureurs, au matin en attendant, quil en ſoit venu de Montfort. Ie le feray, & ny aura faute. A Dieu donc, Eſcoutez ? allez, allez, ſi vous ne vouliez dire, nenny non.

FIN.

Puis que ainſi eſt.

PROPOS RVSTIQVES

VARIANTES



VARIANTES

Sous *ce titre général nous publions trois séries distinctes d'additions au texte des* Propos Rustiques, *réimprimé ci-dessus d'après l'édition originale de* 1547, — *savoir :* 1° Corrections; 2° Variantes *proprement dites;* 3° Interpolations.

Dans les Corrections *nous indiquons les changements, très-peu nombreux & très-peu considérables, que les exigences du sens ou de la construction nous ont obligés de faire en quelques passages du texte de* 1547. *Ce sont tantôt des mots omis que nous rétablissons, tantôt des adjectifs ou des pronoms mal accordés avec leur substantif, quelquefois des noms de lieux estropiés. Presque partout, notre correction consiste simplement à substituer au texte fautif de* 1547 *les rectifications*

faites par l'auteur lui-même dans l'édition de 1549; mais toujours nous avons soin de faire connaître le texte, tel quel, de l'édition de 1547.

Dans les Variantes *proprement dites, nous donnons toutes les additions & modifications que l'auteur* « luymesme » *a faites à son texte primitif dans l'édition de 1549; mais nous ne donnons que cela. Car les modifications & additions beaucoup plus considérables que renferme l'édition de 1548, n'étant pas du fait de l'auteur, sont en réalité des altérations de l'œuvre de du Fail, & nous avons dû en faire une série à part sous le titre d'*Interpolations. *C'était le seul moyen de distinguer nettement la part de l'auteur & celle de ce prétendu ami qui, sous prétexte d'*amplifier *le livre, l'a défiguré. — Quant à l'édition de 1573, elle reproduit à très-peu de chose près celle de 1549, plus le début du premier des deux chapitres ajoutés par l'interpolateur. Comme il se peut que du Fail ne soit pas étranger à cette réimpression de 1573, nous indiquons au chapitre des* Variantes *les changements assez rares qui distinguent ce texte de celui de 1549, sauf (bien entendu) ce qui concerne le fragment emprunté à l'interpolateur de 1548.*





I

CORRECTIONS

(Epiſtre au Lecteur).

P. 7, l. 11. L'édit. de 1547 porte « *meilleur* peau, » mais celle de 1549 a « *meilleure.* »

P. 7, l. 13-14. L'édit. de 1547 porte : « lun auoit mangé le gland, tandis quun autre *la* branſloit. » L'éditeur de 1874 (M. Afſézat) imprime « *l'esbranloit* » & prétend avoir tiré cette verſion de l'édit. de 1549. C'eſt une erreur. Dans l'exemplaire de la bibliothèque de l'Arſenal, dont M. Afſézat s'eſt ſervi, ces mots ſont couverts d'un large trait d'encre qui les rend à peu près illiſibles ; mais l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale (p. 5, l. 15), porte nettement : « *la* branloit. » C'eſt à coup ſûr une faute d'impreſſion ; au lieu de *la* il faut *le*, ce pronom ne pouvant ſe rapporter qu'au mot

gland, & du Fail ne voulant dire autre chofe, finon qu'une des caufes des premières rixes entre les hommes fut la colère affez naturelle de ceux qui, étant montés dans l'arbre pour fecouer les glands, voyaient d'effrontés gloutons s'emparer du fruit à peine tombé & le croquer fans vergogne, à leur barbe.

P. 9, l. 1. M. Affézat imprime dans l'édit. de 1874 : « le premier *feroit* à l'enfeigne » & prétend que ce mot « *feroit* » exifte dans l'édit. de 1549. C'eft encore une erreur. Il n'eft ni dans l'exemplaire de l'Arfenal, ni dans celui de la Bibliothèque Nationale. On ne le trouve pas davantage dans les éditions de 1547, 1548, 1554, en un mot dans aucune des éditions que nous avons pu confulter : il n'eft d'ailleurs nullement utile pour le fens.

P. 10, l. 11. Edit. de 1547 : « au *moment* d'Achilles. » Edit. 1549 : « au *monument* d'Achilles.. »

(CHAPITRE I).

P. 15, l. 29. Edit. de 1547 : « par deux ou trois feftes *fubfecutifz* » — Edit. 1549 : « feftes *fubfecutiues*. »

(CHAP. II).

P. 18, l. 13. Edit. 1547 : Lors Dieu aymé, reueré. — On a oublié le mot « eftoit » que nous rétablissons d'après l'édit. 1549, où on lit : « Lors Dieu *eftoit* aymé, reueré. »

(CHAP. III).

P. 20, l. 15-16. Edit. 1547 : « quelles chofes tant fen fault, *quilz* nourriffent le corps de l'homme, *quilz* le corrompent, & *ou* tout mettent à néant. » — Edit. 1549 : « ... tant fen fault *quelles* nourriffent le corps de l'homme, *quelles* le corrompent. » — Ces deux édit. portent « *ou* tout, » faute évidente pour « *du* tout. » L'édit. 1549 fupprime la conjonction & devant *ou*, ce qui rectifie la phrafe, mais ne vaut guère mieux pour le fens.

P. 22, l. 8-9. L'édit. de 1547, celle de 1549, & à plus forte raifon toutes les autres portent « *Vangon* » par fuite de la confufion trop fréquente de l'*u* & de l'*n*. Le vrai nom eft *Vaugon*. Le pont & le village de Vaugon fubfiftent encore, dans la commune de Vern (canton S.-E. & arrondissement de Rennes, Ille-&-Vilaine), à une demi-lieue au fud de ce bourg, fur la rivière de Seiche ; le pont fert de paffage à la route de Rennes à Angers.

P. 23, l. 14. Edit. 1547 : « vn *rebechou*, vne chalemie. » — Faute évidente, reproduite par l'édit. 1549 qui porte : « vn *rebecou*, » et aggravée par celle de 1548, où on lit : « vn *rebechon*, vne chalemie. » — Des éditions anciennes que nous avons vues, celle de 1573 eft ici la feule correcte & porte : « vn *rebec ou* vne chalemie. »

(CHAP. IV).

P. 26, l. 4. Edit. 1547 : « lequité veult auffi, *que* il eft bien raifonnable que foyez diligens. » — Edit. 1549 : « ... auffi, & eft bien raifonnable... »

P. 30, l. 19. Edit. 1547 : « comme *feroit* ie ne fçay qui. » — Edit. 1549 : « comme *feroit* ie ne fçay qui. »

P. 34, l. 17. Edit. 1547 : « qu'on leuft porté à *Chantepré.* » — D'autres éditions portent *Chantepre.* Il n'y a pas lieu de douter que ce nom, mal écrit, ne foit en réalité celui de *Chantepie*, auj. commune du canton (S.-E.) & de l'arrondiffement de Rennes, Ille-&-Vilaine, à deux lieues du manoir de Château-Létard, où était né Noël du Fail, & qu'il habita longtemps.

(CHAP. V).

P. 37, l. 15. Edit. 1547 : « pource que depuis Gueuichot. » — Edit. 1549 : ... depuis *que* Gueuichot. —

(CHAP. VI).

P. 47 l. 12-13. Edit. 1547 : « & que vous *ferez* homme de bien auec vn long *brays.* » Edit. 1549 : « & que vous *ferez* homme de bien sil ny ha faute. » — Dans l'édit. de 1547, *brays* eft une faute d'impreffion pour *biays* ou *biais.*

P. 48, l. 5. Les éditions 1547 & 1549 portent : « lefquelz auec leurs brauades *laiffant* paffer, » &c. — L'édit. interpolée de 1548 a . « *laiffent* paffer. » — Correction qui régularife, par le changement d'une feule lettre, la conftruction de la phrafe, & qui doit être adoptée.

P. 48, l. 15. Toutes les éditions anciennes, & même celles de

1732 & de 1842, portent : « noz Dames dauiourdhuy, lesquelles ne prennent *moins* de passe-« temps, » etc. Seule l'édit. de 1874 (I, p. 56) porte : « ne prennent *point* de passe temps ; » faute qui fait dire à l'auteur tout juste le contraire de ce qu'il a dit.

P. 48, l. 16. Les deux édit. 1547 & 1549 portent : « & *à* se desesperer. » Nous avons, dans ce membre de phrase, supprimé *à*, qui produit un véritable contresens. L'édit. interpolée de 1548 redresse ainsi cette phrase : « noz Dames d'auiourdhuy, lesquelles ne « prennent moins de passetemps, à voir vn pauure « languissant se donner au Diable, & se desespe-« rer ; » — construction beaucoup plus nette, qui eût mérité d'être adoptée par l'auteur dans l'édit. de 1549.

(CHAP. VIII).

P. 56, l. 15. Edit. 1547 : « pour guerir des Poullains, *quilz* auoit achetés au Lendit. » Edit. 1549 : « pour guerir vn chancre & des Poulains *quil* auoit achetés. » — La leçon (*quil*) de l'édit. de 1549 étant une correction de l'auteur, c'est elle que nous avons dû adopter, sans quoi nous aurions été tenté de proposer celle-ci « *quelz* auoit achetés. »

P. 57, l. 11. Edit. 1547 : « de tous les mestiers qui au matin se *leuerent.* » — Edit. de 1549 : « qui au matin se *leuent.* »

P. 59, l. 15. Edit. 1547 : « rue *de* Miracles. » — Edit. 1549 : « rue *des* Miracles. »

P. 59, l. 17-18. Edit. 1547 : « ceste femme que tu vois *Augiers.* » — Edit. de 1549 : « que tu vois *à Angiers.* »

(CHAP. IX).

P. 64, l. 15. Edit. 1547 : « Cefte hayne *diffimularent.* » — Edit. 1549 : « *diffimulerent.* »

P. 66, l. 17. Edit. 1547 : « que *des* deux villages en furent abbreués. » — Edit. 1549 : « que *les* deux villages. » — Nous avons adopté cette dernière leçon comme plus correcte ; toutefois la leçon de 1547 ferait admiffible en fous-entendant « ilz » c'eft-à dire les habitans : « que des deux villages *ilz* en furent abreués. » Ce ferait là la meilleure rédaction, & peut-être l'abfence du mot « ilz » dans le texte de 1547 ne tient-elle qu'à une omiffion fautive, dent il y a d'autres exemples dans cette édition. Mais pour ne rien donner à la conjecture, nous nous en tenons à la correction faite en 1549 par l'auteur « luymefme. »

P. 67, l. 16-17. Edit. 1547 : « fe trouuerent tous chez Talbot, le rebraffé tauernier, equippés *tous* à l'auantage. » — le fecond « *tous* » eft évidemment une répétition inutile qui avait échappé à l'attention de l'auteur, & comme il la fupprima dans l'édit. de 1549, nous la fupprimons auffi.

P. 68, l. 29. Edit. 1547 : « & diceux temeraire audace. » L'imprimeur a oublié l'article (*la*) avant « temeraire ; » nous avons mieux aimé le fuppléer que d'introduire dans le texte de 1547 la verfion de 1549 : « & *leur* temeraire audace, » qui n'eft pas une correction, mais une variante.

P. 69, l. 7-8. Edit. 1547 : « que leur honneur y dependoit & trop lourdement defauantagé. » L'omiffion des mots « *y eftoit* » dans l'édit. de 1547 eft une faute évidente, ils font néceffaires pour le fens. Cf. les *Variantes* de l'édit. 1549.

P. 69. l. 9. Edit. 1547 : « à *ses* poinĉts d'honneur. » Edit. 1549 : « à *ces* poinĉts d'honneur. »

P. 70, l. 15. Edit. 1547 : « *Le* chemin neſtoit faulſement appelé creux. » Edit. 1549 : « *Ce* chemin, » etc.

P. 71, l. 15. Edit. 1547 : « que des deux villages pouuoyent facilement entendre le bruit. » Edit. 1549 : « que *les femmes* des deux villages, » etc. Ces deux mots « *les femmes*, » omis par erreur dans l'édit. de 1547, ſont abſolument indiſpenſables.

P. 73, l. 16. Les édit. de 1547 & 1549 portent : « Maſtines *taunees*. » Cette épithète ne ſemble avoir aucun ſens ; il y a là une de ces confuſions trop fréquentes de l'*u* & de l'*n*; c'eſt pourquoi nous avons adopté la verſion « *tannées* » qui exiſte dans l'édit. de 1548.

(CHAP. X).

P. 77, l. 8. Quoique les trois édit. de 1547, 1548 & 1549 portent « Robin Turclure, » c'eſt là une faute évidente, car le nom de Turelure ſe trouve encore fréquemment en Bretagne dans le langage populaire, comme nom de fantaiſie plus ou moins burleſque. Il appartient à la même famille que *Turelurette*, ſi fréquent dans les refrains de nos vieilles chanſons.

P. 79, l. 27. Peut-être « *infalliblement* » eſt-il une faute pour « infailliblement. » Mais le mot ayant cette orthographe dans les deux éditions revues par l'auteur (1547 & 1549), nous le maintenons tel quel.

P. 83, l. 22. Edit. de 1547 : « Et eſt ce que ie *voudrois* dire touchant les querelles des Vindellois. » — Edit. 1549 : « Et eſt ce que ie *voulois* dire, » &c. Cette dernière verſion eſt ſeule admiſſible, puiſque Anſelme n'a

plus rien à dire & ajoute immédiatement : « Si vous en sçauez dauantage, dites : car ie n'en sçay autre. »

P. 84, l. 2. Edit. 1547 : « ie vous prie que vous *comptez* tout du long. » — Edit. 1549 : « que vous *contiez*, » etc.

(CHAP. XI).

P. 86, l. 18-19. Toutes les éditions, y compris celles de 1547 & de 1549 portent : « l'affise au *costé* Geoffroy. » — Faute d'impreffion énorme. L'affife au *comte* Geoffroy eft un des plus illuftres monuments du droit féodal breton ; cette ordonnance, rendue en 1185 par le duc de Bretagne Geoffroy II, avait pour but de régler le partage des nobles & d'empêcher le démembrement des fiefs de haubert. C'était la loi fondamentale de la féodalité bretonne : « fe gouverner felon l'affife, » dénotait chez les familles foumifes à ce ftatut une pureté de race, une antiquité de nobleffe tout à fait hors ligne. On voit comme il eft plaifant d'attribuer ce privilége aux deux francs-archers archi-roturiers de Vindelles & de Flameaux.

P. 88, l. 28. Edition de 1547 : « ie ne feray donc le maiftre à ma maifon ! Alifon. » Façon de parler proverbiale.

(CHAP. XII).

P. 90, l. 10. Edit. de 1547 : « combien que remonftreur ne fçauroit faire. » — Edit. 1549 : « combien que *le* remonftreur, » &c.

P. 92. l. 1. Toutes les éditions, fans exception, portent : « O le bon bœuf, ie croy quil foit de *carhes.* » Ce qui ne faurait nous empêcher d'écrire le dernier mot *Carhès* & d'y reconnaître, fous une orthographe très ufitée au XVIe fiècle, la ville de Carhaix (auj. ch. l. de canton de l'arrondiffement de Châteaulin, Finiftère), dont les campagnes nourriffent un bétail renommé depuis longtemps dans toute la Bretagne.

(CHAP. XIII).

P. 95, l. 20. Les éditions de 1547 & de 1549 impriment *Handulphi*, celle de 1548 *Hcudulphi.* Nous croyons devoir adopter cette dernière verfion, car il eft difficile de ne pas reconnaître que du Fail a eu l'intention de fe défigner ici lui-même, en fe repréfentant dans une de fes récréations favorites, la pêche à la ligne (v. *Contes d'Eutrapel*, chap. XXXV), & anagrammatifant l'une des formes de fon nom, la plus mauvaife nous l'avouons, peut-être eft-ce pour cela qu'il l'a choifie : *Haudulphi* eft l'anagramme de *du Phail*, en doublant l'*u* & l'*h*.

P. 97. l. 23. Toutes les anciennes éditions que nous avons vues portent : « ne *ceffa* de courir, » fauf toutefois l'édit. de 1573 qui a « ne *ceffe,* » & c'eft là la feule verfion correcte, exigée par la clarté du fens & la conftruction de la phrafe.

P. 99, l. 4. Les édit. de 1547, de 1549 & autres ont toutes, mais à tort : « long *fe* reuers. »





II

VARIANTES

PROPREMENT DITES.

A. — ÉDITION DE 1549.

On trouvera ci-deſſous toutes les modifications & les additions qui diſtinguent le texte de 1549 de celui de 1547, ſauf celles qui affectent exclufivement l'orthographe. Si nous avions voulu reproduire tous les mots modifiés à ce point de vue dans le texte de 1549, autant eût valu reproduire l'édition entière, dont le ſyſtème orthographique diffère notablement de celui de 1547, avec tendance marquée à la ſimplification, — ainſi qu'on en peut juger par les exemples ſuivants, empruntés aux premières pages du livre :

Elifion de l'e muet.

1547.	1549.
De Empereurs.	D'Empereurs.
De efcrire.	D'efcrire.
De iceux	D'iceux.
De impofer.	Dimpofer.
Ne eftoit	Neftoit.
Se adminiftrer.	Sadminiftrer.
Se appellerent	Sappellerent.
Se efleuoit	Sefleuoit.
Te offre.	Toffre.

Suppreffion des lettres doubles.

1547.	1549.
Combattant.	Combatant.
Querelles.	Quereles.
Souhaitter.	Souhaiter.
Tranquille.	Tranquile.
Tranquillité	Tranquilité.
Villain.	Vilain.
Villainement	Vilainement.

Suppreffion des lettres étymologiques.

1547.	1549.
Adminiftration.	Aminiftration.
Aduenture.	Auenture.
Aduertis.	Auertis.
Branflois.	Branlois.
Compter.	Conter.
Conflict	Conflit.

Suppreſſion des lettres étymologiques (ſuite).

1547.	1549.
Déal (*digitale*)	Dé.
Dict (l'on)	Dit (l'on).
Sufdictz	Sufdits.
Efcuts	Efcus.
Faict	Fait.
Bienfaict	Bienfait.
Hault	Haut.
Haulteffe	Hauteffe.
Sainct	Saint.
Soubz	Souz.
Subiect	Subiet.
Traicter	Traiter.
Verms	Vers.

Suppreſſion de voyelles dans l'intérieur des mots.

1547.	1549.
Bergiere	Bergere.
Chieures	Cheures.
Compaignie	Compagnie.
Diftinguans	Diftingans.
Guieres	Gueres.
Incongneuz	Incongnus.
Saige	Sage.

Changement de voyelles.

1547.	1549.
Allegres	Allaigres.
Condamné	Condemné.

Changement de voyelles (ſuite).

1547.	1549.
Faiſoyent	Faiſoient.
Familiairement	Familierement.
Mangés	Mengés.
Paingnent (ilz).	Peingnent (ilz).
Triumphe	Triomphe.
Umbre.	Ombre.

Addition de voyelles ou de conſonnes.

1547.	1549.
Banqs	Banques.
Contraignoit	Contraingnoit.
Feigniſt	Feingniſt.
Fraries.	Frairies.
Fut.	Fuſt.
Lorderies	Lourderies.
Profit	Proufit.
Tropeaux	Troupeaux.

Enfin, dans la déſinence de l'imparfait de l'indicatif, 3ᵉ perſonne du pluriel, le texte de 1547 met toujours un *y*, « eſtoyent, auoyent, faiſoyent, » & celui de 1549 toujours un *i*.

Pour faciliter la comparaiſon entre le texte de 1549 & celui de 1547, nous avons imprimé en italique les mots ajoutés ou modifiés dans l'édition de 1549.

Epiſtre au Lecteur.

le 1547 porte : « long temps apres ne les
t, » — l'édit. de 1549 ſupprime *les*, & cette
ion ſemble aſſez bonne.
u de : « autant danneaux donnoyent à leur
rd... quil euſt eſté en de batailles, » l'édit. de
porte : « autant danneaux donnoient à leurs
rds... *quilz euſſent* eſté en de batailles. »
llerent *des lors* Nobles. »
r, ce poure Arcadien. »
, Soc, Coultre, Timon, *Fourches* & ...
, Que ſi nous regardons... »

D'où ſont prins ces Propos ...

lqve fois *meſtant retiré* ...
unes faiſans exercice ...
, *de Saults*, & autres ...
acles aux vieux ...
Cheſne couchés ...
appuyez ſur ...
ps. »
l ny avoit ...
ire. »

(CHAP. II.) — *De la diverſité des temps.*

P. 17, l. 12. « Quilz *approuuent merueilleuſement.* »
P. 17, l. 13. « Meſpriſé & *tenu comme nyais.* »
P. 17, l. 20. « Quelque vieux *hoqueton.* »
P. 18, l. 20. « Son lambon & *lame de ſon pourceau! Mais.* »
P. 19, l. 13. « Maiſtre Huguet ha roſty en beaucoup de cuyſines, *mengé pain de diuerſes maiſtres, verteuellé en pluſieurs huiſſeries,* & ſçait tresbien. »
P. 19, l. 19. « A quoy ſaccorda facilement *le bon* Huguet. »

(CHAP. III.) — *Banquet Ruſtique.*

P. 22, l. 12. « *Diſt* alors Paſquier. »
P. 23, l. 5. « Quand il *feroit* bon planter porree. »
P. 23, l. 8. « *Diſt* alors Paſquier. »
P. 23, l. 17-18. « Ribon ribaine iettees leurs robes, & hoquetons *bas.* »
P. 23, l. 19. « Pour *donner* exemple. »
P. 23, l. 22. « Grands gambades *à la Maſconnoiſe.* »
P. 23, l. 25. « Et *luy* dire. »
P. 24, l. 1. « Elles ſentoyent leur eſpaule de mouton & *ciuette de la triperie* à pleine gorge. »
P. 24, l. 4. « Et *alors* que. »
P. 24, l. 8-9. « Chaſcun le faiſoit comme *meilleur luy ſembloit.* Comment... »
P. 24, l. 11. « Les bonnes gens, *apres* le feu. »
P. 24, l. 14-15. L'édit. de 1549 ſupprime le *que* qui ſe trouve à chacune de ces deux lignes dans l'édit. de 1547.
P. 25, l. 4. « Puiſque *faire le faut,* & qu'il ny ha ordre. »

(CHAP. IV.) — *Harengue Ruſtique.*

P. 27, l. 4-5. « Sans *muſer navoir laiil* plus hault. »
P. 27, l. 23-24. « Priſonnier, *ſi bien* que enfin. »
P. 28, l. 7. « Riches, & departi de ſes graces. »
P. 28, l. 19. « Vous *vous* trouvez enſemble. »
P. 29, l. 6. « Neantmoins *les bons traitemens* meurent. »
P. 29, l. 19. « A trop haults *eſtats*, veu meſmement. »
P. 29, l. 29. « Par *lintemperance* de lair. »
P. 30, l. 29. « Auec la corde *de ſil darchail* tendue. »
P. 31, l. 25. L'édit. de 1549 porte *pompes* au lieu de *pommes*; ce n'eſt pas une variante, c'eſt une faute.
P. 31, l. 26. « Et *celles* que ne daignez manger. »
P. 31, l. 29. « Ou vn couſteau de bonne façon : *ou vne iaquette noire doublee de verd*. Autresfois... »
P. 32, l. 19. « Quaſi *hereditallement* de pere en filz. »
P. 32, l. 26. « *Parquoy* ie le prieray. »
P. 33, l. 19. « Sur *le pont* d'Auignon. »
P. 33, l. 21, « Sans intermiſſion & ſans repos. »
P. 34, l. 9. « Eſtoient *pour lors* à la lexiue. »

(CHAP. V.) — *De Robin Cheuet.*

P. 39. l. 4. « Envoyer *vne* autre. »
P. 39. l. 28-29, P. 40, l. 1-2. « Iaymerois mieux auoir mengé vne charretee de foin *pour creuer que tant languir*. La bonne femme, rechingnant... »
P. 40, l. 4. « du vin, *auec* proteſtation. »
P. 40, l. 8. « Vne coingnee à *preſter*. »
P. 40, l. 12. « Offert *le verre*, neantmoins. »

P. 40, l. 21. « Que le diable luy auoit *forgé le moule à chaperon*, & quil ny auoit rithme ne raison. »
P. 40, l. 24. « Vne femme sans *malice*, encore plus... »
P. 41, l. 5. L'édit. 1549 supprime ici « & » devant « que ie ne voudrois. »
P. 41, l. 19. « Le chien au grand collier, *le plus ruzé* de tout le païs. »
P. 41, l. 24. « Non pas de ce *qui* fut faict. »

(CHAP. VI.) — *La difference du coucher, &c.*

P. 42. Dans l'édit. de 1549, le titre de ce chapitre se termine ainsi : « & du gouuernement *de lamour de Village*. »
P. 42, l. 7, « Dont *nestoit* moins à louer. »
P. 42, l. 10. « Qui prouient de *mal* aymer, de laquelle les *Ianins* meurent. »
P. 42, l. 12. « Tous *les* mariés. »
P. 42, l. 15 à 17. « Pour ce *quen ce temps là les hommes ne sesc-chauffoient de voir les femmes nues & naymoient lun lautre, que pour conter leurs pensees*. Toutesfois depuis que le monde... »
P. 43, l. 4 à 6. Les treize mots entre parenthèse que contiennent ces trois lignes n'existent pas dans l'édit. de 1549.
P. 43, l. 25. « Amoureux, *fors à la Vulcaniste*, encore moins. »
P. 44, l. 9. « Partial, *solitaire*, *veau*, melancolique. »
P. 44, l. 13. « Auec les femmes *damour :* & que. »
P. 44, l. 15. « Poincts dhonneur, *vertu*, & autres honnestetés. »
P. 44, l. 16. « Quauez *vous* parlé de vos amours. »
P. 45, l. 2. « Donné vn *brin de mariolaine* à la Done. »
P. 45, l. 18. « *Laissez* de belles signatures. »
P. 46. l. 26. « Qe *du* tout vous estes retiré. »
P. 47. l. 6. « Son *dé*, ou fuseau. »

P. 47. l. 8. « Apres que *vous vous* eftes deftourné. »

P. 47, l. 9. « Elle fe moque *voyant* tout le monde. »

P. 47, l. 10. « Vn *tres* beau ieune homme. »

P. 47, l. 12-13. « A vne table *pour desseruir habilement*, & que vous ferez homme de bien *sil ny ha faute*, fi vous vivez vous aurez de laage. »

P. 47. l. 16. « Vous *vous* yriez pendre de la *grand* honte & *du* mefpris. »

P. 48, l. 26. L'édit. de 1549 porte « *nauiere* » au lieu de « *nauire*, » mais ce n'eft qu'une faute d'impreffion.

P. 49, l. 1-2. « Tant y ha que *fi ien voulois dire ce que ien penfe*, ien ferois bien vn liure auffi gros comme vn *Breuiaire*. »

P. 49, l. 4-5. « Dauarice, ou *conuoitife*. »

P. 49, l. 16. « Tandis que *vous* eftiez Efcolier. »

P. 49, l. 19. « Car *en verité* les femmes difent. »

P. 49, l. 21. « A *grand* hafte. »

P. 50, l. 1. L'édit. de 1549 écrit conftamment « Thenot du *Coin* » & celle de 1547 « du *Coing*. »

P. 50, l. 7. « Sans avoir regard aux *façons dautruy*. Je diray donc... »

(CHAP. VII.) — *De Thenot du Coing.*

P. 51, l. 3. « Oncle de Thibaud le Nattier, *& coufin germain de Pierre Muguet*. Ainfi appelé du *Coin*... »

P. 51, l. 7. « Eftudiant *es* vieilles fables d'Aefope... »

P. 51, l. 17-18. L'édit. de 1549 fupprime les mots : « *il les y trouuait quafi tous les iours* » & la parenthèfe qui les contient

p. 52, l. 9. « Car *cognoiffant* à veüe dœil.

P. 52, l. 15-16. Les mots : « *& tout à vn coup en prendre*, » font fupprimés dans l'édit. de 1549.

P. 52, l. 27. « Le bon *Thenot*, fans mal penser. »
P. 53, l. 17. « De fon cofté *rapetaffoit* quelque bagatelle. »
P. 53, l. 21. Les mots « *ou de mefme* » fupprimés dans l'édit. de 1549.
P. 54, l. 20. « Dun charbon de faulx, *ce qui fenfuit.* »
P. 55, l. 19. « *Non* (refpondit Pafquier). »
P. 55, l. 22. « *Car* il faict plus grand chere. »
P. 55. l. 26. « Commença à dire, *ce qui fenfuit.* »

(CHAP. VIII.) — *De Tailleboudin, etc.*

P. 56, l. 3. « Auoit *acquis* : car... »
P. 56, l. 5. « Il en départit *à plufieurs*, defquelz *il* auoit le plus fouuent affaire. »
P. 56, l. 11. Les mots « *qui eft vn ieu de cartes* » fupprimés dans l'édit. de 1549.
P. 56, l. 13. « Pour guerir *fon chancre, &* des Poulains... »
P. 57. l. 15-16. « Si tu les doibs, *encor moins* de planter. »
P. 57, l. 21. Le mot « *pas* » après « penfoit » eft fupprimé dans l'édit. de 1549.
P. 57, l. 27. « A charruer *vn an,* & trauailler... »
P. 58, l. 15. « De fon *bon* efprit. »
P. 58, l. 18. « Se vouloir *entremefler* de noz affaires.
P. 59, l. 1. « Autant droites que *toy :* autres vn iarret. »
P. 59, l. 12-13. « Fait mieux vn foubrefault, ou *vne volte,* que Bafteleur *ne Balladin* qui foit en cefte ville. »
P. 59, l. 14. « Ou nous *nous* retirons. »
P. 59, l. 15. « Ceux qui *en* la ville. »
P. 59, l. 17. « Cefte femme *vieille* que tu vois à Angiers. »
P. 59, l. 22. « Son gain dun iour de Pafques *quatre efcuz, & le rebillaré du dimenche de Quafimodo* trois francs ! »
P. 59, l. 23-24. « Vne femme *qui eft* de riches parens, laquelle *eftant* allaictée. »

P. 60, l. 8. « Accoutré comme *ie ſçay*. Tant en y ha. »

P. 60, l. 14. « Ce *qui* concerne noſtre faict. »

P. 60, l. 18. « Pour preſcher & *apporter les emolumens en la fraternelle communauté :* auſſi auec nous... »

P. 60, l. 20. « Commun butin. *Dauantage*, en noſtre meſtier y ha femmes... »

P. 61, l. 10. « Par deux ou trois vieilles & *laquaiz* de noſtre college. »

P. 61, l. 11. » Dieu ſçait quel, *amenant* leaue au moulin. »

P. 61, l. 23-24. « Le Bourgeois *de Boulongne*, ſpolié de mes biens par la guerre *des Anglois*, ou ie feis. »

P. 61, l. 26. « *Huleu*. »

P. 62, l. 12. « Ieſtois gaſté, ſi *ieuſſe ſuyui ma premiere vie*. A tant ſen partit le Gallant... »

P. 62, l. 17 à 21. « Mais la cauſe, *pourquoy sen alla hors du païs il y ha dixſept ans, ou enuiron !* A quoy reſpondit Anſelme quil ne ſauoit, *fors de deſpit*, par ce quil auoit tout mangé ſon bien. »

P. 63, l. 3. « Entre les femmes. *Ce que feit maiſtre Huguet, commençant* à la ſource de la querele. »

(CHAP. IX.) — *La bataille de Flameaux & de Vindelles, &c.*

P. 64. Dans l'édit. de 1549, le titre de ce chapitre eſt ainſi conçu : « *De la grande bataille* des habitants de Flameaux & ceux de Vindelles, *ou les femmes ſe trouuerent*. »

P. 65, l 14. « *Or* reſpondoyent ceux de Vindelles. »

P. 66, l. 5. « Ceux de Flameaux *repliquans* fort & ferme du contraire. »

P. 66, l. 9. « Sans *quelque* paſſetemps. »

P. 66, l. 13. Les mots « & *querelle* » ſont ſupprimés dans l'édit. de 1549.

P. 66, l. 14. « *Dun* coſté & *dautre.* »

P. 66, l. 20-22. « Ceux de Vindelles *dont* (pour parler priuément) ſourdoit tout le different, diſoient *eſtre trop* outragés. »

P. 66, l. 27. « Sur ſes gardes, *filz ne vouloient auoir leur part du hutin.* Au moyen dequoy... »

P. 67, l. 9-10. « Leur amytié, *produiſant de ce* vne balle de querelles. »

P. 67, l. 15. « Ceux de Flameaux. *Lequel venu,* ſe trouuerent tous. »

P. 67, l. 20-21. Les mots « *& autres telz baſtons inuaſifz & de deffenſe* » ſont ſupprimés dans l'édit. de 1549.

P. 67, l. 22. « Hautement & *glorieuſement* en ordre. »

P. 67, l. 27. Ici & partout ailleurs, dans ce chapitre & dans le ſuivant, l'édit. de 1549 écrit *Vindelois* & *Vindeloiſes.*

P. 68, l. 2. L'édit. de 1549 ſupprime « *des* » devant « Patenoſtres. »

P. 68, l. 6. « Le ſon & bruit quilz menoyent, *feit tant* que beaucoup de Flameaux... »

P. 68, l. 10. « *Si toſt que ceux de Vindelles furent arriuez,* commencerent ſans dire mot. »

P. 68, l. 18. « Les Archiers auoyent ceſſé leur *ieu* pour voir larriuee. »

P. 68, l. 22. L'édit. de 1549 ſupprime « *qui* » devant « ayant deſrobé. »

P. 68, l. 29. « Et *leur* temeraire audace, les *venant ainſi deffier iuſques à leur porte :* & quilz neuſſent iamais penſé... »

P. 69, l. 5. « Et que *de là en auant* ne ſe oſeroient trouuer aux bons lieux. »

P. 69, l. 7. L'édit. de 1549 ſupprime les mots « *y dependoit, &.* »

P. 69, l. 8-9. « Le cœur *creut* à ces poincts d'honneur. »

P. 69, l. 17. Les mots « *& exceſſif* » ſont ſupprimés dans l'édit. de 1549.

P. 69, l. 17. « Nombre. *Eſtants preſts,* auiſerent... »

P. 69, l. 19. « Ains *dresser lembuscade* au chemin creux. »

P. 69, l. 22. « Qui disoit *estre* loysible. »

P. 69, l. 29. « Pour leur remonstrer *quelques cas* dhonnesteté. »

P. 70, l. 4-5. « Attendre. *Nonobstant* lesquelles remonstrances (iettant la *iambe* aux chiens). »

P. 70, l. 16 à 18. « Car *il* estoit fort obscur, bas, & tellement estroit que vne charrette *en* occupoit *toute la largeur,* auquel estoient deux costeaux... »

P. 70, l. 20 à 22. L'édit. de 1549 supprime entièrement ce membre de phrase : « *auquel chemin, comme iay dict, estoyent les Flameaux cachés, les vns à vn bout, autres sur les orees, auec belles pierres.* »

P. 70, l. 25. « Ceux de Flameaux, *qui estoient audessus & aux deux bouts,* sans dire qui ha perdu... »

P. 70, l. 27. Les mots « *& de prime fronte* » sont supprimés dans l'édit. de 1549.

P. 70, l. 27-28. « Ne *sachans les Vindelois* dou cela venoit. »

P. 71, l. 3. « Pour sortir hors *de l'estroit.* Mais... »

P. 71, l. 7. L'édit. de 1549 supprime « *sur la teste.* »

P. 71, l. 18. L'édit. de 1549 supprime les mots « *le passe-temps, &.* »

P. 71, l. 27. « Sur les *Flamiennes* commencerent à beaux coups de pierres. »

P. 72, l. 22. « *En ce combat.* » 1549 supprime *Et* au commencement de cette phrase.

P. 73, l. 5. « *Et* les robes rompues. »

P. 73, l. 8. Entre « Prestresses » & « Bordelieres, » l'édit. de 1549 ajoute : « *Ribaudes, vieilles pourries.* »

P. 73, l. 13. « *Chagrineuses* » manque dans l'édit. de 1549, qui remplace cette épithète par « *Tigneuses, Galeuses, Enragees.* »

P. 73, l. 15. « *Brouillons* » manque dans l'édit. de 1549, qui remplace ce mot par l'effroyable litanie que voici : « *greniers à Morpions, refuz de Bordeaux, Cantonnieres, Landies dechiquetees, gouffre à Couillons, vieil Haraz, vieilles Panosses, Guenipes,*

Farcineuses, Chancreuses, cottignat de Verole, Loudieres, vieilles Moulues. »

P. 73, l. 23. « Laddresse & hardiesse de *toutes les deux parties* au fait de bien donner coups de poings... »

P. 73, l. 29 & P. 74, l. 1 & 2. « Que si par fortune se *rencontrent* audict chemin (*comme deux hommes sont assez souuent*) fault necessairement quilz se donnent le choc. »

(CHAP. X.) — *Mistoudin se venge de ceux de Vindelles, etc.*

P. 75. l. 1. « Ce que le compere Huguet ha ia *conté* (dict Anselme). »

P. 75, l. 15. « Au Bas champ, *à Hurigny*, à Tremerel. »

P. 76, l. 24. L'édit. de 1549 supprime « *ie n'en sçay rien.* »

P. 77, l. 2-3. « Pource que tresbon *Rimasseur estoit,* & estoit voulentiers appelé à tous ieux qui se *faisoient.* »

P. 77, l. 10. « Luy *disant* assez haut. »

P. 77, l. 27. « Et *vie*, regardant filz le suiuoient. »

P. 78, l. 22. « Sil *souffroit* dela, il en endureroit bien dautres. »

P. 78, l. 27. L'édit de 1549 supprime « *ne* » devant « quoy » & devant « comment. »

P. 79, l. 1. « Ventre saint Gris, *serpe Dieu!* Ha ventre sainct Quenet. »

P. 79, l. 10. « Sil estoit *Hem* : car trop estoit fasché... »

P. 79, l. 13. L'édit. de 1549 supprime « *heen* » devant « tu bieu. »

P. 80, l. 12. « Vous *vous* en trounerez bien. »

P. 80, l. 16. « Fut conclud *&* *arresté* le premier propos. »

P. 81, l. 4. « Et *de meilleure* estofe. »

P. 84, l. 1. « Mais *est* vn triomphe. »

P. 84, l. 3. « Car *ce* sont deux bonnes testes. »

P. 84, l. 6. « Et *bon* preudhoms. »
P. 84, l. 16. « Ce petit mot, *Hà*, vous ne mengerés iamais rien froid... »

(CHAP. XI.) — *Guillot le Bridé & Philippot Lenfumé.*

P. 85, l. 17 & P. 86, l. 1. « Car il les euſt payees à *double vſure & intereſt*, ſil neuſt voulu eſtre battu. »
P. 86, l. 24-25. « Tu mentends bien! *Ouy* dea (*reſpondit* Philippot) & taſſeure que ie ne te crains. » L'édit. de 1549 ſupprime ici, après « dea », les mots « *ie te entends bien*. »
P. 87, l. 24. « Ayant prins les *pourceaux* de ſon ancien ennemy. »

(CHAP. XII.) — *De Perrot Claquedent.*

P. 91, l. 21. « Noſtez point *cela*, ſeruez ſans deſſeruir. » — L'édit. de 1549 ſupprime ici « *ains* » devant « ſeruez. »
P. 93, l. 29. « Qui commença *diſant*. »

(CHAP. XIII.) — *De Gobemouſche.*

P. 94, l. 9. « Ou bien garderoit ſes moutons *à pied*. Et que ſil y auoit. »
P. 95. l. 10-11. « Auec de la porree, *& des Oyes graſſes lardees de vieil lard*, & en rien ne ſemble... »
P. 95, l. 23. « Mille ſottes façons de dire, & *manieres de faire* fort eſtranges... »

P. 95, l. 26. « ... Les fiennes, *ne prendre chemise blanche, dancer ne chanter au vendredy*, ne filer au famedi.

P. 96, l. 24. « (*Respondit* grand Iean). »

P. 98, l. 6. « En forte *qui* le haïffoit; » mais *qui*, au lieu de *quil*, ne peut être qu'une faute d'impreffion.

P. 98, l. 28. Aufquelz nous *nous* confions. »

P. 99, l. 8-9. « Et vous *vous* en trouuerez bien. »

B. — ÉDITION DE 1573.

Cette édition fe diftingue de toutes les précédentes par un titre tout nouveau. Elle emprunte à l'édition de 1548 le commencement du premier des deux chapitres ajoutés par l'interpolateur. Par ailleurs, elle reproduit très-exactement le texte de l'édition de 1549, fauf les variantes peu nombreufes que nous allons indiquer.

Titre.

P. 1. « LES RVSÈS, || ET FINESSES || DE RAGOT, IADIS || Capitaine des Gueux de || l'hoftiere, & de fes fuc- || ceffeurs. || AVEC || *Plufieurs Difcours plaifans & || recreatifs, pour s'entretenir || en toute honnefte compagnie.* || A PARIS || Pour Iean || Ruelle. || 1573. »

Epiſtre au Lećteur.

P. 6, l. 28. « Chioyent, *beuoyent*, *mangeoyent*, faiſoyent la beſte à deux dos. »
P. 7, l. 9. « Qu'à Gauthier *ou Guillermé*, dont commença... »

(CHAPITRE I.)

P. 15, l. 18. « Le Romant de la Roſe, *les Vigiles du roi Charles, Oger le Dannois, Valentin & Orſon, les miracles de Noſtre-Dame, & les vaillances du bon cheualier Bayard.* Auſſi ne ſe peult tenir... »

(CHAP. II.)

P. 18, l. 2-3. « Combien auoit valu le bled à Loheac, Fleaux, *ou* au liege. »

(CHAP. IV.)

P. 27, l. 4-5. « Sans *muſer & auoir l'œil* plus hault... »
P. 27, l. 19. « Gardeurs de chemins, *demandant l'aumoſne au coin d'vn boys*, pour tous potages... »
P. 30, l. 26. « Pour ſe paiſtre des *vers* qui yſſent... »

P. 34, l. 5. L'édit. de 1573 fupprime ici les mots : « *le bon homme*. »

(CHAP. VII.)

P. 52, l. 2-3. « Que *fi* vifiblement & *tant* apertement... »

(CHAP. VIII.)

P. 61, l. 26. « Que ie prins à *Hueleu*, affermant. »

(CHAP. IX.)

P. 73, l. 13. Les mots « *vieilles Haquebutes à croc* » manquent dans l'édition de 1573, qui, fauf cette omiffion, reproduit exactement, d'après le texte de 1549, toute la litanie d'injures des femmes de Vindelles & de Flameaux : voir ci-deffus p. 127-128.

(CHAP. X.)

P. 84, l. 1. L'édit. 1549 avait imprimé : « mais *eft* vn triomphe. » L'édit. de 1573 reprend le texte de 1547 qui vaut mieux : « mais *c'eft* vn triomphe. »

(CHAP. XIII.)

P. 98, l. 20. « Chacun *en* sa chacuniere. »

Voir aussi deux bonnes leçons de l'édition de 1573, indiquées ci-dessus au chapitre des *Corrections*, p. 107 & 113.





III

INTERPOLATIONS

On trouvera ci-deſſous toutes les modifications que l'éditeur de 1548 s'eſt permis de faire ſubir à l'édition originale des *Propos Ruſtiques* de 1547.

Ces modifications ſont de deux ſortes : les unes, introduites dans le texte même de l'auteur, conſtituent de véritables altérations de ſa penſée & de ſon ſtyle.

Les autres, conſiſtant en deux chapitres entièrement nouveaux, maladroitement rattachés au livre de du Fail, forment un prolongement ridicule, une ſorte de queue poſtiche collée à ſon œuvre, qui la défigure gravement : *Deſinit in piſcem*...

Cette ſérie des *Interpolations* ſe diviſe donc en deux parties : 1° les altérations du texte primitif; 2° les chapitres ajoutés.

A.— ALTÉRATIONS DU TEXTE DE DU FAIL

Ces altérations, produites pour la première fois dans l'édition de 1548, effacées par l'auteur (à très-peu d'exceptions près) dans l'édition de 1549, reparurent dans les éditions de 1554 & 1571, & figurent malheureusement dans toutes les éditions modernes, 1732, 1842, 1874. — Nous parlons ici de l'édit. 1571 sur la foi du *Manuel* de Brunet, car nous ne l'avons pas vue.

Quand nous disons que du Fail a effacé ces altérations dans la seconde édition donnée par lui-même en 1549, il faut entendre qu'il y prit, comme c'était son droit, un certain nombre de variantes qui ne sont pas toujours supérieures au texte primitif, mais qu'il voulut conserver sans doute pour avoir le droit d'inscrire sur son titre la solennelle formule déjà en faveur : *Revu, corrigé & augmenté*. — Quoi qu'il en soit, toutes les interpolations de 1548, qui ont été introduites comme variantes dans l'édition de 1549, sont indiquées ci-dessous par cette note : *Sic* 1549. On pourra juger ainsi de ce que du Fail a emprunté à son prétendu ami de 1548.

L'orthographe de l'édition de 1548 ne pouvant être imputée à notre auteur, nous ne relèverons point les différences qu'elle présente avec celles des éditions de 1547 & de 1549. Les nombreuses variantes recueillies ci-dessous & surtout le texte des deux chapitres *ajoutés*, donnent d'ailleurs une idée très suffisante du système orthographique de l'interpolateur.

Titre.

P. 1. Titre de l'édit. de 1548 : « DISCOVRS || D'AVCVNS PROPOZ || RVSTIQVES, FACECIEVX || *& de*

ſinguliere recreation, de mai || *ſtre Leon Ladulfi Champenois.* || REVEVZ ET AMPLI- || fiez par l'vn de ſes || amys. || A PARIS. || *Par Eſtienne Groulleau demourant en la* || *rue Neuue noſtre Dame à l'en-* || *seigne ſaint Jan Baptiſte.* || 1548. »

P. 2. Au verſo du titre, les éditions de 1548 & de 1554 ont le dizain ſuivant, qui n'eſt point dans celles de 1547, 1549, 1573 :

L'ANGEVIN, AVX
Lecteurs.

Si Ladulphi, qui a tant bien vſé
En ces propoz des modernes ruſtiques,
Se fuſt autant aux ciuilz amuſé,
Il euſt eſcrit de terribles pratiques :
Mais puys qu'il n'a publié les trafiques
Et chaux marchez, qu'on fait dedans la ville,
Se contentant de la maniere vile
Du païſant tout rural & champeſtre :
Sufiſe vous d'auoir en bien beau ſtyle
Ce qu'au vilage en credit a veu eſtre.

Probè & Tacitè.

Le dizain de « G. L. H. A L'AVTHEVR, » remplacé par la pièce précédente, a été tranſporté, dans les édit. 1548 & 1554, à la fin de *l'Epiſtre au lecteur.*

Epiſtre au Lecteur.

P. 6, l. 27-28. « Comme font auiourd'huy ces Egyptiens ſophiſtiquez, & là *purgeoient leur ventre & exerçoient les œuvres de nature,* les vns deuant les autres... »

P. 7, l. 10. « La maniere de ſe batre pour la *vaiſſelle,* couſtume... » *Vaiſſelle* eſt une faute ridicule.

P. 9, l. 14-15. « Autant d'anneaux donnoient à *leurs fouldatz... qu'ilz euſſent* eſté en de batailles. » — *Sic* 1549.

P. 11, l. 27. Charrue, Soc, Coultre, Fouët, & Timon, *pelles & raſteaux*. Que ſi nous regardons. » Cf. 1549.

P. 12. Dans les édit. 1548 & 1554, c'eſt ici, entre l'*Epiſtre au lecteur* & le premier chapitre du livre, que ſe trouve placé le dizain de « G. L. H. A L'AV-THEVR » qui, dans les édit. 1547, 1549, 1573, eſt imprimé avant l'*Epiſtre au lecteur*, au verſo du feuillet de titre de l'ouvrage.

(CHAP. I.) — *Dou ſont prins ces propos Ruſtiques.*

P. 13, l. 1. « Qvelque fois *m'eſtant retiré aux champs*. » — *Sic* 1549.

P. 14, l. 1-2. « les ieunes faiſants exercice d'Arc, de Luytes, de Barres, *de ſaultx, courſes* & autres ieux. » — Cf. 1549.

P. 14, l. 3 & 5. « Spectacles aux vieux, eſtants *les vns* ſoux vn large cheſne couchez..., *les autres apuyez ſur leurs coudes*, iugeants des coups. » — *Sic* 1549.

P. 14, l. 5-6. « Rafraiſchiſſants la memoire de *leur adoleſcence*, prenans... »

P. 14, l. 9-10. « Les Magiſtrats d'vne Republique bien & politiquement gouuernée : *Senateurs, ou Conſeilliers de Parlemens*, pource que les plus anciens & reputez de plus *ſainement* & meilleur conſeil. » — *Sainement*, au lieu de *ſain*, eſt une faute évidente qui n'eſt pas dans les édit. de 1547 & de 1549; cependant toutes les édit. modernes (1732, 1842, 1874) l'ont reproduite.

P. 15, l. 8-10. « Et celuy (dy-ie) qui auecq' ce grand bonnet *de Milan* enfoncé en la teſte, tient ce vieux

liure. Celuy (*respond il*) qui se gratte le bout du nez *d'vne main & la barbe de l'autre!* Celuy proprement... » — A ce compte-là, maître Huguet aurait eu trois mains, l'une occupée à gratter son nez, l'autre à gratter sa barbe, la troisième à tenir son livre. Cette sottise appartient exclusivement à l'interpolateur; du Fail a eu grand soin d'en purger son édition de 1549; on ne comprend pas que M. Assézat l'ait reproduite dans son texte.

P. 15, l. 18. « Le Romant de la Rose, *Matheolus, Alain Chartier, les deux Grebans, Cretin, les Vigiles du feu Roy Charles, & autres :* aussi ne se peult tenir. » — Toujours jaloux d'enchérir sur la première édition, l'interpolateur donne à nos paysans une surcharge de littérature très-invraisemblable; du Fail, qui les voulait peindre comme ils étaient, n'a pas manqué de la retrancher dans l'édition de 1549 & de reprendre exactement le texte de 1547.

P. 15, l. 22-23. « Ayant ceste ceinture *de Loup marin de peur de la colique* à tout vne bouche iaune. — *Sic* 1549.

P. 15, l. 29. « Deuiser priuément & *à la rengette* de leurs affaires rustiques. »

(CHAP. II.) — *De la diuersité des temps.*

P. 17, l. 2-3. « Anselme..... comme bon Grammarien, *vn peu Musicien,* passablement sophiste & *bon rueur de pierre,* commença. »

P. 17, l. 7. « (ò mes *bons* comperes, & *anciens* amys). »

P. 17, l. 12. « Qu'ilz *approuuent merueilleusement.* » — *Sic* 1549.

P. 17, l. 13. « Mesprisé, *comme vn nyais.* » — Cf. 1549.

P. 17, l. 20. « De quelque vieux *hoqueton,* entretenans... » *Sic* 1549.

P. 18, l. 20. « Son Iambon, *son premier Aigneau, & l'ame de son Pourceau!* Mais comme auiourd'huy. » — Cf. 1549.

P. 19, l. 1. « Sans tant de barbouilleries, *tripotages & antidotes,* & quasi pour vne Patenostre. »

P. 19. l. 13. « Maistre Huguet a rosty en beaucoup de cuysines, *mangé pain de diuers maistres, verteuellé en plusieurs huisseries,* & sçait tres bien. » — *Sic* 1549.

P. 19, l. 21. « Son *bonnet,* qui luy pendoit. »

(CHAP. III.) — *Banquet Rustique.*

P. 20, l. 1. « Puys que (de *voz bonnes graces*) vous m'auez baillé. »

P. 20, l. 12. « Girofle, *Poyreaux à la dragée, Tartes confites,* & autres semblables resueries. »

P. 20, l. 18. « De l'ignare & sot peuple, *& s'il n'y a du Cochon n'est iamais feste.* Maistre Huguet... »

P. 21, l. 20. « interpretant, ou *le Magnificat* du iour. »

P. 21, l. 24. « Ou la marris, *& par trenchées des efaitz de Gemini.* Le bon homme de Curé. »

P. 22, l. 13. « Reprenant les *filz de putain* de la paroisse. »

P. 22, l. 27. « Fait offre de sa personne, *& d'vne dragme de sa compagnie,* & n'eust voulu. »

P. 23, l. 5. « Quand il *feroit* bon planter porree. » — *Sic* 1549.

P. 23. l. 17-18. « Ribon ribaine, *leurs robes & hoquetons bas,* commencer une danse. »

P. 23, l. 19. « Pour *donner* exemple. » — *Sic* 1549.

P. 23, l. 22. « Ne faire gambades *à la Masconnoise,* comme nous pourrions. » — Cf. 1549.

P. 23, l. 24-25. « Le grand gallop, *& n'y auoit garçon qui ne dansast toutes les filles, fors* messire Ian. »

P. 24, l. 1. « Leur espaule de mouton *& ciuette de la triperie* à pleine gorge. » — *Sic* 1549.

P. 24, l. 8-9. « Chacun le faifoit comme *meilleur luy fembloit.* Comment. » — *Sic* 1549.

P. 24, l. 14 & 15. L'édit de 1548 fupprime les deux *que* qui fe trouvent dans ces deux lignes dans l'édit. de 1547. *Sic* 1549.

P. 24, l. 21 & 23. « Que les *anciennes perfonnes* avoient... les plus honorables places *entre les gens de bien.* Lors quelqu'vn!.. »

P. 25, l. 4. « Puys que *faire le fault* & qu'il n'y a ordre. » — *Sic* 1549.

P. 25, l. 6. « la teneur de *l'oraifon,* laquelle. »

(CHAP. IV.) — *Harengue Ruftique.*

P. 27, l. 4-5. L'édit. de 1548 fupprime « *ne mufer.* »

P. 27, l. 16. « Peftes de tout bon naturel, *ieux de bibelotz, courte boule, la bille,* & autres telz lieux desbauchez. »

P. 27, l. 24. « Prifonnier, *fi bien* qu'enfin. » — *Sic* 1549.

P. 27, l. 28. Edit. 1548 fupprime « *en* » devant « l'oree d'vn bois. »

P. 27, l. 28. « Atendant l'heure *qu'il fera l'office du loup à griper la laine de l'agneau innocent, ou quelque autre plus vilain acte.* Pourquoy (ô mes enfants). »

P. 28, l. 7. « Riches, & departy de fes graces. » — *Sic* 1549.

P. 28, l. 14. « Qu'il fait tout pour *noftre utilité & profit,* bien cognoiffant. »

P. 28, l. 15-16. « Et à celle fin que *mieux entendiez* certains poinctz *obferuatifz* de la voftre & mienne vacation, gardez fouuerainement. »

P. 29, l. 6. « Neantmoins les *bons* penfements, meurent. » — Cf. 1549.

P. 29, l. 18-19. « A *plus* haulx *eftatz,* veu mefmement. » — Cf. 1549.

P. 29, l. 22. « Et auoient cela en *vne tres* grande reuerence. »

P. 29, l. 29. « Par *l'intemperance* de l'air. » — *Sic* 1549.

P. 30, l. 19. « Yure de foir! *Et n'eſt ſubiet voſtre fuſt à la guiûre, ſinon quand il vous plaiſt. Puys* lians vos Bœufz. »

P. 30, l. 24. « Les vns *deſgorgeans* fur la haye. » Dans l'édit. de 1549, du Fail a eu bien foin de rétablir *chantans* au lieu de ce difgracieux « defgorgeans. »

P. 30, l. 26-27. « Pour fe paiftre des *vers ſortants* de la terre renuerfée. » — Dans l'édit. de 1549, du Fail a fupprimé ces lourds « vers fortants » & rétabli les « vermets qui yffent de la terre renverfée, » — expreffion vraiment trouvée, qui fait image pour l'oreille & pour l'œil, — rapprochement qui, à lui feul, montre quelle diftance fépare du Fail de fon maladroit interpolateur.

P. 30, l. 29. « Auecq' la corde de *Richard* tendue. » — *Richard* repréfente ici *aurichal;* pour couper court à ce non-fens, du Fail inféra dans l'édit. de 1549 un terme explicatif : « auec la corde *de fil d'archail;* » ce qui n'a pu empêcher cette fottife de fe perpétuer d'édition en édition jufqu'à celle de 1874 exclufivement, où M. Afféat a eu le mérite de rétablir finon la verfion de 1547, du moins celle de 1549. Mais cet éditeur affirme à tort que c'eft l'édit. de 1732 qui la première a donné ici à « Richard » une capitale et en a fait un nom propre : cette erreur ridicule remonte pofitivement à l'édition interpolée de 1548 que M. Afféat avait fous les yeux.

P. 32, l. 11. « Souz l'ombre, ne fentantz leur homme *fors en la brayette.* Au moyen de quoy. »

P. 32, l. 19. « Quafi *hereditalement* de pere en filz. » — *Sic* 1549.

P. 32, l. 20 à 25. « Qu'eft ce doncq', mes enfants, que ie vous diray dauantage! le penfe qu'il *ne* refte rien à voftre totale felicité, fors l'amour du *grand Berger, laquelle, comme* ie penfe, vous *incite à aquerir* par vertueux faitz, prouenant des bons &

fructueux enfeignements, que noftre Curé, de fa grace, vous *expofe*, auffi qu'en confcience il y foit obligé. » — L'éditeur de 1874 (M. Affézat) s'eft réfigné à réimprimer cette phrafe ridicule & littéralement inintelligible, quoi qu'il eût fous les yeux l'excellente verfion de 1549, qui reproduit exactement celle de 1547.

P. 33, l. 10. « Or efcoutez. La *deliberation* finie. »

P. 33, l. 15-16. « Qu'on ouyt oncq' : *A vous point veu la Peronnelle*. Au bois de deuil. »

P. 33, l. 19-21. « Sur les ponts d'Auignon. *Mon Dieu ie viens vers vous. Tenez mon pain. Qui veult du laict, fur quoy ont efté faictes. Ie fents l'afection, fa refponfe, &* autres telles chanfons *plus meneftrieres, que Pamphagos fermier du fire Fiacre, avoit compofées en luy portant du laict baraté pour refroidir fa femme en la ville & cité de Sirap.* Celà faict reprenoient fans intermiffion, *ou* repos, à dringuer. »

P. 33, l. 27-28. « ie ne fçay quoy. *Si toft qu'ilz eftoient retournez* à la cafe, le bon pere de famille *s'informoit* diligemment... »

P. 34, l. 8. « n'auoient hault de chauffes, *comme non vilotieres*, mais brayes. » — Ici, comme en bien d'autres cas, l'interpolation de l'éditeur de 1548 eft inintelligible.

P. 34, l. 9-11. « Les fiennes eftoient *pour lors* à la lexiue. Après que la bonne femme avoit chaffé la befte. » — L'édit. 1548 fupprime « *maudicte* » devant « befte. »

P. 34, l. 18. « Car là y auoit vn tresbon *rapetaffeur de focz*. Par mon ame... »

P. 34, l. 21. « Le bon homme Robin *le Clerc*. »

P. 34, l. 27. « Ce bon lourdaud Robin *le Clerc*. »

P. 35, l. 2 à 5. « ie conte de Robin, i'en diray comme ie l'entends, *apres vous autres*, à fin que la peine foit egale. *Ce qu'à luy accordé par l'affiftance*, commença. »

(CHAP. V.) — *De Robin Cheuet.*

P. 36. Dans l'édit. de 1548, le titre de ce chapitre eſt ainſi conçu : de Robin *le Clerc, compagnon Charpentier de la Grand' Doloüere.* » — Titre qui prouve bien l'étourderie de l'interpolateur, car dès les premières lignes du chapitre on voit que ce Robin n'était point un charpentier mais un laboureur.

P. 36; l. 1 à 4. « Robin, *dont eſt queſtion,* fut moult preudhomme, par ma conſcience, & fut celuy de tout ſon quartier, qui autant bien faiſoit un gueret : qui inuenta, *la bonne perſonne,* mille beaux motz. »

P. 36, l. 12. « Chantant *des mains & couſant de la gorge mignonnement,* comme *il* le ſçauoit faire, quelque chanſon nouuelle. »

P. 36, l. 19. « Vne verge de fouet de *neſlier,* ou meſlier. »

P. 37. l. 3 à 8. « Commençoit *le conte de la Cigoigne* du temps que les beſtes parloient, ou comme le Renard deſroboit le poiſſon, comme il fit batre le Loup aux Lauandieres lorſqu'il l'aprenoit à peſcher, comme le Chien & le Chat alloient bien loing. *Du Lyon Roy des beſtes, qui fiſt l'Aſne ſon lieutenant, & voulut eſtre Roy du tout.* De la Corneille... » — L'édit. de 1548 ſupprime ici (l. 4 & 5) une dizaine de mots du texte de 1547 (« *il ny a pas deux heures — aux poiſſonniers* »); du Fail les rétablit dans l'édit. de 1549.

P. 37, l. 10. « De cuir d'Aſnette. *Du moyne Bourré.* Des Fées...»

P. 37, l. 15. « Depuys *que Vichot* l'auoit abatu... »

P. 37, l. 21. « S'il euſt *bien* oſé. »

P. 38, l. 8. « Que s'ilz ne ryoient de ce, *la vaillante perſonne* faiſoit vn pet... »

P. 38, l. 12. « (Pource qu'il s'oublioit le plus souuent en ses *fables.*) »

P. 38, l. 17. « Fille de *Thibaud l'Escouuette,* ce bon gautier ! »

P. 38, l. 18. « (*Respondit* Lubin.) »

P. 38, l. 19. « Et ce par deuers la *paille.* »

P. 39, l. 5-6. L'édit. de 1548 supprime les mots « *bien profondement,* » que celle de 1549 rétablit.

P. 39, l. 16-17. « Ou là meneroit *leur diseur de salutz, pour chanter* tout leur saoul, & qu'il aymeroit autant... »

P. 39, l. 24-25. « I'aymerois mieux estre *en enfer,* ma lanne. »

P. 39, l. 26 à 29, & P. 40, l. 1 à 3. « Allez m'amie allez, *que le meilleur des diables vous rompe le col,* vous asseurant que i'aymerois mieux auoir mangé vne chartee de foin, *pour creuer, que tant languir.* La bonne femme rechignant comme celuy à qui on pense vne bosse chancreuse, *& seringue vne chaudepisse,* troussoit ses agoubilles.-. » Cf. 1549.

P. 40, l. 4. « *Auecq'* protestation. » — Après ce dernier mot, l'édit. de 1548 en supprime quatre (« *dont Robin lui disoit,* ») qui sont dans celles de 1547 & de 1549.

P. 40, l. 6. « & qu'*elle* ne feignist à l'emplir. »

P. 40, l. 7. « Roulet *Lambin...* demandant vne coingnée à *prester,* boyroit bien. » — Cf. 1549.

P. 40, l. 12. « Offert *le verre,* neantmoins... » *Sic* 1549.

P. 40, l. 21-22. « Que le diable luy auoit *forgé le moule à chaperon,* qu'il n'y auoit rithme ne raison en *tout* son affaire. » — Cf. 1549.

P. 40, l. 24. « Vne femme sans *malice* encore plus. » *Sic* 1549.

P. 41, l. 5. L'édit. de 1548 supprime « & » devant « que ie ne voudrois. » — *Sic* 1549.

P. 41, l. 16. L'édit. 1548 supprime « *deuez* » devant « point plaindre. » Ce mot a été rétabli dans l'édition de 1549.

P. 41, l. 19. « Le chien au grand collier *le plus rusé* de tout le païs. » — *Sic* 1549.

(CHAP. VI.) — *La difference du coucher &c.*

. 42. Dans l'édit. de 1548, le titre de ce chapitre eſt ainſi conçu : « La diference du coucher de ce temps & du paſſé : & du gouuernement *de l'amour de vilage.* » *Sic* 1549.

P. 42, l. 7. « Vne couſtume *obſeruée reciproquement.* »

P. 42, l. 10. « Fors celle de *mal* aymer, de laquelle les *Ianins* meurent. » Cf. 1549.

P. 42, l. 12. « Tous *les* mariez. » — *Sic* 1549.

P. 42, l. 13. « En vn grand lict, fait tout à propos, *de trois toiſes de long, & de neuf piedz de large,* ſans peur... »

P. 42, l. 15 à 17. « Pource qu'*en ce temps là les hommes ne s'eſchauſoient de voir les femmes nues, & n'aymoient l'vn l'autre, que pour conter leurs penſées.* Toutesfois depuys que le monde... » — *Sic* 1549.

P. 43, l. 4 à 6. Les treize à quatorze mots entre parenthèſe que contiennent ces trois lignes ſont ſupprimés dans l'edit. de 1548, comme dans celle de 1549.

P. 43, l. 7. « Jeter le froc aux choux, *differenter de conuent,* vicarier, & s'emanciper. »

P. 43, l. 25. « Ne ſçauois que c'eſtoit eſtre amoureux, *fors à la vulcaniſte, qui eſt de tant froter les pierres l'vne contre l'autre, que le feu en ſort,* encore moins... » — Cf. 1549.

P. 43, l. 27-28. Edit. 1548 ſupprime les mots « *vn petit.* »

P. 44, l. 1-2 « Comme *chancre, foſſettes,*, veroles. »

P. 44, l. 9. « Partial, *ſolitaire, veau,* melancholique. » — *Sic* 1549.

P. 44, l. 12-13. « Vn homme ne peult eſtre galand, bruſque, *eſcarbillat, eſperruqué, & renommé moderne, s'il n'a hanté les gents, & frequenté les perſonnes, meſmes*

les femmes, dont les vnes sont sages en tous temps, les autres sottes tout outre : & qu'anciennement peu eftoient... »

P. 44, l. 15. « Poinctz d'honneur, *d'amour, vertu,* & autres honneftetés. » — Cf. 1549.

P. 44, l. 18. « Vn bon lourdaud d'adoncques, *ne sentant rien du braue qui en ayma dix,* au busq acouftré... »

P. 44, l. 21. « *La bonnette* rouge, » au lieu de « le petit bonnet rouge » rétabli dans l'édit. de 1549.

P. 44, l. 22. « *Vn beau* bouquet, & bien mignonnement compofé. »

P. 44, l. 27-28. « S'*on ne le voyoit,* l'empongnoit. »

P. 45, l. 1. « Secouoit les aureilles & *vire,* apres toutesfois... »

P. 45, l. 2. « Donné un *brin de Mariolaine* à la Done. » — *Sic* 1549.

P. 45, l. 6. « Mais *c'euft* efté à grand'peine. »

P. 45, l. 12. « L'ancien meftier, & *la iolie gentile patarrade* des cymbales, ou manequins. »

P. 45, l. 16. « Enuoyez rithmes, *eftes aux* aubades. »

P. 45, l. 18. « *Laiſſez* belles fignatures. » — Cf. 1549.

P. 45, l. 20. « Entretenez gents pour vous feconder, *endurez des perſonnes en voz propoz,* fondez querelles... »

P. 46, l. 1. « (Ie croy que ce fut *aux vents de Parpignan*). »

P. 46, l. 5. « Mon foulas, *mon Romarin sans tefte,* Helas amour. »

P. 46, l. 7. « De ce brandon, *Puys que viure. N'eft-ce pas grand' cruauté.* Quoy ! que voulez vous... »

P. 46, l. 8. Edit. 1548 fupprime « *apres.* »

P. 46, l. 14. « Non moins d'obeïffance, *qu'en ceux qui couchent toutes les nuitz auecques vous, ou* que le cueur fera difpofé... »

P. 46, l. 18. « Deuez eftre feruiteurs deux ou trois ans, *vous acommodans à toutes les inepties, sotiſes, beſteries, nyaiſetez, chiardries, reſueries, mignardiſes, puſilanimitez, verteuelleries, manequinages, lourderies, ignorances, & aſneries, pleurer quand on pleure, & rire quand on rit,* perfeuerants en voftre *grand'* folie, à fin qu'on cognoiffe voftre conftance... »

P. 46, l. 22-23. « Et lors eft *vn duo à quatre diableries :* car en defpit de vous... » Cette variante de l'interpolateur eft à la fois inintelligible & ridicule.

P. 46, l. 26. « Que *du* tout. » — *Sic* 1549.

P. 47, l. 2. « Celuy qui a defferuy, *delaiffant la vertu, pour fuiure la badinerie de Floquet le ieune.* Et en tous ces beaux motz. »

P. 47, l. 4. « Vn fouzriz de trauers, *vn figne de gan,* ou que vous puiffiez toucher fa robe. »

P. 47, l. 6 à 9. « Vous eftes (ce vous femble) *les plus heureux du monde & tres-beatiffimes, fi vous en auez receu vn baifer.* Neant moins que apres que *vous* eftes deftourné de fa veuë, elle tire la langue fur vous, *&* *fi* elle vous fait la mouè... »

P. 47, l. 10 à 13. « Difant que vous eftes vn *tres* beau ieune homme, *blond comme une iument baye,* d'*vne* belle taille, de *tres* belle venue, *&* *fort* bien adroit à vne table *pour defferuir bien habilement,* & que vous ferez homme de bien *s'il n'y a faulte,* fi vous viuez vous aurez de l'aage. » — Cf. 1549.

P. 47, l. 16 à 18. « De la honte *qu'auriez,* & mefpris qu'elle a de voftre perfonne, & puys allez vous y froter *& vous fiez en telles coquines, putes, maraudes, lorpidons, & brigandes, qui defrobent l'vn, pour piller l'autre.* Comment? dift lors Pafquier... »

P. 47, l. 23. « Et qu'il s'eftoit fouruoyé *fortant les limites de fa paroiffe :* ce que bien cognoiffoit. »

P. 47, l. 25. « Qu'il le acheueroit. *Là* doncq (dift Lubin). »

P. 48, l. 1-2. « Et de bonne grace, *fi la Dame eft courtoyfe & debonnaire,* ioint vn peu de ce que l'on met en la gibeffiere *s'elle eft auare,* que par feruir... »

P. 48, l. 4. « Qui eft l'office d'vn *iobe, ou caillette ;* car, penfez vous... »

P. 48, l. 15-16 « A voir *vn pauvre languiffant fe donner au Diable, & fe defefperer...* »

P. 48, l. 22-24. « Mais quand noftre amoureux produit *vne braffe-*

letz de Perles groſſes comme pois, les portes fermées luy ſont ouuertes *tres* grandes, comme à paſſer vne chartée de foin. » — L'éditeur de 1874 a imprimé « *un braſſelet,* » croyant peut-être que « *vns braſſeletz* » eſt une faute d'impreſſion : il n'en eſt rien ; « un braſſelet » déſigne un ſeul bracelet; mais « uns braſſeletz, » dans la langue du moyen-âge & du XVI[e] ſiècle, c'eſt une paire de bracelets, comme *unes bottes*, *unes chauſſes*, ſont une paire de bottes, une paire de chauſſes, &c.

P. 49, l. 1-3. « Par ma foy (reſpond maître Huguet) *ie ne ſçay*, tant y a que *ſe i'en voulois dire ce que i'en penſe* i'en ferois vn liure auſſi gros *qu'vn breviere*. Mais, fit Lubin... » — Cf. 1549.

P. 49, l. 4. « D'auarice *ou* connoytiſe. — *Sic* 1549.

P. 49, l. 6. « Il s'en trouue (diſt Huguet) mais *tant rares !* De celles tant ſeulement parle... »

P. 49, l. 10. Edit. 1547 ſupprime « *mais* » devant « ie vous diray. »

P. 49, l. 15-16. « Vous ne faites que m'en faire venir l'eaue à la bouche & *eſchaufer en mon double jaques*, & *nous* auons bieu *fort* affaire de ſçauoir ce que vous faiſiez, tandis que *vous* eſtiez *eſtudiant*. Moy ! fit maître Huguet. »

P. 49, l. 19. « Car *en verité* les femmes diſent... » —*Sic* 1549.

P. 49, l. 21. « Qu'ilz ne cherchent à *grand* haſte à qui le dire, *trop bien les rembareurs de boutiques apres ſouper, & des meſſerres ſcriptorantes*. En bonne foy, dit Lubin... » — Encore une interpolation inintelligible.

P. 50, l. 5. L'édit. 1548 ſupprime « *mais* » avant « ſi eſt ce. »

P. 50, l. 7. « Sans avoir regard aux *façons d'autruy*. Je diray doncq' (fiſt Paſquier.) » — *Sic 1549*.

(CHAP. VII.) — *De Thenot du Coing.*

P. 51, l. 1-2. « Viuoit le *bon homme* Thenot du Coing oncle de *Buzando, & coufin germain de Moufcalon.* Ainfi apellé du Coing... »
P. 51, l. 17. « Quand il les y trouuoit (*& quafi tous les iours*) il prenoit... »
P. 52, l. 2-3. « Que *deuant voz yeux,* ilz vous gaftent ainfi voz pois! »
P 52, l. 9-10. « Car *cognoiffant* à veuë d'œil le degaft, *qu'ilz* font de mes pois. » — Cf. 1549.
P. 52, l. 15-16. Edit. 1548 fupprime les mots : « *& tout à vn coup en prendre.* » — *Sic* 1549.
P. 52, l. 21. « Et le plus fouuent *ilz* font leurs nids. »
P. 52, l. 25. « Tel paffetemps *qu'vn* Prince fouhaiteroit. »
P. 52, l. 27. « Le bon *Thenot* fans mal penfer. » — *Sic* 1549.
P. 52, l. 28. « En continuant *fes paroles,* qu'eftant... »
P. 53, l. 2. « Son compere *Letabondus,* homme fort rufé. »
P. 53, l. 6. « Et tous bien *à point :* puys... »
P. 53, l. 12. « De beaux (*refpondit-il*), laiffez nous... »
P. 53, l. 17. « De fon cofté *rapetaffoit* quelque bagatelle. — *Sic* 1549. »
P. 53, l. 21. Edit. 1548 fupprime les mots « *ou de mefme.* » — *Sic* 1549.
P. 53, l. 22. « De papier, *qu'il gardoit en fa feneftre,* vn petit cheual de bois.., »
P. 53, l. 25. « Vn beau *plumail* de plumes de Chapon. »
P. 53, l. 27. « Et fon cher compere *Refiouy,* lefquelz... »
P. 54, l. 18. « De la vie *de ce* Thenot... »
P. 55, l. 16. « Mit tout par efcuelles, fut vn terrible *potagier, & mit vn* ordre non *veu* à fes affaires. »
P. 55, l. 19. « *Non* refpondit Pafquier. » — *Sic* 1549.
P. 55, l. 21. « Tant s'en fault (dift Anfelme) *qu'ainfi, foit* qu'il fait plus grand chere. »
P. 55, l. 24. « Et fi voulez ouyr *la methode,* ie la vous diray. »

(CHAP. VIII.) — *De Tailleboudin &c.*

P. 56, l. 3. « Ce que le bon homme Iamet *auoit aquis en toute sa vie :* car quand... »

P. 56, l. 5. « Il en departit à *plusieurs, dont il* auoit le plus souvent affaire. » Cf. 1549.

P. 56, l. 13. « Pour guerir *son cancre* & des poulains... » — *Sic* 1549.

P. 56, l. 15. « Que personne ne le cognoissoit, *& que les gens l'auoient oublié,* aussi que la faim. »

P. 57, l. 1-2. « Crieur de *bon garçon, & fort zelateur du bien d'amour.* Vn iour estant à *Sirap,* pour quelque affaire... » — Du Fail dans l'édit. de 1547 avait écrit « estant à *Paris;* » ce n'est donc pas lui qui a pu avoir l'idée assez niaise de déguiser dans une seconde édition le nom qu'il avait écrit sans voile dans la première & qu'il a maintenu tel dans l'édition de 1549 revue « *par luy mesme.* » Ce fait, entre beaucoup d'autres, démontre jusqu'à l'évidence que du Fail est entièrement étranger à l'édit. des *Propos Rustiques* de 1548, & par conséquent aux variantes & additions de ce texte, qui sont de véritables interpolations.

P. 57, l. 15. « Ie ne me soucie de cinq solz, si tu les dois, *encores moins* de planter. » — *Sic* 1549.

P. 57, l. 21. Edit. 1548 supprime « *pas* » après « pensoit » — *Sic* 1549.

P. 57, l. 21-23. « Et *n'estime non,* que si les acoustrements sont d'vn coquin, que l'esprit soit lourdaud *ou pecore.* Vien ça... »

P. 57, l. 24. « A mener vn aueugle, *le* contrefaire. »

P. 57, l. 27. « A charruer *vn an,* & trauailler... »

P. 58, l. 20. Edit. 1548 fupprime « *&* » entre « bien » & « fidelement. »

P. 58, l. 25. « L'vn des principaux poinćts *obferuatifz* de noftre Religion. »

P. 59, l. 1. « A la table autant droites *que toy!* autres vn iarret. » — *Sic* 1549.

P. 59, l. 12-13. « Fait mieux un foubrefault, ou *vne volte,* que bafteleur, *ne baladin* qui foit en cefte ville. » — *Sic* 1549.

P. 59. l. 15. « Ceux qui *en* la ville. »

P. 59, l. 17. « Cefte femme *vieille* que tu vois à Angiers. » — *Sic* 1549.

P. 59, l. 22. « Son gaing, d'vn iour de Pafques, *quatre efcuz, & le rebillare du dimenche de Quafimodo* troys francs? » *Sic* 1549.

P. 60, l. 8. « Acouftré comme *ie fçay.* » — *Sic* 1549.

P. 60, l. 14. « Mefmes ce *qui* concerne. » — *Sic.* 1549.

P. 60, l. 18. « Pour prefcher *& aporter les emoluments en la fraternelle communauté,* auffi auecq'nous....» — *Sic* 1549.

P. 60, l. 20. « Commun butin. *D'auantage,* en noftre meftier y a femmes. » — *Sic* 1549.

P. 61, l. 5. « Ou vne ymage, ou quelque *brigandine de Malcus* Dieu gard de mal... »

P. 61, l. 9-10. « Par *cinq ou fix* vieilles *& laquais* de noftre college. » — Cf. 1549.

P. 61, l. 12. A cette ligne, entre les mots : « d'une haulte forte » & « Lors ie luy, » fe place une interpolation confidérable, qui tient près de deux pages de l'édition de 1548. Elle fe rattache à cette phrafe : « Quoy! & les amours des groffes bourgeoyfes ne fe demenent, que par cinq ou fix vieilles & laquais de noftre college, dequoy font vn reuenu, Dieu fçait quel, amenants l'eau au moulin d'vne haulte forte. » Là, l'édition de 1548 met deux points, et continue ainfi :

« Mefmes l'vne d'elles auoit marchandé l'autre

iour à Roboam Prothonotaire, & conuenu de prix à dix escuz, n'eust esté qu'en demandant à Godebeuf, le principal valet de la maison, la Dame. Qui! dit-il, la femme du sire Pierre! Ouy, dit la preude femme, c'est la Siresse elle mesme. Allez de par le dyable allez, respond le Iuuene, il n'y a si gros personnage en ceste ville, quand il la veult enuoyer querir, qui ne la nomme bien ma Dame : moymesmes ne l'oserois apeller autrement. Auise, quel hazard c'eust esté si elle eust esté sage! Il est bien vray (auant que l'vne d'elles puisse paruenir à cest honneur, estat, & degré de vraye maquerelle, qu'il y a de merueilleuses peines, non seulement à excogiter & donner de nouveaux conseilz en bonne theorique, mais à les mettre en effait & pratiquer. Que ainsi soit, iamais nostre bonne & antique mere Yrlande la Large n'eust soufert aucune auoir ceste prerogatiue, que premierement elle ne luy eust ramentu, comme par son moyen les trois Dames de la grand'ville furent menées en vne pipe dedans le couuent des freres Hermites, cuydant le Prieur estre des cendres : puys d'vn Abé commendataire du lieu mesmes, qui s'acoustra en ramonneur de cheminées pour mugueter sa cuysiniere desguisée, cuydant tenir la prime del monde. A ceste cause il faloit qu'elles en trouuassent tousiours de plus fines, ou autrement elles n'eussent pu paruenir à ce souuerain degré. »

Ici finit l'interpolation, et l'édition de 1548 reprend le texte de 1547 : « Lors ie luy demanday : Escoute, Tailleboudin, &c. » — Tout ce long passage interpolé a été retranché par Noël du Fail dans l'édit. de 1549. M. Assézat qui, tout en prenant pour texte l'édition de 1548, a tiré un certain nombre de variantes de celle de 1549, n'indique

en aucune façon l'abſence de ce paſſage dans cette dernière édition.

P. 61, l. 14. « Ne crains-tu point de tomber entre les mains de quelque fin *freté*, qui *cognoiſt* tes ruſes & fineſſes ! » — M. Afféʒat interprète « freté » par « matois ou plutôt roué, qui ſe rapproche mieux de l'étymologie probable de freté, *fractus*, rompu. » (Œuvres du Fail, édit. 1874, I, p. 74, note.) — « *Freté* » eſt tout ſimplement une faute d'impreſſion de l'édit. de 1548, reproduite dans celle de 1554 & dans toutes les éditions modernes (1732, 1842, 1874). La leçon correcte, qui ſe trouve dans les éditions de 1547, 1549 & 1573, c'eſt « *frotté*. » Sur la ſignification de *fin frotté* voir ci-deſſous nos notes relatives au chap. VIII.

P. 61, l. 20. « Comment ! luy *reſpondy*-ie. »

P. 61, l. 23 à 26. « Contrefaiſois le Bourgeois *de Boulogne* ſpolié de mes biens par la guerre *des Anglois*, ou ie fis vn merueilleux gain, & principalement *de la* garce, que ie pris à *Huleu*. » — Cf. 1549.

P. 62, l. 1. « Tous les bordeaux de France, *& qu'on euſt plus fondu dans ſa matrice, qu'il n'y a de lettres au vieux Digeſte, leur acordoit...* »

P. 62, l. 12. « l'eſtois gaſté, *ſi i'euſſe ſuyuy ma premiere vie*. Atant s'en partit le galand. » — *Sic* 1549.

P. 62, l. 14. « Que *c'euſt* eſté. »

P. 62, l. 17 à 20. « Mais la cauſe *pourquoy s'en alla hors du païs il y a dixſept ans ou enuiron!* A quoy reſpondit Anſelme, qu'il ne ſçauoit, *for de deſpit :* par ce qu'il auoit tout mangé ſon bien. » — *Sic* 1549.

P. 62, l. 22. « (diſt *l'autre*) ce fut. »

P. 62, l. 23. « Vn coup de tribard *au trauers du bas de* ie ne ſçay qui de Vindelles. »

P. 62, l. 29. « Qu'il parlaſt de *la perilleuſe* bataille. »

P. 63, l. 3. « Meſmes entre les femmes. *Ce que fiſt maiſtre Huguet, commençant* à la ſource de la querelle. » — *Sic* 1549.

(CHAP. IX.) — *La bataille de Flameaux & de Vindelles &c.*

P. 64. Dans l'édit. de 1548, le titre de ce chapitre eſt ainſi conçu : « *De la grand'bataille* des habitans de Flameaux & Vindelles, *ou les femmes ſe trouuerent.* »

P. 64, l. 4. Edit. 1548 ſupprime les mots « *à tirer de l'arc.* » — *Sic* 1549.

P. 64, l. 6. « Mais cecy *ne leur dura gueres.* »

P. 65, l. 6. « Commencerent à *conteſter*, s'entredonnans. »

P. 65, l. 12. « Et de plus les *larder*, & que tous... »

P. 65, l. 14. « *Or*, reſpondoient ceux de Vindelles... » — *Sic* 1549.

P. 65, l. 19. Dans l'édition de 1874 (I, p. 78), M. Afſézat qui prend pour baſe le texte de 1548, imprime : « Sinon : Bien, bien, *bien.* » — C'eſt un *bien* de trop : l'édition de 1548 n'en a que deux, celles de 1547 & de 1549, deux auſſi. Les éditions modernes de 1732 & de 1842 en ont trois, comme M. Afſézat.

P. 65, l. 23-24. « Les Flameaux n'eſtoient que petitz *ſotereaux* petitz glorieux, *moucheurs de chandelles, & maſques de cheminée, ſe ſouciants peu* du labeur de leur terre. »

P. 66, l. 5. « Ceux de Flameaux *repliquants* fort & ferme. » — *Sic* 1549.

P. 66, l. 9-10. « Viuants comme beſtes batiſées, ſans *quelque* paſſetemps, & *qu'ilz ne triumphoient en archerie comme eux*, ou alloyent de tres belles filles. » — Cf. 1549.

P. 66, l. 12. « Pour ce qu'ilz *eſtoient nyais, lourdaux*, & gros Veaux de diſme. »

P. 66, l. 13. Edit. 1548 ſupprime les mots « *& querelle.* » — *Sic* 1549.

P. 66, l. 14. « *D'vn* coſté & *d'autre.* » — *Sic* 1549.

P. 66, l. 20-22. « Ceux de Vindelles, *dont* (pour parler priuément) ſourdoit tout le different, diſoient *eſtre trop* outragez. » — *Sic* 1549.

P. 66. l. 26-27. « Atendu qu'ilz ne demandoient rien aux gents, ſi premier on *n'euſt provoqué leurs perſonnes :* & que hardiment chacun ſe tint ſur ſes gardes, *s'ilz ne vouloient auoir leur part du hutin.* Au moyen dequoy... » Cf. 1549. — L'édit. de 1554 porte « *butin* » au lieu de « hutin, » faute reproduite dans les édit. modernes de 1732 & de 1842, mais corrigée par M. Afféat dans celle de 1874.

P. 67, l. 4. Edit. 1548 ſupprime « *Jouan* » devant « Pretin. » M. Afféat (qui cependant fait profeſſion de ſuivre le texte de 1548) l'a rétabli.

P. 67, l. 9-10. « Leur amytié, *produiſant de ce* vne balle de querelles... » — *Sic* 1549.

P. 67, l. 15. « Ceux de Flameaux : *lequel venu,* ſe trouuerent tous. » — *Sic* 1549.

P. 67, l. 20-21. Edit. 1548 ſupprime : « *Et autres telz baſtons inuaſifz & de defenſe,* » — *Sic* 1549.

P. 67, l. 22. « Et apres auoir beu magiſtralement *& à la facultatique,* ſe mirent... »

P. 67, l. 25. Edit. 1548 ſupprime « *vn* » devant «ioueur de Veze. »

P. 67, l. 26. « Et le Muſnier de *Guicholet,* auecq' ſon haultbois, »

P. 68, l. 4. « Ce qu'il ſçait faire *tant* ſeulement. »

P. 68, l. 6. « Le ſon & bruit qu'ilz menoient *fit tant,* que beaucoup de Flameaux. » — *Sic* 1549.

P. 68. l. 8. « Et voyants *eſtre* leurs ennemys mortelz. » — M. Afféat n'a pas admis cette leçon, il ſuit ici le texte de 1549, conforme à celui de 1547.

P. 68, l. 10. « Si audacieux. *Si toſt que ceux de Vindelles furent arriuez,* commencerent... » — *Sic* 1549.

P. 68, l. 18. « Les Archers auoient cessé leur *ieu* pour voir l'arriuée. » — *Sic* 1549.

P. 68, l. 22-23. Edit. 1548 supprime « *qui* » devant « ayant desrobé, » & à la ligne suivante, conséquemment avec cette suppression, elle a « *s'enfuyr* le petit pas, « au lieu de « senfuit. » — L'édit. 1549 a gardé « senfuit » quoi qu'elle ait aussi supprimé « qui » devant « ayant desrobé, » — ce qui donne une construction très-défectueuse.

P. 68, l. 29 & P. 69, l. 1 « Et *leur* temeraire audace, les *venants deffier ainsi iusques à leur porte;* & qu'ilz n'eussent iamais *estimé* que pour si peu de paroles... » — Cf. 1549.

P. 69, l. 4. « Le tout calculé *arrestèrent* que s'ilz ne donnoyent le choc... »

P. 69, l. 5 à 8. « Et que *de là en auant* ne s'oseroient trouver aux bons lieux, ny compagnies : veu mesmement que leur honneur y estoit trop lourdement desauantagé. » Cf. 1549. — Cf. 1549.

P. 69, l. 8-9. « Le cueur *creut* à ces poincts d'honneur. » — *Sic* 1549.

P. 69. l. 14. « Furent en *ordre,* aussi bien, ou mieux, que partie auerse. »

P. 69, l. 17. Edit. 1548 supprime « *& excessif* » devant « nombre. » — *Sic* 1549.

P. 69, l. 17. « Au grand nombre. *Estants prestz,* auiserent... » — *Sic* 1549.

P. 69, l. 19. « Ains *dresser l'embuscade* au chemin creux. » — *Sic* 1549.

P. 69, l. 22. « Qui disoit *estre* loysible. » — *Sic* 1549.

P. 69, l. 26. Edit. 1548 supprime « *auprès* » & porte : « personne d'eux. »

P. 69, l. 29. « Pour leur remonstrer *quelques cas* d'honnesteté. »

P. 70, l. 4. « Qui peult atendre. *Nonobstant* lesquelles remonstrances. » — *Sic* 1549.

P. 70, l. 9. « Ne pensants à *l'atrapouère,* disans. »

P. 70, l. 11. « Ilz en feroient *tres* mal eftimez. »

P. 70, l. 15 à 19. « Pres du chemin creux, *qui* n'eftoit faulfement apellé creux, car *il* eftoit fort obfcur, bas, & tellement eftroit, qu'vne charrette *en occupoit toute la largeur,* auquel eftoient deux coftaux d'vn cofté & d'autre, *fi haultz & fi droitz* qu'impoffible eftoit de iamais efchaper de là. Les Vindellois dançoient encores... » — L'édit. de 1549 maintint cette rédaction fauf les mots « fi haultz & fi droitz, » qu'elle ne conferva pas. — L'édit. de 1548, comme celle de 1549, fupprime cette phrafe de l'édit. de 1547 (l. 20-22) : « *auquel chemin, comme iay dict, eftoyent les Flameaux cachés, les vns à vn bout, autres fur les orées, auec belles pierres.* »

P. 70, l. 25. « Ceux des Flameaux, *qui eftoient au deffus & aux deux bouts,* fans dire qui a perdu... » — *Sic* 1549.

P. 70, l. 27. « Edit. 1548 fupprime « *de prime fronte.* » — *Sic* 1549.

P. 70, l. 27-28. « Ne *fachants les Vindellois* d'ou cela venoit. » — *Sic* 1549.

P. 71, l. 3. « Pour fortir hors *de l'eftroit.* Mais... » — *Sic* 1549.

P. 71, l. 7. Edit. 1548 fupprime « *fur la tefte.* » — *Sic* 1549.

P. 71, l. 13-14. « Vous faites *les ruftres,* & quoy! comment! torche, lorgne. Fault entendre... » — L'édit. de 1548 fupprime ici « *& deffus* » avant « & quoy! » & « *Notamment* » avant « Fault entendre. »

P. 71, l. 16. « Les femmes des deux vilages pouuoyent facilement *ouyr les alarmes* qui là fe faifoient. »

P. 71, l. 18. Edit. 1548 porte « d'aller voir que c'eftoit, » fupprimant ainfi les mots : « *le paffetemps, &.* » — *Sic* 1549.

P. 71, l. 26. Edit. 1548 fupprime « *mefchants* » devant « marys. »

P. 71, l. 27. « La vengeance fur les *Flamiennes,* & de fait. » — Cf. 1549.

P. 72, l. 1. « Vn bon Gautier, qui iugeoit des *combatz,* qui leur dift. »

P. 72, l. 5. Edit. 1548 fupprime « *fentretrainer à efcorchecul.* » — Edit. 1549 rétablit ces mots.

P. 72, l. 17. « Toutesfois *les* plus fages dirent. »

P. 72, l. 22. Edit. 1548 porte : « *en ce conflit* » au lieu de : « Et en ce combat. »

P. 72, l. 25. « Auecq' fon foulier cloué, *chargeoit* à tour de bras. »

P. 72, l. 26. Edit. 1548 fupprime « *qui* » après « pied » (l. 26) & après « vne autre » (l. 27).

P. 72, l. 29. Edit. 1548 fupprime « *darguer* » rétabli dans l'édit. 1549.

P. 73, l. 2. « *A cefte caufe,* » au lieu de « Au moyen de quoy. »

P. 73, l. 5. « *Et* les robes rompues. » — *Sic* 1549.

P. 73, l. 8. Entre « Veffes » & « Preftreffes » l'édit de 1548 ajoute « *ribaudes, paillardes.* »

P. 73, l. 9. Dans cette ligne, l'édit. de 1548 fupprime « *Paillardes,* » qu'elle a employé un peu plus haut.

P. 73, l. 13. L'édit. de 1548 fupprime « *Chagrineufes,* qu'elle remplace par « *tigneufes, galleufes.* »

P. 73, l. 14. L'édition de 1548 remplace « vieilles Drogues » par « *vieilles dogues plus ridées qu'vn houfeau de chaffemarée.* »

P. 73, l. 17. « Et tellement cryoient & *brayoient* ces Déeffes. »

P. 73, l. 23. « L'adreffe & hardieffe *de toutes les deux parties* au fait de bien donner coups de poings... » — *Sic* 1549.

P. 73. l. 29. & P. 74, l. 1. « Que fi par fortune *fe rencontrent* audit chemin (*comme deux hommes font affez fouvent*) fault neceffairement... » — *Sic* 1549.

P. 74, l. 16. Ici & partout ailleurs, dans ce chapitre & dans le fuivant, les éditions de 1547 & de 1549 écrivent « *Haguilleneuf;* » mais l'édit de 1548 écrit conftamment « *aguilanneuf.* » On ne peut deviner pourquoi l'éditeur de 1874 a adopté l'orthographe « *Haguillenneuf,* » qu'on ne trouve dans aucune édition.

P. 74, l. 21. « Ilz furent à *l'aguilanneuf.* »

(CHAP. X.) — *Mistoudin se venge de ceux de Vindelles &c.*

P. 75. Dans l'édit. de 1548, le titre de ce chapitre, semblable d'ailleurs à celui de l'édit. de 1547, porte « ..... allants à *l'aguilanneuf.* »

P. 75, l. 1. « Ce que le compere Huguet a la *conté* (dist Anselme) » — *Sic* 1549.

P. 75, l. 12-13. L'édit. de 1548 supprime « *nouueaux aduis.* »

P. 76, l. 3 & 7. Au lieu de « Haguilleneuf, » l'édit. de 1548 porte « *l'aguilanneuf.* »

P. 76, l. 21. Edit. 1548 supprime « *le* » devant « mieux ».

P. 76, l. 24. Edit. 1548 supprime « *ie n'en sçay rien.* » — *Sic* 1549.

P. 76, l. 26. Edit. 1548 porte « Colin *Bridou* » au lieu de « Colin Guarguille. »

P. 76, l. 29 & P. 77, l. 1 à 3. « Chantants vne chanson, que maistre Pierre leur aprenoit, *comme de sa façon,* pource que tresbon estoit Rimasseur, & estoit voluntiers apellé à tous ieux, *qui se faisoient.* Trouuerent d'auanture.

P. 77, l. 10. « L'vn de leurs *mignons* de Flameaux luy *disant* assez hault. » — Cf. 1549.

P. 77, l. 15. Edit. 1548 supprime « *&* » devant « auec cela. »

P. 77, l. 16. « Sainte *Marie* (dist maistre Pierre...) »

P. 77, l. 27. « Et *vie,* regardant s'ilz le fuyuoient. » — *Sic* 1549.

P. 78, l. 9. « Edit. 1548 supprime « *ce maist dieux.* »

P. 78, l. 11. « Margot la hallée, *maudite & malheureuse mastine,* & la plus mauuaise langue. »

P. 78, l. 22. « Et que s'il *soufroit* celà. » — *Sic* 1549.

P. 78, l. 27-28. « Demanda, que il y auoit, *quoy ! comment !* ou sont ilz ! *Qu'est-ce !* Par le sang dé... » — *Sic* 1549.

P. 79, l. 1. « Ventre saint Gris ! *Serpe Dieu,* que n'est-il guerre ! — Cf. 1549.

P. 79, l. 10-11. « S'il eſtoit *hen :* car trop eſtoit faiche. » — *Sic* 1549.

P. 79, l. 13. Edit. 1548 ſupprime « *heen* ». — *Sic* 1549.

P. 80, l. 13. « Diſoit *de bon* vouloir y aller ſeul, & *de* donner le choc. » — Cette verſion eſt beaucoup plus mauvaiſe & plus irrégulière que le texte de 1547, rétabli dans l'édit. de 1549.

P. 80, l. 16. « Fut conclud & *arreſté* le premier propos. » — *Sic* 1549.

P. 80, l. 18. « Ou chacun ſe mit en ſon lieu *arreſté* (par ferment preſté ſur la faux de Huguet). » — Edit. 1548 ſupprime ici « *fidelement* » après « ferment.

P. 80, l. 29. « Et qu'il auoit *de l'aguilanneuf :* & de ce... »

P. 81, l. 3-4. « Faiſant bonne *morgue,* diſoit qu'il en auoit bien veu d'autres, & *de meilleure* eſtofe. » — Cf. 1549.

P. 81, l. 17-18. Edit. 1548 ſupprime « *Voylà vn coup dequoy on ne donne remiſſion,* » — phraſe rétablie dans l'édit. de 1549.

P. 82, l. 8. « De l'outrage *fait* à ſon frère. » — Edit. 1549 porte « l'outrage *faite,* » comme 1547.

P. 82, l. 26. « Et qui n'en euſt tout ſon *ſaoul. Ce pendant* Miſtoudin & Brelin. »

P. 82, l. 29. « Les pauvres *Aguilanneufz* »

P. 83, l. 21-22. « Sera vuydé aux grands iours *futurs*. Et eſt ce que ie voulois dire... »

P. 83, l. 29. Ici & partout ailleurs, dans ce chapitre et dans le ſuivant, l'édit. de 1548 écrit « *Phelipot* » au lieu de « *Philippot* » qui eſt l'orthographe conſtante des édit. de 1547 & de 1549. M. Aſſézat, pour concilier ces deux orthographes, a imaginé la forme *Philipot,* qui n'eſt dans aucune édition ancienne.

P. 84, l. 1. « Mais c'eſt vn *grant* triumphe. »

P. 84, l. 3. « Car *ce* ſont deux bonnes teſtes. » — *Sic* 1549.

P. 84, l. 6. « Vn homme bien notable, & *bon* preudhoms. » — *Sic* 1549.

P. 84, l. 7-10. Après ces mots : « il auoit vn autre fils, » l'édit. de

1548 supprime toute cette fin de la phrase : « *frere de Philippot, aagé de quatre vingts ans, ou plus, & lors quil le veit mort, sans en faire aucun semblant, dist : Ie disois tousiours bien que ce garçon ne viuroit ia.* » Ce passage a été maintenu dans l'édit. de 1549.

P. 84, l. 15. Edit. 1548 supprime « *Or* » devant « escoutez. »

P. 84, l. 16. « Ce petit mot. *Ha,* vous ne mangerez iamais rien froid... » — *Sic* 1549.

(CHAP. XI.) — *Guillot le Bridé & Philippot Lenfumé.*

P. 85, l. 4. « S'il eust voulu mordre, & *courir apres le Loup,* & croy aussi... »

P. 85, l. 17 & P. 86, l. 1. « Car il les eust payées *à double vsure & interest,* s'il n'eust voulu estre batu. » — *Sic* 1549.

P. 86, l. 5. Après « sa rapiere, » l'édit. de 1548 supprime « le chappeau bien & au busq, » — mots rétablis dans l'édit. de 1549.

P. 86. l. 7. « L'édit. de 1548 écrit « *Tir' auant.* »

P. 86, l. 24-25. « Tu m'entends bien. *Ouy* dea, *respondit* Phelipot, & t'asseure que ie ne te crains. » — L'édit. de 1548 supprime, après « dea, » les mots « *ie te entends bien.* » — *Sic* 1549.

P. 87, l. 8. « Faisant semblant de *s'en* aller pisser. »

P. 87, l. 18. « Qu'elle ne l'eust entendu, *ou eu quelque distribution apres disner.* Pour toutes lesquelles causes... »

P. 87, l. 24. « Ayant pris les *pourceaux* de son ancien ennemy. » — *Sic* 1549.

P. 89, l. 15. « Ou *il se entendoit,* tres bien. » — Cf. 1549.

(CHAP. XII.) — *De Perrot Claquedent.*

P. 91, l. 17. « Ou bien de quelque proces, *que* promptement intentoit. »

P. 91, l. 21. « N'oftez point *cela*, feruez fans defferuir. » — L'édit. de 1548 fupprime ici « *ains* » devant « feruez. » — *Sic* 1549.

P. 92, l. 12. « A ma fille aifnée. *Ce* m'aift dieux, puys me donne à beire. » — Cette verfion eft mauvaife, & ne tient peut-être qu'à une faute d'impreffion.

(CHAP. XIII.) — *De Gobemoufche.*

P. 94, l. 1. Edit. 1548 fupprime « *ô mes* » devant « compaignons. »

P. 94, l. 9-10. « Ou *qu'il* garderoit fes Moutons *à pied*. Et que s'il y auoit... » — Cf. 1549.

P. 95, l. 10-11. « Avec de la porrée, *& des Oyes graffes lardées de vieil lard,* & en rien ne femble... » — *Sic* 1549.

P. 95, l. 19-20. « Car *il fut bien fçauant,* ainfi que m'aferma Haudulphi. »

P. 95, l. 23. « Mille fotes façons de dire & *manieres de faire* fort eftranges. » — *Sic* 1549.

P. 95, l. 26. « ... les fiennes, *ne prendre chemife blanche, ne danfer ne chanter au vendredy,* ne filer au Samedy. » — Cf. 1549.

P. 95, l. 27-28. « Loyfible iouer aux quilles, *aux bibelots, ou à cochon va deuant,* pour guérir... »

P. 95, l. 29. « D'vn cocu, *d'vn cornu, ou d'vn mouton*, c'eſt celuy à qui... »

P. 96, l. 2. « A quelque choſe ſert malheur, *moyennant que ce ſoit à quelque bon dyable :* pour la fieure... »

P. 96, l. 6. « Sans toucher à ſa femme, *& au bout du terme baiſer l'autel, & aller à l'ofrande*, encores auecq' proteſtation. »

P. 96, l. 9. « Le pourceau de Bleron, *l'arpent de vigne de monſieur de Paris, ou le quartier des Foaſſeries*, ne fault ſe repentir... »

P. 96, l. 13. « ... les femmes, *& bonne recepte pour les garder & n'eſtre ianin eſt de ne iamais les perdre de veuë.* Guillaume ayant changé... » *Les* perdre de vue, *les* garder, ſe rapporte aux femmes.

P. 96, l. 24. « (*Reſpondit* grand Ian). » — *Sic* 1549.

P. 96, l. 28. « Quand il sera queſtion d'arguer, *ie parleray ſi bien Latin, que ma mere n'y entendra rien. Ouy vertu bieu*, ie ne dy mot & gage... »

P. 96, l. 29. « Demandez vn peu : *hà !* toutesfois vous ne le cognoiſſez pas. » — Cette leçon, qui a la prétention de corriger l'édition originale, eſt un véritable contre-ſens. — Guillaume, pour accréditer les hâbleries qu'il débite, veut citer à grand Jean le Beurier un témoin qui pourra contrôler ſes dires : « Demandez un peu (dit-il) à... » mais ne trouvant aucun témoin qu'il puiſſe invoquer ſans imprudence, il s'arrête & ſe couvre de cette défaite : Inutile de le nommer, car « vous ne le cognoiſſez pas. » En transformant la prépoſition *à* en l'interjection *Hà*, en ſéparant par deux points ce dernier mot des trois qui le précèdent, l'éditeur de 1548 a rendu la phraſe inintelligible. — C'eſt une de ces maladreſſes où ſe trahit un interpolateur.

P. 97. l. 6-7. « Tandis qu'elle eſtoit à *matines*, & les allaſmes manger. »

P. 97, l. 15. « Apres bons vins bons cheuaux. *Force beurre, force*

oygnons, & grand' planté de mouftarde, c'eft fauce de morue & de merlans, auffi bonne que le pleur femenin (fic) *pour les Ianins.* Ie m'esbahis (difoit grand Ian... » — L'édit. de 1554 porte : « pleur *feminin.* »

P. 98, l. 6. « En forte qu'il le *hayoit* mortellement. »

P. 98, l. 16. « Il eft temps (dift Lubin) faire fin à noz propos *pour ce iour.* De ma part... »

P. 98. l. 20. « Tout le refte fe retira, chacun à fa *chacune,* remettant le furplus. »

P. 98, l. 24-25. « Et leur dift (*apres auoir racouftré fon vieil brodequin*) : Enfans... »

P. 99, l. 3 à 5. « Pouffez *les detz,* virez la carte, faites les tours, *fifres fonnez, frapez tabours,* faites le pied de Veau, long fe reuers, *royde cefte taillade, fort cefte pointe,* hault le verre, mettez ou il fault, entrez d'vne *eftocade* auecq' trois pas en arriere... »

P. 99, l. 19. Après les mots « nenny non » qui terminent ce chapitre & tout l'ouvrage dans les édit. de 1547 & de 1549, celle de 1548 ajoute : « *Bon prou vous face. Que le dyable y ayt part à ceux qui veulent empefcher une bonne partie.* » C'eft feulement après cette phrafe que cette édition infcrit la devife finale de l'auteur : « Puys qu'ainfi eft. »

B. — CHAPITRES AJOUTÉS.

Ces chapitres font au nombre de deux, placés immédiatement à la fuite des treize chapitres qui conftituent l'œuvre primitive. Dans l'édition de 1548 & dans toutes celles qui l'ont reproduite,

le livre a donc quinze chapitres au lieu de treize. Il en a quatorze dans l'édition fans date d'Eloi Gibier & dans les deux éditions (1573 & 1576) intitulées : *les Rufes de Ragot,* parce que ces trois dernières reproduifent feulement la première partie (environ un tiers) du premier des chapitres ajoutés de 1548. — L'édition de 1568 des *Nouvelles Recréations & Joyeux Devis* de des Periers, reproduit auffi, fous forme de nouvelle, le commencement de ce chapitre & s'arrête jufte au même endroit, à la fin de la première chanfon de maître Huguet.

Nous donnons ci-deffous le texte complet des deux chapitres ajoutés, en nous conformant fcrupuleufement à l'orthographe de l'édition de 1548. A cet égard & à quelques autres l'édition de 1874 laiffe à défirer & refte, il faut le dire, très-inférieure à celle de 1732. Nous indiquons, quand elles en valent la peine, les variantes, d'ailleurs affez peu nombreufes, des éditions de 1554 & de 1573.

(CHAP. XIV.) — *Les propoz de la feconde iournée, par Thibaud Monfieur & Fiacre Sire, neueuz de Maiftre Hugues* (1).

La prochaine fefte, qui fut de faint Vincent, iour fatal pour les Vignerons, & Capettes : de forte, que fi l'efpine y degoute, eft aux vns figne de bonne vinée, & aux autres de double portion : Maiftre Huguet demeuré malade, vindrent fes deux neueux Fiacre Sire, & Thibaud Monfieur, bons garçons, & ayants toute leur ieuneffe couru l'eguillette, & la Poulle ; pour fuplier (2) au

(1) Les éditions de 1842 et de 1874 impriment à tort « Huguet. » — Edit. 1554 : « Huges. » — Edit. 1573 : « Huguet. »

(2) Edit. 1842 et 1874 portent « suppléer » qui n'est pas dans les édit. anciennes, même pas dans celle de 1732.

default de leur oncle, & fuyure les propoz encommencez. Ie fuis emerueillé, dit Fiacre, en voyant tous fes compagnons en vn monceau, que nous n'auons autres manieres & fortes de contes, que de la charrue, & de noz Bœufz, ce temps n'eft plus comme il fouloit, le prefent ne femble au paffé, & demande ce iour autres façons de faire, & diference de paffetemps. Par le fang dienne, meffieurs, il fault parler de chofes plus grandes & haultes. Qu'en dites vous! coufin Thibaud, n'eftes vous pas de ceft auis! Sainte Marande, refpond Monfieur, tout ce que vous voudrez: le fuis de tous bons acordz: Baillez moy feulement la partie. Parlons des bons tours, & fouueraines fciences que nous apreaions eftudiants en la diuerfité de Sirap. N'eft ce pas bien dit! Fiacre. Trop bien, refpondit il, par le faint de noftre paroiffe, & mieux rencontré, que noftre Vicaire quand il profne, qu'en defpit de l'iurongne (1): à lors qu'il nous deuft dire les feftes de toute la femaine, faignant tanfer les petitz enfants qui ragent, & crient, s'amufe (2) à regarder les meres d'vn tel œil qu'il s'oublie foymefmes. Voylà r'entré de cueurs, dit le Sire, eft ce point pour l'amour de ta femme! Et ne pren point de l'autruy pour ton propre, refpond le notable Thibaud : On fçait bien que ta fœur eftime plus fon ombre que celle des fauçayes de Tours. C'eft trop s'egarer de noftre voye, dit fon coufin, r'entrons d'ou nous fommes fortiz. Il me fouuient bien auoir autrefois ouy dire à mon oncle Don Hugues (3), que, du temps de ces terminances, il fut amoureux de fon hofteffe, & fe fourra fi auant en l'amour qu'il laiffa Dialectique, Logique, Phifique, & toutes telles refueries à tous les dyables, pour mieux obtemperer à fes paffions & entretenir fes fantafies. Si bien que de Sophifte, & fol Logicien, il deuint l'vn des plus fotz amants du monde, venant du premier coup parler à fa grand' Perrine, luy difant : Helas, principale &

(1) Cette version est celle de toutes les éditions; elle est à peu près inintelligible.

(2) Edit. 1548 porte: « s'amusen, » faute. Edit. 1554: « s'amuse. »

(3) Edit. 1574: « dam Huguet. » C'est une leçon de fantaisie. — Edit. 1554: « Don Huges; » édit. 1573: « don Huguet. »

feule regente (1) de mes entrailles ! Que n'ay-ie le moyen de vous en faire l'anatomie fans mort ! Vous verriez comme mon cueur s'efchaufe, le foye fume, mon poulmon roftit, & l'efpine me brufle fi ardamment, que i'en ay la rate gaftée, & tant que ie fuis perdu, s'il ne vous plaift me retrouuer. Mon Dieu ! que de peines à (2) celuy qui commence à aymer ! il n'en peult manger fa foupe, fans angreffer fa iaquette. Ah Amour ! quand ie penfe en voftre affiete, ie conclu qu'il y fault entrer par Nature, & pouffer en B dur : Car le mol n'y vault rien. C'eft à propos de la Mufique, durant qu'il y aprenoit. I'ay encores bonne memoyre, qu'à la fin de telz bragueux deuiz mon oncle fut refufé. A raifon dequoy fe mit à contrepointer vne chanfon, que i'ay quafi oubliée. Tout beau, Tout beau, Thibaud Monfieur, refermez voftre bouche, i'ay auifé le coin du memorial, ou ie l'auois enfermée en mon cerueau, pour la garder plus feurement. Elle eftoit telle.

CHANSON DE MAISTRE HVGVET D'V TEMPS QV'IL ESTOIT AMOVREVX.

Ce refus tout outre me paffe
Et peu s'en fault que n'en trepaffe :
Làs il fault endurer beaucoup
Pour aymer vn feul petit coup !

(1) Edit. 1848 : « regence » faute. — Edit. 1854 et 1873 portent « regente. »

(2) Edit. 1874 : « *a* celuy. » M. Assézat fait une note pour justifier cette variante qu'il prétend avoir trouvée dans « l'édition de 1849. » Mais cette dernière se termine à la fin du chap. XIII et ne contient pas un seul mot des chapitres ajoutés. Toutes les éditions anciennes que nous avons vues portent « *à* celuy. »

Ah! vous avez grand tord, Perrine,
Ie vous pensois douce & benigne:
Mais i'ai bien cogneu à l'efait,
Que vous vous moquez de mon fait.

Ie vous ay declaré ma peine,
Et que c'est qui vers vous me meine:
I'en seuffre trop de la moytié,
Et n'en auez point de pitié.

Or faut il bien faire autre chose:
Car l'amour qu'est dans moy enclose
Ne me lairra point en repos,
Si vous n'auez autres propos.

Toutes les fois, que vous voy rire
Ie vous viendrois voluntiers dire.
Dites moy, belle, si m'aymez:
Ie vous ayme, ne m'en blasmez.

Visage auez de bonne grace,
Comme moy estes grosse & grasse:
Aymez moy doncq', Dame, aymez moy,
Et mon cueur ietez hors d'esmoy.

Si mon malayse vous peult plaire,
Mon heur vous pourra il deplaire!
Qui du mal d'autruy s'esiouyst,
Le sien fait qu'on s'en resiouyst.

Tous les iours en la patenostre,
Pardonnons à l'ennemy nostre:

Point ne ſuis-ie voſtre ennemy,
Mais voſtre langoreux (1) *amy.*

Si de m'aymer n'auez enuie,
Pardonnez au moins à ma vie
Et en ayez quelque remord,
Ou ſerez cauſe de ma mort.

Ie ne ſçaurois me plaire au viure
Languiſſant touſiours à pourſuyure,
Il vaudrait trop mieux n'aymer point,
Qu'atendre ſans venir au poinct.

Aymez puys qu'eſtes tant aymée,
Vous en ſerez mieux eſtimée:
Voſtre grace & voſtre maintien
Me gluent à voſtre entretien.

Mon amour commença Dymanche,
N'eſt il pas temps que vous emmanche!
I'ay deſia trois iours atendu,
C'eſt trop pour vn homme entendu.

Ie ne puis bonnement comprendre
Quel plaiſir c'eſt de tant atendre:
Du temps perdu ie ſuis marry
N'en deplaiſe à voſtre mary (2).

(1) Edit. 1554 : « langoureux. »

(2) Là finissent l'édit. de 1578, publiée à Paris, chez Jean Ruelle, sous le titre de *Ruses et finesses de Ragot*; l'édit. de 1576 donnée à Lyon sous le même titre, selon le *Manuel* de Brunet; et celle d'Orléans, sans date, intitulée *Propos Rustiques*, dont parle la *Bulletin du Bibliophile*, de 1840-41, p. 478.

Quel dyable de chanfon eft ce là ! dit Thibaud, Loris ne fit iamais fi long plaintif de fa rofe, ne Matheolus de fon cocuage, & bigamerie ! C'eftoit vn terrible rithmart, pour vn amy de troys ferées. Encore n'eft ce pas tout, refpond Fiacre. Hoo, aten, laiffe moy fonger vn tantet, ie te diray la fin en deux motz, puys viendray au demourant. D'auantage tu dois entendre, que cefte cy eft vne plus qu'autre chanfon : car la trouuant à gouft, & ayant la veine en poupe, il la voulut encantiquer : ie voulois dire mettre en cantique, à fin que la Done euft quelque égard à fa valeur, comme d'vne chofe outrepaffant la couftume. Sçais-tu pas bien l'authorité de Meffire Morice, touchant la bonne perfeuerance, qu'il alegue à ce propos? Oultre plus l'on dit communement, que d'vne amour ayfée & facile, l'entrée n'en fut iamais plaifante : Car, fouftenoit vn bon fripon, ou elle eft trop large, trop frayée, ou trop defguifée. Mordienne, quel Docteur ! dit Monfieur, & tu y es plus que diftinctionnaire, tu entends toutes les queftions. Ie te prie ne marchons plus auant, refpond le Sire, & que ie touche au but. Ta profe eft fi atirante, qu'elle me fait oublier mes coupletz, de maniere que fi tu continuois plus gueres, tu n'aurois quafi que me dire, ne moy que te repliquer. Or paix doncq'.

Ce gros Ian toufiours nous efcoute,
Ie croy que de nous deux fe doute,
Et eft de peur quafi vaincu :
Ie te pry' faifons le coqu.

Tu entends tresbien la maniere
Au foir par ton huys de derriere,
Et fçays qu'à moy n'a pas tenu
Que pluftoft n'a efté cornu.

En ta maifon n'eft point les feftes,
Et ne va cherchant que les beftes :
Bélier il eft, bien le fçait-on,
Faifons qu'auiourd'huy foit Mouton.

Or ça, Fiacre mon amy, dit Thibaud, quelle refponfe eut il de cet harmonieux chant ! il fe peult chanter, comme ie cuyde, fur : *Puys que nouvelle affection.* Quelle ! coufin plus que germain, refpondit le Sire, pour mourir tout à vn coup, s'il n'euft efté des folz de la haulte game : Mais fon naturel empefcha pour l'heure fi bien la paffion accidentale, qu'il n'en eut que les fieüres. Maiftre Curé, luy dit la pute, qui vous fait fi hardy de me requerir. Eft ce la bonne opinion, que vous deuez auoir de moy, comme mon hofte & domeftique ! S'enfuyt il, pourtant fi tous les Prebftres de noftre paroiffe vindrent icy chanter l'O le iour faint Thomas, que mes befongnes fe mefurent à l'efquerre ! Allez fot, allez Beneft voftre reigle n'eft pas bonne, & eft voftre plomb trop legier, pour compaffer telles matieres. Saint Vefet, dift lors mon oncle, fi penfois-ie bien entendre la profpective d'vn fondement fi fouuent defcouuert que le voftre. Par ma foy, coufin mon amy, mon pauure oncle (ce voyant) eut recours aux referuateurs de la doctrine amoureufe de fon temps, mefmes à Fines eguilles, Raues douces raues, & à longue efchigne Balays balays : Eftimant par le moyen de telles reuerentes perfonnes, venir au bout de fes ententes. Quoy ! du premier coup fe defcouurir aux maquereaux & maquerelles ! Par les dignes pierres, dont faint Eftienne fut lapidé, dit Thibaud Monfieur, c'eft mal entendu le per. Il n'y a au monde fi feur meffagier ne mediateur d'amours que le dedans d'vne bourse bien garnie, & vn cueur hardy & auantageux de demander, fans faire tant le puceau honteux, & le Babouin.

Par telles fortes pointes,
On vient à ces atainctes (1).

Ouy mais, coufin Thibaud, refpond Fiacre, il la voulait auoir comme amye, par bon, long, & obeïffant feruice, non comme putain : ioint qu'il auoit apris la theorique de l'amour, & par

(1) Dans l'édit. de 1874, M. Assézat n'a pas reproduit ces deux vers.

liure, fans qu'il l'euft onques pratiquée. Entre autres il auoit leu la repetition Bragmardienne, fur la loy de Iulius des Adulteres, faite à Thouloufe en l'an cinq cents & fept. Là met l'Autheur la diference entre Putain, Paillarde, Dame, maiftreffe, & Amye. Sans point de faulte c'eftoit vne queftion qui paffoit le commun du vilage, auffi ne l'auoit il iamais bien entendue : mefmement qu'à grand peine vn ruftique de fa forte peult eftre ciuil au fleur de la marmyte. Il fault marcher vn peu plus loing, qui veult voir les haultz clochers. Et voicy rage, dit Monfieur, & ou en as-tu tant eftudié ! le te prendrois auffi bien pour l'enfeigne des breuieres du Curé, qui donne de fi bon cueur les fieûres quartaines aux hommes de fa paroiffe & excufe tant bien fes paroiffiennes. Tu fçais qu'il eft, ie te diray feulement ce mot en paffant. Ce bon zelateur du deshonneur des femmes, reprenoit vn lendemain de Noël fes pitaux de leur mode de faire affez inconfiderée, & fote, & leur difoit : Ie fuis tout efbahy de vous autres, qui auez robes courtes, & les chemifes ferrées dans voz chauffes, que vous ne fuynez, en venant à la meffe, les voyettes des gueretz, & ne paffez par les rotes, fans monter, comme hernez, pas à pas fur les efchalliers, auecq' voz foulliers, & fabotz tous fangeux ! voz paunres femmes, filles & chambrieres s'y crotent toutes leurs chemifes, ie m'en fuis bien aperceu. Et te velà (1) plus meflé que l'efcheneau de noftre chambriere, dit le bon Thibaud. Ha coufin, refpond Fiacre, la brayette facerdotale eft chofe trop digne pour toy. Mais toy, coufin Sire, ou as tu peu entendre, & qui t'a fi bien diffoulz les methodes, de planter lomay (2) au trou d'antan ! Ie n'euffe pas fceu que tu t'en eftois fuy à Lyon, apres que tu euz defcouuert les Sirapiennes, fi tu ne m'euffes dit trois motz du iargon de la Dane (3) Pernetta ! Ainfi

(1) *Vela*. C'est encore aujourd'hui en Bretagne la prononciation populaire. L'éditeur de 1874 a eu tort d'imprimer « *voylà,* » puisqu'il suit l'édit. de 1548 ; mais celle de 1554 porte « *voylà*. »

(2) *Sic* édit. 1548 et 1732. — « *Le may* » édit. 1554.

(3) Edit. 1548 et 1554 portent « la *Dane* » qui semble une faute que les édit. de 1842 et de 1874 corrigent en « *done,* » mais qu'il serait plus naturel de corriger en « *Dame*. »

s'accusa le Curé d'auoir leué le corset des pacientes Dames. Asseure toy, Thibaud Dominé, que l'on aprend auiourd'huy plus auecq' aucuns Sires, que des quadrangulaires. Si pour le iourd'huy l'vn de ces messires se trouue en noce, banquet, ou festin d'acouchée, auecq' leur clerc damp Josse le Bossu, il n'y aura bon morceau que pour eux, au moins s'ilz sont priuez de l'F trenchée, puys apres auoir masché à la libre Tudesque, saoulz comme Griues, font leurs declamations des peines qu'ilz ont pour seruir leur mere & à consfecer. Voylà la plus grand' & saine partie des propoz de telles bestiales personnes. Mais d'vn Sire bien entendu, qui sçait que c'est que de viure entre les hommes de bon iugement, d'esprit & de vertu, ses deuiz ne sont point sans profit. De sorte qu'on s'en esbahist, & les a l'on en amiration, mesmes le Noble de nostre bourg. Car s'il est question de parler oultre leurs marchandises de nauigation, d'Architecture, des ars liberaux, & Mathematiques, ciuilité, honnesteté, science et bonne experience, des manieres de viure & façons modernes, les bonnetz à l'orbalestre en triumphent autant bien, que noz nouueaux Cremonistes & Florentins, dont la pluspart n'a l'vsage que de faire arresser l'espée, dresser la parade, & porter l'arriere niece d'vne gibecière pleine de coton, faignants estre aquitz, ou commissions, pour les nouuelles guerres de Sauoye. Et quant aux femmes de chaperon doublé (1) d'vn faux manchon de quelque vieil damas, & à bord par derriere de veloux, ou en trouuerez vous de plus galantes (noz gentifemmes & courtisanes exceptées) excellentes & braues, que nos glorieuses de Sirap! Il ne s'en fault que les Martres sublimes qu'elles n'osent mettre au col: mais pour s'en venger elles doublent leurs pelissons de tafetas changeant. Vrayement la coifure de credit à transferé le bon sçauoir, entretien, beau & bon parler de l'extremité à son mylieu. Ah! ah Seigneur! respond Thibaud: car ie ne t'ose plus apeller (tant ie te voy scientissime) Fiacre, Sire, ne cousin, vous vous oubliez, & sortez de noz terres. Retournons, que les Anglois ne nous surprennent. Que fist nostre

(1) Edit. de 1848 et 1884 portent « *double*, » faute évidente pour « *doublé*. »

oncle Huguet apres l'outrageuse responce de son hosteſſe ! Sur mon ame, tu as bonne retentoufle, ie l'auois mise dans mes choux de disner, si tu ne la m'eusses r'amenée en memoire. Que penserois-tu qu'il eust fait, dit Fiacre, fors recommencer vne plus urgente poursuyte ! Sçais-tu pas bien qu'à gueule eschaufée la decoction de ioberde (1), & veriust est plus saine, que l'eau fraische & claire ! Il est bien vray, que la dissimulation est vne grand recepte pour nos rusées du iourd'huy : Mais quoy ! chacun ne se plaist pas à atendre dix ans pour vn baiser, mesme d'vne, qui en derriere chauvist des aureilles pretendant le coucher. La bonne personne r'entre d'vne fieure lente en continue, passe tous les iours vingt fois deuant sa porte, salue les fenestres, adore l'huys, se passionne, se crucie, & se tourmente : Brief fait plus de souspirs & admiratiues à l'endroit de sa chambre, qu'vn Mylannois deuant le Dome saint Ambroise, ou vn Venitien deuant saint Marc : Mande, & contremande, escrit, donne resueilz & aubades de sa vieille guiterre, qu'on souloit nommer guiterne, loué les Sauetiers (2) du clos Moreau, pour les chansons, vend tous ses liures, sayes & robes fourrées au printemps, pour la resiouir d'vne algarade d'espinette desemplumée, auecq' quatre violons à treize cordes ensemble, & huict cornetz, le tout à quinze acordz. Or cuydoit il apres ces motetz de Chahuan auoir quelque bon tour d'œil, ioyeux visage, & gaye caresse, si que le vendredy d'apres Quasimodo ayant sa lourde aymée acheté pour dix ou douze solz de menuyse, pour traiter ses cameristes au vin aigre, & valetz au persil, le poursuyuant & venerable amoureux vestu d'vn (3) saye de la robe nuptiale de son pere, que sa sote mere luy auoit enuoyé, au bust noir, d'vnes chausses à la cuyssote, & d'vne marabaise grise la voulut aller voir. Auint qu'en entrant, elle (qui estoit maistresse, chambriere de chambre, & cuysiniere) tenoit sa iate

(1) Edit. 1554 porte « *Iombarde.* »
(2) Edit. 1554 : « les *Sauetieres.* »
(3) Les éditions de 1732, 1842 et 1874 impriment à tort « *une* saye. » — La vraie leçon est « *vn* saye, » qui se trouve dans toutes les anciennes éditions, notamment dans celles de 1548 et de 1554.

toute pleine d'eau feigneufe, tripes, amers, efcailles de poiffon, dont en couurit ma nouuelle perfonne (penfant la ieter dans la rue) depuys fa coronne iufques aux talonnetz de fes chauffes, & fi à point, que vous l'euffiez dit eftre vne trainée, pour les Efcoufles & Pyes, ou le vieil gendarme d'Effone à tout fon jaques de la paroiffe. Luy acouftré de ce nouueau mafque rentra dans fon eftude, par l'huys de la ruelle, & fe confoloit en luy mefme d'auoir receu ce recent deplaifir : d'autant, difoit il, qu'il luy fut auis, qu'elle auoit eu quelque dueil de lui auoir fait ce tord, qui feroit (poffible) ocafion de renfort d'amytié, & commencement d'aliance affeurée. Comment ! repliqua lors Monfieur, les Dames de ville s'esbatent doncq' à faire enduret leurs amoureux, & prennent plaifir à les fafcher ! C'eft bien au rebours de Colette de Monforeau, qui fe refiouyffoit depuys mynuict iufques au poinct du iour, pour auoir ouy chanter feulement le Coq du Secretain de Candes, qu'elle auoit pris en amour le iour faint Martin en faifant fon ofrande. Auffi, refpondit Fiacre, eftoit elle du temps de la paffion de Saumur, ou les femmes des Anges aymerent les Dyables. Finablement maiftre Hugues (1) noftre oncle fe defpouilla, & retournant le lendemain au matin à la premiere meffe, trouua fon tourment, dont luy efmeu, & impacient de bon efpoir, luy donna tel fouflet de cinq ou fix francs, qui luy reftoient dans fa bourfe, qu'il la rendit plus douce, que la grand' Gilette, que fa petite chienne mignonne contrefait fi fouuent & bien fur le dos. Et c'eft ainfi qu'il y fault aller, de par fa mere, dit Thibaud, non pas fimuler le marmiteux & l'obferuantin trente deux, ou trente troys moys : à quoy me vouloit contraindre Colichon, fi ie ne luy euffe aporté vn demy ceint de la foire de Chandeleur. Auffi n'eftimez vous pas, quand on fait l'amour à vne femme, qui a quelque peu d'efprit, qu'elle ne fe doute bien à quelle fin c'eft, & pour quoy ! C'eft doncq' folie de luy dire. Parquoy fi l'occafion s'offre, vous n'atendrez qu'on vous die. Hors d'icy niays : vuydez hors de ma prefence, nouueau par tout:

(1) L'édit. de 1842 et de 1874 impriment *Huguet*. — Edit. 1884: « *Huges*. »

voulez vous qu'on vous ouure auecq' les deux pouſſes ce, qui ſe plaiſt à eſtre pris par force! Par l'eſprit de ma feuë mere, diſt Guillot, le plus ancien & premier des valetz de la paroiſſe, c'eſt trop muſé aux maladies de Nature. Parlons vn petit de noſtre aſſemblée prochaine, & auiſons comment nous pourrons traiter les refueurs de Cunaud, s'ilz nous viennent voir à noſtre confrairie de la Dedicace, ou monſieur Oenotrius ſera Prevoſt de la Hemée. C'eſt bien dit, reſpondirent les neueux du vieil amant: & alloient coucher d'ordre les rengs, qui y ſeroient tenuz ſi la pluye ne fuſt venue, qui les fiſt departir.

(CHAP. XV.) — *La deliberation de Guillot, ſur l'ordre de la Hemée, ou banquet de la Dedicace de Borneu, feſte annuelle de toute la chaſtelenie de Vaudeuire.*

Guillot impacient (comme ſont communément tous (1) gents de vilage) & aſſez indiſcret, ne ſceut attendre au iour acouſtumé, qui deuoit eſtre la feſte ſuyuante, à declarer ſa fantaſie, touchant l'apareil du banquet des confreres; mais ſi toſt qu'il fut arriué à Borneu, apres toutesfois qu'il eut beu vne tierce de vin meſure du lieu, qui ne vault ſeulement que neuf chopines de Chouſé, & s'eſtre feiché en l'ombre de cinq ou ſix gros fagotz, & autant de bourrées, envoya querir le Vicaire de la paroiſſe (ſans lequel en telz actes on ne fait iamais rien) Tonin l'Eſtonné, Hubert du Gué d'Ancone, Baſtien Bibus, & Phelipes Dauon, les plus beaux & gentilz feſſeurs de pain de toute la Chaſtelenie. Auſquelz venuz

(1) Edit. 1554: « *toutes* gens. »

il dift de bonne forte : Hé compagnons, vous foyez les tresbien venuz, vous ne fçauez pourquoy ie vous ay mandez ! Non non, holà hée, tout beau. Ie le vous vois dire : car à peine le deuineriez vous. Ie croy que vous m'auez autresfois ouy parler des bons tours, que me firent les Moynes de Cunaud quand i'y fu à la Myaouft mener la fleur de ce bourg, & comme ilz renuoyerent quinze iours apres voz coufines, & ma fœur, fentants leur cordouan à pleine gorge, & le Maroquin d'vne lieuë, & fi foupies, qu'il les falut mettre vn moys en mue, deuant qu'elles euffent repris leur ply. I'ay toufiours penfé depuys à m'en venger, & leur dreffer vne trainée, pour mieux les prendre au piege, que entre vous m'ayderez à tendre. De Dymanche en troys femaines fera noftre fefte, & par mefme moyen le iour de noz confraires (1), auxquelles on vient de tous coftez, & d'Andrezé mefmes, & de la Segniniere (2) : Ie ferois d'auis à fin que noz voifins euffent meilleure enuie d'y venir defpendre leurs fix foulz & troys (3), dreffer quelques affietes nouuelles & entremetz, pour defennuyer la compagnie, fans nous amufer auiourd'huy, ne Ieudy, à vn tas de folies, que nous ont amenées vne maniere de noz bragardz, qui ont hanté les villes, & gents de bien, à deuifer toutes les feftes, les vefpres dites. Celà ne me plaift point : mais que leur fert il de vouloir aprendre ceux qu'on ne peult enfeigner, & perdre leur temps apres vaines perfonnes ! Qu'ilz nous laiffent telz que nous fommes. Boire bien aux iours feftez, regarder fi on a gaigné fur fon blé, & comme l'on pourra prendre nouueau terme de ce que l'on doit, n'eft ce pas noftre eftat ! Si eft, & maudit foit celuy qui abolit les bonnes vfances. Nous aurons doncq', la foupe mangée, & le brouet auallé, des aureilles de vache à l'eftuuée, le poil ofté, celà s'entend : des piedz de Bœuf roftiz, lardez de rifortz, des teftes de veau en pafte, farcies de

(1) *Sic* édit. 1548 ; c'est probablement une faute, pour *confraries*. Edit. 1554 porte « *confaires*. »

(2) *Sic* édit. 1548 et 1554.

(3) *Sic* édit. 1548. — Il faut lire probablement : « six soulz et troys deniers. »

culx de Peulle : & ce pour nous moquer de noz Cunaudiftes. Piedz de chapon à la fricaffée, Gefiers au ciué. Chefz de Belin dorez, autrement apellez perdrix de la truanderie, Gambes de cabre à la fauce verde, faoul à la vinaigrette, hachis de groing de Truyes, Cochons boulux, pource que l'on s'ennuye du rofty. Leuraux flambez puys à mycuit les garnir d'orties, de peur qu'ilz fentent leur lande, auecques quelques falades d'efcorces de chaftaines, queuës de poyres, & teftes de rabes. Pour l'entremetz iardz de dixhuiét ans, cuitz au four entre deux paftes, & auecq' leur plume. Il me fouuient que l'année paffée ceux de Ville Dieu mangerent toute la peau, & laifferent la chair à qui la vouloit prendre : Par fainte Agnes, marraine de ma feuë tante, s'ilz en veulent manger encores vn coup, ilz auront la peine de la plumer, s'ils n'ont les gofiers pauez de greffe. L'anatomie d'vn vieux mouton, & des Canardz à dodo l'enfant. Et fi ne font bien entremeftez (1) apellez moy Nifque, ou plus fot encores. C'eft quelque chofe de fçauoir la cuyfine auecq' fon labourage. Au moins fi l'on fe trouue en quelques bons lieux, on eft eftimé des fripons : Mais s'amufer (en lieu de cognoiftre les faifons de l'année, l'oportunité du temps, & fçauoir conter combien ont defpendu les cheuaux à Monfieur en herbe, & le mulet de ma Damoyfelle à l'auoyne) à moucher vne chandelle pour l'amour de Catin, à bien tifer vne torche, & regarder s'il fault rien à Monfieur de Galopinerie, & au vieux rechignard pelé de Chalonne, & n'eftre loué d'autre chofe, ce n'eft pas grand intereftz pour auancer ces fept vingtz francz qu'il a eux pour toute fucceffion de fes parents. Ie fçay que Catin la rude a dit qu'il y en auoit cent quarante & dix : Mais ie n'en croy rien fi ie ne voy le conte. Et dea ce veau difmeret, qu'à mille de millions de pannerées de beaux Dyables : & trut, que bon gré, il ne vault pas que i'acheue. I'euffe eu le ioyau fans luy, le gros maroufle embadaudé : mais il me fit chere (2) d'vne iambette fi vertement, que ie rompy les machoueres de la

(1) Edit. 1554: *entremesles*.

(2) *Sic* édit. 1548 et 1554. — Il faut lire « cherre » ou « choir, » c'est-à-dire choir, tomber.

creature que ie menois. C'eſt tout vn, il ſera du nombre de mes mignons. Et du deſſert, vous n'en dites mot ! fiſt Toni : Comment ! y aura il du four ! Ouy & de la cheminée. Penſez-vous, reſpond Guillot, qu'on depeſche ainſi les matieres ! Atendez du reſte à demain. Beuuons, & nous allons coucher. Voylà le retour de matines, ſi vous fuſſiez venuz auecq' Maheu Bridou, ce fuſt fait. Et quoy ! vous ne demourez pas ceans ! A Dieu doncq', meſſieurs.

Jouyr, ou rien.

Fin des Propos Ruſtiques nouuellement imprimés à Paris (1).

(1) Ces deux dernières lignes ne sont que dans l'édit. 1584.



PROPOS RVSTIQVES

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS



NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

(*Epiſtre au Lecteur.*)

— P. 6, l. 27 : *Ces Egyptiens ſophiſtiqués.*

Ces faux Egytiens ſont les nomades qu'aujourd'hui, ſans plus de raiſon, nous appelons Bohémiens. — La ſynonymie de ces deux appellations eſt déjà conſtatée au XVI[e] ſiècle. La grande ordonnance des Etats d'Orléans, publiée en 1561, porte (art. 104): « Enjoignons à noz baillifs, ſeneſchaux ou leurs lieutenans & autres noz officiers faire commandement à tous ceux *qui s'appellent Bohémiens ou Egyptiens,* leurs femmes, enfants & autres de leur ſuyte, de vuider dedans deux mois noz royaume & pays de noſtre obeiſſance, à peine des galères & de punition corporelle, » &c. Le chap. 19 du livre IV des *Recherches de la France,* d'Etienne Paſquier, a pour titre : « Vers quel temps un tas de gens vagabons, *que les uns nomment Ægyptiens, les autres Boheſmiens,* commencerent de roder cette France. » — Dans le curieux livret intitulé *La Vie généreuſe des Mercelots, Gueux & Boeſmiens...* par

M. Pechon de Ruby, gentilhomme breton (Lyon, Jean Jullieron, 1596), l'auteur, qui avait goûté de cette vie, dit : « Lors je quittay mes gueux, & allay trouver un capitaine d'egyptiens qui estoit dans le faubourg de Nantes, qui avoit une belle trouppe *d'egyptiens ou boësmiens*, & me donnay à luy. » (Réimprimé en 1857, par M. Edouard Fournier, dans les *Variétés hist. & litt.* de la Bibliothèque elzévirienne, t. VIII, p. 175.)

— P. 7, l. 10 : *Se battre pour la vessaille.*

De *vesse*, femme de mauvaise vie ou qui, tout au moins, mérite peu de considération, vient inconteftablement *vessaille*, employé dans le même sens par Rabelais (liv. III, chap. 12), quand il raconte que Jupiter, attaqué par les géants, ne garda près de lui, pour les combattre, qu'une seule déesse, Minerve, & expulsa de l'Olympe toutes les autres, « chassant des cieulx en Egypte toute ceste *vessaille* de déesses, déguisées en beletes, fouines, » &c. — L'interpolateur de 1548, sous prétexte apparemment de rectifier l'ortographe de du Fail, a commis ici un ridicule contre-sens : de *vessaille* il a fait *vaisselle*.

— P. 9, l. 8 : *La mode dadonques d'imposer à signifier.*

Du Fail veut dire qu'à cette époque, pour exprimer une idée nouvelle, on produisait quelques sons articulés composant un nouveau mot, auquel on imposait arbitrairement la signification dont on avait besoin.

— P. 10, l. 21 : *Caton.*

Au prologue de son traité *de Re Rustica.*

— P. 10, l. 26 : *Cicero... en son Tusculan.*

La villa de Cicéron, à Tusculum.

— P. 10, l. 29 . *Vegece.*

Au traité *de Re Militari*, lib. I, cap. 3.

— P. 11, l. 24 : *Attile Calatin.*

M. Assézat (*OEuvres de du Fail*, I, p. 8, note 3) croit devoir corriger ici le texte de notre auteur & lire *Collatin* pour *Calatin*. C'est une erreur. Attilus Calatinus, issu comme Régulus de l'illustre & antique famille *Attilia*, fut deux fois consul de Rome, en l'an 496 & en l'an 500 de la fondation de cette ville (258 & 254 avant J.-C.) Il défit deux ou trois fois les Carthaginois, & fut

même diſtateur, en l'an de Rome 505 (249 ans avant J.-C.) Les *Biographies* soi-disant *univerſelles* de Michaud & de Didot le paſſent ſous ſilence, ainſi que le *Diſtionnaire*, encore plus *univerſel*, de Larouſſe. Mais le *Diſtionnaire hiſtorique* de Moréri (édit. de 1759, I, p. 464-465) lui conſacre un article intéreſſant & renvoie pour plus de détails à Tite-Live, Polybe, Florus, Eutrope, Oroſe, &c. Voilà plus de garants qu'il n'en faut pour empêcher de le confondre avec Collatin.

— P. 12, l. 3 : *Les Moutons à la grand laine.*

Le *mouton* était une monnaie d'or qui eut cours depuis ſaint Louis juſqu'à Charles VII, & que l'on appela d'abord denier d'or *à l'agnel*, parce qu'elle portait la figure de l'*Agnus Dei*. Les plus grands de ces « moutons, » dit moutons *à la grand laine* pour les diſtinguer des moindres, dataient du règne du roi Jean. Emis pour un franc ou une livre tournois, ils auraient de nos jours 16 fr. de valeur intrinſèque. Voir Cartier, *De la numiſmatique de Rabelais*, dans la *Revue numiſmatique*, t. XII. — Cf. Rabelais, liv. I chap. 8 & 53 ; liv. III, chap. 2, &c.

— P. 12, l. 10 : *Choſe (ſoubz ton iugement ſoit) indiſpoſée.*

Et non : « choſe *(ſous ton jugement)* ſoit indiſpoſée, » comme porte l'édition de 1548. Car du Fail entend dire à ſon leſteur : Contente-toi de ce peu que je t'offre, qui eſt choſe mal diſpoſée & de mauvaiſe grâce : libre à toi du moins d'en juger ainſi *(ſous ton jugement ſoit !)*

(CHAPITRE I.)

P. 13-16 : Ce chapitre contient la miſe en ſcène de tout le livre. Il ſerait intéreſſant de déterminer le lieu où du Fail place cette ſcène. Ce lieu n'eſt certainement pas imaginaire. Ce doit être une prairie, car une prairie ſeule convient pour ces exercices d'arc, de luttes, de courſes (les barres ſont un jeu où on court beaucoup). On peut choiſir entre Château-Létard, qui a

encore aujourd'hui quatorze hectares de prés magnifiques le long de la Seiche, & la prairie de la Hériffaie, auffi d'une belle étendue (plus de deux hectares) & tout entourée de beaux arbres.

— P. 15, l. 14 : *Eft deuenu bon vigneron.*

Lors de la publication des *Propos Ruftiquès* (1547), il exiftait encore des vignobles dans beaucoup de paroiffes autour de Rennes. Dans mes *Recherches fur Noël du Fail* j'ai cité, entre autres, deux actes qui établiffent l'exiftence de terres plantées en vigne en 1554 dans la paroiffe de Thorigné, aujourd'hui commune du canton de Rennes N.-E , & en 1601 dans celle de Châtillon fur Seiche, aujourd'hui commune du canton de Rennes S.-O. Il y a beaucoup d'actes de ce genre. Châtillon touche Saint-Erblon, la paroiffe natale de notre auteur. (V. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1875, p. 269.)

— P. 15, l. 18 : *Le Romant de la Rofe.*

Ce paffage, avec plufieurs autres de notre auteur, montre qu'au XVIe fiècle l'inftruction, le goût de la lecture étaient bien plus répandus dans la population des campagnes qu'on ne le croit généralement. Chaque paroiffe avait fon maître d'école ; du Fail, très-probablement, s'eft plu à tracer ici le portrait du vieux pédagogue de St-Erblon qui avait été fon premier maître. — Quant aux livres dont Huguet fe plaifait à faire la lecture pour lui &, aux jours de fête, pour fes amis, il fuffit de remarquer qu'aujourd'hui encore l'Almanach, qui a remplacé le *Compot & Kalendrier des Bergers* (imprimé dès 1493), eft refté dans nos campagnes le livre par excellence ; ceux qui connaiffent nos payfans (du moins ceux de l'Oueft) favént auffi comme ils fe plaifent aux récits où on fait agir & parler les animaux : de là fuccès tout naturel des fables d'Efope dont une première traduction par frère Julien Machaut, des Auguftins de Lyon, avait paru dans cette ville chez Mathis Hucz en 1484, Le *Roman de la Rofe* indique une culture intellectuelle beaucoup plus raffinée ; toutefois la popularité de ce poème (imprimé vers 1485) était telle qu'on ne s'étonne pas beaucoup de le voir ici. Mais que dire de cette avalanche de poéfies & de poèmes dont l'interpolateur de 1548 s'eft plu à accabler nos pauvres Rufti-

ques (voir ci-dessus p. 138) ! Le *Livre de Matheolus*, les *Dictiés* & *Ballades* d'Alain Chartier, les *Mystères* interminables des frères Gréban, les *Chants royaux* de Crétin, comment croire que de simples paysans pussent se plaire à ces œuvres prolixes, où le naturel manque presque partout ! Tout au plus admettrait-on que le rôle du roi Charles VIII en Bretagne à la fin du XV[e] siècle, son mariage avec la duchesse Anne, eût introduit & maintenu dans la littérature de nos campagnes les *Vigiles du feu roi Charles* de Martial d'Auvergne. Néanmoins, dans son édition de 1549, du Fail les retrancha sans pitié de la bibliothèque rustique, ainsi que Crétin, Gréban, Chartier & Mathéolus. — L'éditeur de 1573 (voir ci-dessus p. 131) rétablit les *Vigiles du roy Charles*, auxquelles il joignit *Ogier le Dannois*, *Valentin & Orson*, les *Miracles de Nostre Dame* & les *Vaillances du bon chevalier Bayard*. A la différence de l'interpolateur de 1548, cet éditeur prenait au moins la peine d'écrire des choses vraisemblables ; car ces quatre ouvrages étaient dès lors des livres populaires de nature à plaire à nos Rustiques. Les trois premiers sont entrés de bonne heure dans la bibliothèque *bleue*, la vraie bibliothèque des campagnes ; le dernier était, à n'en pas douter, le livre de Champier (paru en 1525), qui eut un grand succès dans les masses par son tour légendaire & romanesque & où on trouve, entre autres choses, une chanson sur la mort de Bayard fort en vogue au XVI[e] siècle.

(CHAP. II.)

— P. 17, l. 2 : *Bon Grammarien & passablement Sophiste.* Sachant bien la grammaire & quelque peu la logique. C'est ce même Anselme qui, au chapitre précédent, est représenté comme « bon laboureur & assez bon petit notaire pour le plat païs. »

— P. 18, l. 2-3 : *Combien auoit valu le bled à Loheac, fleaux au Liege.*

Lohéac, aujourd'hui commune du canton de Pipriac, arrondiffement de Redon (Ille-&-Vilaine), était autrefois une feigneurie importante, dont les marchés étaient très-fuivis. — *Le Liège* n'eft par un nom de lieu, mais un nom de foire. Il y a encore à Dinan (Côtes-du-Nord) une foire de ce nom, connue dans toute la Bretagne, qui commence le jeudi de la 2ᵉ femaine de Carême, dure huit jours, puis s'interrompt pendant une femaine, pour reprendre au bout de ce temps & durer encore huit jours. La première partie de cette foire, la première huitaine, s'appelle proprement la foire du *Liège*, la dernière partie, foire du *Deliège*. Ainfi écrit-on ce nom aujourd'hui & l'écrivait-on dès le temps de du Fail; on trouve auffi dans les titres anciens la forme *Liaige* & *Deliaige*, qui, dans notre fyfteme orthographique actuel, répond à *liage* & *déliage*. On n'a propofé fur l'origine de ce nom, que des hypothèfes peu fatisfaifantes. — Cette foire de Dinan eft un grand marché de beftiaux & furtout de chevaux.

— P. 18, l. 3 : *Au foir, aux raiz de la lune, iazans librement enfemble.*

Nous trouvons pareilles mœurs en Normandie ; la *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité* (de 1579), qui eft le recueil des contes ruftiques de la forêt de Lyons près Rouen, dit des campagnards de ce pays : « Après fouper voulentiers en temps d'efté les voifins s'affemblent par troupes, pour paffer le temps & devifer de plufieurs chofes. » (Edit. Jannet 1853, p. 160).

— P. 18, l. 11 : *Notaire de la court de Bobita.*

M. Affézat dit, dans fon édition de du Fail (I, p. 17) : « La cour de Bobita eft un mythe. » Il fe trompe. *Bobita* eft une forme de *Bobital*, répondant à la prononciation populaire qui ne fait pas fonner le *l* final. Bobital eft aujourd'hui une commune du canton (oueft) & de l'arrondiffement de Dinan (Côtes-du-Nord). C'était jadis le chef-lieu d'un doyenné ecclésiaftique comprenant les paroiffes du diocèfe de Dol enclavées dans l'évêché de Saint-Malo ; à ce doyenné était annexée originairement une petite officialité foraine dont du Fail fe moque ici, tout comme il pourfuit ailleurs de fes farcafmes les « vieux auditoires d'archediaconez, » de « prieurés caducs & déferts. » (*Contes d'Eutrapel*, édit 1585, f. 3

vº & édit. 1874, I, p. 216). Au chapitre XI des *Contes d'Eutrapel*, il dit d'un perſonnage ridicule « que dernièrement il avoit abreuué du fin fond de ſes chauſſes toute l'aſſiſtance de l'auditoire de Bobita. » (*Ibid.* édit. 1585, f. 59 Rº; 1874, II, p. 21).

— P. 18 l. 29 : *Tiphaine la Bloye.*

Au regiſtre baptiſtaire de la paroiſſe de Pleumeleuc, de laquelle dépend la terre de la Hériſſaie, il y a une famille *Le Bloy* qu'on trouve à chaque page, dont les femmes étaient appelées *La Bloye*, ſuivant l'uſage, encore en vigueur dans nos campagnes, qui de la femme de Martin fait *la Martine*. Si l'on n'y rencontre pas Tiphaine elle-même, c'eſt qu'elle devait déjà être morte en 1543, date du plus ancien regiſtre.

— P. 19. l. 12, 13 : « *Maiſtre Huguet ha roſty en beaucoup de cuyſines.* »

C'eſt-à-dire : beaucoup voyagé & beaucoup vu. Dans la *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité* (édit. Jannet 1853, p. 33) on trouve une expreſſion analogue : d'un perſonnage qui avait beaucoup voyagé on dit « qu'il avoit eſté en pluſieurs lieux, *veu maints potz bouillir, deſquels il n'avoit humé le brouët.* »

(CHAP. III.)

— P. 22, l. 8 : *Au muſnier de Vaugon.*

Voir ci-deſſus p. 107.

— P. 22, l. 24 : *Aux landes de Liboart.*

Ce nom ne ſemble pas imaginaire, mais nous n'avons pu retrouver la ſituation de ces landes.

— P. 23, l. 1 : *La Seguimere.*

On peut voir là, & plus bas p. 76, l. 16, une faute d'impreſſion pour *Seguinière*. Nous n'avons trouvé ce nom nulle part autour de la Hériſſaie ni de Château-Létard. Mais il exiſte une commune de ce nom dans le département de Maine-&-Loire, arrondiſſement & canton de Cholet. Et quand nous étudierons les

Baliverneries de Noël du Fail, nous verrons que notre auteur, pour dérouter ses lecteurs & dépayser ses histoires bretonnes, s'est plu souvent à y mêler des noms de lieux angevins.

— P. 23, l. 12-13 : *Quelcun du village, comme vous pourriez dire Pestel.*

On trouve une famille *Pestel* ou *Paistel* dans le Registre baptistaire de Noyal sur Seiche, entre autres, un « Jordran *Paistel*, » parrain le 27 juillet 1494 (fol. 4 R° Cf. fol. 2 V°). C'est le même nom, car à cette époque les variantes orthographiques des noms propres, celles surtout qui ne modifient pas la prononciation, sont absolument sans importance.

— P. 24, l. 16 : *Vindelles.*

Dans nos notes sur les chapitres IX & X, nous rechercherons quel est le lieu que désigne ce nom.

— P. 25, l. 4 : *Puisque à faire faire.*

Locution elliptique, dont l'édition de 1549 nous donne le sens, en la remplaçant par : « Puisque *faire le faut.* »

— P. 28, l. 28 : *Ce m'aist Dieu.*

Littéralement : *Hoc me adjutet Deus*, que Dieu m'aide, que Dieu me soutienne en cela ! — Attestation par laquelle on prend Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on dit; voir aussi p. 78, l. 9,

— P. 30, l. 3-4 : *M'est auis auoir ouy dire dun antique laboureur.*

Voir Pline, *Hist. nat.* XVIII, 6.

(CHAP. IV.)

— P. 31, l. 3 : *Le heron triste sur le bord de leaue... signifie lhyver prochain*, &c.

Au chap. VIII du livre Ier de la *Maison Rustique* de Charles Estienne, publiée en 1570, on retrouve une partie de ces présages, avec beaucoup d'autres fort curieux.

— P. 32, l. 14 : *Lorsqu'il estoit question d'aller à Pharingues.*

C'eſt Rabelais qui, voyageant dans le goſier de Pantagruel, y découvrit « *Laringues* & *Pharingues*, qui ſont deux groſſes villes comme Rouen & Nantes, groſſes & bien marchandes. » (*Pantagr.* l. II, chap. 32.) Du Fail parle auſſi de Laringues au chap. X des *Propos Ruſtiques*, ci-deſſus p. 77, l. 7.

— P. 33, l. 19-20 : *Et beaucoup dautres telles chanſons.*

Outre les huit chanſons indiquées ici par les premiers mots de chacune d'elles, l'interpolateur de 1548 en mentionne quatre autres commençant ainſi : *Mon Dieu ie viens vers vous demander alegeance. Tenez mon pain. Qui veult du lait. Je ſens l'affection.* » Nous avons retrouvé dans les recueils du temps pluſieurs de ces chanſons.

— P. 34, l. 8-9 : *En ce temps nauoyent haults de chauſſes, mais bien brayes.*

Les *braies* reſſemblaient à notre pantalon & couvraient à la fois le ventre, les cuiſſes & les jambes. Les *hauts de chauſſes* s'arrêtaient aux genoux & ne couvraient pas les jambes. — J. Quicherat, *Hiſtoire du Coſtume.*

— P. 34, l. 15-17 : *On leuſt porté au Pleſſeis à la forge chez Guyon Jarril, & s'il n'eſtoit à la maiſon, quon leuſt porté à Chantepie.*

Il doit s'agir ici du Pleſſis de Vern, village & château en la paroiſſe de Vern, limitrophe de celle de Chantepie. Chantepie & Vern ſont aujourd'hui deux communes du canton (S.-E.) & de l'arrondiſſement de Rennes, Ille-&-Vilaine. — Les regiſtres paroiſſiaux de Vern n'étant pas anciens, nous n'avons pu y retrouver Guyon Jarril.

(CHAP. V.)

— P. 36, l. 1 : *De Robin Cheuet.*

Robin Chevet, le héros de ce chapitre, n'eſt point un perſonnage imaginaire. Un mot de la p. 39 (l. 19) montre qu'il habitait

la paroiffe de Noyal fur Seiche, limitrophe de celle de St-Erblon. Dans le regiftre baptiftaire de Noyal qui commence en 1494, on trouve prefque à chaque page le nom d'une famille Chevet, race de payfans qui femble avoir été très-nombreufe & dont une branche était établie au village des Places, affez peu éloigné de Château-Létard. Trois ou quatre membres de cette famille portent le prénom de Robert ou Robin. Nous aurions donc l'embarras du choix; mais un feul a une femme du nom de Jeanne; c'eft évidemment le héros des *Propos Ruftiques*, car du Fail a foin de nous dire (p. 36, l. 14) que la femme de celui-ci s'appelait Jouanne ou Jeanne, ce qui eft le même nom.—En 1526, ce Robin Chevet eut de fa femme, Jeanne Barrière, une fille auffi appelée Jeanne, qui fut baptifée à Noyal le 16 feptembre. En 1523 (11 novembre), il avait été parrain d'un neveu, Martin Chevet, fils de Jean Chevet & de Guillemette Barrière : il y avait donc double alliance entre ces deux familles. Mais notre Robin Chevet ne vécut guère au-delà de 1526, puifque, moins de trois ans après, on voit Jeanne Barrière avoir d'un autre mari, appelé Michel Balue, un fils baptifé auffi fous le nom de Michel le 9 février 1529. (Regiftre baptiftaire de Noyal fur Seiche, fol. 76 V°, 88 R°, 97 V°). — Ces dates s'adaptent parfaitement à la donnée des *Propos Ruftiques*, car les vieillards dont du Fail recueille les converfations parlent de ce Robin comme d'un homme mort depuis affez longtemps (voy. p. 34, l. 22 à 25), ce qui le rejette néceffairement dans le premier quart du XVI[e] fiècle.

— P. 37, l. 3-4 : *Du temps que les beftes parloient (il ny ha pas deux heures).*

« Au temps que les beftes parloient (il n'y a pas trois jours, » — avait déjà dit Rabelais, liv. II, ch. 15. — Dicton ainfi expliqué par Henri Eftienne (en 1566) dans l'*Apologie pour Hérodote*, chap. XXXVII, « Pareillement fe dit par dérifion : *Du temps que les beftes parloint.* Car c'eft autant que fi on difoit : Au temps jadis, que les hommes eftoint fi fots qu'ils fe laiffoint perfuader que les beftes parloint. Ce qui eft dict (comme je croy) pour le regard des fables d'Efope, lefquelles fe trouvoint des lors traduites en noftre langue. »

— P. 37, l. 9-10 : *De cuir d'Asnette.*

Sans doute l'hiftoire de *Peau d'Ane*. Mais était-ce la verfion fuivie par Perrault, ou celle qu'on trouve dans le dernier des contes attribués à Bonaventure des Périers (édit. Lacour, 1856, t. II, p. 392), ou même une troifième verfion ! Voilà ce que l'on ne faurait décider.

— P. 37, l. 13 : *Près la fontaine du Cormier.*

M. Affézat (t. I, p. 41, de son édit. de du Fail) affirme qu'il s'agit ici de la « fontaine de Saint-Aubin du Cormier, » ce qui n'a aucune vraifemblance. Rien de plus commun en Bretagne que ce nom de Cormier donné à des villages, à des champs, à des fontaines. Selon toute apparence, celle dont parle ici Robin Chevet, était fituée en Noyal-fur-Seiche ; on ne trouve point aujourd'hui de village du Cormier en cette commune, mais il en exifte plufieurs dans les communes voifines, un en Bourgbarré, un en Chantepie, un dit les Cormiers en Saint-Erblon, un autre enfin (le Cormier) en Saint-Gilles, à peu de diftance de la Hériffaie. S'il fallait choifir parmi les noms infcrits fur la carte, ces fituations auraient bien plus de vraifemblance que Saint-Aubin du Cormier, fort éloigné des cantons dont du Fail décrit les mœurs.

— P. 38, l. 18 : *Et eftoit voftre coufine remuée d'une bufche.*

Dans Rabelais (l. II, ch. XI), on lit vers la fin du plaidoyer de Baifecul : « Jehan le Veau, *fon coufin gervais remué d'une bufche* de moulle, lui confeilla... »

— P. 39, l. 18-19 : *S'en iroit le lendemain chez la mufniere qui tenoit tauerne à Noyal, où là meneroit dam Armel Augier.*

Armel Augier eft tout auffi réel que Robin Chevet. Son titre de *dam* ou *dom* montre qu'il était prêtre ; on le trouve en effet dans le regiftre baptiftaire de Noyal-fur-Seiche, non comme curé ou vicaire de la paroiffe, mais comme fimple chapelain ; on dirait aujourd'hui prêtre habitué. Il faifait de temps en temps des baptêmes ; du 10 mai 1519 au 5 janvier 1520, il en a figné fix, ainfi : AR. AUGIER *bapui* (pour *baptifavi*). On voit qu'il n'y a pas à s'y tromper ; nous tenons bien là le « dam Armel Augier, » contemporain & ami de Robin Chevet.

— P. 40, l. 6-7 : *Parceque Roulet Lambart eftant furvenu.*

Nous rencontrons ici une première trace du fyftème de du Fail, confiftant à mêler dans fes récits champêtres les noms des environs de Château-Létard à ceux des environs de la Hériffaie. Robin Chevet, Armel Augier, étant des habitants de Noyel-fur-Seiche, appartiennent inconteftablement au *monde* de Château-Létard : la famille Lambart, fort répandue dans les paroiffes de Saint-Gilles, de Clayes & de Pleumeleuc, appartenait à celui de la Hériffaie. Le plus ancien regiftre baptiftaire de Pleumeleuc (f. 53 R°) mentionne, en 1561, « dom Jehan *Lambart* » comme iffu de la paroiffe de Clayes. Le regiftre de Saint-Gilles, qui ne remonte malheureufement qu'à 1600, nous fournit, à la date du 7 août 1602, « *Raoul Lambart*, filz *Raoul Lambart*... baptifé en l'églife de Saint-Gilles » & le 14 novembre même année, autre « *Raoul Lambart* parrain de Roullette Jan. » Dans la branche des Lambart dont les regiftres de Clayes (pas plus anciens que ceux de Saint-Gilles) conftatent l'exiftence, le prénom de *Raoul*, *Raoulet* ou *Roulet* était auffi très-fréquent.

— P. 40, l. 27 : *Elle auoit vn quartier de Lune en la tefte.*

Elle était lunatique.

— P. 41, l. 3 : *Saint Quenet, dit alors Anfelme.*

Les perfonnages de du Fail jurent fouvent par faint Quenet. M. Affézat (édit de du Fail, I, p. 51) & après lui M. Hippeau (édit. des *Contes d'Eutrapel*, II, p. 303) prétendent que ce juron eft particulier à la Bretagne, que faint Quenet eft « faint Kent, faint révéré en Bretagne. » Cela eft fans fondement. Parmi les très-nombreux faints locaux honorés en Bretagne, je n'ai jamais rencontré faint Kent. Et le juron « par faint Quenet ! » n'était nullement fpécial à la Bretagne ; on le trouve, entre autres, dans la *Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité* (édit. Jannet, 1853, p. 39), qui eft un recueil de contes & de facéties populaires des campagnes normandes, particulièrement de la forêt de Lyons (1), près Rouen. On trouve auffi dans Rabelais (l. I, ch. 5 & l. II, ch. 26) « Ventre faint Quenet ! » M. Affézat & M. L. Moland

(1) Lyons-la-Forêt, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement des Andelys (Eure).

(édition de Rabelais de Pierre Jannet, 1874, Gloſſaire), croient que cet autre juron « Par la dive Oye *Guenet* » (Rabelais, l. III, ch. 8) ſe rapporte auſſi à ſaint Quenet, ce qui me ſemble douteux, — plus douteux encore que cette « dive Oye Guenet » ſoit celle qui figure dans la légende de ſaint Guennolé, comme le veulent MM. Burgaud & Rathery (voir leur Rabelais, édit. 1870, I, p. 545) & après eux M. Moland (*ubi ſupra*). Dans ce cas, c'eſt ſaint Guennolé, ſaint breton fort connu en Bretagne, qui deviendrait ſaint Quenet; mais comme cette prétendue transformation du nom de Guennolé eſt tout à fait inconnue aux lieux où le ſaint a vécu, où il est connu & honoré, l'aſſimilation qu'on voudrait faire manque de baſe & reſte une pure fantaiſie. — Le mieux, juſqu'à nouvel ordre, eſt d'avouer ſon ignorance ſur ſaint Quenet. — Cf. ci-deſſus, p. 45, l. 29 & p. 79, l. 1.

— P. 41, l. 10 à 13 : *A nous autres vieillards raſſottez... des meshuy ne nous fault que le mol liƈt & l'eſcuelle profonde.*

« De preſent je ne fais plus que reſver, » avait déjà dit à Gargantua Janotus de Bragmardo, « & ne me fault plus dorenavant que bon vin, *bon liƈt*, le dos au feu, le ventre à table, & *eſcuelle bien profonde* » (Rabelais, livre I, ch. XIX).

— P. 41, l. 20 : *Le plus grand abbatteur de bois qui fuſt dicy au gué de Vede.*

Le gué de Vède eſt encore mentionné au moins trois fois dans les *Propos Ruſtiques* (ci-deſſus p. 65, l. 28; p. 66, l. 29; p. 77, l. 6). Rien de plus célèbre dans l'hiſtoire de Gargantua, que le gué, la rive, le bois & le château de Vède; il ſuffit de renvoyer au livre Ier de Rabelais; les chapitres 36 & 37 s'en occupent ſpécialement; le gué de Vède figure auſſi dans les chapitres 4, 27, 28, 48 du même livre.

(CHAP. VI.)

— P. 42, l. 1 & 3 : *Du temps que... en preſtant largent on ſe cachoit.*

Henri Eftienne (*Apol. pour Hérodote*, XXXVII), parlant des diâons relatifs au temps paffé : « Item, on dit : *Du temps qu'on se cachoit pour prefter de l'argent*. Mais cette façon de parler, combien qu'elle se die par dérifion auffi bien que les autres, fi eft-ce qu'elle tefmoigne plus une fimplicité qu'une lourderie. Car il eft certain que ceux là alloint à la bonne foy qui, au lieu de prefter argent devant plufieurs tefmoins (voire en faifant obliger le detteur par devant notaires, comme on fait aujourd'huy), le prefstoint en cachette, ayant plus toft efgard à l'honneur de celuy qui empruntoit, à ce qu'il ne fuft fceu auoir neceffité, que non pas à bien affurer leur argent. Et pour tant, ce proverbe pourroit bien eftre mis au nombre de ceux qui monftrent la bonne opinion qu'on avoit de la preud'hommie des perfonnes du temps paffé. »

— P. 44, l. 19 : *Au bufq accouftré.*

Vêtu à la mode. On retrouve ce mot de *bufq* en divers paffages, notamment page 53, l. 26 & p. 86, l. 5, toujours répondant exactement à notre mot actuel de *mode* appliqué au coftume. Mais *bufq* feul ne défigne pas (du moins chez du Fail) une mode fpéciale, comme l'a cru M. Affézat (I, p. 62).

— P. 44, l. 19 : *Un faye fans manches.*

Contre la foi de toutes les anciennes éditions, M. Affézat (I, p. 49) a imprimé « UNE *faye*, » comme s'il confondait LA *faie* gauloife (manteau) avec LE *faie* ou *fayon* du moyen-âge (tunique), qui parut vers la fin du XVe fiècle & fut d'abord une forte de cotte *militaire* portée par deffus l'armure, ayant un corps fermé fans manches & une jupe à gros tuyaux tout autour. Le coftume *civil* s'appropria le *faie* vers l'an 1500 : le corfage, toujours collant sur le bufte, fut ouvert devant pour laiffer voir le pourpoint, qui jouait le rôle de notre gilet actuel, à cela près qu'il avait des manches ; quant au *faie*, après 1500, tantôt on y mit des manches (qui étaient fort larges) & tantôt non. On finit, vers le milieu du XVIe fiècle, par fendre la jupe en avant, de forte qu'elle forma des bafques qui s'appelèrent des *bas de faie* (v. Quicherat, *Hift. du Coftume en France*, 1875, pp. 347, 364, 383). Le *faye* eft auffi nommé ci-deffus, p. 17, l. 20, & ci-deffous, p. 174, l. 26.

— P. 46, l. 3 : *Dont toute la trouppe, je ne dis rien.*

Il y a là une forme de réticence très-fréquente chez du Fail. Si nous n'avions pas tenu à ſuivre la ponctuation ancienne, il eût fallu imprimer ainſi cette phraſe : « Je feis un coup de ma main, dont toute la trouppe..... Je ne dis rien ! » Il interrompt ſa phraſe & ſe tait, pour n'être pas taxé de vantardiſe en rapportant les éloges que « toute la troupe » donna à ce « coup de ſa main. »

— P. 46, l. 7 : *Helas amour. Las quon congneuſt. Ie ſens laffection. Perrette venez toſt. De ce brandon.*

Outre ces quatre chanſons indiquées par les premiers mots de chacune d'elles, l'interpolateur en mentionne ici deux autres : « *Puyſque vivre. Neſt ce pas grand cruauté.* » Nous avons retrouvé pluſieurs de ces chanſons dans les recueils du temps. — M. Aſſézat dit (I, p. 52) : « On ne voit pas ce que viennent faire là ces nouveaux titres de chanſons. » Ce ſont des chanſons d'amour ; du Fail, en les citant, veut dire & dit très-clairement que l'amoureux, dans ſes diſcours à ſa dame, récitait toutes les fadeurs & banalités ſentimentales dont ces chanſons regorgent.

— P. 46, l. 16 : *De toutes leſquelles... requeſtes avez au bas dicelles ſigné : Je ne vous congnois point.*

Au pied des requêtes de juſtice, le juge inſcrivait une note qu'il ſignait pour marquer la ſuite à donner à la requête, par exemple : « Soit ajourné, — Soit communiqué au procureur du roi, » &c. — Ici c'eſt la dame qui joue le rôle du juge & rejette ou au moins ajourne la requête de l'amoureux, en écrivant au pied : « Je ne vous connais pas. »

— P. 46, l. 21 : *Qui vous ruſe autant loing que vous étiez près.*

M. Aſſézat (I, p. 53, note 3) veut remplacer ici le mot *ruſe* par *rue*, ſous prétexte que *ruſer* n'a pas, comme *ruer*, le ſens de repouſſer, rejeter. C'est une erreur : on trouve dans le Gloſſaire de Du Cange le mot « RUSARE, removere, amandare, Gall. *éloigner, écarter*, alias *reuſer, ruiſer, ruſer.* »

— P. 46, l. 22 : *Et lors eſt vne vraye diablerie à quatre perſonnages.*

De même dans Rabelais (l. I, chap. IV) : « Mais la grande diablerie à quatre perſonnages eſtoit... » Sur quoi l'édition Burgaud-

Rathery fait cette note : « Dans nos anciens myftères le diable avait toujours fon rôle, & on appelait grande diablerie à quatre perfonnages celle où il y avait quatre diables, petite diablerie celle où il y en avait deux » (édit. 1870, t. I, p. 95).

— P. 47, l. 13 : *Vous ferez homme de bien auec vn long biays.*

C'eft-à-dire avec un long détour ; autrement : Il vous faudra beaucoup de temps pour devenir homme de bien.

— P. 47, l. 13 : *Si vous viuez vous aurez de laage.*

De même dans Rabelais (l. II, chap. 2), une des fages-femmes qui attendaient la nativité de Pantagruel, le voyant « fortir tout velu comme un ours, dift en efprit prophétique : Il eft né à tout le poil, il fera chofes merveilleufes, & *s'il vit il aura de l'aage.* » Certains commentateurs fe font efforcés de trouver fous ces derniers mots un fens caché. Avec MM. Burgaud & Rathery nous n'y pouvons voir, dans Rabelais comme dans du Fail, qu'une plaifanterie & une vérité dans le goût de celles de M. de la Palice.

— P. 48, l. 21 : *Comme feroit le Magicien auec fon image.*

On a cru que du Fail faifait ici allufion aux procédés de l'*envoûtement* encore ufités au XVIe fiècle. C'eft une erreur. L'envoûtement n'avait pour but que de nuire à un ennemi dans fon corps, dans fa fanté, & non de modifier fes difpofitions morales ni de changer fa volonté. Du Fail a donc voulu faire ici allufion à autre chofe, probablement à quelque tour de preftidigitation par lequel « le magicien » changeait à volonté la figure ou l'attitude d'une image ou d'une ftatue fur laquelle il opérait.

(CHAP. VII.)

— P. 51, l. 7 : *Eftudiant en de vieilles fables d'Àefope.*

Nouvelle preuve que la lecture & même une certaine culture intellectuelle étaient affez communes dans nos campagnes au XVIe fiècle.

— P. 51, l. 14 : *Encores mesure de Chasteaugeron.*

Châteaugiron, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine), à 16 kilomètres de cette ville, était autrefois une seigneurie importante, qui avait ses mesures particulières. Sa mesure à grain était l'une des plus grandes du pays de Rennes : le boisseau de Châteaugiron tenait 51 litres 95 centilitres, celui de Vitré ne tenait que 34 l. 48 c., celui de Montfort 32 l. 61 c., & le boisseau de Rennes 25 l. 15 c. seulement.

— P. 52, l. 2 : *Visiblement & apertement.*

Rabelais (l. II, ch. XVI) dit que quand Pantagruel changeait un teston, il ne manquait jamais de « faire esvanouir cinq ou six grands blancs *visiblement, apertement,* manifestement. »

— P. 52, l. 4 : *Par la vertu saint Gris.*

On trouve aussi dans Rabelais, mais seulement dans le livre IV (chap. IX) postérieur aux *Propos Rustiques*, « Sang saint Gris ! » Selon Le Duchat, saint Gris eût été le surnom populaire de saint François, à cause de la couleur de la robe des Franciscains, mais ce n'est qu'une conjecture. M. Moland (Rabelais, édit. Jannet, t. VII, p. 98) cite une anecdote, qui, si elle était authentique, trancherait la question en faveur de l'opinion de Le Duchat, mais M. Moland n'indique point sa source, & l'anecdote semble suspecte. M. Assézat préfère à l'opinion de Le Duchat une explication d'après laquelle « Saint Gris est une corruption de Saint Graal, Saint Greal, *prononcé à l'anglaise* » (*OEuvres de du Fail,* I, 59). Mais comme les Français du XVI[e] siècle ne prononçaient certainement pas *à l'anglaise*, cette explication nous semble fort inférieure à l'autre. Puisque l'on en est aux conjectures, j'offrirai celle-ci. *Gris* peut être une altération intentionnelle de *Christ* prononcé *Cri*, comme on l'a fait longtemps & comme on le fait encore dans Jésus-*Christ*. On aurait juré d'abord par le sang saint Christ, le ventre saint Christ, comme par le sang Dieu & le ventre Dieu. De même que, pour supprimer le blasphème dans ces deux derniers jurons, on altéra intentionnellement *Dieu* en *bieu*, d'où sang*bieu*, sam*bleu*, &c., de même, & pour le même motif, on aurait substitué au nom du Christ (*Cris*) l'inoffensif mot *Gris*, d'où sang saint *Gris*, ventre saint *Gris*, &c. Cf. p. 79, l. 1.

— P. 53, l. 2 & 27 : *Triballory.*

Nom imaginaire, formé, ce femble, fur le verbe *triballer*, qu'on trouve dans plufieurs auteurs du XVIe fiècle, entre autres, dans Rabelais, avec le fens de remuer, agiter, pendre, brandiller, — & qui eft devenu par corruption *trimballer*, confervé jufqu'à nos jours dans l'ufage populaire.

— P. 54, l. 15 : *Efcriuans au fouyer auec chafcun fon bafton bruflé par le bout.*

Rabelais (l. I, ch. XXVIII) avait peint dans une pofture analogue « le vieux bonhomme Grandgoufier, qui *après fouper* fe chauffe à un beau, clair & grand feu &, attendant graifler des chaftaignes, *efcrit au foyer auec un bafton bruflé d'un bout*, faifant à fa femme & famille de beaux contes du temps *jadis*. »

— P. 55, l. 11 : *Le bon Thenot.*

La figure du bon Thénot du Coin (*Ténot*, *Tiennot*, *Etiennot*, diminutif d'*Etienne*) eft fi bien deffinée & fi fympathique qu'on défirerait avoir quelques renfeignements fur l'original, favoir au moins à quel *coin* de terre il appartenait. Du Fail prend fes types, nous l'avons dit, tantôt dans les environs de Château-Létard, tantôt autour de la Hériffaie. La mefure de Châteaugiron, dont Ténot était cenfé fe fervir, le rattacherait quelque peu à Château-Létard & à Saint-Erblon plus voifins de Châteaugiron que la Hériffaie, mais le nom de Châteaugiron ne figure probablement là que pour fpécifier la mefure la plus grande connue aux environs de Rennes. A la fin du chapitre VIII, p. 62, on voit que Tailleboudin, fils de Ténot, quitta le pays pour avoir pris une part trop active aux hoftilités de fes compatriotes, les habitants de Flameaux, contre ceux de Vindelles. Or, dans nos notes fur le chapitre IX, nous prouverons que ces deux noms, ou plutôt ces deux *pfeudonymes*, doivent défigner, le premier, la partie de la paroiffe de Saint-Gilles, le fecond, la partie de la paroiffe de Clayes, la plus rapprochée de la Hériffaie. Ajoutez que, parmi les champs dépendant de cette terre, il en était un qui s'appelait le clos du *Coin*. On peut conclure de là que le bon Ténot n'a pu être qu'un voifin de la Hériffaie & probablement un paroiffien de Saint-Gilles.

— P. 55, l. 14 : *Tailleboudin fon filz, héritier principal & noble.*

Héritier principal & noble eſt un terme de droit déſignant en Bretagne celui qui, dans une famille noble, ſuccédait à titre d'aîné & emportait, quel que fût le nombre des cohéritiers, les deux tiers de l'héritage. Appliqué à Tailleboudin, c'eſt une de ces plaiſanteries de palais qui abondent dans du Fail. — Quant au nom de Tailleboudin, on le trouve dans Rabelais : Tailleboudin & Riflandouille ſont les deux capitaines chargés par Pantagruel de diriger la réſiſtance contre les Andouilles farouches (voir livre IV, chap. XXXVII & XLI). Mais le livre IV de Rabelais eſt poſtérieur à la publication des *Propos Ruſtiques*. Du Fail ſerait plutôt ici prêteur qu'emprunteur. Probablement le nom figurait de vieille date dans quelque farce populaire. — Dans le curieux *Journal de Gilles de Gouberville* (1), à la première page (15 mars 1553, v. ſt.) on trouve le nom très-réel de Talbourdin, qui pourrait avoir ſuggéré à du Fail la variante fantaiſiſte & comique de Tailleboudin.

— P. 55, l. 14 : *Mit tout par eſcuelles.*

Mettre par écuelles, dans le ſens de prodiguer, diſſiper, jeter ſon bien par les fenêtres, eſt une locution ancienne. La vieille *Bible des Noëls* gothique du commencement du XVI[e] ſiècle, porte (p. 145) : *Je mets tout par eſcuelles.* Dans Rabelais (l. I, ch. IV), Grandgouſier « commandoit que tout allaſt par eſcuelles, » c'eſt-à-dire que l'on n'épargnât rien à ce grand feſtin de tripes qui précéda la naiſſance de Gargantua. Au livre IV (chap. X & XII) on retrouve deux fois cette expreſſion avec le même ſens.

(1) Gilles de Gouberville, sieur de Gouberville et du Mesnil-Auvar, était un petit gentilhomme normand du XVI[e] siècle, vivant à la campagne comme du Fail, et qui a laissé un journal domestique manuscrit des plus curieux pour l'histoire des mœurs, allant de 1553 à 1562. M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, a bien voulu m'en communiquer des extraits tout à fait intéressants, et M. A. Tollemer a publié, sur ce journal, une étude qui forme un gros volume in-12, imprimé à Valognes en 1870-1872, sous ce titre : *Journal d'un sire de Gouberville et du Mesnil-Auvar, gentilhomme campagnard au Cotentin, de 1553 à 1562.* Le passage où est nommé *Talbourdin* se trouve à la p. 5 de ce volume. Le Cotentin étant tout voisin de la Bretagne, ce nom pouvait être connu dans les deux pays. — Gouberville est tout voisin de Valognes; Mesnil-Auvar, aujourd'hui Mesnil-Auval, est une commune du canton d'Octeville, arrondissement de Cherbourg (Manche).

(CHAP. VIII.)

— P. 56, l. 3 : *Le bonhomme Jamet.*

C'eſt le même que Thénot du Coin. Jamet, comme nom de famille, exiſte encore en Bretagne ; peut-être était-ce en réalité celui de Thénot, que du Fail a mis ici par mégarde.

— P. 56, l. 13-14 : *Qu'il auoit achetés au Lendit.*

D'après M. Aſſézat (I, p. 65), la foire du Lendit ſe tiendrait à Saint-Denys ſeulement « *depuis* 1336. » — C'eſt par trop rajeunir le Lendit, qui tire ſon origine de la tranſlation des reliques inſignes de la Paſſion de Notre-Seigneur, apportées d'Aix-la-Chapelle à Saint-Denys par Charles-le-Chauve, au IXe ſiècle. La fête indiquée — *feſtum indictum*, en français *l'Indict, l'Endict* & le *Lendit* — pour la vénération de ces reliques, attirant du dehors une foule immenſe, réduite à camper aux portes de Saint-Denys, entraîna, — ne fut-ce que pour nourrir cette foule, — la néceſſité d'un grand marché, bientôt transformé en foire régulière, qui durait auſſi longtemps que la fête religieuſe, c'eſt-à-dire toute une quinzaine, à partir du ſecond mercredi de juin. La tradition qui rapporte à Charles-le-Chauve l'origine du Lendit ſe trouve mentionnée, au XIIIe ſiècle, dans la chronique de Guillaume de Nangis, & dès 1124, l'exiſtence ancienne de la fête & de la foire était authentiquement atteſtée par un diplôme de Louis-le-Gros. — Cette foire jouiſſait de grandes franchiſes & était une des plus conſidérables de France. L'ouverture avait fini par en être fixée à la Saint-Barnabé (11 juin), la clôture à la Saint-Jean (24 juin). Aujourd'hui encore, le 11 juin de chaque année, il y a à Saint-Denys une foire, où il ſe vend d'habitude près de cent mille moutons & qui s'appelle toujours le Lendit, — ou, comme d'autres écrivent, Landit. — Sur le Lendit voir Doublet, *Hiſtoire de l'Abbaye de Saint-Denys*, 1625, *p.* 434-436, 854, 1260-1262, & le *Gloſſaire* de Du Cange au mot *Indictum* 3.

— P. 57, l. 14 : *Sans main mettre.*

Sans travail manuel. Expreffion fort claire, ce femble, que M. Affézat a traduite à tort par « fans avoir befoin d'argent d'avance » (I, 67).

— P. 58, l. 2 : *Ce ferial Tailleboudin.*

M. Affézat (I, 68) veut que *ferial* réponde à notre moderne *noceur;* ce mot fignifie fimplement gai, plaifant, jovial, parce que les jours de fête (*feria*) font confacrés à la joie.

— P. 58, l. 12-14 : *Noz ftatuts, que feu de bonne memoire Ragot, noftre anteceffeur, ha tiré de beaucoup de bonnes couftumes, & auec adioufté de fon efprit.*

M. Francifque Michel, en 1854, dans fes *Etudes de Philologie fur l'Argot* (p. XXXVI & XXXVII), & M. de Montaiglon, en 1856, au t. V (p. 137-141) de fon *Recueil de Poéfies françoifes des XV*e *& XVI*e *fiècles,* ont cité à peu près tout ce qui a été dit de Ragot par des auteurs anciens. M. de Montaiglon a reproduit en outre deux pièces de vers du XVIe fiècle, le *Grand Regret du capitaine Ragot* (p. 142-146), & le *Teftament de Ragot* (p. 147-154). Il réfulte des renfeignements ainfi colligés que Ragot avait été un illuftre *gueux* ou *beliftre,* & même prince ou capitaine des *gueux* dans le commencement du XVIe fiècle, puifque Rabelais le nomme déjà au chap. XI de fon fecond Livre paru en 1533. Tahureau, dans fes *Dialogues* publiés en 1565, appelle Ragot « l'élégant & infigne orateur beliftral, jadis tant renommé entre les gueux de Paris comme le parangon, roi & maiftre d'iceux. » Il dit que fes enfants étaient fort riches, « pourveus avec des plus notables & fameufes perfonnes que l'on pourroit trouver, » & en paffe de devenir gentilshommes « fi Dieu plaift. » M. de Montaiglon femble révoquer en doute ce dernier détail, rendu cependant très-vraifemblable par les nouveaux renfeignements que vieut de publier (en 1877) M. Céleftin Port, archivifte de Maine-&-Loire, au t. III de fon excellent *Dictionnaire hiftorique de Maine-&-Loire* (p. 217). On y voit que les Ragot étaient une bonne famille de bourgeoifie angevine, dont un membre, Jean Ragot, fut élu maire d'Angers le 1er mai 1516, & portait pour armes *d'argent à 3 rats de fable,* 2 & 1. Les traditions & les documents écrits de l'Anjou, cités par M. Port, rattachent formellement à

cette famille le Ragot qui se mit « à gueutter à Paris, vers 1550 [lisez 1530] avec tel artifice qu'il fut créé *roy des gueux ;* gueu qui avoit salle & chambre tapissée & qui se servoit de vaisselle d'argent. » — Bien que la postérité du Ragot, maire d'Angers en 1516, eût refusé la noblesse (que conférait cette charge) pour continuer la draperie, il n'y aurait certes rien eu d'étrange à voir des membres de cette famille — fût-ce les fils du roi des gueux — trouver moyen de se faire anoblir. Ce qui justifie entièrement le dire de Tabureau.

— P. 58. l. 24 : *Le scandale est lun des principaux poincts de nostre religion.*

Malgré sa tournure affirmative, cette phrase veut dire que l'un des principaux points de la règle des gueux était d'éviter le scandale, c'est pourquoi ils ne festinaient que de nuit. *Religion* est pris ici dans le sens de règle d'un ordre religieux : on disait la *religion* de Saint Benoît, la *religion* de Saint François, de Saint Dominique, pour l'ordre de Saint Benoît, &c.

— P. 58, l. 27-29 : *Autres les bras pendans, froissez par la foudre, qui toutesfois sont dun pendu, & les leurs serrez contre leur corps.*

Ambroise Paré, au chap. 20 de son traité *des Monstres*, qui forme le livre XXV de ses OEuvres complètes, dit : « J'ay souuenance estant à Angers, mil cinq cent vingt cinq, qu'vn meschant coquin avoit coupé le bras d'un pendu, encore puant & infect, lequel il auoit attaché à son pourpoint... & cachoit son bras naturel derrière son dos. » (*OEuvres*, édit. 1586, p. 1051.) Ce chapitre est intitulé : *Exemple de l'artifice des meschans gueux de l'ostière.* Comme le traité d'Amboise Paré n'a paru qu'en 1573, il est certain que du Fail ne l'a pas copié ; il avait appris ce fait pendant son séjour à Angers. Il en est de même d'un autre trait du même genre, que Paré rapporte au commencement du chap. 22 du même traité, intitulé : *L'imposture d'vn certain maraut qui contrefaisoit le ladre.* « Ce ladre, dit-il, auoit certaine lisière de drap entortillée autour de son col, et par dessous son manteau, de sa main senestre se serroit la gorge, afin de se faire monter le sang à la face. » (OEuvres, éd. 1586, p. 1052.) Du Fail avait connu ce

fait & l'avait ſignalé avant Paré, comme on peut le voir ci-deſſus, p. 59, l. 2-3.

Non-ſeulement du Fail n'a pas copié Paré, mais Paré a copié preſque textuellement du Fail, dans ce même chap. 22, liv. XXV de ſes OEuvres, où, continuant ce tableau des artifices & des mœurs des *gueux de l'hoſtiere*, il dit : « Autres prennent deux petits enfans & les mettent en deux panniers ſur vn aſne, criant qu'ils ont été expoliez & leur maiſon bruſlée. » Et de ſon côté, dans du Fail, Tailleboudin dit à Anſelme : « J'ay bien vſé de plus grande ruſe ceſte année... ie prins mes deux petits enfans & les monté ſur mon aſne... & contrefaiſois le bourgeois ſpolié de mes biens par la guerre » (v. ci-deſſus, p. 61, l. 19-24).

Paré continue : « Autres prennent vne pance de mouton, l'appropriant ſur le bas ventre, diſant eſtre rompuz & grevez & qu'il les convient tailler. Autres cheminent ſur deux petites tablettes, qui peuuent voltiger & faire ſoubreſauts autant bien qu'vn baſteleur. Autres feignent venir de Ieruſalem, rapportant quelques bagatelles pour reliques, & les vendent aux bonnes gens de village. Autres ont vne iambe pendue à leur col » (OEuvres, éd. 1586, p. 1053). — Mais avant lui Tailleboudin avait dit : « Il me faict bon voir harenguer vne poure femme de village & ie luy en compte de belles... Ie luy vendray quelques reliques que moy meſme ay apporté de Hieruſalem, ou vne image ou quelque bagatelle » (ci-deſſus p. 60, l. 26-28; p. 61, l. 3-5). Et parlant de ſes confrères en gueuſerie il en avait peint « autres (ayans) vn iarret pendant à la ceinture,... celuy qui affermoit le ventre & inteſtins lui tomber, monſtrant vn ventre de mouton... & celuy qui va ſus deux petites tablettes, lequel eſtant au conſiſtoire faict mieux vn ſoubreſault que baſteleur qui ſoit en ceſte ville » (ci-deſſ., p. 59, l. 1-2 & l. 8-13).

Enfin Tailleboudin dit : « Tant y a de voyageurs, les vns à Sainct Claude, à Sainct Meen, autres à Sainct Seruais, Sainct Mathurin, qui ne ſont aucunement malades, & ceux là nous enuoyons pour voir le monde, pour apprendre. Par leſquelz de ville en ville mandons (le tout en noſtre iargon) ce que ſçauons de nouueau, meſme ce que concerne noſtre faict, comme de

quelque manière de faire de nouueau inuentée pour attraper monnoye. Et comme tu vois que à ces conuents monachaux se departent les paroisses pour prescher, aussi auec nous se departent les prouinces pour, à certain temps, rapporter tout au commun butin » (ci-dessus, p. 60, l. 8 à 20).

Paré, abrégeant un peu, répète : « Que diray-ie plus! C'est qu'ils departent les prouinces, pour en certain temps rapporter tout au commun butin, feignant faire voyage à Sainct Claude, Sainct Main, Sainct Maturin, Sainct Hubert... & sont ainsi envoyez pour voir le monde & apprendre, par lesquels mandent de ville en ville aux gueux leurs compagnons, en leur iargon, ce qu'ils sçavent de nouveau & qui concerne leur faict, comme de quelque manière de faire nouuellement inuentée pour attraper monnoye. » (OEuvres, éd. 1586, p. 1053).

Etienne Pasquier se trompait donc beaucoup quand, en 1555, il parlait dédaigneusement des *Propos Rustiques* comme d'une œuvre entièrement oubliée. Vingt ans plus tard, au contraire, les hommes les plus graves se plaisaient encore à lire ce livre & à l'imiter de très-près.

— P. 59, l. 6 : *Mal saint Jean.*

L'épilepsie.

— P. 60, l. 1 : *Barbe rase, pied ferrat.*

M. Assézat voit dans « ces quatre mots deux caractères des anciens moines mendiants, » sous prétexte qu'ils « se retrouvent chez les frères fredons de Rabelais, » au chap. XXVII du liv. V. Mais, outre que ce livre V n'est point de Rabelais, comme il est très-postérieur aux *Propos Rustiques*, du Fail n'a pas pu s'en inspirer. Il faut donc chercher ailleurs le sens de cette locution. Le sens littéral est clair : *pied ferrat* ou pied ferré, c'est un pied muni d'une chaussure solide, de galoches, par exemple, la chaussure des écoliers, comme le prouve le vers macaronique cité par du Fail lui-même dans ses *Contes d'Eutrapel*, ch. XXVI : *Turba galochiferum ferratis pedibus ibat.* « Cent livres tournois, barbe rase, pied ferrat » signifient, je crois, cent livres tournois nettes & liquides, l'entretien de la barbe & de la chaussure du bénéficiaire étant même mis à la charge de celui qui fournit la rente.

— P. 61, l. 1 : *Charnier.*

Cette expreffion défigne encore en Bretagne un grand baquet muni d'un couvercle, où l'on conferve, dans la faumure, des quartiers de chair de porc. C'eft bien ici le fens de ce mot. M. Affézat (1, 72) y voit « l'endroit où l'on confervait la viande, » ce qui ferait fimplement un garde-manger. Le mot eft pris dans un fens beaucoup plus précis & plus local.

— P. 61, l. 2 : *Elle n'en fentira que le vent.*

Dans Rabelais, l. II, chap. VI : « Et quand il (Panurge) changeoit un tefton, le changeur euft efté plus fin que maiftre Moufche, fi Panurge n'euft fait evanouir cinq ou fix grands blancs... dont le changeur *n'en euft fenty que le vent.* »

— P. 61, l. 14 : *Quelque fin frotté.*

Les meilleures des éditions anciennes, celles de 1547, 1549, 1573, portent toutes *frotté*. Les éditions interpolées de 1548 & 1554 impriment *freté*, qui eft une faute. M. Affézat a eu le tort de préférer cette dernière verfion, qu'il explique par *fractus*, rompu, roué. — Un *fin frotté*, c'eft proprement un habile, un malin; la métaphore correfpond à celle dont on ufe encore quand on parle d'un efprit *aiguifé*. — Des Autels, dans fa *Mitiftoire barragouyne*, au commencement du chap. XI, dit : « Tout ce qu'un *fin frotté* orateur fçauroit dire pour bien aggraver & réaggraver une matière. » — Et Cholières, dans fa 5e *Après-dînée*, après avoir raconté un tour joué par un pape à des religieufes qui l'importunaient, ajoute : « Je ne veux point mefparler des Papes, mais celuy qui prefta cette charité à ces pauvres Nonnains eftoit un *fin frotté* » (*Après-Difnées*, édit. de 1587, f. 151 v°). Cf. Tabourot, *Bigarrures*, livre I, ch. 7; édit. 1662, p. 132.

— P. 61, l. 26 : *Vne ieune garfe que ie prins à Hurleu.*

Toutes les éditions autres que celle de 1547 portent Huleu. M. Defrémery (*Revue critique*, n° du 20 mars 1875) a remarqué avec raifon que *huleu* ou *hurleu* fignifie un mauvais lieu. Toutefois, du Fail paraiffant en faire ici un nom propre plutôt qu'un nom commun, il eft bon de dire que l'on trouve dans le *Dictionnaire des Poftes* quatre villages appelés *Huleux*, deux dans le dép. de l'Oife, un dans la Seine-Inférieure, un dans la Somme.

— P. 62, l. 17 : *Deflier une moufche.*

Expreffion proverbiale pour dire : faire une chofe facile, fe tirer d'un embarras médiocre. Je ne connais pas d'autre exemple de ce proverbe, non recueilli par M. Leroux de Lincy.

(CHAP. IX.)

— P. 64, titre : *De la grande bataille de ceux du village de Flameaux & de ceux de Vindelles, où les femmes fe trouvèrent.*

Ici commence l'hiftoire de la guerre des habitants du village de Flameaux contre ceux de Vindelles, forte d'épopée ruftique qui occupe trois chapitres. Nul doute que du Fail n'ait retracé là des faits réels, car rien n'était plus fréquent, à une date encore récente, que ces haines & ces batailles de paroiffe à paroiffe. Auffi notre auteur, ne voulant pas contribuer à perpétuer la querelle qu'il raconte, s'eft plu à s'envelopper de voiles, tout en laiffant la réalité tranfparaître fous le nuage qui la diffimule. Vindelles & Flameaux font deux noms imaginaires, ou plutôt deux pfeudonymes, & — pour écarter toute équivoque — difons que Vendel, aujourd'hui commune du canton de Saint-Aubin-du-Cormier, arrondiffement de Fougères (Ille-&-Vilaine), n'a nul rapport avec le Vindelles de du Fail. Nous ne voulons pas faire ici, fur ces deux noms, une differtation *ex profeffo* qui ferait ridicule ; nous indiquerons feulement le réfultat de nos recherches, fauf à produire nos preuves à mefure que fe préfenteront les paffages de notre texte qui les fourniffent. — *Vindelles* défigne le bourg de Clayes (aujourd'hui commune du canton & arrondiffement de Montfort, Ille-&-Vilaine), & la partie de cette paroiffe qui avoifine le bourg. — *Flameaux*, c'eft la partie nord-ouest de la paroiffe de Saint-Gilles (aujourd'hui commune du canton de Mordelles, arrondiffement de Rennes, Ille-&-Vil.), qui eft limitrophe de Clayes & qui renferme, entre autres, les villages de Huchepoche & de l'Archerie, marqués

sur la carte de France de l'état-major, feuille 75 (feuille de *Rennes*).

— P. 64, l. 3 : *Ceux de Flameaux feirent vne archerie.*

Le mot *archerie* défigne à la fois le tir de l'arc, la réunion des tireurs, le lieu où fe fait cet exercice. Le village où les habitants de Flameaux, c'eft-à-dire de la paroiffe de Saint Gilles, avaient organifé ce tir, et qui très-probablement fervait depuis longtemps de point de réunion pour ce objet, a retenu de là le nom de l'*Archerie*, qu'il porte encore aujourd'hui. Il eft dans une fituation très-dominante, prefque fur la limite de Saint-Gilles & de Pleumeleuc. Dans la carte de l'état-major (feuille 75) on le trouvera un peu au nord de la route nationale de Paris à Breft, — route qui, au XVIe fiècle, n'exiftait pas en ce lieu.

— P. 65, l. 21 : *Vous eftes yures de laict caillé.*

Vous avez une ivreffe d'enfants, vous vous fâchez pour des riens.

— P. 66, l. 12 : *Ilz n'eftoyent que lourdaux & gros veaux de difme.*

« On appelle *veau de dixme* un gros lourdaut, c'eft-à-dire un *veau* par excellence, ou un gros *veau*, digne d'être choifi pour donner à la dixme. » (*Dictionn.* de Furetière, édit. 1691.) Cf. Rabelais, l. II, chap. 10.

— P. 66, l. 15 : *Et fentrefuffent voulentiers donnez fur le haut de leurs biens.*

C'eft-à-dire, fur la tète. M. Afféźat traduit (I, 80) : « Se fuffent battus à propos de la fupériorité de leurs biens. » — Véritable contre-fens, comme l'a déjà remarqué M. Defrémery.

— P. 67, l. 4 : *Jouan Pretin.*

On trouve cette famille *Pretin* ou *Bretin* dans les regiftres baptifmaux de Saint-Gilles & de Clayes au commencement du XVIIe fiècle.

— P. 67, l. 4-5 : *Qui mettoit la cloche au chat.*

« Qui excitait les difputeurs & faifait *kifs kifs*, dit M. Afféźat (I, p. 80). Il fuffit de fe rappeler la fable de La Fontaine (*Confeil tenu par les rats*, 1e du livre II) pour favoir que mettre la cloche au chat eft tout autre chofe : c'eft fe charger de la partie la plus ardue & la plus importante d'une entreprife.

— P. 67, l. 7 : *Lorſquilz leur rendirent leurs habits de ieux tous rompuz.*

Mettre en pièces ou gâter les vêtements que leurs adverſaires avaient dépoſés pour jouer ou courir plus librement, était un mauvais tour que les payſans bretons ſe jouaient volontiers entre eux, & qui a été la cauſe de bien des querelles. Il y en eut une groſſe de ce genre & pour ce motif entre les gars de Campénéac & ceux d'Augan (deux paroiſſes voiſines de Ploërmel), & dont le ſouvenir a été conſervé par quelques vers d'une vieille chanſon venus juſqu'à nous. Ceux d'Augan avaient été les agreſſeurs, car cette vieille rime (qui ſemble du commencement du XVII[e] ſiècle) porte :

Ah! qu'il ſera beau voir quand le curé dira :
Rendez la galicelle aux gars de Campénia!

La chanſon montrait auſſi les gens de Campénéac venant en ordre de bataille — comme les Vindellois dans du Fail — réclamer leurs ſouquenilles dérobées ou miſes en pièces :

Ils marchaient deux à deux en cadets de nobleſſe.
Celui qu'a la grand' barbe il marchait le premier,
On voit ben à ſa min' que c'eſt un couturier.

— P. 67, l. 20 : *La journée de Monthlery.*

Livrée le 16 juillet 1465 entre l'armée de Louis XI, roi de France, & celle du duc de Bourgogne, commandée par le comte de Charolais qui, plus tard, fut Charles le Téméraire. Les Bretons étaient les alliés des Bourguignons ; leur duc, François II, ſe trouvait avec ſon armée à Châteaudun, il joignit les Bourguignons quelques jours après la bataille, & continua la campagne avec eux.

— P. 67, l. 25-26 : *Tourgis vn ioueur de vèze, & le muſnier de Blochet.*

Du Fail, qui ne voulait pas que l'on pût faire de ſon récit des

applications trop évidentes, multiplie les précautions pour dérouter les malins. Quand il cite des noms réels de lieux & de perſonnes, il mêle de deſſein formé ceux qui proviennent du pays de Château-Létard avec ceux des environs de la Hériſſaie, deux cantons diſtants entre eux de ſept à huit lieues, mais qui avaient l'un & l'autre leurs guerres inteſtines.— Ainſi les *Tourgis* ſont une famille de Saint-Erblon qu'on retrouve dans les regiſtres baptiſmaux de cette paroiſſe, notamment en 1552 & 1557 (Reg. bapt. f. 56 v°, 73 v°, 113 r°). — Le moulin de *Blochet* eſt ſitué auſſi en cette paroiſſe, au ſud-eſt du bourg, ſur la petite rivière d'Iſe. — Dans l'édit. de 1548, l'interpolateur a jugé bon de remplacer ce nom de Blochet par celui de *Guicholet:* ſubſtitution qui confirme l'origine augevine attribuée par nous à cet interpolateur, car, ſelon M. Céleſtin Port (*Dictionn. hiſt. de Maine-&-Loire*, II, p. 329), « *Guicholet* » eſt une « ferme & moulin de la commune du Fief-Sauvin, canton de Montrevault, arrondiſſement de Cholet (Maine-&-Loire), » ſituée ſur la rivière d'Erve. « Là paſſait la voie autique pour gagner Angers par Chalonnes. » Par une ſingulière coïncidence, que l'interpolateur avait peut-être appriſe de du Fail, il y a tout près du bourg de Saint-Gilles, en Bretagne, un hameau microſcopique & preſque homonyme, appelé Guichalet, ou mieux, peut-être, Gué-Chalet. — Mais le nom de Blochet eſt certainement ici la ſeule verſion qui appartienne à du Fail.

— P. 68, l. 4 : *Et puis laiſſez faire aux bœufs de devant.*

Grandgouſier, pour aider à ſa manière la bonne Gargamelle à mettre au jour Gargantua, lui dit : « Courage, courage ! ne vous ſouciez au reſte *&* *laiſſez faire aux quatre bœufz de devant* : je m'en vais boire encore qnelque veguade » (Rabelais, livre I, ch. VI). Façon de parler proverbiale & qui, non plus que la ſuivante, n'appartenait pas plus à Rabelais qu'à du Fail.

— P. 68 l. 16 : *Quilz noſeroient touſſir, les beliſtres, euſſent ilz mangé vn plein ſac de plume.*

Rabelais, livre II, ch. XVIII : « Ilz demourerent tous eſtonnés comme canes, & *ne oſoient ſeulement touſſer, voire euſſent ilz mangé quinze livres de plume.* »

— P. 69, l. 12 : *Chez la Jambue.*

Sous les dates du 10 février 1542 (v. ft.), & 29 janvier 1544 (v. ft.), on trouve Pierre *Le Jambu* & Marie Delabarre, sa femme, dans les registres baptismaux de Saint-Erblon (fol. 12 r°, 22 r°), & encore sous celle du 7 décembre 1547 dans les reg. baptism. de Noyal-sur-Seiche (f. 152 v°).

— P. 70, l. 5 : *Iettans la teste aux chiens.*

Un homme contre lequel aboie un chien se borne d'ordinaire à le chasser par un geste de la jambe ou par quelques mots accompagnés d'un mouvement de tête menaçant. C'est ce que du Fail appelle ici jeter la tête &, dans l'édition de 1549, jeter la jambe aux chiens. Les Vindellois ne daignèrent faire que cette réponse aux remontrances des pauvres vieux Flamiens.—M. Assézat interprète « jettans la teste aux chiens » par « faisant tête au danger » (I, p. 48). Contre-sens manifeste : à ce moment les Vindellois triomphants ne se croyaient menacés d'aucun danger.

— P. 70, l. 14-16 : *Tellement que furent pres du chemin Creux. Ce chemin n'estoit faulsement appellé Creux, car, &c.*

Ce chemin Creux existe encore, & avec ce nom, à moins d'un kilomètre du bourg de Clayes, sur la route (simple chemin rural) qui va de Clayes à l'Archerie & qui, à partir de ce bourg, passe successivement devant les fermes de la Croix, du Pâtis-Bigot & du Plessix. En face de cette dernière (non marquée sur la carte de l'état-major, mais qui se trouve un peu à l'ouest du Pâtis-Bigot), cette route, qui depuis Clayes avait continué de monter vers le N.-O., descend tout à coup vers le S.-O., & là commence le chemin Creux, qui a environ cent mètres de long &, aujourd'hui encore, répond très-exactement à la description de du Fail. C'est une tranchée large de moins de deux mètres, profonde de six à sept, avec des parois droites comme des murs, surmontées de talus vêtus de ronces & couronnés de vieux chênes, dont le feuillage forme au-dessus de ce couloir une voûte impénétrable. Rien de plus vert & de plus pittoresque sous le chaud soleil d'été, à la nuit rien de plus sinistre, un vrai coupe-gorge. Je ne connais pas en Bretagne de lieu plus propre à une embuscade du genre de celle que décrit du Fail.

— P. 70, l. 25-26 : *Sans dire qui ha perdu ou qui ha gaigné.*

Sans aucune explication ni aucun délai; locution qu'on retrouve dans la *Nouvelle fabrique des excellents traits de verité*, édit. 1853, p. 24, au chapitre : *D'une prairie qui fut bruslée.*

— P. 71, l. 2-3 : *Commencerent à gaigner le haut, courans à la foule pour sortir hors le chemin.*

Dans le ſtyle ordinaire de du Fail, *gagner le haut* c'eſt fuir. Ici, d'après la diſpoſition des lieux, que nous avons vérifiée, cette expreſſion a une exactitude & une valeur toute ſpéciale. Car, pour ſortir de la partie étroite & profonde du chemin, proprement appelée chemin Creux, il faut, en allant vers Clayes qui était l'objectif des Vindellois, remonter une pente aſſez forte, au haut de laquelle la voie ceſſe d'être encaiſſée & prend plus de largeur.

— P. 71, l. 11-12 : *Par le ſang bieu, diſoyent ceux de Flameaux, les pardons ſont à Rome.*

On a voulu voir là une raillerie impie contre les indulgences. C'eſt ſimplement un jeu de mots ſans conſéquence. Les Vindellois demandent pardon, les Flamiens répondent : — Il n'y a point de pardons ici, ils ſont à Rome, allez les chercher. — En attendant ils continuent de frapper ſur leurs ennemis.

— P. 72, l. 9 : *Auoyent ioué de leſpée à deux iambes.*

S'étaient enfuis : locution proverbiale. Voir Leroux de Lincy, *Livre des Proverbes français*, 1859, t. II, p. 79.

— P. 72, l. 23-24 : *Des herbaudes qui faiſoient rage de frapper.*

M. Aſſézat traduit *herbaudes* par hargneuſes, fondé ſur ce paſſage de Rabelais : « Monter deſſus comme *herbaut* ſur pauvres gens » (liv. IV, chap. 52), où, ſelon lui, *herbaut* ſignifie « un chien baſſet dreſſé à chaſſer les gens déguenillés » (*OEuvres de du Fail*, I, 87). Mais ſelon MM. Burgaud & Rathery, *herbaut* eſt employé par nos vieux auteurs dans le ſens de ſtérilité, diſette, miſère (*Rabelais*, édit. Didot, 1873, II, p. 254). Adjectivement, *herbaud*, *herbaude* ſignifierait alors miſérable, malheureux, & ce ſens n'a rien qui répugne au paſſage de du Fail. Remarquez, d'ailleurs, que celui-ci n'a pu prendre ce mot dans Rabelais, dont le livre IV parut après les *Propos Ruſtiques.*

— P. 72, l. 29 : *Il n'y en auoit pas vne qui ne feiſt le diable darguer.*

Janotus de Bragmardo, vers la fin de ſa harangue à Gargantua pour recouvrer les cloches de Notre-Dame, dit : « Par mon âme, j'ay veu le temps que *je faiſois diables d'arguer*. Mais de preſent je ne fais plus que reſver » &c. (Rabelais, liv. I, chap. XIX). La réminiſcence eſt évidente. Seulement, Janotus arguait ou argumentait avec la langue, les héroïnes de du Fail à beaux coups de poing, de pied, &c.

— P. 73, l. 8 : *Lorpidons.*

Picrochole, fuyant après ſa défaite, « fut adviſé par une vieille *lourpidon* que ſon royaume luy feroit rendu à la venue des cocquecigrues » (Rabelais, liv. I, chap. XLIX). *Lorpidon* ou *lourpidon*, vieille aux pieds difformes ou aux jambes tortues, de *loripedem*, cagneux, par extenſion vieille ſorcière.

— P. 73, l. 18-19 : *Tout le boys de la Touſche en retentiſſoit.*

Un peu au nord du bourg de Clayes eſt le village de la Touche (v. carte de l'état-major, feuille 75) ; au ſud de ce village exiſtait encore au dernier ſiècle un bois qui venait juſqu'auprès du château de Clayes. (Renſeignement communiqué par le propriétaire du château de Clayes, M. le comte de Palys.)

— P. 73, l. 26-27 : *Ce chemin appellé vulgairement & notoirement Creux, fut des lors appellé le chemin de la Rencontre.*

Le ſouvenir de la *rencontre* s'étant peu à peu éteint, le premier nom de chemin Creux a ſeul perſiſté & dure encore.

— P. 74, l. 5-8 : *Ainſi lont promis & iuré faire & tenir, & de leurs gré & conſentemens les y avons condamné & condamnons, comme de maintenant pour lors & de lors pour maintenant.*

Formule ſolennelle, conſtitutive des obligations, & qui ſert de concluſion à des milliers de contrats paſſés aux XVe & XVIe ſiècles par les notaires de Bretagne & conſervés juſqu'à nous. L'une des parodies de la langue judiciaire, ſi fréquentes chez du Fail.

(CHAP. X.)

— P. 75, titre : *Miſtoudin ſe venge de ceux de Vindelles.*

Miſtoudin eſt un nom de fantaiſie, mais ce mot avait au XVIᵉ ſiècle un ſens aſſez peu connu qu'il nous paraît utile de rechercher. Dans *les Touches* de Tabourot, publiées en 1585, on trouve, au troiſième livre, un quatrain iutitulé : LE MISTOUDIN & ainſi conçu (p. 112) :

Le Procureur qui ſe deſguiſe
Ainſi qu'vn ieune mariolet,
Il porte vn colet ſans chemiſe
Et ſa chemiſe ſans colet.

Un *marjolet* était un jeune fat, ce qu'on appela plus tard un petit-maître, un petit *crevé* ou un *gommeux* d'aujourd'hui. Le *miſtoudin* de Tabourot ſemble n'être qu'un imitateur, un copiſte maladroit du marjolet. — On appliquait auſſi ce nom aux femmes. Gabriel de Minut, dans son ſingulier traité *De la Beauté*, au chapitre XXV, intitulé *De la Beauté mignarde*, trace ce portrait, fort curieux, d'une *miſtoudine* de ſon temps :

« La beauté *mignarde*, dit-il, nage entre deux eaux, c'eſt-à-dire entre la beauté *ſeditieuſe* (1) & la beauté *religieuſe*... Ceſte beauté qui eſt gaillarde, ioyeuſe & affettée, ſe trouve communément logée ſur le corps d'vne perſonne, laquelle, — par un œil vif & gaillard & neantmoins quelque peu paſſager, par vn parler mignard, doux & gracieux, par vn marcher à demi graue & à demi fretillant, — appelle les perſonnes, & meſmement ceux qui ſont faits au leurre d'amour, à talonner ſes pas pour apprendre le lieu de ſa demeure. Là où, la voyant mignardement pincer la corde

(1) La beauté sensuelle et provocante des courtisanes. Il a parlé de cette beauté au chapitre précédent.

d'un luth Venitien, toucher legèrement le clauier d'vne efpinette Parifienne, conduire doucement l'arquet fur vne viole Lyonnoife, & faire là deffus fortir de fa douce & delicate gorge cent & cent fredons aux enuis de ceux que le gentil roffignol nous prefte au doux printemps. La voyant auffi, d'autre part, au bal, qui fe fait quelquefois en fa maifon, demener fes iolis petits pieds fi gentiment, fi beau & fi dru fur le paué de la falle... La voyant, le bal fini, modeftement difcourir fur plufieurs diuers, beaux & ioyeux propos... Et après, accompaigner les affiftans ayans prins congé d'elle iufques à la porte de la fale auecques vne graciette fort gentille & vne façon de faire mignarde & attraiante, par un modefte baifement de main retirée d'vn gant de fleur qui la couure à demi & par vn fubtil r'hauffement de pied qui femble à demi defrobé, & vn coup d'œil qui perceroit la plus forte cuiraffe du plus refolu cœur... La voyant donc ainfi, auec vn accouftrement de tefte tantoft à l'Italienne, tantoft à l'Efpagnolle, tantoft à la Françoife qui ne doit rien, à mon aduis, à ceux des autres nations... Las! qui eft celuy, pour fi bien mortifié qu'il fceuft eftre, qui ne fe reputaft trop plus qu'heureux & fortuné de pouuoir entrer tant feulement dans la grace d'vne telle & fi gentille & fi accomplie maiftreffe! De fçauoir dire maintenant fi cefte gentille MYSTODINE fe fert point des petits pots du cabinet (1), ce me font lettres clofes : pour le moins, s'elle s'en fert, cela fe conduit fi dextrement que l'on ne s'en aperçoit point » &c. — (DE LA BEAVTÉ, *difcours diuers, avec la* PAVLE-GRAPHIE *ou defcription des beautez d'vne dame Tholofaine nommée* LA BELLE PAVLE, — par Gabriel de Minut, cheualier, baron de Caftera, fenefchal de Rouergue. — A Lyon, par Barthelemi Honorat, au Vaze d'or, 1587, in-8°, p. 177-181.)

La *myftodine* de Minut appartient donc au même genre que le *miftoudin* de Tabourot, mais celui-ci eft une méchante copie, & celle-là un excellent original, la femme à la mode du XVI[e] fiècle, accorte, jolie, fpirituelle.

(1) Du fard, de la céruse et autres ingrédiens de ce genre, dont il reproche à la beauté *séditieuse* l'abus effronté.

Dans un autre auteur de ce temps nous trouvons ce mot avec un autre ſens. L'inconnu qui publia en 1575, ſous le pſeudonyme ou l'anagramme de *Du Roc ſort Manne*, un petit recueil de *Nouveaux recits ou Comptes moraliſez*, raconte, dans ſon ſixième chapitre, une farce plus ou moins plaiſante jouée à un gentilhomme par un maréchal-ferrant, & commence ainſi : « Or comme on voit le plus ſouvent les plus ruſez premiers prins, deux braues *miſtaudins* gentilshommes, menans deux damoiſelles au promenoir (2) » &c. Je ne pourſuis pas la phraſe, qui eſt fort longue. La citation ſuffit à montrer qu'ici *miſtaudin* ou *miſtoudin* eſt ſynonyme de ruſé, malin, bien aviſé. C'eſt dans ce ſens que du Fail prend le mot & qu'il en fait le nom du héros de ce chapitre, à cauſe de l'invention fort plaiſante par laquelle celui-ci ſe venge des Vindellois.

Ce nom était d'ailleurs connu de vieille date en Bretagne, au moins comme ſobriquet. Dans le compte inédit du *Béguin* ou deuil de François II, dernier duc breton, mort le 9 ſeptembre 1488, — compte qui donne au grand complet l'énumération de tout le perſonnel de la maiſon ducale,— on trouve, au fol. 8 v°, parmi les aides de cuiſine (les *queuz* de troiſième ordre), un *Miſtoudin* & un *Triboullet* (Arch. départ. d'Ille-&-Vilaine).

Peut-être ce nom eſt-il dérivé de *miſte*, propre, poli, gentil, bien fait.

— P. 75, l. 6-8 : *Bonnets à croppiere, chauſſes à la martingalle & à queue de merluz, ſoulliers à poullaine, & chapeaux albaneſqs.*

Je n'ai rien trouvé ſur les bonnets à croupière. — Les ſouliers à la poulaine ſont bien connus, mais au moment de la publication des *Propos Ruſtiques*, il y avait longtemps que ni en Bretagne, ni ailleurs, on n'en portait plus ; du Fail, à la première ligne du chap. VI (ci-dessus, p. 42), en parle comme d'une mode paſſée depuis longtemps. — Rabelais (liv. I,

(2) *Nouveaux Recits ou Comptes moralisez, joinct à chacun son sens moral:* par Du Roc sort Manne. — A Anvers, par Theodore Kauffmann, 1575. — in-16, p. 97. — Ce volume, de toute rareté, nous a été communiqué, comme l'ouvrage de Minut, par M. le baron de Laroche-Lacarelle.

chap. 20), nous dit que Gargantua, voulant récompenfer d'une paire de chauffes l'éloquent Janotus de Bragmardo, mais « doubtant de quelle façon mieulx duiroient audit orateur : ou *à la martingale* qui eft un pont levis de cul, pour plus aifèment fianter, ou à la marinière..., ou à la fuiffe..., ou *à queue de merlus* de peur d'efchauffer les reins ; luy fit livrer fept aulnes de drap noir & trois de blanchet pour la doubleure. » Et au livre II, ch. 6 : « Le pauvre Limoufin conchioit toutes fes chauffes, qui eftoient faites *à queue de merluz* & non à plein fond ; dont dift Pantagruel : Quelle civette ! » — Les chapeaux *albanais*, dont la vogue commença fous le règne d'Henri II, avaient de larges bords & une forme en melon allongé (J. Quicherat, *Hift. du Coftume*, p. 384), Rabelais& fon continuateur en ont parlé ou y ont fait allufion plus d'une fois ; voir livre II, chap. 31 ; l. III, ch. 25 ; l. V, ch. 33 & 34.

— P. 75, l. 14-16 : *Chanter de Noël au Bas-Champ, à Tremerel, à Telle, à Huchepoche, & autres villages.*

On dirait aujourd'hui : « chanter *des noëls.* » — Les noms de villages ici mentionnés permettent d'indiquer l'itinéraire fuivi par les Vindellois, c'eft-à-dire par les gens de Clayes, dans leur double tournée de Noël & de l'Aguilanneuf, cette dernière faifant l'objet du préfent chapitre. Le *Bas-Champ* eft un village de la commune de Parthenai (canton N.-O. & arrondiffement de Rennes, Ille-&-Vilaine), un peu au N.-E. du bourg paroiffial. Ainfi, les Vindellois montèrent d'abord vers le N.-E., puis revinrent vers le S.-O. jufqu'à *Tremerel*, village fitué au N.-O. du clocher de Clayes, à cheval fur la limite communale de Clayes & de Pleumeleuc &, après s'être de là avancés plus ou moins dans cette dernière paroiffe, ils avaient redefcendu vers le fud, pour venir paffer à la chauffée de l'étang de *Huchepoche*, fitué juftement fur la limite de la commune de Saint-Gilles & de celle de Pleumeleuc. De Huchepoche ils n'avaient qu'une demi-lieue à faire pour regagner Clayes en marchant vers le N.-E. — Nous ne parlons pas de *Telle* ou *Tellé* ; on ne trouve pas ce nom dans ces parages ; du Fail, pour dérouter les malins au moyen du fyftème indiqué ci-deffus (p. 210) dans notre note fur la l. 25-26

de la p. 67, a peut-être voulu défigner là le village de *Teflé*, fitué en la commune de Saint-Erblon, à l'eft du bourg paroiffial. Toutes ces localités font indiquées fur la carte de France de l'état-major, feuille 75 (feuille de *Rennes*).

— P. 76, l. 2-3 : *Le premier iour de lan (comme eft lancienne couftume) aller à Haguilleneuf.*

Ce mot d'*Haguilleneuf* ou, comme on écrit ordinairement, *Aguilanneuf*, a donné lieu à une foule d'explications & d'étymologies, parmi lesquelles celle qu'a adoptée le dernier éditeur (édit. 1874, I, p. 89, note) eft une des plus récentes mais non des meilleures, & a le tort d'interpréter par le breton le nom d'une coutume qui a exifté dans des lieux où on ne parla jamais la langue bretonne. Aller à l'*aguilanneuf*, c'eft aller à la quête des étrennes ou du cadeau du nouvel an. *Aguilanneuf* n'eft qu'une expreffion françaife défignant la délivrance de ce cadeau faite aux quêteurs ; c'eft l'*acquit de l'an neuf*, ou plutôt l'*acquit-l'an-neuf*, fuivant l'ufage conftant de notre vieille langue, qui n'ufait point en ce cas de la prépofition & difait couramment la Haye-*le*-Roi, Brie-*le*-Comte Robert, Bar-*le*-Duc, &c., pour la Haye *du* Roi, la Brie *du* comte Robert, le Bar *du* duc (de Lorraine), &c. Cette explication, la plus fimple & jufqu'ici la meilleure, a été produite en 1875 par M. Le Men, archivifte du Finiftère, qui cite à l'appui une curieufe petite chanfon à l'ufage des quêteurs d'*aquit-d'an-neuf*, trouvée par lui dans un manufcrit manceau du XVI[e] fiècle, & ainfi conçue :

Quand l'homme veult heureufement
Donner heureux commencement
A quelque chofe de valeur,
Il doibt chaffer par honneur
L'avarice de fon cueur.

C'eft pourquoy fommes affeurez
Que jamais ne refuferez,
Pour commencer l'an en bonheur,
De nous donner par honneur
Acquit d'an neuf *de bon cueur.*

D'estre icy plus n'avons loisir;
Laissez-nous donc bientost choisir
De vostre bourse le meilleur.
Lors verrez que de bon cueur
Nous publirons vostre honneur (1).

— P. 76, l. 14 : *Baudet, le faiseur de fuseaux.*

Ce n'est point là, comme on le croirait volontiers, un nom de fantaisie. Il y avait de toute ancienneté autour de la Hérissaie, notamment en Clayes & en Saint-Gilles, une nombreuse famille *Bauday*, *Baudays* ou *Baudaye*, dont l'existence est constatée par les registres paroissiaux & par beaucoup d'autres actes. (Voir le premier registre baptistaire de Saint-Gilles, fol. 9 v°, 84 v°, 132 r°; & le premier registre des mariages de Clayes, p. 3, 13, 14, 15). — Tout au plus du Fail s'est-il permis de modifier légèrement l'orthographe.

— P. 76, l. 16 : *La Seguimere.*

Voir ci-dessus p. 189 la note sur la p. 23, l. 1.

— P. 76, l. 16-17 : *Estoit maistre Pierre Baguette celuy qui faisoit tout le* Tu autem.

En matière de liturgie on appelle *leçon* une lecture tirée des livres saints ou des écrits des saints pères, chantée ou récitée à matines. Aujourd'hui ces leçons sont des fragments choisis d'avance & insérés dans le bréviaire, & toutes se terminent par la formule : *Tu autem, Domine, miserere nobis*, à laquelle on répond : *Deo gratias*. Dans le principe & pendant assez longtemps, ces leçons n'étaient pas réglées d'avance, comme elles le sont aujourd'hui. Le lecteur prenait le livre même des Ecritures ou un traité des saints pères, & lisait jusqu'à ce que le supérieur ou le prêtre qui présidait la cérémonie l'arrêtât en prononçant ces paroles : *Tu autem, Domine, miserere nobis*. De même encore aujourd'hui, dans les communautés religieuses où l'on fait une lecture pieuse pendant le repas, le prieur, quand il est temps de

(1) Voy. R.-F. Le Men, *Etudes historiques sur le Finistère*, Quimper, 1875, p. 188.

finir cette lecture, arrête le lecteur par cette formule : *Tu autem*, &c. Ainsi celui qui fait, c'est-à-dire qui prononce le *Tu autem*, est celui qui a la direction, le commandement, la supériorité, soit au réfectoire, soit à l'église. — Du Fail a donc voulu dire ici que Pierre Baguette était sans conteste le chef, le directeur de l'expédition des Vindellois dans leur quête d'Aguilanneuf.

Rabelais (livre I, chap. 13, livre II, ch. 11, & prologue de la *Pantagrueline prognostication*) prend *Tu autem* dans le sens de conclusion finale d'une affaire, résultat dernier & essentiel d'une doctrine : sens très-naturel, puisque le *Tu autem* liturgique & monacal marque la fin d'une lecture. — Le *Moyen de parvenir* (ch. LX intitulé *Article*) explique, en partie du moins, l'origine de cette expression, à laquelle il donne un sens un peu différent, mais assez voisin, de celui de Rabelais.

— P. 76, l. 25 : *Hervé le Rusé.*

La famille Hervé formait un clan véritable que l'on retrouve à chaque instant, au XVI[e] & au XVII[e] siècle, autour de la Hérissaie, dans les trois paroisses de Clayes, de Saint-Gilles & de Pleumeleuc & dans les registres de ces paroisses, qui remontent (ceux de Pleumeleuc) à 1543.

— P. 77, l. 4 : *Au-dela du pastiz de Rollard.*

Continuation du système signalé plus haut (p. 210) dans notre note sur la l. 25-26 de la p. 67. Rollard est, en effet, un village de la commune de Noyal-sur-Seiche, situé au nord de la Seiche sur la rive droite, en face de Château-Létard qui est sur l'autre rive.

— P. 77, l. 6 : *Gué de Vede ou de Bellouse.*

On a déjà parlé de gué de Vede, issu de l'imagination de Rabelais (ci-dessus p. 195). Il y a un moulin & un étang de *Belouze* en la commune de Baulon (canton de Guichen, arrondissement de Redon, Ille-&-Vilaine), mais à 6 lieues environ de Huchepoche & de la Hérissaie.

— P. 77, l. 7 : *Laringues.*

Voir ci-dessus (p. 191) notre note sur la p. 32, l. 14.

— P. 77, l. 16 : *Saincte Grigne !*

Le nom de cette sainte, plus imaginaire encore que saint Quenet, pourrait bien venir du verbe *grigner*, que l'usage populaire emploie

encore à Rennes & aux environs comme fynonyme de grogner, gronder, ainfi que fon dérivé *grignoux, grignoufe*, qui répond affez exactement au français *grincheux*.

— P. 78, l. 1-2 : *Peu fen fallut qu'il neuft dronos par fa femme.*

On trouve auffi *dronos* dans Rabelais livre I, ch. 27 & livre II, ch. 14. — « *Dronos*, des coups, des tapes, » en langue provençale, dans Lacombe, *Dictionnaire du vieux langage françois*, fupplément (1767), p. 162. — Avoir ou recevoir dronos, c'eft être battu; donner dronos, c'eft battre.

— P. 78, l. 9 : *Ce maift dieux.*

Voir ci-deffus p. 190, la note fur p. 28, l. 28.

— P. 78, l. 25 : *Son frère Brelin.*

On trouve ce nom de Brelin ou Breflin, fous la date du 10 août 1531, au premier regiftre baptiftaire de Noyal-fur-Seiche, fol. 104 r°.

— P. 78, l. 27-28 : *En entrant demanda que y il auoit, ne quoy ne comment, où font-ilz! quoy, qu'eft-ce!*

Le difcours direct de Brelin commence aux mots : « Où font-ilz. » La ligne qui précède eft particulièrement elliptique, elle fignifie que, fans demander ni quoi ni comment, c'eft-à-dire fans attendre aucune explication, Brelin s'écrie « Où font-ilz »! &c.

— P. 79, l. 3-4 : *Regardez! mais toutesfois, fi eft-ce pourtant, vous devez entendre, nenny, & cependant luy comptoit toute l'asfaire.*

Nous avons reproduit exactement la ponctuation de l'édition de 1547, mais pour comprendre cette partie de l'entretien des deux frères, qui fe compofe d'une fuite de réticences, il faut fe la repréfenter ponctuée ainfi : « Regardez! Mais toutesfois... Si eft-ce pourtant... vous devez entendre. — Nenny (dit Brelin). — Et cependant (Miftoudin) luy comptoit, &c. »

— P. 79, l. 10-11 : *Et qu'il luy pardonnaft fil eftoit : car trop eftoit fafché.*

Même fyftème de réticence que tout à l'heure; on imprimerait aujourd'hui : « & qu'il luy pardonnaft s'il eftoit... Car trop eftoit fafché. » Les deux points de l'édit. de 1547 expriment ici (& ailleurs affez fouvent) ce procédé de fufpenfion, très-familier à du Fail, que nous marquons aujourd'hui par plufieurs points. Nous n'y reviendrons pas.

— P. 79, l. 13 : *Par sainct Just !*

Celui-ci n'est pas imaginaire comme sainte Grigne. Une tradition fort ancienne de l'église de Rennes en fait l'un des premiers évêques de cette ville ; une chapelle sous son vocable a subsisté à Rennes jusqu'à la révolution, & en avant de cette chapelle il y avait encore au XVIIe siècle une barrière, dont le souvenir a maintenu jusqu'à nos jours le nom de « barre Saint-Just » à l'extrémité nord de la rue de Fougères. On peut ne pas admettre l'époque (IIe siècle de l'ère chrétienne) que les anciens hagiographes assignent à saint Just ; mais en présence d'une tradition locale aussi ancienne que vivace, on ne peut guère contester son existence. Voir à ce sujet Albert Legrand, *Vies des saints de Bretagne*, 3e édit., Rennes, 1680, in-4e catalogue des évêques de Rennes, p. 3 & 6.

— P. 79, l. 18-19 & 26-28 : *Ilz passeront par sus la chaussée de l'estang de Huchepoche..... Ces Vindellois infailliblement passeront par-là, car où diable iroyent-ilz se destourner iusques à Jauzé.*

Il importe de déterminer les lieux indiqués dans ce passage, car c'est là que tout à l'heure se produira le drame. — L'étang de Huchepoche est desséché depuis assez longtemps, mais on reconnaît sans peine son bassin, aujourd'hui prairie marécageuse d'un vert sombre, où le jonc pousse mieux que l'herbe. La chaussée subsiste encore & sert, comme au XVIe siècle, de passage au chemin rural allant du village de Huchepoche vers celui de la Guinelais, situé à l'ouest, en Pleumeleuc : chemin marqué sur la carte de l'état-major & qui fixe la limite sud de l'étang, lequel formait une sorte de triangle fort allongé ayant sa base sur cette chaussée, longue d'une centaine de pas, & son sommet au nord de la route actuelle de Paris à Brest, non encore tracée au XVIe siècle. L'étang avait une longueur de près de 500 mètres ; il était étroit, profond, fortement encaissé entre ses deux rives formant coteaux, dont le sommet est couronné de grands arbres. Le ruisseau qui sort de cet étang coule droit au sud, dans une vallée non moins encaissée & marécageuse, & un quart de lieue plus bas il se jetait dans le petit lac de la Motte-Henri (tout récemment desséché), qui recevait par son angle nord-ouest un autre affluent

beaucoup plus confidérable, appelé la rivière de Perronai parce qu'il vient de l'étang de ce nom fitué près de Romillé (1).

Les Vindellois, c'eft-à-dire les gens de Clayes, quêteurs d'Aguilanneuf, entrés dans la paroiffe de Pleumeleuc par le village de Tremerel, avaient fans doute vifité les villages voifins fans trop s'écarter de la limite eft de cette paroiffe & en defcendant vers le midi, de façon à paffer par la Guinelais. Là pour revenir chez eux, ils avaient le choix entre deux routes : tourner au plus court & revenir à Clayes en paffant par Huchepoche & l'Archerie, ou defcendre au fud jufqu'à la rivière de Perronai, la franchir au pont le plus rapproché de l'étang de la Motte, paffer fur la chauffée de cet étang & remonter enfuite vers Clayes. Ce détour les allongeait d'une groffe lieue, & comme leur tournée, fans cela, était déjà longue, Miftoudin avait raifon de croire qu'ils préféreraient revenir par Huchepoche.

Mais quel eft le lieu que du Fail dans fon récit appelle *Jauze* ou *Jauzé*! Nous n'avons pas l'embarras du choix. Ce nom défigne forcément le feul point par lequel nos quêteurs d'Aguilanneuf pouvaient franchir la rivière de Perronai. Ce point eft le pont Rozel ou Rauzel, qui fournit paffage au chemin (aujourd'hui vicinal) allant du bourg communal de Breteil (près Montfort-fur-Meu) à celui de Pleumeleuc. Sur le territoire de cette dernière commune, & très-peu au nord de ce pont, eft un village, dit lui-même Pont-Rauzel (2), mais que les gens du pays appellent communément *Rauzel* ou *Rauzé*, car leur mode eft d'éteindre toutes les finales. C'eft néceffairement là le *Jauzé* de du Fail : foit que l'altération de ce nom ait été volontaire & du fait de l'auteur, foit qu'elle ait été d'abord une faute involontaire de l'imprimeur, refpectée enfuite par du Fail comme rentrant dans le fyftème de déguifement qu'il avait — nous l'avons vu — adopté

(1) Romillé, aujourd'hui commune du canton de Bécherel, arrondissement de Montfort (Ille-et-Vilaine).

(2) Le nom de ce village n'est pas inscrit sur la carte de l'état-major (feuille 75), mais le village lui-même y est marqué un peu au-dessous et à gauche du nom de la *Chênelaie*, à toucher le chemin venant de Breteil après qu'il vient de traverser la rivière de Perronai.

en ce qui touche les querelles de Vindelles & de Flameaux.

— P. 80, l. 3 : *Si belles vezardes.*

Si belles alarmes. Rabelais a mis ce mot de *vezarder* dans la bouche de Villon parlant au roi d'Angleterre, livre IV, ch. 67.

— P. 80, l. 4 : *Appellés-moy Huet.*

Sifflez-moi, moquez-vous de moi. Voir Fr. Michel, *Études de Philologie comparée sur l'argot*, p. 227.

— P. 80, l. 28 : *Hardez & fasquez.*

Chargés de paquets & de poches. *Fasque* est une poche, ce mot est dans Rabelais, livre II, chap. 16 & 30. *Harde* ou *hardée* est un paquet lié d'une corde ou d'une hart, une botte, dans le sens actuel d'une botte de foin. Voir Du Cange aux mots *Hardeia* & *Hardes.*

— P. 81, l. 26-27 : *La leuée de l'espée baise mon cul à deux mains.*

Il faudrait un maître d'escrime doublé d'un érudit pour commenter tout ce discours de maître Pierre. Nous nous contenterons de citer ici deux auteurs du XVI[e] siècle où nous retrouvons cette dernière expression. — Dans Rabelais (livre IV, chap. 41) quand Pantagruel livre combat aux Andouilles de l'île Farouche, Gymnaste, compagnon de Pantagruel, attaqué par « un gros Cervelat sauvage » allié des Andouilles, « sacque son *espée Baise mon cul* (ainsi la nommoit-il) *à deux mains*, & trancha le Cervelat en deux pièces. » — La *Nouvelle fabrique des excellents Traits de vérité* renferme un conte intitulé : *Comme un soldat eschappa à la mort.* Ce soldat obtint, par l'intervention d'un grand seigneur, que « sa sentence (de mort) fut modérée à ce qu'il seroit tiré à grand, de flèches ferrées, avec grands & forts arcs du Brésil, ayant neanmoins une *espée baise mon cul à deux mains* pour se deffendre & couvrir des coups s'il pouvoit. » Il s'en couvrit si bien qu'il ne fut pas atteint & eut sa grâce. (V. édit. Jannet, 1853, p. 32.) — Ces deux exemples sont postérieurs aux *Propos Rustiques*, le IV[e] livre de Rabelais ayant paru en 1552, la *Nouvelle fabrique* en 1579. Rabelais n'a donc pas, comme on l'a cru, inventé ce nom pour se moquer de ceux que les chevaliers des anciens romans donnent à leurs épées. Quelle que fût la signification de ce nom plus qu'étrange, il était antérieur à Rabelais.

— P. 82, l. 14 & 15 : *Tant que ces gentilz messieurs le pouvoyent facilement apperceuoir.*

Nous avons visité le lieu : impossible de trouver pour telle scène meilleur théâtre. Le chemin venant de l'ouest (du village de la Guinelais) par où arrivaient les Vindellois, après s'être élargi à un carrefour — où sans doute maître Pierre démontrait ses triomphantes parades, — descend peu à peu en se rétrécissant sur la chaussée de Huchepoche, puis à l'autre bout de la chaussée se relève par une montée roide, tournant à gauche, ombragée de grands arbres. Le village de Huchepoche paraît au haut de cette montée, au sommet du coteau (le moulin n'existe plus). Par une nuit plus ou moins sombre, & même par un clair de lune, ce fantôme blanc & funèbre, se dressant tout à-coup sur cette hauteur, se détachant sur les branches noires des arbres sans feuilles, dut être instantanément aperçu de toute la troupe au moment où elle s'engageait dans le chemin tournant, & lui causer une épouvante indicible. Aujourd'hui encore, à pareille heure, pareille vision n'aurait rien de très-rassurant.

— P. 83, l. 12 : *En fut faicte une chanson à sept parties.*

Toujours des chansons. Par là, dans le monde champêtre que décrit du Fail, finit tout événement grand ou petit : preuve certaine de la gaîté, par conséquent du bien-être de nos populations rurales au XVIe siècle.

— P. 83, l. 15 : *Feirent vn monitoire.*

« Lettres qui s'obtiennent du juge d'Eglise & qu'on publie au profne des parroisses pour obliger les fidelles de venir deposer de ce qu'ils sçavent des faits qui y sont contenus, sous peine d'excommunication. Les *monitoires* ne s'obtiennent qu'en vertu de permissions des juges laïques, quand on ne peut pas avoir preuve autrement des faits contenus en une accusation. Les *monitoires* ne doivent nommer personne & se publient contre des quidams, *nomine dempto ;* autrement il y a abus. » (*Dictionn.* de Furetière, édit. 1691).

— P. 82, l. 21-22 : *Aux grands jours de Rion.*

Ils avaient eu lieu en 1546, l'année même qui précéda celle de la publication des *Propos rustiques*. Noël du Fail en a reparlé au chap. IV des *Contes d'Eutrapel.*

(CHAP. XI.)

— P. 85, l. 1 : *Du village de Vindelles fut esleu pour franc-archier Guillot le Bridé.*

Notre vieille littérature s'est beaucoup moquée des francs-archers, qui n'en furent pas moins la première infanterie nationale & populaire de la France. Nous n'avons point ici à en faire l'histoire, nous nous bornerons à remarquer que leur institution fut plus ancienne en Bretagne qu'en France : ils datent, en France, du roi Charles VII & de l'an 1448 ; en Bretagne, de 1425 & du duc Jean V (dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II. col. 1166). Il suffit d'ailleurs de renvoyer le lecteur aux auteurs qui ont traité de cette institution, entre autres, pour le côté sérieux, au P. Daniel (*Histoire de la Milice françoise*, livre IV, chap. 4), & pour le côté comique au célèbre *Monologue du franc archier de Bagnolet*, attribué à Villon, & qui est en tout cas une très-bonne farce. On peut y joindre la jolie chanson imprimée par Le Duchat dans son édition de Rabelais & depuis souvent reproduite avec diverses variantes. Elle a pour nous l'avantage de se rapporter, comme le chap. XI des *Propos rustiques*, au franc-archer du XVIe siècle, époque de décadence de l'institution, & de nous montrer que ces francs-archers si raillés avaient du moins le mérite — rare chez les guerriers d'alors — de n'être pas durs à leurs hôtes, témoin ce couplet :

Le franc-archer chez son hôte arriva :
— Vertu, morgoy, jarnigoy, je te tue !
— Tout beau, Monsieur, nos oysons sont en mue. —
Il l'apaisa d'une soupe à l'ognon.
Viragon, vignette sus vignon.

Mais on n'a, je crois, rien écrit de plus fin & de plus joli sur ces pauvres francs-archers que les deux premières pages de ce chapitre de du Fail, vrai tableau de genre peint d'après nature & fait de main d'ouvrier.

— P. 85, l. 6-7 : *Portoit en ses armes vne escuelle de choux billetée de lard.*

La *billette*, en termes de blason, est une pièce solide en forme de carré long, dont on charge l'écu, qui alors est dit *billeté*. Des billettes de lard sont des lardons.

— P. 85, l. 8 : *Pour ce que les Canarriens faisoyent mine de descendre.*

Sur les Canarriens & le pays de Canarre voir les *Fantaisies de Rabelais*, livre I, chap. 13 & 50, livre II, chap. 11 & 23.

— P. 86, l. 7 : *Son capitaine Tireavant.*

Le chap. 43 du livre Ier de Rabelais a pour titre : « Comment l'escarmouche de Picrochole fut rencontrée par Gargantua, & comment le moine tua *le capitaine Tiravant*, puis fut prisonnier entre les ennemis. »

— P. 86, l. 15 : *Tailler sa vigne.*

Sur la culture de la vigne en Bretagne & spécialement aux environs de Rennes voir ci-dessus (p. 186) notre note relative à la p. 15, l. 14.

— P. 86, l. 17-19 : *S'estoit gouuerné..... auantageusement, & selon l'assise au comte Geoffroy.*

Dans le droit breton, on appelait *gouvernement avantageux* le régime d'une famille où les successions étaient réglées par la loi nobiliaire. Sur l'assise au comte Geoffroy, voir ci-dessus p. 112.

— P. 86, l. 22 : *Sauf à passer du parsus.*

C'est-à-dire : Sauf à passer sous silence les autres griefs que Philippot l'Enfumé pouvait avoir contre Guillot le Bridé. — M. Assézat (I, p. 102, note 3) n'a pas bien interprété cette expression.

— P. 87, l. 8-9 : *Nauoir plegé aucun quand il auoit beu à luy.*

Avoir refusé de faire raison à un convive. Pasquier (*Recherches de la France*, livre VIII, chap. 61) constate l'usage familier de cette expression : « Nous avons une coustume, non-seulement

aùx banquets mais aux communes tables, de boire les uns aux autres : chose que nous tirons à courtoisie, voire pour signal d'amitié. Le formulaire que l'on tient est que, si un homme boit à moy, l'instant même, le remerciant je luy diray *que je le plegeray promptement*, c'est-à-dire que je m'en vois boire. Response certainement inepte & qui ne se rapporte aucunement à l'assaut qu'on m'a livré ; car le mot *plege* signifie celuy qui intervient (qui est caution) pour un autre. » Pasquier essaie cependant d'en donner une explication rationnelle, qu'on peut voir dans son livre. — Rabelais a employé *pleger* dans ce sens livre I, prologue, & livre IV, ch. 6.

— P. 87, l. 28 ; *Comme appartient à bestes de telle ou semblable gravité.*

Le porc a toujours été, de la part des paysans bretons, l'objet de respects ironiques ; il n'y a pas longtemps qu'à cause de son poil on l'appelait encore dans nos campagnes un « vêtu de soie » ou « un noble ».

— P. 88, l. 21 : *És prés de Caillette.*

Nous n'avons pu retrouver ce nom ni aux environs de la Hérissaie ni dans ceux de Château-Létard.

— P. 88, l. 25-26 : *Par la dague Saint Chose.*

Encore un saint du même genre que saint Quenet & sainte Grigne ; du moins ne cherchera-t-on pas celui-là dans le calendrier breton.

— P. 88, l. 29 : *Et dy à ton père que baste.*

Baste, suffit ! C'est encore une forme de réticence.

— P. 89, l. 17-18 : *Tout le monde ne peult pas auoir les c........ d'acier.*

Proverbe qu'on trouve dans Rabelais (livre II, chap. 32) sous cette forme : « Chascun ne peut avoir les c........ aussi pesans qu'un mortier, & ne pouvons estre tous riches. »

(CHAP. XII.)

— P. 90, titre : *De Perrot Claquedent.*

Au chap. V de la *Pantagrueline prognostication*, Rabelais place les *clacquedens* entre les « loqueteurs » & les « crocquelardons, » non loin des « gueux de l'hostière, degresseurs de bonnetz, bergiers, boviers, vachiers, &c. » — Au chap. XXV du *Gargantua* nous les retrouvons à peu près en pareille compagnie : quand les bergers du royaume de Gargantua demandent aux fouaciers de Lerné de leur vendre des fouaces, ceux-ci, en le leur refusant, « les outragerent grandement, les appelans trop diteux, brefchedens, plaisans rousseaux... goguelus, *claquedens*, boyers (bouviers) d'etrons, bergiers de merde, & autres telz epithetes dissamatoires. » — Au chap. 9 du livre IV (publié en 1552) on parle encore d' « un grand villain *claquedent.* » Bref, chez Rabelais ce mot désigne constamment une classe de pauvres hères peu recommandables. Mais du Fail le prend en meilleure part, son Claquedent est un personnage, « un petit demy-dieu & vray coq de paroisse. » Le nom qui lui est donné rappelle seulement de quelle triomphante façon notre Perrot savait jouer, à table, tout à la fois de la langue, des dents & des mâchoires.

— P. 91, l. 17-18 : *Ou bien de quelque procès qu'il promptement intentoit.*

Il n'intentait pas ce procès à table, mais le contait depuis le début, depuis le moment où il l'avait intenté, jusqu'à la sentence définitive, sans oublier aucun incident de la procédure.

— P. 91, l. 20-22 : *Donnez-moy de cecy... ne ostez point cecy, ains seruez sans desseruir.*

Il existe un recueil de contes sans date, imprimé à la fin du XVI[e] siècle ou au commencement du XVII[e], & intitulé : *Facecieux deuis & plaisans contes par le S[r] du Moulinet, comédien; Paris, chez Millot.* C'est une compilation assez bien faite, empruntée à plusieurs auteurs connus; beaucoup de ces récits sont tirés de

des Périers, 43 de Philippe d'Alcripe auteur de la *Nouvelle Fabrique des excellents Traits de vérité,* 13 de du Fail, &c. Le 46e conte (p. 129), intitulé *Ce qui advint à plusieurs assis en une convive,* est un amalgame, à doses à peu près égales, de d'Alcripe & de du Fail, copiés presque textuellement. C'est au chap. XII des *Propos rustiques* & au discours de Perrot Claquedent que cet emprunt est fait : « Baillez moy de cela disoit l'un; n'ostez point cecy. Servez sans desservir. Voulez ce pied de cochon, Madame, parce que vous ne pouvez dormir. Dieu pardoint à un tel, voilà le morceau qu'il aimoit le mieux. Du vin, ou j'en demanderay. Au matin tout pur & le soir sans eaue, &c. » Ce plagiat à peine déguisé dure pendant deux pages, que M. Jannet a reproduites, p. 57-58 de son édition de la *Nouvelle Fabrique des excellents Traits de vérité* (Biblioth. elzévirienne, 1853). Nous y renvoyons le lecteur.

— P. 91, l. 23-25 : *De tous poissons fors de la tenche, prenez les astes dun chappon, neantmoins que aucuns docteurs dient dune garse.*

Rabelais (l. I, chap. 39) avait dit : « De tous poissons fors que la tenche, prenez l'aisle d'une perdrix ou la cuisse d'une nonnain. » Les sept premiers mots de Rabelais & de du Fail forment le premier vers d'un proverbe gastronomique que voici :

De tous poissons, fors de la tenche,
Prenez le dos, laissez la panche (la panse).

Dans le discours de Perrot Claquedent, qui dure deux pages, c'est la seule expression imitée de Rabelais. Il est vrai que, dans sa forme générale, ce discours haché menu, formé de petites phrases sans suite apparente lancées l'une après l'autre entre deux bouchées ou deux gorgées, reproduit le mouvement général des *Propos des beuveurs* & de ceux de frère Jean, aux chap. V & XXXIX du *Gargantua.* Mais en reproduisant cette forme — imposée d'ailleurs par le sujet — du Fail reste original; à une seule expression près, il tire tout de son fonds; au lieu de nous donner, comme Rabelais, une simple litanie de propos bachiques & gourmands, il trace avec ces propos un caractère.

— P. 91, l. 29; p. 92, l. 1 : *O le bon bœuf, je crois qu'il soit de Carhès.*

Voir ci-dessus, p. 113.

— P. 92, l. 8 : *A la mode de la feu royne Gillette.*

Leroux de Lincy dans son *Livre des Proverbes* (II, p. 39) traduit « cuisinier de la reine Gilette, » par « mauvais cuisinier, » & M. Assézat (I, 108, note 4) se borne à transcrire ici cette interprétation qui, appliquée à ce passage de du Fail, forme un vrai contre-sens. A ce compte-là, Perrot dirait : Donnez-moi ce levraut, je vais en faire un ragoût exécrable. — Et il veut évidemment dire & faire tout le contraire. La mode de la reine Gillette datait de loin sans doute, comme le temps de la reine Berthe, mais c'était sûrement, au jugement de Perrot Claquedent, une mode & une sauce parfaite.

— P. 92, l. 13 : *Monsieur, ie vous plegeray.*

Voir ci dessus p. 228, notre note sur la p. 87, l. 8-9.

— P. 92, l. 14-15 : *Ie vous seruiray le jour de vos nopces.*

Manière populaire de dire : Vous pouvez compter sur moi aux occasions importantes. Dans le premier conte des *Baliverneries* de du Fail, messire Jean, pour remercier de ses peines la femme du paysan, lui dit — quoiqu'elle soit déjà mariée & le mari présent — « qu'il la serviroit le jour de ses noces » (édit de 1874, I, p. 158).

— P. 92, l. 24-25 : *Faisons comme les sergens, releuons mangerie.*

Relever mangerie, dicton fort connu, s'explique tout seul (L. de Lincy, II, 202); quant aux sergens ou huissiers, ils figurent ici parce qu'ils *relevaient* les causes d'appel. Rabelais, plus explicite, dans ses *Propos des Beuveurs*, dit : « Je me porte appellant de soif comme d'abus : page, *relève* mon appel en forme » (L. I, chap. 5).

— P. 93, l. 13 : *Vn coup à la Bretesque.*

A la bretonne. Toujours Bretons ont passé pour forts biberons. Rabelais couronne les *Propos des Beuveurs* par ce cri : « A la mode de Bretaigne : net, net à ce pyot ! »

(CHAP. XIII.)

— P. 94, l. 3 : *Vn terrible ſenault.*

Guichard traduit *ſenault* par « gai & joyeux compagnon (édition 1842, p. 78), & M. Aſſézat par « gaillard » (édit. 1874, I, p. 110). Nous ne ſavons ſur quoi ſe fonde cette interprétation; que le caractère de Gobemouche ne juſtifie guère. Ce qui le diſtingue, c'eſt une ambition naïve, pouſſée juſqu'à la ſottiſe de vouloir faire un ſavant de ſon fils. Nous ſerions donc très-porté à voir dans *ſenault* un dérivé de *ſen* ou *ſan*, eſprit, raiſon, prudence (de l'ancien allemand *ſin* ou *ſinn*, voir Burguy, *Gloſſaire étymologique*, p. 340), qui a produit l'adjectif *ſené* ou *ſenet*, ſenſé, plein de ſens, la forme *ſenneit* employée ſubſtantivement (« aſ ſaiges & aſ *ſenneiz* », Id. *Gramm. de la langue d'oïl*, I, p. 56), & qui a pu donner auſſi le diminutif *ſenot* ou *ſenault*, homme de peu de ſens, épithète bien aſſortie au nom & au caractère de Gobemouche.

— P. 95, l. 17-18 : *Nous auons maintesfois (diſt alors Anſelme) argué de Greciſme enſemble.*

Malheureuſement, grâce à la conſtruction de la phraſe précédente, on ne ſait ſi c'eſt avec maître Bajaret ou avec Guillaume, fils de Gobemouche, qu'Anſelme avait « maintesfois argué de grécisme. » Si Anſelme parle ſérieuſement, Guillaume doit être exclu, car Huguet ajoute : « Bien ſçauant fut, ainſi que m'affirma Haudulphi, » c'eſt-à-dire Noël du Fail (voir ci-deſſus p. 113). D'autre part, Guillaume ayant été envoyé « à l'eſcholle » à Bourges, comme nous le verrons plus loin, ſon maître Bajaret devait être régent de cette ville, & il ſemble malaiſé qu'Anſelme, « bon laboureur & aſſez bon petit notaire pour le plat pays, » mais vivant en Bretagne, ait « *maintes fois* argué » avec lui. Ce qui reſſort le plus clairement de là, c'eſt qu'il y avait alors dans nos campagnes un goût pour l'étude & l'inſtruction, qui pouvait

en certains cas faire fauſſe route, mais qui n'a jamais été plus vif ni plus répandu.

— P. 93, l. 28 : *A cornichon va deuant.*

L'édit. 1548 porte *cochon va deuant,* & Rabelais, dans la liſte des jeux de Gargantua (liv. I, chap. 22) mentionne *cochonnet va deuant.* MM. Burgaud & Rathery croient que ces trois noms déſignent un même jeu, encore uſité à Lyon, dans les colléges, il y a une trentaine d'années, & dans lequel la boule, ou *cochonnet,* inceſſamment pouſſée en avant, forçait les joueurs à la pourſuivre. — Montaigne (l. III, chap. 13) prétend que Scipion « jouait le long de la marine avec Lœlius à *cornichon va devant.* »

— P. 96, l. 8-9 : *Le pré Raoul de Renes ou le pourceau de Bléron.*

Le pré Raoul, aujourd'hui diſparu, était une grande prairie s'étendant à l'oueſt de la ville de Rennes, en dehors des foſſés ; bornée au ſud par la rivière de Vilaine,—à l'eſt par l'enceinte de la ville ou plutôt par les maiſons & jardins bordant la contreſcarpe des douves depuis la porte Mordelaiſe juſqu'à la Vilaine (c'eſt la rue Nantaiſe actuelle), — au nord par les maiſons & jardins du faubourg l'Evêque juſqu'à la hauteur du premier pont ſur la rivière d'Ille, point d'où partait à peu près la limite occidentale du pré Raoul pour aller rejoindre la Vilaine. Les terrains aujourd'hui occupés par le canal d'Ille-&-Rance & une partie de la promenade du Mail faiſaient, entre autres, partie de cette vaſte prairie.

Il exiſte un village de Bléron dans la commune de Châtillon en Vendelais (canton Eſt & arrondiſſement de Vitré, Ille-&-Vilaine) ; mais je doute que ce ſoit là le Bléron mentionné par du Fail. Dans les proches environs de Rennes, de la Hériſſaie & de Château-Létard, je n'ai pu trouver ce nom.

— P. 96, l. 12-13 : *Autant en eſt des treize deniers deſquelz ſont achetees les femmes.*

Souvenir du vieux droit barbare, ſous lequel le mari achetait ſa femme. Loi des Saxons, article 38 : « *Uxorem ducturus CCC ſolidos det parentibus ejus.* » Cette barbarie s'effaça vite en Europe ſous l'influence de la civiliſation chrétienne. La choſe diſparue, le ſymbole reſta, perpétué, à peu près juſqu'à nos jours, ſous la

forme d'une petite fomme d'argent ou d'une pièce de monnaie remife par le mari aux parents de la femme ou à elle-même. Et, ce qui ne laiffe pas d'être curieux, dès l'origine ce prix fymbolique de l'époufe fut fixé chez les Francs à un fol & un denier, c'eft-à-dire juftement aux treize deniers mentionnés ici même par du Fail. Frédégaire (*Epitom.* XVIII), parlant des ambaffadeurs de Clovis, qui étaient allés demander pour lui à Gondebaud, roi des Burgondes, la main de Clotilde, dit : « *Legati offerentes folidum & denarium, ut mos erat Francorum, eam partibus Chlodovei fponfant.* » Plufieurs formules de l'époque mérovingienne portent que le mariage entre fimples particuliers fe faifait également « *per folidum & denarium, fecundum legem Salicam & antiquam confuetudinem.* » (V. Baluze, *Capitul. reg. Francor.* II, col. 498 & 980). Cet ufage perfifta pendant tout le moyen-âge & plus près de nous encore, fi bien que, dans les rituels de l'Eglife, dans les vocabulaires du XVII[e] fiècle, le mot de *treizain* (pièce de monnaie valant treize deniers) eft donné comme le nom de la pièce de mariage. (Voir *Dictionnaire* de Furetière; Beuvelet, *Inftruction fur le rituel,* cité dans le *Dictionnaire des Cérémonies & des Rites facrés* de l'abbé Boiffonnet (Migne, 1847), t. II, col. 323 & 325). — Et le préfident Fauchet (*Antiquitez gauloifes ou françoifes,* 1610, in-4°, f. 55), après avoir traduit le paffage de Frédégaire relatif à Clotilde, que nous citions tout à l'heure, dit : « Cette couftume d'offrir de l'argent en fiançant les filles femble avoir efté principalement obfervée par les Septentrionaux, comme une forme d'achat imaginaire : & poffible que l'*offrande de treize deniers, que nous faifons à la meffe de nos efpoufailles,* en eft un refte. » Voir auffi le rituel de Rouen de 1585 cité par Michelet, *Origines du droit français,* 1837 (p. 35), & Pardeffus, *Loi Salique,* 1843 (p. 668).

De tout ce qui précède il réfulte que ces treize deniers fymboliques font effentiellement liés à la célébration des noces légitimes : remarque utile pour comprendre un paffage affez étrange des *Contes d'Eutrapel* (chap. XXX), où ces treize deniers fe retrouvent, & pour aider à reconnaître la meilleure des deux verfions que les éditions anciennes fourniffent de ce paffage : voir

l'édition de 1842 donnée par Guichard, p. 336, & celle de 1874, t. II, p. 250. Cette dernière reproduit le texte de la première édition d'*Eutrapel* (1585), mais M. Affézat a tort de regarder l'autre verfion (reproduite par Guichard) comme datant de l'édition moderne de 1732 : elle eft au moins dans trois éditions anciennes, 1597, 1598 in-16, & 1603.

— P. 96, l. 17 : *Fut le meffager grand Jean le Beurrier.*

Au premier regiftre baptiftaire de la paroiffe de Saint-Gilles (fol. 6 R°) eft mentionné « *Jean* Bigot *Beurrier.* »

— P. 96, l. 27 : *Car vanterie, comme dift l'autre.*

Ce début du difcours de Guillaume offre encore un bon exemple du procédé de réticence fufpenfive, fi familier à du Fail, & qui combiné avec toutes les défectuofités de la ponctuation ancienne que nous fommes obligés de reproduire, pourrait, quand on n'y prend garde, obfcurcir fon ftyle. Pour rendre tout clair, il fuffit d'établir, au moins par la penfée, une ponctuation régulière, qui dans ce paffage-ci ferait telle : « *Per diem,* difoit Guillaume, je ne dy pas pour me vanter... car vanterie, comme dit l'autre... Mais quand il fera queftion d'arguer... Je ne dy mot, & gage qu'on verra beau jeu. Demandez un peu à... toutesfois vous ne le connoiffez pas. Mais à propos, nous avons faict de bons petits tours enfemble. » Et il continue fes hâbleries en atteftant comme un témoin très-autorifé cet inconnu dont, par prudence, il n'a même pas voulu dire le nom. — L'interpolateur de 1548 n'a pas compris ce trait; méconnaiffant le caractère du ftyle de du Fail, il a jugé à propos d'en combler les ellipfes : « Mais quand il fera queftion d'arguer (dit-il), *je parlerai fi bien latin que ma mère n'y entendra rien. Oui, vertubieu !* Je ne dy mot, & gage qu'on verra beau jeu; demandez un peu : ha! toutesfois vous ne le cognoiffez pas. » M. Affézat (II, 114), a imprimé : « vous ne le *re*cognoiffez pas, » qui n'eft dans aucune autre édition (voir 1732, p. 144; 1842, p. 80); cela n'empêche pas le paffage, ainfi altéré, d'être incompréhenfible. Voir ce que nous en avons dit ci-deffus p. 163.

— P. 97, l. 4 & 6-7 : *Une apres difnée... pendant que elle eftoit à la meffe.*

Comme on ne dit pas la meffe après dîner, ce trait fuffit

à convaincre Guillaume de menſonge & de maladreſſe. L'interpolateur n'en a pas été content ; appuyant lourdement, comme toujours, ſur le trait original, il a remplacé la meſſe par les « matines, » office peu fréquenté des laïques, ſans ſonger que le ſon ſeul de ce mot, oppoſé à celui d'après-dînée qu'il venait de prononcer, devait avertir Guillaume de ſa ſottiſe.

— P. 97, l. 7 : *Et les allaſmes manger au pré Fiſchault.*

Le pré ou les prés Fichaut ou Fichaux étaient ſitués près de la ville de Bourges. Nous l'apprenons d'un travail de M. Hiver, préſident de la Société des Antiquaires du Centre, ſur l'*Enſeignement d'Alciat & de Duaren à Bourges*, travail inſéré dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1868, & où, après avoir peint la proſpérité de l'Univerſité de Bourges de 1538 à 1560, les nombreux étrangers, ſurtout Allemands, qui la fréquentaient alors, l'auteur montre « cette jeuneſſe étrangère, en partie déjà engagée dans la ſecte luthérienne, aidant aux manifeſtatious & aux rixes ſéditieuſes, & allant chanter les pſaumes de Marot aux pieds de la potence plantée aux *prés Fichaux*. » (Mém. de la Sorb. en 1868, *Hiſtoire*, p. 418.) — D'après ce trait, c'eſt à Bourges que Gobemouche aurait envoyé ſon fils à l'école, c'eſt donc là que maître Bajaret devait profeſſer ; mais eſt-ce là un nom réel ou bien un nom de fantaiſie ! Nous l'ignorons.

— P. 98, l. 4 : *Tugal le Court.*

Tugal eſt le même nom que *Tual* : tous deux contraction de Tugdual, eſſentiellement breton. Il y avait non loin de la Hériſſaie une famille Tual qu'on trouve aſſez fréquemment, de 1544 à 1550, dans le premier regiſtre baptiſtaire de la paroiſſe de Pleumeleuc (voir fol. 2, 5, 6, 12, 14, 16 & 19). Tugal le Court devait appartenir à cette famille.

— P. 98, l. 8 : *A la ſuaſion.*

Suaſion ne ſignifie pas « déſir, » comme le dit M. Aſſézat (I, 115), mais répond au compoſé « perſuaſion », ſeul reſté en uſage.

— P. 98, l. 9 : *Dam Silueſtre Sortes.*

M. Defrémery nous apprend qu'au moyen-âge, dans la langue ſcolaſtique, *Sortes* était l'abréviation de *Socrates* (voir *Revue critique* du 16 avril 1876, p. 260). Du Fail en fait le nom d'un let-

tré. Le titre de *dam* défigne un prêtre, mais non un moine, à cette époque.

— P. 98, l. 11-12 : *Tinft les conclufions à tous venans fous lif de la paroiffe.*

Quand on paffait la thèfe de docteur, on en foutenait les conclufions contre quiconque fe préfentait pour argumenter, dans la falle de l'Univerfité. Guillaume, pédant ridicule, argumente fous l'if de fa paroiffe.

— P. 98, l. 12-14 : *Fut iugé... les auoir tous mis fur le cul & rendu quinauds.*

« Et toutesfois, dift Panurge, j'ai argué maintesfois contre eux (contre les diables) & *les ay faits quinaulx* & *mis de cul.* » (Rabelais, livre II, chap. 18).

— P. 98, l. 14 : *On parloit de luy iufques à Becherel.*

Bécherel, petite ville, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondiffement de Montfort (Ille-&-Vilaine), fituée à 3 lieues 1/2 de Pleûmeleuc, qui eft la paroiffe de la Hériffaie & qui devait être la patrie de Guillaume Gobemouche.

— P. 99, l. 4 : *Faictes le pied de veau.*

Faire le pied de veau, c'eft tirer la révérence, felon Richelet & Furetière.

— P. 99, l. 6-7 : *Et ne vous fouciez que d'efcrire, toutesfois fi vous aduifez.*

Du Fail ne prétendait pas que tout le monde dût écrire, mais que tous ceux qui écrivent doivent prendre du fouci & fe donner de la peine pour bien écrire.

— P. 99, l. 14 : *Montfort.*

Vieille petite ville, encore aujourd'hui connue fous le nom de Montfort-la-Cane, à caufe d'une légende trop longue à conter ici, mais dont le nom officiel est Montfort-sur-Meu, à caufe d'une petite rivière moins connue que fa cane. Située à une lieue & demie du clocher de Pleumeleuc & à deux de la Hériffaye, qui relevait féodalement de la baronnie ou comté de Montfort, — car on lui a donné ces deux titres, dont le premier n'était attribué en Bretagne qu'à des feigneuries anciennes & importantes.—Aujourd'hui chef-lieu d'arrondiffement du département d'Ille-&-Vilaine.

— P. 99, l. 15-19 : *A Dieu donc ! — Efcoutez... — Allez, allez. — Si vous ne vouliez dire !... — Nenny. — Non.*

Derniers lambeaux de converfations échangées entre les payfans au moment où ils s'éloignent du lieu de l'affemblée ; rumeur vague & décroiffante, qui peu à peu s'éteint & finit en un monofyllabe. — Nous indiquons, dans cette citation, la ponctuation régulière & rationnelle des quatre lignes finales.

(CHAP. XIV *.)

— P. 165, l. 21 : *Iour fatal pour les Vignerons & Capettes.*

Les *Capettes* ou *Capètes* étaient les bourfiers du collége de Montaigu, fondés en 1480 par Jean Standonck, de la ville Malines, docteur de Sorbonne & feigneur de la Villette. « On les nomma ainfi (dit le *Dictionnaire* de Trévoux, d'après l'auteur des *Remarques fur la Satyre Menippée*) parce que, outre une efpèce de froc, ils portaient de petits manteaux, que l'on nommait anciennement des *capes* ou *capètes*. » Des Autels, au chap. XI de la *Mitiftoire barragouyne*, parle des Capettes : « Au college de Montagu, les uns font Capetes, les autres ne le font pas... Les Capetes font gens fort honorables, ayant des capuçons en leurs teftes en maniere de Cahuets, & ne mangent point de chair s'elle n'eft cuitte, ne boyuent point de vin s'ils n'en ont, &c., » (p. 30 de la réimpreffion de 1850).

— P. 171, l. 9-10 : *Tous les prebftres de noftre paroiffe vindrent icy chanter l'O le iour faint Thomas.*

Les jours qui précèdent la fète de Noël font marqués, dans la liturgie, pour le chant des grandes antiennes qu'on appelle vulgairement *les O de l'Avent*, parce qu'elles commencent toutes par cette exclamation. A Paris on chantait neuf de ces antiennes,

* Les notes qui suivent se rapportent aux deux chapitres ajoutés par l'interpolateur.

une chaque jour, du 15 au 23 décembre inclufivement; à Rennes huit, à partir du 16 décembre; à Rome fept feulement, en commençant le 17. La faint Thomas étant le 21 décembre, il y avait partout un O ce jour-là. A Paris on chantait chacune de ces antiennes trois fois à l'office des vêpres, avant le *Magnificat*, avant & après le *Gloria Patri*. — Mais fouvent le clergé les chantait en outre proceffionnellement en fe rendant au logis de quelque dignitaire eccléfiaftique ou autre perfonnage notable, qui régalait les prêtres & les chantres d'une légère collation. Dans un cérémonial de l'églife de Rennes du XV[e] fiècle il eft dit que « celui qui doit l'O leur doit bailler des bons & grans vins, puis en apres bonnes & fines confectures (confitures), bonnes & fines dragées, neilles (forte de pâtifferie legère), gauffres & pain — & puis après le bon vin. » (Voir *Mélanges d'Hiftoire & d'Archéologie bretonne*, Rennes, 1855, I, p. 27-28.) Il eft clair que l'interpolateur fait ici allufion à un ufage analogue. Inutile d'ailleurs d'infifter fur les équivoques dont tout ce paffage eft plein.

— P. 172, l. 29 : *La dane* ou *la dame Pernetta*.

Allufion bien évidente, ce femble, à Pernette du Guillet, femme-poète, née à Lyon vers 1520, morte en 1545, dont il nous refte « *Les rymes de gentille & vertueufe dame Pernette du Guillet, Lyonnoife*, Lyon, Jean de Tournes, 1545, in-8°. » — 2[e] *édit.*, Paris, Marnef, 1546, in-16, ; — 3[e], Lyon, Jean de Tournes, 1554, in-8° ; — réimprimé à Lyon par L. Perrin en 1830 & 1856.

— P. 173, l. 3 : *Aucuns fires*.

Ce nom ou titre de *fire* était alors affecté aux riches marchands à ceux que l'on appelle aujourd'hui notables commerçants (voir du Fail, *Contes d'Eutrapel*, chap. XXIV & XXXI, édit. 1874, II, p. 180 & 262).

— P. 173, l. 6 : *L'F trenchée*.

La femme, dit M. Affézat (*OEuvres de du Fail*, I, p. 127). Depuis que nous fommes dans la profe de l'interpolateur, il femble que nous avons (comme on dirait aujourd'hui) changé de couche fociale. Non-feulement les mots très-libres, les équivoques rifquées fe multiplient, mais le ton général s'abaiffe & devient groffier. Tout à l'heure il va traiter les prêtres de *beftiales perfonnes*. Met-

tez en regard le joli portrait de meffire Jean « le feu curé de noftre paroiffe, » tracé non fans malice mais avec vérité & fineffe (ci-deffus, p. 21 à 24) : vous jugerez ainfi de toute la diftance qui fépare, à tous égards, l'auteur de fon interpolateur.

— P. 173, l. 17 : *Les bonnetz à l'orbaleftre en triomphent.*

« Les vieux grognards de la bourgeoifie ufaient (fous François I[er]) d'un bonnet iffu du chaperon porté à la fin du XIV[e] fiècle. Ils l'appelaient bonnet *à la coquarde*, en mémoire de la patte découpée en crête de coq qui avait jadis garni ce chaperon. C'était une demi-aune de drap doublé de frife rouge, qui pendait dans le dos après avoir enveloppé la tête. Cela pefait entre quatre & cinq livres. Il y en eut d'un peu plus légers, qu'on difait *à l'arbalète* (ou *à l'orbaleftre*), avec une garniture de fept à huit aunes de ruban. » (J. Quicherat, *Hift. du Coftume*, p. 369.) — Henri Eftienne parle auffi de ce « bonnet à l'arbalefte » qu'il dit avoir été « approchant de celuy des Suyffes, mais fi grand que maintenant (en 1566) d'autant de drap on en pourrait faire trois ou quatre. » (*Apol. pour Hérodote*, chap. XXVIII, édit. 1607, p. 348.) — Il refte établi que cette coiffure était essentiellement propre à la bourgeoifie.

— P. 173, l. 18 : *Noz nouueaux Cremoniftes & Florentins, dont la plufpart n'a l'vfage que de faire arreffer l'efpée.*

Il appelle ainfi les nobles qui, au retour de leurs campagnes d'Italie, fe targuaient de rapporter & même d'implanter en France les modes & les ufages des villes italiennes.

— P. 173, l. 29 : *La coifure de crédit.*

Cette expreffion défigne la coiffure de la bourgeoifie, le bonnet à l'*orbaleftre*, parce que les riches marchands qui le portaient trouvaient facilement crédit partout.

— P. 173, l. 30 : *De l'extremité à fon mylieu.*

Ce mot de *milieu* indique encore ici la bourgeoifie, fi fréquemment & fi juftement appelée depuis la claffe *moyenne*.

— P. 174, l. 10 & 11 : *La bonne perfonne r'entre d'vne fieure lente, &c.*

Rapprochez ce paffage jufqu'à la l. 21, du paffage correfpondant du chap. VI de du Fail, ci-deffus p. 45, l. 14 à 21.

— P. 174, l. 28-29. *D'vnes chauffes à la cuyffote & d'vne marabaife grife.*

Les chauffes à la cuyffotte font évidemment celles qui étaient renflées fur la cuiffe, comme on voit dans le portrait d'Henri II. M. Afféзat (I, p. 130, note 2) veut que la *marabaife* foit « la longue houpelande dont étaient généralement couverts les Maures & les Juifs d'Efpagne » parce que, felon lui, « on appelait *maranes* & *marabais* les defcendants de ces Maures & de ces Juifs. » — On appelait les Maures d'Efpagne *Maranes*, mais non *Marabais*. Lacombe, dans fon *Dictionnaire du vieux langage françois* (1766, I, p. 313), donne le mot « *maraboife* » comme fignifiant « *moitié*. »

— P. 175, l. 5 : *Vne trainée.*

M. Afféзat traduit « un épouvantail » (I, p. 130, n. 3). Mais M. Defrémery, dans un article de la *Revue critique d'hiſt. & de littér.* (n° du 20 mars 1875) établit très-bien que dans fon fens générique ce mot fignifie rufe, & qu'ici il doit être interprété par piége ou appât.

— P. 175, l. 19-20 : *La paſſion de Saumur, où les femmes des anges aymèrent les dyables.*

Allufion à quelque aventure galante arrivée à Saumur, à la fuite d'une repréfentation du myftère de la Paffion, entre l'un des acteurs qui avaient fait le rôle de diables & la femme de l'un de ceux qui avaient joué le rôle d'anges.

— P. 175, l. 24 : *Luy donna tel fouffet de cinq ou fix francs, &c.*

Rapprocher ce paffage, jusqu'à la l. 31, d'un paffage correfpondant du chap. VI de du Fail, ci-deffus p. 47, l. 29 & p. 48, l. 14 & 22-27.

(CHAP. XV.)

— P. 176, l. 12-13 (titre du chapitre) : *L'ordre de la Hemée.*

Il femble que, dans l'idée de l'interpolateur, la Hemée devait être une forte de confrérie ou de corporation, puifqu'elle avait un chef appelé prévôt de la Hemée (même page, l. 8-9). Mais

qu'était cette confrérie! On peut parier que l'interpolateur, qui laissait courir sa plume au hasard de son caprice, n'en savait absolument rien lui-même. — *Vaudevire, Borneu,* sont aussi, croyons-nous, des noms en l'air.

— P. 176, l. 17 : *Guillot impacient comme sont communément tous gents de village* & *assez indiscret.*

Plus loin (p. 177, l. 23), on traite les villageois de *vaines personnes,* incapables de ne rien apprendre, quelque soin qu'on mette à les enseigner. — Comment admettre que ces lignes puissent être de du Fail qui, dans les treize chapitres authentiques de son œuvre, témoigne pour les *Rustiques* une sympathie très-vive qui ne se dément point!

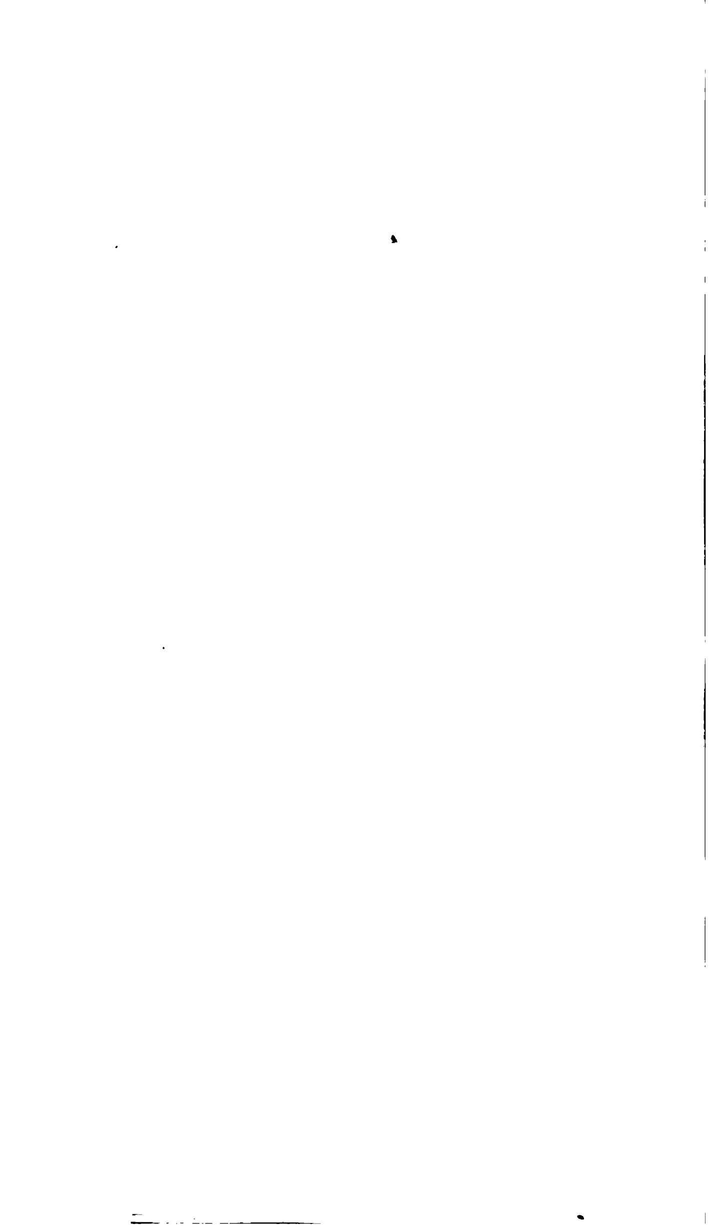
— P. 178, l. 25-26 : *Ces sept vingt francs qu'il (le vieux rechignard pelé de Chalonne) a euz pour toute succession, &c.*

Qu'est-ce que ce vieux rechignard de Chalonne, qu'on nous exhibe tout d'un coup sans dire pourquoi ni comment! Que nous fait le chiffre plus ou moins fort de sa succession! En un mot, que veut dire tout cela! L'interpolateur s'amuse à jouer aux propos interrompus, ou plutôt il se moque du public jusqu'au bout. Tout cela frise quelque peu l'idiotisme.

— P. 179, l. 2-3 : *Comment y aura-t-il du four! Ouy & de la cheminée.*

Dire qu'on a attribué cette ineptie à du Fail! — Voir au reste, sur ces deux chapitres XIV & XV, la partie de notre introduction intitulée : *La besogne de l'interpolateur.*







APPENDICE

I.

ADDITIONS

AUX NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

A. — *Saint Quenet.*

Comme nous l'avons dit ci-deſſus (p. 194), le juron *Par ſaint Quenet!* n'eſt point ſpécial à la province de Bretagne, où l'on ne trouve ni ſaint Quenet ni un prétendu ſaint Kent, qui n'exiſte nulle part. Mais à force de chercher, nous avons découvert, de l'autre côté de la Manche, un ſaint dont le nom au moins nous ſemble le même.

Il s'appelle *Kined, Kyned, Kineth, Kened* ou *Keneth*. Les Bollandiſtes, qui ſe ſont occupés de lui (*Acta SS. Auguſti* t. I, 68-69),

donnent toutes ces formes. Il doit avoir vécu au VI[e] ſiècle dans cette partie de la Cambrie (aujourd'hui pays de Galles) qui ſe nomme Glamorgan. Une chapelle s'élevait encore au XVII[e] ſiècle ſous ſon vocable, dans la partie occidentale de la preſqu'île de Gower; on l'appelait en gallois *S. Keneth capell.*

L'exiſtence de ce perſonnage ſemble certaine; quant à ſa légende, c'eſt, au dire des Bollandiſtes, un tiſſu de fables tout à fait extravagantes : *Tota ex portentoſis prodigiis contexta eſt,* diſent-ils,... *incredibilium ſtupenda narratio.* Ils ſe refuſent à la reproduire, renvoient à Capgrave (*Nova legenda Anglie,* 1496) ceux qui voudraient la connaître et ſe bornent à en donner un échantillon. N'ayant pas en main Capgrave qui eſt fort rare, nous nous bornerons à traduire ici l'extrait des Bollandiſtes, excluſivement relatif à la naiſſance & à l'enfance de Keneth.

Il était fils d'un des petits rois bretons de la Cambrie, qui l'avait eu de ſa propre fille. Comme pour rappeler à jamais cette honteuſe origine, il était né avec une jambe repliée & ſoudée à la cuiſſe (1). Dès qu'il fut né, on le mit dans une corbeille d'oſier & on le jeta dans un fleuve dont le flot rapide le pouſſa dans l'Océan. Là des oiſeaux de mer l'enlevèrent de ſa corbeille & le portèrent ſur un rocher, où ils amaſſèrent de la plume pour le coucher. Neuf jours après, un ange lui apporta une clochette d'airain en forme de mamelle, *unde clocula mammillata appellatur,* & une biche ſauvage venait chaque jour remplir cette cloche de ſon lait, dont ſe nourriſſait l'enfant. Les langes dont on l'avait enveloppé à ſa naiſſance, quand on l'avait jeté dans le fleuve, croiſſaient en même temps que lui comme l'écorce d'un arbre, de façon à lui former un vêtement toujours approprié à ſa taille. Plus tard, l'ange lui enſeigna de quels fruits & de quelles herbes il devait ſe nourrir, & pour avoir de quoi boire, Keneth fit jaillir vingt-quatre fontaines.

Les Bollandiſtes s'arrêtent là, ſûrs d'en avoir aſſez dit pour juſ-

(1) « *Regali progenie ortum memorat (Capgravius), ex turpissimo incestu parentis cum propria filia : unde crus ejus femori semper adhaeserit, quemadmodum filia patri suo carnaliter fuerat supposita.* » (Boll. A. SS. Aug. I, 69)

tifier leur dédain à l'égard de cette légende ou, pour parler comme eux, de « cette rapſodie compoſée par des gens en peine que faire (1). »

Ce ſaint *Keneth* eſt-il le ſaint *Quenet* de du Fail, de Rabelais, & de la *Nouvelle fabrique des traits de vérité!* Au premier abord, il ſemble ſingulier que pour un juron populaire on ſoit allé emprunter un ſaint à l'étranger. Mais il faut ſe rappeler que l'invaſion anglaiſe couvrit nos provinces pendant deux ſiècles, la Bretagne au XIVe, la Normandie au XVe. Les prodiges mirobolants attribués à S. Keneth lui avaient ſans doute acquis de l'autre côté du détroit une popularité d'un genre plaiſant, que les Anglais auront importée en France, où elle a laiſſé pour trace les dictons en queſtion.

Ceci n'eſt qu'une conjecture : du moins a-t-elle pour fondement une identité de nom inconteſtable.

B. — *Les chansons de du Fail.*

Dans pluſieurs paſſages des *Propos Ruſtiques*, du Fail a cité un certain nombre de chanſons populaires de ſon temps, en les déſignant par les premiers mots ou par les vers les plus connus de chacune d'elles. Nous raſſemblons ici ces indications. C'eſt d'abord au chapitre IV (ci deſſus, p. 33) :

1. *Au bois de dueil.*
2. *Qui la dira.*
3. *Allegezmoy, doulce plaiſant Brunette.*
4. *Le petit cœur.*
5. *Helas mon pere ma mariee.*
6. *Quand les Anglois deſcendirent.*
7. *Le Rossignol du bois ioly.*
8. *Sur les ponts d'Auignon.*

(1) « *Ut facile quivis intelligat totam illam otiosorum hominum farraginem a nobis hic merito prætermissam esse.* »

Au même chapitre, même paſſage, l'interpolateur a ajouté (ci-deſſus, p. 142) :

9. *Avous point veu la Peronnelle.*
10. *Mon Dieu, ie viens vers vous.*
11. *Tenez mon pain.*
12. *Qui veult du laict.*
13. *Je ſens l'afection.*

Au chapitre VI, du Fail cite encore (ci-deſſus, p. 46) :

14. *Helas amour.*
15. *Las qu'on congneuſt.*
16. *Je ſens laffection.*
17. *Perrette venez toſt.*
18. *De ce brandon.*

Et l'interpolateur ajoute (ci-deſſus, p. 146) :

19. *Puys que viure.*
20. *N'eſt-ce pas grand'cruauté.*

Et au chapitre XIV (ci-deſſus, p. 171) il mentionne :

21. *Puys que nouuelle afection.*

Il n'y a là que vingt chanſons, car la 13ᵉ & la 16ᵉ ſont la même. De ces vingt chanſons nous en avons retrouvé huit dans les recueils du temps que nous avons eus en main, ſavoir, celles qui qui portent ci-deſſus les nᵒˢ 1, 2, 4, 7, 9, 16, 19, 21 ; & ſi nous avions pu étendre nos recherches, nous aurions fini probablement par les retrouver preſque toutes. Ces huit ſuffiſent à faire connaître le genre de chanſons qui avaient cours dans nos campagnes au XVIᵉ ſiècle.

La plupart ſont des chanſons d'amour plus ou moins ſentimentales. Voici le premier couplet de la première :

Au boys de dueil, à l'ombre d'vng ſoucy,
Aller m'y fault pour paſſer ma triſteſſe,
Remply d'ennuy, d'vng ſouuenir tranſy,

Menger m'y fault maintes poires d'angoiſſe.
En vng vert pré, couuert de noires fleurs,
De mes deux yeux feray vng liƈt de pleurs.
Fy de lieſſe
Ma hardieſſe (ſic).
Malheur me preſſe
Puiſque i'ay perdu mes amours.
Las, trop i'endure :
Ie vous aſſeure,
Le temps m'y dure.
Soulas, vous n'auez plus de cours !

Au ſecond couplet, après avoir rappelé les amours célèbres, « Pyramus & Thisbé, Viane & Paris, » l'amant fait ce joli portrait de celle où il avait « ſon cueur mis » :

Elle eſt mignonne,
Gente perſonne,
Plaiſante & bonne,
Par qui i'endure aduerſité !
Eſt en langage
Faconde & ſage :
Des dames la fleur de beaulté (1).

La chanſon n° 2 eſt d'un ſtyle plus ſimple. C'eſt une femme qui parle :

Qui la dira, la douleur de mon cueur,
Et la langueur que pour ſon amy porte !
Ie n'y ſouſtiens que peine & que douleur ;
I'aymerois mieulx ſans eſpoir eſtre morte.

(1) « *Sensuyt plusieurs belles chansons nouuelles et fort ioyeuses...* 1543. — On les vend à Paris en la rue neufue Nostre Dame à lenseigne de lescu de France, par Alain Lotrian, » goth. petit in-8°, f. LVII verso (Biblioth. Nationale, Y 6117 C. 2).

Pourtant la mythologie paraît au dernier couplet (la chanſon en a cinq) :

O! Cupido, comme prens tu plaiſir
Noz cueurs noyer par ſi grande ſouffrance,
Sans nous donner aulcunement loiſir
D'eſtre enſemble pour parler à plaiſance! (1)

Les n°ˢ 16 & 19 ſont dans le même genre; le n° 16 eſt très-plat :

Ie ſens l'affection
Qui à moy vient ſe rendre
D'une perfection
Pour me vouloir ſurprendre (2).

Il y a quatre autres couplets de cette force. Le n° 19 plus long (il a ſept couplets de ſept vers chacun) eſt un peu moins mauvais. C'eſt tout à fait une de ces chanſons pleines de ſentiments, d'hyperboles & même de pointes, que les amoureux du temps devaient mettre en proſe & ſervir en compliments à leurs maîtreſſes :

Puiſque viure en ſeruitute
Ie deuoye triſte & dolent,
Bien-heureus ie me repute
D'eſtre en lieu ſi excelent,
Mon mal eſt bien violent,
Mais l'amour l'ordonne ainſi :
Veuillez en auoir mercy.

(1) On trouve cette chanson dans deux recueils goth. in-16, l'un de 4 feuillets et l'autre de 8, reliés ensemble dans le n° Y 4467 des imprimés de la Biblioth. Nat., ayant pour titre, l'un : *Sensuyuent VIII. chansons dont les noms ensuiuent*, et l'autre : *Sensuiuent seize belles chansons, etc.*

(2) « *Chansons nouuellement composees sur plusieurs chants tant de Musique que Rustique, nouuellement imprimees...* 1548. On les vend à Paris en la rue neufue Nostre Dame, à l'enseigne Sainct Nicolas. » (Réimprimé en fac-simile par Baillieu, Paris, 1869, f. 1.)

Autre bien ne veus pretendre
Pour mes plaintes & clameurs,
Sinon que vueillez entendre
Que c'eſt pour vous que ie meurs
En mes yeux n'a plus de pleurs
Et mon cœur eſt ià tranſy.
Vueillez en auoir mercy.

Vous ſeule eſtes ma fortune,
Qui va mon bien meſurant.
Si vous m'eſtes opportune,
Peu me chaut du demeurant.
Sans vous ie vis en mourant,
Et m'eſt le iour obſcurcy :
Vueillez en auoir mercy ! (1)

Le n° 21 donne une autre note. C'eſt un amoureux qui, abandonné de ſa belle, renonce d'un ton très-dégagé à l'amour. M. Aſſézat a publié cette chanſon (*OEuvres facét. de du Fail*, I, p. 124), mais ſur une mauvaiſe verſion qui rend incompréhenſible l'avant-dernier couplet & fauſſe la rime du dernier. Voici le vrai texte de ces deux couplets :

Deſormais, de ſain iugement,
Ie pourray nyer franchement
Le faux & le vray affermer.
Amy, ie ne veux plus aymer.

La belle me ſemblera belle,
La laide me ſemblera telle,
Le doux doux, & l'amer amer.
Amy, ie ne veux plus aymer (2).

(1) « *Recueil de chansons nouuelles auec la musique*, A Paris, de l'imprimerie de Adrian le Roy et Robert Balard, imprimeurs du Roy, rue S. Jean de Beauuais, à l'enseigne Ste Geneuieve. » 1552 à 1557. Petit in-4° oblong, contenant 8 livres de chansons, livre I, f. 10 v°. — La musique de cette chanson est de Certon.

(2) Recueil cité dans la note précédente, livre II, f. 2, R°.

Les n°s 4 & 9 sont l'histoire de deux pauvres filles enlevées par les « gens d'armes. » Le n° 9, *Av'ous point veu la Perronnelle*, est fort ancien ; il a été publié en 1875 dans le recueil de *Chansons du XVe siècle* (p. 41), édité par M. Gaston Paris, pour la Société des Anciens Textes français. On y voit que la Perronnelle semble au bout d'un certain temps avoir pris son mal en gré. Il en est autrement du *Petit cœur* (n° 4), dont par malheur nous n'avons qu'un texte qui semble fort défectueux :

Mon petit cueur ci vit en grand martire !
Et mon pere & ma mere qui m'ont faict & nourry,
Et si ont eu grand peine de moy entretenir.
Mais maintenant suis avec les gens d'armes !

— Or my dictes, m'amye, my voulez vous servir !
— Monsieur le capitaine, feray vostre plaisir.
— Ie vous donray une robbe de soye (bis).
— Vne robbe de soye, ce n'est pas la raison ;
Mais une robbe verte, c'est tres-bien la façon,
Car c'est l'habit de fille habandonnée (bis).

— Las ! pensez vous, l'hostesse, pourtant si suis icy,
Que soye habandonnée à ces gens d'armes cy !
Et nenny dea, car ilz m'ont desrobée (bis).
I'ay esté habillée comme vng compagnon ;
C'est pour passer le pays de mon pere (bis).

Du pays de mon pere, hélas ! quand ie partis,
Ie fus mal aduisée de prendre tel chemin,
Veu la douleur où ie me suis trouuée (bis).
Monsieur le Capitaine, me donriez vous congé
De aller veoir ma mere, [&] *puis ie reviendray !*
— Regardez [moy] *la mignonne affectée* (bis) !

Ie pense qu'elle cuyde ycite m'endormir
Et qu'ell' soit eschappée sans iamais reuenir ;

Mais non dea ! car elle eſt bien gardée — (bis).
— *Si i'eſtois ſur la rive ou ſur le bord d'vng puis,*
Ie fineroys ma vie ! Plus viure ie ne puis.
Mais mieulx vauldroit eſtre morte enterrée (1) (bis) !

Il ne faut point s'étonner de la popularité de ce genre de chanſons. Ces enlèvements & autres brutalités du même genre ont été longtemps la plaie ſaignante des campagnes, rouverte à chaque nouvelle période de guerre civile ou de guerre étrangère.

Mais la plus curieuſe de nos chanſons eſt celle qui nous ſemble répondre à notre nº 7, le *Roſſignol du bois joly*. Dans les recueils aſſez nombreux que nous avons eus en main, nous n'avons pas trouvé de chanſons commençant par ces mots ; mais ils forment le premier vers de la ſeconde ſtrophe d'un chant de Janequin, poète & muſicien, dont les compoſitions avaient au XVIᵉ ſiècle une grande vogue, & dont une, entre autres, — *la Guerre*, ou *la Bataille de Marignan*,—eſt restée célèbre juſqu'à nos jours. Dans le même recueil que celle-là on en trouve une autre intitulée *le Chant des oyſeaux*, où Janequin a eſſayé de noter en muſique, d'imiter au naturel par des lettres & des ſyllabes le chant du roſſignol. Cette hardie & ſingulière tentative, ſans doute la première de ce genre (2), dut piquer ſurtout les eſprits curieux tels que du Fail. Et comme cette partie (la ſeconde) du *Chant des oyſeaux* commence juſtement par les mots que cite notre auteur, nous inclinons à croire que c'eſt ce chant qu'il a voulu déſigner par le début de la ſtrophe la plus connue. Dans tous les cas, on nous ſaura gré — croyons-nous — de reproduire cette chanſon, non moins curieuſe dans ſon genre que celle de Marignan.

(1) Dans le recueil de chansons cité plus haut (p. 249) imprimé en 1543 par Alain Lotrian, f. XLVI, recto (Bibl. Nat. Impr. Y 6117 C. 2.)

(2) Dans son *Livre des Singularités* (p. 336), G. Peignot signale comme le premier essai en ce genre le chant du Rossignol, inséré par le savant jésuite Mario Bettini dans son *Ruben*, *hilarotragedia satiropastorale*, imprimé à Parme en 1614, in-4º. Cet auteur, né à Bologne en 1582, mourut en 1657. On voit que le rossignol de Janequin (qui date de 1530) avait chanté près d'un siècle avant celui de Bettini.

LE CHANT DES OYSEAUX.

I.

Reueillez vous, cueurs endormis,
Le dieu d'amours vous sonne.
Reueillez vous, cueurs endormis,
Le dieu d'amours vous sonne !

A ce premier iour de May,
Pour vous mettre hors d'esmay,
Destoupez vos oreilles.
Et farirariron farirariron
Ferily ioly ioly ioly ioly ioly
Et farirariron farirariron
Fereli ioli.

Vous serez tous en ioye mis,
Vous serez tous en ioye mis :
Chacun s'i habandonne !
Vous serez tous, vous serez tous en ioye mis,
Chacun s'i habandonne !

Vous orrez, à mon aduis,
Que fera le roy mauuis
D'vne voix autentique :
Ti ti ti ti ti pyti chou chou chou chou chou thi
Thouy thouy thouy thouy
Chou thi toy que dy tu ! que dy tu !
Le petit mignon, le petit mignon !
Saincte teste de Dieu,
Saincte teste de Dieu, saincte teste de Dieu !

Il eſt temps d'aler boire,
Il eſt temps, temps !
Au ſermon, ma maiſtreſſe,
A ſaint Trotin
Voir ſaint Robin,
Monſtrer le tetin,
Le doux muſequin !
Rire & gaudir, c'eſt mon deuis :
Chacun s'i habandonne.
Rire & gaudir, c'eſt mon deuis ;
Chacun s'i habandonne !

II.

Rouſignol du boys ioly,
Pour vous mettre hors d'ennuy,
Voſtre gorge iargonne
Frian. f. f. f. frian. f. f. f. teo tu tu tu
Tu tu tu tu tu coqui coqui coqui tu
Oy t oy ty oy ty oy trr tu huit huit h. h.
Huit huit teo teo t. t. teo teo teo teo teo frian f. f. f.
Frian. f. f. f. tycun tycun tycun tycun turry turry quiby
Tu tu tu tu tu fouquet fouquet ſi ti ſi ti frian. f. f. f. ti trr :
Huit. h. h. h. tar tar tar tar tar tar. t. t. t.
Tar trr oy ti oy ti trr turri turri qrr quibi quibi quibi frr
Fi ti ſi ti frr fouquet fouquet frr frian f. f. trr.

Fuyez, regretz, pleurs & ſouci,
Car la ſaiſon eſt bonne.

Fuyez, regretz pleurs & ſouci,
Car la ſaiſon eſt bonne.

III.

Arriere, maiſtre coqu,
Chacun vous eſt mal tenu,
Car vous n'eſtes qu'un traiſtre.

Coqu coqu coqu coqu coqu coqu coqu coqu coqu coqu
Coqu coqu coqu coqu coqu coqu cocoqu coqu cocoqu coqu
Cocoqu.

Par traïſon, en chacun nid
Pondez ſans qu'on vous ſonne.
Par traïſon, en chacun nid
Pondez ſans qu'on vous ſonne.

Reueillez vous, cueurs endormis,
Le dieu d'amours vous ſonne,
Reueillez vous, cueurs endormis,
Le Dieu d'amours vous ſonne (1)!

Pour en finir avec les chanſons de du Fail, nous donnerons ici *la Meunière de Vernon*, qu'il cite dans ſon *Eutrapel* (chap. XXIV) & que maiſtre Pierre, le plaiſant apothicaire d'Angers, ſe plaiſait à ſonner ſur ſon mortier :

La muniere de Vernon
Tiri ti ri tiri ti ri ton
Ti ri ti ri ton
Dondon dondon
Elle eſt mignonne & gorriere (bis).

(1) « *Chansons de Maistre Clement Janequin*, nouuellement et correctement imprimees à Paris par Pierre Attaingniant, demourant en la rue de la Harpe deuant le bout de la rue des Mathurins pres leglise saint Cosme, 1530. » (Biblioth. Nat. Impr. Vm 1330. 1.)

Trouua vn bon compagnon
Ti ri ti ri ti ri ton don don
Ti ri ti ri ti riton don don
Sur le bord de la riuiere (bis),

Qui reuenoit d'Auignon
Ti ri ti ri ton don don don
Luy dit en ceste maniere (bis) :

Acolez moy, mon mignon,
Ti ri ti ri ti riton ti ri ti ri ti riton,
Don don don
Et laissez ma chamberiere (bis)

Qui ne vaut pas vn ongnon
Ti ri ti ri ti riton ti ri ti riton
Ti ri ti ri ti riton don don (1).

C. — *Les Superstitions de Guillaume Gobemouche.*

A propos des diverses superstitions mentionnées au chapitre XIII des *Propos Rustiques*, M. Assézat dit que « toutes ces superstitions « sont, avec beaucoup d'autres, enregistrées & combattues par « l'abbé Thiers dans son *Traité des Superstitions.* » (*OEuvres facét. de N. du Fail*, I, p. 113.)

Nous n'avons cependant trouvé dans Thiers que deux articles qui se rapportent aux superstitions de Gobemouche, l'un ainsi conçu : « Se frotter les mains au manteau d'un .... (*sic*) pour guérir les

(1) « *Recueil de chansons nouuelles auec la musique,* » imprimé chez Le Roy et Balard de 1552 à 1557 (cité ci-dessus, p. 251), livre II, f. 15 R°. — La musique est de Maillard.

« verrues des mains (1). » C'eſt exactement le remède qu'indique du Fail, ci-deſſus p. 95, l. 28-29. L'autre eſt un ſecond remède contre les verrues qui rappelle tout-à-fait celui que Guillaume Gobemouche pratiquait contre la fièvre (ci-deſſus p. 96, l. 2-4) : « Preudre autant de pois qu'on a de verrues, les envelopper dans « un linge, & jeter ce linge dans un chemin. Celui qui le ramaſ- « ſera aura les verrues, & celui qui les avait ne les aura plus (2). »

Il eſt vrai que, pour tenir lieu des autres ſuperſtitions indiquées par du Fail & qu'il n'a pas recueillies, Thiers en donne une kyrielle interminable, inconnue à Gobemouche ; dans le nombre il y en a de très-drôles, exemple :

« Faire porter ſur ſoi à un mari un morceau de corne de cerf, afin qu'il ſoit toujours en bonne intelligence avec ſa femme.

« Quand une femme eſt en mal d'enfant, lui faire mettre le haut de chauſſes de ſon mari, afin qu'elle accouche ſans douleur.

« Attacher à ſon cou ces mots et ces croix : † *authos* † *à aortoo* † *noxio* † *bay* † *gloy* † *aperit* † .... pour ſe faire aimer de tout le monde.

« Porter ſur ſoi ces mots ainſi écrits ſur du parchemin vierge : † *Ibel* † *Labes* † *Chabel* † *Habel* † *Rabel, &c.*, pour empêcher les armes à feu de bleſſer.

« Porter ſur ſoi ces paroles écrites ſur du parchemin vierge : † *Aba* † *Aluy* † *Abafroy* † *Agera* † *Procha, &c.*, pour gagner à toutes ſortes de jeux.

« Faire uriner une femme en la regardant & diſant : *Verbum facias cum reſpicies Aſcham ſit Baraſein ſerpe patericos velios abza tu factum &c.* (3). »

Etc., &c., &c.

(1) J.-B. Thiers, *Traité des Superstitions*, 4e édit. Avignon, 1777, t. 1, p. 327.

(2) Id., *Ibid.*, p. 326.

(3) Id., *Ibid.*, p. 332, 333, 356, 357.



II.

FAUTES A CORRIGER

DANS LE TEXTE DES

PROPOS RUSTIQUES (édition de 1547).

	Au lieu de :	*Il faut :*
P. 5, l. 6-7 :	traicter leur subiect. . .	traicter leur ſuppoſé ſubiect.
P. 14, l. 29 :	le pouls.	le poulſe.
P. 15, l. 21 :	aſſis pres de luy	aſſis aupres de luy.
P. 17, l. 8 :	eunes ans.	ieunes ans.
P. 19, l. 5 :	le reſte de compaignie .	le reſte de la compaignie.
P. 21, l. 2 :	reſpondit.	reſpond.
P. 35, l. 4 :	ly.	luy.
P. 38, l. 13 :	& quil lauoit bien gaigné.	& quil auoit bien gaigné.
P. 46, l. 17-18 :	feruiteur	feruiteurs.
P. 46, l. 18 :	ſollie	follie.
P. 49, l. 7 :	ſont ainſi	font ainſi.
P. 53, l. 20 :	vne ſarbattaine de feuz .	vne ſarbattaine de ſeuz.
P. 53, l. 20 :	vn arc de faulx.	vn arc de ſaulx.

	Au lieu de :	*Il faut :*
P. 54, l. 19 :	fur la porte	fur fa porte.
P. 83, l. 13-14 :	à la grande confufion . .	à la grand confufion.
P. 84, l. 2 :	que vous comptiez . . .	que vous comptez.
P. 89, l. 22 :	à quelques banquets . .	à quelque banquets.
P. 92, l. 21 :	plus de dent qui vaille .	plus dent qui vaille.
P. 94, l. 15 :	ne penfeȥ pas.	ne penfez pas.

Voici quelques autres corrections à faire, qui portent fur des différences d'orthographe affez minimes ; toutefois, tenant à reproduire auffi fidèlement que poffible le texte de 1547, nous croyons devoir les indiquer :

	Au lieu de :	*Il faut :*
P. 10, l. 18 :	Toutefois	Toutesfois.
P. 17, l. 20 :	entretenant. . .	entretenans.
P. 19, l. 6 :	pourfuiure . . .	pourfuyure.
P. 22, l. 9 :	craignoit	craingnoit.
P. 24, l. 27 :	dit.	dift.
P. 34, l. 24 :	feift.	feit.
P. 46, l. 10 :	dvne	dune.
P. 53, l. 6 :	motz	mots.
P. 67, l. 1 :	Dimanche . . .	Dimenche.
P. 82, l. 28 :	hofteiz	hoftels.
P. 96, l. 13 :	achetees	achettees.
P. 96, l. 22 :	decongnoiftront.	defcongnoiftront.
P. 97, l. 24 :	courrir	courir.

Il y a un paffage des interpolations (édition de 1548) où deux mots fe font trouvés omis. Ci-deffus, p. 142, l. 14-15, on a imprimé : « & autres telles chanfons plus meneftrieres, que « Pamphagos, fermier du fire Fiacre, auoit compofées. » En rétabliffant les deux mots omis, on doit lire : « & autres telles « chanfons plus meneftrieres *que muficiennes*, que Pamphagos, « fermier du fire Fiacre, auoit compofées. »

Indiquons enfin quelques fautes à corriger dans les *Variantes* & les *Notes* de la préfente édition:

	Au lieu de:	*Il faut:*
P. 115, l. 1 :	D'empereurs .	Dempereurs.
P. 115, l. 2 :	D'efcrire . . .	Defcrire.
P. 115, l. 3 :	D'iceux. . . .	Diceux.
P. 127, l. 8 :	cofteaux. . . .	coftaux.
P. 130, l. 16 :	LES RVSES, || .	LES || RVSES || .
P. 184, l. 33 :	Attilus.	Attilius.
P. 191, l. 3 :	groffes.	riches.
P. 207, l. 9 :	chap. VI. . . .	chap. XVI.
P. 226, l. 34 :	P. 82	P. 83.
P. 234, l. 3 :	P. 93	P. 95.





TABLE ALPHABÉTIQUE

Pour faciliter l'ufage de cette table, nous l'avons divifée en quatre fections : I. Noms d'hommes. — II. Noms de lieux. — III. Rapprochements avec divers auteurs. — IV. Matières diverfes.

Les deux premières fections comprennent, fans exception, tous les noms propres contenus dans le texte original des Propos Ruftiques *& dans l'édition interpolée. Nous y avons joint, en les marquant par un aftérifque, tous ceux de quelque intérêt qui figurent dans* l'Avertiffement, *l'*Introduction, *les* Notes & éclairciffements *de la préfente édition.*

I.

NOMS D'HOMMES.





II.

NOMS DE LIEUX.

Dans cette ſection, comme dans la précédente, les noms précédés d'un aſtériſque ſont ceux qui ne figurent pas dans le texte des Propos Ruſtiques, *mais ſeulement dans l'Introduction, l'Avertiſſement ou dans les Notes & Éclairciſſements de la préſente édition.*

Quand nous renvoyons à pluſieurs pages pour un même nom, le chiffre de la page où ce nom ſe trouve expliqué eſt précédé de l'abréviation expl. — *Quant aux lieux dont la ſituation n'a pas été indiquée dans le corps du volume, cette indication eſt donnée ci-deſſous à la ſuite du nom.*





III.

RAPPROCHEMENTS AVEC DIVERS AUTEURS.

Age. — Si vous vivez, vous aurez de l'âge. P. 47, l. 15, & p. 198. Cf. Rabelais, livre II, ch. 2.

Arguer. — Faire le diable d'arguer. P. 72, l. 29, & p. 214. Cf. Rab. I, 19.

Argent. — Du temps qu'en prêtant l'argent on se cachait. P. 42, l. 1-3, & p. 195-196. Cf. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, chap. xxxvii.

Bêtes. — Du temps que les bêtes parlaient. P. 37, l. 3-4, & p. 192. Cf. Rab. II, 15, & H. Est., *Apol. pour Hérod.*, xxxvii.

Boeufs. — Laissez faire aux bœufs de devant. P. 68, l. 4, & p. 211. Cf. Rab. I, 16.

Bretesque. — Un coup à la Bretesque, p. 93, l. 13, & p. 232. Cf. Rab. I, 5.

Buche. — Cousin germain remué d'une bûche. P. 38, l. 18, & p. 193. Cf. Rab. II, 11.

Canarriens (les). P. 85, l. 8, & p. 228. Cf. Rab. I, 13 & 50; II, 11 & 23.

Chapeaux albanefques. P. 75, l. 8, & p. 218. Cf. Rab. II, 31; III, 25.

Chausses à la martingale, — à queue de merlus. P. 75, l. 6-7, & p. 218. Cf. Rab. I, 20; II, 6.

Claquedent. P. 90 & 230. Cf. Rab. I, 25; IV, 9, & *Pantagrueline prognoftication*, chap. v.

Cornichon va devant. P. 95, l. 28, & p. 234. Cf. Rab. I, 22; Montaigne, *Effais*, livre III, chap. 13.

C........ — Tout le monde ne peut avoir les c........ d'acier. P. 89, l. 17-18, & p. 229. Cf. Rab. II, 32.

Diablerie à quatre perfonnages. P. 46, l. 22, & p. 197-198. Cf. Rab. I, 4.

Donnez moy de cecy, &c. P. 91, l. 20 & fuivante, & p. 230. Cf. du Moulinet, *Facecieux devis & plaifans contes*.

Ecuelle. — Mettre tout par écuelles. P. 55, l. 14, & p. 201. Cf. *Bible des Noëls* gothique, p. 145; Rab. I, 4; IV, 10 & 12.

Epée. — L'épée baife mon cul à deux mains. P. 81, l. 26-27, & p. 225. Cf. Rab. IV, 41; & *Nouvelle fabrique des excellents traits de verité*.

Fasque, fafquez. P. 80, l. 28, & p. 225. Cf. Rab. II, 16 & 30.

Foyer. — Ecrire au foyer avec un bâton brûlé par le bout. P. 54, l. 15, & p. 200. Cf. Rab. I, 28.

Frotté. — Fin frotté. P. 61, l. 14, & p. 207. Cf. Des Autels, *Mitiftoire barragouyne*, chap. xi; Cho-

lières, *Après-Disnées*. Tabourot (*Bigarrures*, liv. I, ch. 7) use même du féminin : « Quelques autres plus *fines frottées*. »

GRIS (SAINT). P. 52, l. 4, p. 79, l. 1, p. 92, l. 20, & p. 199. Cf. Rab. IV, 9.

GUEUX. — Ruses des gueux, coquins & marauds, P. 58 à 61, & 204 à 206. Cf. Ambroise Paré, *Traité des Monstres*, ou livre XXV de ses OEuvres complètes, chap. 20, 21, 22.

HERBAUT, herbaude. P. 72, l. 23, & p. 213. Cf. Rab. IV, 52.

JASER, au soir, librement ensemble. P. 18, l. 3, & p. 188. Cf. *Nouvelle fabrique des excellents traits de verité*.

LARINGUES. P. 77, l. 7, & p. 191. Cf. Rab. II, 32. Il y a une faute dans notre citation de Rabelais (p. 191), laquelle doit-être ainsi rétablie : « *Laringues* & *Pharingues*, qui sont deux grosses villes comme Rouen & Nantes, *riches* & bien marchandes. »

LIT. — Mol lit & écuelle profonde. P. 41, l. 13, & p. 195. Cf. Rab. I, 19.

MANGERIE. — Relever mangerie. P. 92, l. 24-25, & p. 232. Cf. Rab. I, 5.

MISTOUDIN. P. 74, 77 à 80, 82, 83, 215 à 217. Cf. Du Roc sort Manne, *Nouveaux Recits ou Comptes moralisez*, chap. VI ; Tabourot, les *Touches*, livre III ; Gabriel de Minut, *De la Beauté*, chap. XXV.

MOUTONS à la grand laine. P. 12, l. 3, & p. 185. Cf. Rab. I, 8 & 53 ; III, 2.

PERDRE OU GAGNER. — Sans dire qui a perdu ou

gagné. P. 70, l. 25-26, & p. 212-213. Cf. *Nouv. fabr. des exc. traits de verité.*

PHARINGUES. P. 32, l. 14, & p. 190-191. Cf. Rab. II, 32.

PLEGER. — Pléger quelqu'un qui a bu à vous. P. 87, l. 8-9, p. 92, l. 13, & p. 228. Cf. Rab. I, prologue; IV, 6; Etienne Pafquier, *Recherches de la France*, livre VIII, chap. 61.

QUENET (SAINT). P. 41, l. 3, p. 45, l. 29, p. 79, l. 1, p. 194-195, & 245. Cf. Rab. I, 5; II, 26; & *Nouv. fabr. des exc. traits de vérité.*

RÔTIR en beaucoup de cuifines, p. 19, l. 12-13, & p. 189. Cf. *Nouv. fabr. des exc. traits de vérité.*

TANCHE. — De tous poiffons fors de la tanche, p. 91, l. 23-24, & p. 231. Cf. Rab. I, 39.

TIRAVANT (le capitaine). P. 86, l. 7, & p. 328. Cf. Rab. I, 43.

TOUSSER. — N'ofer touffer, eût-on mangé un plein fac de plume. P. 68, l. 16, & p. 211. Cf. Rab. II, 18.

TU AUTEM. — Faire le *Tu autem*, p. 76, l. 17, & p. 220-221. Cf. Rab. I, 13; II, 11; *Pantagrueline prognoftication*, prologue; — *Moyen de parvenir*, chap. LX.

VÈDE (gué de). P. 41, l. 20, p. 65, l. 28, p. 66, l. 29, p. 77, l. 6, & p. 195. Cf. Rab. I, 4, 27, 28, 36, 37 & 48.

VENT. — Ne fentir d'une chofe que le vent. P. 61, l. 2, & p. 207. Cf. Rab. II, 16. — Par erreur, à la

p. 207, on a indiqué Rab. livre II, chap. VI, au lieu de chap. XVI.

VESSAILLE. P. 7, l. 10, & p. 184. Cf. Rab. III, 12.

VISIBLEMENT ET APERTEMENT. p. 52, l. 2, & p. 199. Cf. Rab. II, 16.





IV.

MATIÈRES DIVERSES.





TABLE GÉNÉRALE

DU VOLUME.

593




S IOANNES
IN PRIN CIPIO
ERAT VER BVM

LES PROPOS RUSTIQUES

DE

NOËL DU FAIL

Texte original de 1547

Interpolations et Variantes de 1548, 1549, 1573

AVEC INTRODUCTION

ÉCLAIRCISSEMENTS ET INDEX

par

ARTHUR DE LA BORDERIE



PARIS
ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR
27-31, passage Choiseul, 27-31

M. D. CCC. LXXVIII

BIBLIOTHÈQUE D'UN CURIEUX

Volumes in-12 écu, imprimés sur papier de Hollande.
Chaque volume : 5 fr. & 7 fr. 50.

Les Contes de POGGE, traduits par M. RISTELHUBER. 1 volume (*épuisé*).

FERRY JULYOT. *Les Élégies de la belle Fille lamentant sa virginité perdue*, avec introduction & notes par E. COURBET. 1 vol. (*épuisé*).

Poésies diverses attribuées à Molière ou pouvant lui être attribuées, recueillies & publiées par le BIBLIOPHILE JACOB. 1 vol. (*épuisé*).

Les Gayetez d'OLIVIER DE MAGNY, avec notice par E. COURBET, 1 vol. (*épuisé*).

Les Contes & Facéties d'ARLOTTO, avec introduction & notes par M. RISTELHUBER. 1 vol. (*épuisé*).

Le Cymbalum mundi par BONAVENTURE DES PÉRIERS, avec notice & notes par F. FRANK, 1 vol. (*épuisé*).

L'Élite des Contes du SIEUR D'OUVILLE, avec une notice & des notes par M. RISTELHUBER, 1 vol. (*épuisé*).

Les Vaux de Vire de JEAN LE HOUX, publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe du poëte avec une introduction & des notes par ARMAND GASTÉ. 1 vol. (*épuisé*).

Les Serées de GUILLAUME BOUCHET, avec notice & index par ROYBET. 5 vol. Chaque volume. 7 50
(*Les quatre premiers volumes sont en vente.*)

Les Dialogues de TAHUREAU, avec notice & index, par F. CONSCIENCE. 1 volume. 7 50

Les Quatrains de PIBRAC, avec notice & notes par J. CLARETIE & E. COURBET. 1 vol. 7 50

Les Souspirs d'OLIVIER DE MAGNY, texte original avec notice par E. COURBET. 1 vol. . . . . 5 »

Les Odes d'OLIVIER DE MAGNY, 2 vol. . . . . 10 »

Les Comptes du monde aduentureux, avec des notes, par FÉLIX FRANK. 2 vol.; chaque volume. 7 50

*Les Nouveaux Satyres d'*ANGOT L'ÉPERONNIÈRE, avec une notice et des notes par M. PROSPER BLANCHEMAIN. 1 vol. 7 50

La Satyre Ménippée, avec une notice et des notes, par ÉDOUARD TRICOTEL. 2 vol.; chaque volume. 7 50
(*Le tome premier est en vente.*)

Les Propos rustiques de NOEL DU FAIL, avec des notes par M. ARTHUR DE LA BORDERIE, 1 vol. 7 50

Il est tiré quelques exemplaires de cette collection sur papier de Chine, au prix de 25 fr. le volume.

